



# Centre Culturel Ourthe et Meuse

**Demande de reconduction de reconnaissance d'une  
Action Culturelle Générale (ACG)**

en lien avec une ACI et une Coopération

2025 - 2029 (*dépôt - juin 2023*)

# ANNEXES

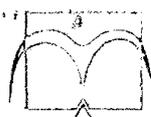


## Table des matières

Annexe 1 – Statuts.....	5
Annexe 2 – Contrat-programme 2019-2023 .....	14
Annexe 3 – Convention Intensification .....	27
Annexe 4 – Convention Coopération .....	30
Annexe 5 – PV du CA du 13 février 2023 – Validation des membres du CO.....	35
Annexe 6 – Convention de mise à disposition – Leila Marchandise .....	38
Annexe 7 – Formations suivies par l'équipe.....	49
Annexe 8 – Formulaire évaluation Expo des artistes angleurois – synthèse .....	51
Annexe 9 – Outil d'évaluation – La Cible.....	52
Annexe 10 – Outil d'évaluation – Modélisation des dynamiques de projets socioculturels – Incidence .....	53
Annexe 11 – Evaluation Fenêtres 2018-2019.....	55
Annexe 12 – Grille d'évaluation conçue avec l'accompagnateur .....	62
Annexe 13 – Grille d'évaluation « simplifiée ».....	63
Annexe 14 – Analyse de cas – <i>Fenêtres</i> .....	65
Annexe 15 – Analyse de cas – <i>Sclessin, mon Quartier Partagé</i> .....	74
Annexe 16 – Tableau des activités 2019-2022 .....	92
Annexe 17 – Tableau des ateliers hebdomadaires 2019-2022 .....	98
Annexe 18 – Tableaux des occupations des salles par les associations.....	99
Annexe 19 – Extraits du rapport de la recherche-action menée par Culture et Démocratie – projet <i>La Chose</i> .....	102
Annexe 20 – Echanges avec les membres du C.O. en période covid – novembre 2020.....	107
Annexe 21 – Rencontre opérateurs FWB et d'autres (Angleur/Sclessin) .....	109
Annexe 22 – Rencontre opérateurs FWB et d'autres (Liège).....	112
Annexe 23 – Appel à manifestation d'intérêt public.....	121
Annexe 24 – Comptes-rendus des rencontres du Conseil d'Orientation en lien avec l'Analyse partagée – septembre, novembre, février, avril.....	123
C.O. 08 septembre 2022.....	123
C.O. 17 novembre 2022.....	124
C.O. 21 février 2023.....	126
C.O. 13 avril 2023 .....	128
Annexe 25 – APE.....	130
Annexe 26 – Fonds Maribel.....	131
Annexe 27 – Convention bâtiments Ville + Logis Social.....	132
Annexe 28 – Dossier complet Intensification.....	151



# Annexe 1 – Statuts



Mod DOC 19.01

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



\*21093422\*



26 JUL. 2021

Greffe

N° d'entreprise : 0453 997 909

Nom

(en entier) : **CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **rue d'Ougrée, 71 4031 ANGLEUR**

## Objet de l'acte : COORDINATION STATUTS

Dénomination CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE

Forme juridique A.S.B.L.

Siège RUE D'OUGREE 71 - 4031 ANGLEUR

N° d'entreprise 453997909

Objet de l'acte Coordination des statuts

L'Assemblée Générale du Centre Culturel Ourthe et Meuse, réunie ce 24 août 2020, a décidé d'adopter les statuts coordonnés tels que libellés ci-après.

STATUTS DE L'ASSOCIATION

TITRE I DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

### ARTICLE 1

L'association, constituée pour une durée indéterminée, est dénommée Centre Culturel Ourthe et Meuse, en abrégé CCOM ou FCA.

Tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commande, sites internet et autres documents, sous forme électronique ou non, émanant de l'association, doivent contenir :

-la dénomination de la personne morale, la forme légale, en entier ou en abrégé,

-l'indication précise du siège de la personne morale,

-le numéro d'entreprise,

-les termes "registre des personnes morales" ou l'abréviation "RPM" suivis de l'indication du tribunal du siège de la personne morale, (Afin de connaître le Tribunal de l'entreprise compétent en fonction de votre siège, consultez <https://competence-territoriale.just.fgov.be>)

-le numéro d'au moins un compte dont l'association est titulaire auprès d'un établissement de crédit établi en Belgique,

-le cas échéant, l'adresse électronique et le site internet de la personne morale,

-le cas échéant, l'indication que la personne morale est en liquidation.

Toute personne qui intervient pour l'association dans un document visé ci-dessus où l'une de ces mentions ne figure pas, peut être déclarée personnellement responsable de tout ou partie des engagements qui y sont pris.

### ARTICLE 2

Le siège social est établi sur le territoire de la Région Wallonne en Belgique. et plus précisément à l'adresse suivante : 4031 Angleur, 71 rue d'Ougrée.

L'adresse courriel officielle est : [ccom@proximus.be](mailto:ccom@proximus.be) - Le site internet est : [centreculturelourtheetmeuse.eu](http://centreculturelourtheetmeuse.eu)

### TITRE II LE BUT ET L'OBJET

#### ARTICLE 3 : BUT

L'association a pour but, en-dehors de tout esprit de lucre ainsi que de tout esprit d'appartenance politique, philosophique ou confessionnelle, de promouvoir le développement culturel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège,

prioritairement dans les quartiers d'Angleur et Sclessin et environs. Il s'agit de contribuer à l'exercice des Droits culturels, dans un esprit d'éducation permanente et de développement communautaire. Il s'agit de permettre aux individus et aux groupes l'exercice effectif du droit à la culture dans une perspective de démocratisation de la culture, de démocratie culturelle et de médiation culturelle.

#### ARTICLE 3' : OBJET

Pour la réalisation de ce but, le CCOM :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

- Suscite, encourage et assiste les initiatives culturelles et en favorise la coopération, la coordination et l'animation
- Sensibilise, informe et forme les citoyens aux questions que pose le rapport de l'Homme à son environnement, à son histoire et son patrimoine, aux enjeux de la société et de l'aménagement de son territoire.
- Soutient le développement culturel des individus et des groupes par l'expression et la créativité, par la mise en œuvre de pratiques artistiques afin qu'ils puissent se projeter, inventer et participer à la vie sociale et culturelle
- Veille attentivement à rencontrer et à convier les personnes plus fragilisées et plus isolées à faire partie du processus, comme d'autres citoyens et publics
- Cherche à associer les opérateurs culturels ou d'autres champs (économiques, sociaux, pédagogiques, médicaux, artistiques ...) d'un territoire à la réflexion et la conceptualisation d'un projet d'action culturelle
- Cherche à s'inscrire dans des réseaux de coopération territoriaux et sectoriels
- Est attentif à décentraliser ses projets ou activités afin de les rendre accessibles à tous, selon la pertinence ou pas de le faire.
- Contribue à l'exercice du Droit à la culture et plus largement à l'ensemble des Droits culturels par tous et pour tous, dans le respect des droits humains.
- Assure la gestion et/ou l'exploitation des espaces mis à sa disposition ou des services culturels mis à sa disposition ou créés à son initiative.
- Pour réaliser ses objectifs, l'association peut recevoir toute aide ou contribution matérielle ou financière, d'institutions et personnes publiques ou privées. Les fonds et matériels ainsi récoltés doivent servir exclusivement à la réalisation du but social. L'association peut prêter son concours et s'intéresser à toutes activités similaires à son but.

#### ARTICLE 4

L'association est composée de membres effectifs et adhérents.

Les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux membres par la loi et les présents statuts. Ils assistent à l'Assemblée Générale. Le nombre de membres effectifs minimum est de 13 et sera toujours supérieur au nombre d'Administrateurs.

L'association est composée de personnes physiques ou morales.

1. Les membres effectifs sont :

1.1. Les membres fondateurs, soit ceux qui ont composé l'Assemblée Générale constitutive. La qualité de membre fondateur prend fin par la disparition de la qualité en laquelle il a participé à cette constitution.

1.2. Les personnes morales ou physiques bénéficiant d'une reconnaissance, d'un agrément, d'une convention ou d'un contrat-programme conclu avec la Communauté Française.

1.3. Associations sans but lucratif et Fondations au sens de la loi sur les ASBL, des Associations Internationales et des Fondations qui exercent une activité principalement sur le territoire d'implantation.

1.4. Le cas échéant, personnes physiques ou morales exerçant une activité particulièrement liée au but du centre culturel, y compris des représentants d'associations de fait.

1.5. Le cas échéant, personnes morales ou physiques soutenant le but du centre culturel.

1.6 Un membre désigné au sein de l'Organe d'Administration de l'ASBL ANGLEUR SPORT et l'OSCA.

1.7. Deux personnes désignées par le Conseil provincial de la Province de Liège.

1.8. Le Bourgmestre de la Ville de Liège ou son délégué et 10 personnes désignées par le Conseil Communal de Liège.

Toute personne désirant être membre effectif de l'association, qu'elle soit une personne physique ou morale, doit adresser une demande écrite à l'Organe d'Administration. En cas de candidature d'une personne morale, celle-ci indique la personne physique chargée de la représenter.

La demande écrite (tant pour les personnes physiques que morales) devra contenir un ensemble de points précisés par le ROI de la structure. La ratification à la majorité absolue par les membres de l'Assemblée Générale est de mise lors de l'Assemblée Générale suivante.

2. Les membres adhérents sont :

Les membres adhérents sont des personnes qui souhaitent aider l'association ou participer à ses activités.

La personne qui souhaite devenir membre adhérent adresse au délégué à la gestion journalière une demande écrite dans laquelle elle exprime clairement son intention de devenir adhérent. Les membres adhérents peuvent participer aux activités du CCOM en se conformant aux conditions du ROI et des présents statuts. L'Organe d'Administration admet la personne en qualité d'adhérent et invite celle-ci à confirmer son admission en signant la liste des adhérents. Cette liste sera mise à jour chaque année. Une ratification par l'Assemblée Générale sera de mise.

Elles jouissent des droits et obligations définis dans ces statuts.

#### ARTICLE 5

Sont dispensées des formalités et des conditions énumérées dans le ROI, les personnes ou catégories de membres suivants :

•Deux personnes désignées par le Conseil provincial de la Province de Liège.

•Le Bourgmestre de la Ville de Liège ou son délégué et 10 personnes désignées par le Conseil Communal de Liège.

•Un membre désigné au sein de l'Organe d'Administration d' ANGLEUR SPORT et de l'OSCA.

#### ARTICLE 6

Les membres effectifs et adhérents peuvent démissionner à tout moment de l'association en adressant leur démission par écrit à l'Organe d'Administration.

Est réputé démissionnaire :

•Le membre effectif ou adhérent qui ne paie pas la cotisation et l'assurance ( RC Occupation de locaux exigée par la Ville de Liège ) qui lui incombent, selon les modalités précisées dans le ROI.

•Le membre effectif qui n'assiste pas ou ne se fait pas représenter à trois Assemblées Générales consécutives.

#### ARTICLE 7

L'Organe d'Administration peut suspendre, jusqu'à la décision de l'Assemblée Générale, les membres effectifs qui se seraient rendus coupables d'infraction grave aux statuts, au ROI ou aux lois.

L'exclusion d'un membre effectif ou adhérent est prononcée par l'Assemblée Générale. Cette dernière ne peut valablement se prononcer que si l'exclusion est explicitement indiquée dans la convocation et si l'Assemblée réunit au moins les deux tiers des membres, qu'ils soient présents ou représentés. L'exclusion est prononcée, au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées, après que le membre ait été entendu, s'il le désire. Dans ce cas, les votes nuls, blancs ainsi que les abstentions ne sont pas pris en compte dans le calcul.

L'Organe d'Administration ou la personne chargée de la gestion journalière peut interdire jusqu'à la date de la réunion de l'Organe d'Administration, la participation d'un membre effectif ou adhérent aux activités et réunions organisées par l'association quand ce membre effectif ou adhérent a porté gravement atteinte aux intérêts de l'association ou des membres qui la composent ou perturbe sérieusement le bon déroulement des activités ou des réunions. La personne chargée de la gestion journalière informe l'Organe d'Administration le plus rapidement possible.

Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droit du membre décédé, n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevés, ni inventaires, ni le remboursement des cotisations versées.

#### ARTICLE 8

La qualité de membre se perd automatiquement par décès ou s'il s'agit d'une personne morale, par la dissolution, la fusion, la scission, la nullité ou la faillite.

#### ARTICLE 9

L'association tient un registre des membres effectifs, sous la responsabilité de l'Organe d'Administration. Ce registre reprend les noms, prénoms et domicile des membres, ou lorsqu'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la forme juridique et l'adresse du siège social.

Toute décision d'admission, de démission ou d'exclusion de membres effectifs sont inscrites au registre à la diligence de l'Organe d'Administration endéans les huit jours de la connaissance que l'Organe a eue de la ou des modifications intervenues.

Tous les membres peuvent consulter, au siège social de l'association, le registre des membres, sur simple demande écrite et motivée adressée à l'Organe d'Administration de l'association, mais sans déplacement du registre.

#### TITRE IV LES COTISATIONS ET LES ASSURANCES

##### ARTICLE 10

Les membres effectifs et adhérents paient une cotisation annuelle. Le montant de cette cotisation annuelle est fixé par l'Organe d'Administration.

Cette cotisation ne pourra être supérieure à 250 € par an.

Les modalités de paiement et les sanctions qui découleraient d'un non-paiement dans les conditions sont reprises dans le ROI.

#### TITRE V LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

##### ARTICLE 11

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres effectifs. Elle est présidée par le Président de l'Organe d'Administration ou en cas d'empêchement de celui-ci par un Administrateur désigné à cet effet par l'Organe d'Administration.

##### ARTICLE 12

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an dans le courant du 1er semestre qui suit la clôture des comptes.

Une Assemblée Générale extraordinaire peut être réunie à tout moment par décision de l'Organe d'Administration, soit à la demande de celui-ci soit à la demande d'un cinquième des membres effectifs. Dans ce dernier cas, l'Organe d'Administration convoque l'Assemblée Générale dans les 21 jours de la demande de convocation. L'assemblée générale se tient au plus tard 40 jours suivant cette demande. Le délai de convocation est de quinze jours au moins.

##### ARTICLE 13

Les membres effectifs sont convoqués par l'Organe d'Administration par lettre ordinaire confiée à la poste ou remise de la main à la main, ou par courriel signée par le Président ou un Administrateur au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée. La convocation contient l'ordre du jour, la date, l'heure et le lieu de la réunion. Les documents dont il sera question à l'Assemblée Générale seront envoyés par courriel. Si l'Assemblée Générale doit approuver les comptes et le budget, ceux-ci sont annexés à la convocation.

Toute proposition signée par un vingtième des membres effectifs doit être portée à l'ordre du jour, pourvu qu'elle soit communiquée aux membres au minimum 15 jours à l'avance.

#### ARTICLE 14

Chaque membre effectif, en ordre de cotisation et d'assurance, a le droit d'assister à l'Assemblée Générale. Il peut se faire représenter par un autre membre effectif sans que celui-ci ne puisse être porteur de plus d'une procuration écrite dûment signée.

#### ARTICLE 15

Sauf dans les cas prévus par la loi, l'Assemblée Générale ne délibère valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés.

#### ARTICLE 16

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés, sauf dans le cas où il en est décidé autrement dans la loi ou les présents statuts. Tous les membres ont un droit de vote égal à l'Assemblée Générale.

Les votes nuls, blancs ainsi que les abstentions ne sont pas pris en compte pour le calcul des majorités.

Quand l'Assemblée Générale doit décider ; d'exclure un membre effectif, d'une modification statutaire, de la dissolution de l'ASBL ou de sa transformation en société à finalité sociale, les votes nuls, blancs ainsi que les abstentions ne sont pas pris en compte dans le calcul.

En cas de parité des voix, celle du Président ou de l'Administrateur qui le remplace est prépondérante.

#### ARTICLE 17

L'Assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points inscrits à l'ordre du jour. Exceptionnellement, un point non inscrit à l'ordre du jour peut être délibéré à condition que la moitié des membres soient présents ou représentés à l'Assemblée Générale et que deux tiers d'entre eux acceptent d'inscrire le point à l'ordre du jour.

Elle ne peut jamais le faire en cas de modification des statuts, d'exclusion d'un membre, de dissolution volontaire de l'association et de transformation de l'association en AISBL en société coopérative agréée comme entreprise sociale ou en société coopérative entreprise sociale agréée.

#### ARTICLE 18

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si les modifications sont explicitement indiquées dans la convocation et si l'Assemblée réunit au moins les deux tiers des membres, qu'ils soient présents ou représentés.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Toutefois, la modification qui porte sur l'objet ou le but désintéressé en vue desquels l'association est constituée, ne peut être adoptée qu'à la majorité des quatre cinquièmes des voix des membres présents ou représentés.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, et adopter les modifications à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés pour les modifications ne concernant pas l'objet ou le but désintéressé en vue desquels elle est constituée et à la majorité des quatre cinquièmes des voix des membres présents ou représentés pour les modifications concernant l'objet ou le but désintéressé en vue desquels elle est constituée.

La seconde réunion ne peut être tenue moins de quinze jours après la première réunion.

L'Assemblée Générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que dans les mêmes conditions que celles relatives à la modification de l'objet ou du but désintéressé en vue desquels l'association a été constituée.

L'Assemblée Générale ne peut se prononcer sur un apport à titre gratuit d'universalité ou sur la transformation de l'association en AISBL, en société coopérative agréée comme entreprise sociale et en société coopérative entreprise sociale agréée que conformément aux règles prescrites par le Code des sociétés et des associations tel qu'adopté par la loi du 23 mars 2019.

#### ARTICLE 19

Les décisions sont consignées dans un registre de procès-verbaux. Les procès-verbaux sont rédigés par le Secrétaire de l'Organe d'Administration ou, en cas d'empêchement, par un autre Administrateur désigné à cet effet par l'Organe d'Administration. Ils sont signés par les représentants généraux de l'association et conservés dans un registre au siège social de l'association.

Les décisions d'ordre individuel sont éventuellement portées à la connaissance des tiers, qui justifient d'un intérêt, par simple lettre signée par le Président.

Tout membre peut consulter ces procès-verbaux, mais sans déplacement du registre.

Tout tiers justifiant d'un intérêt légitime peut demander des extraits des procès-verbaux signés par le Président ou par un autre Administrateur.

#### ARTICLE 20

Toute modification des statuts est déposée sans délai aux greffes du tribunal de l'entreprise compétent pour être publiée au Moniteur belge.

Il en est de même pour toute nomination ou cessation de fonction d'un Administrateur, d'une personne habilitée à représenter l'association, d'une personne déléguée à la gestion journalière ou d'un vérificateur aux comptes.

#### TITRE VI : LES POUVOIRS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

##### ARTICLE 21

L'Assemblée Générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément conférés par la loi ou les présents statuts. Les attributions de l'Assemblée Générale comportent le droit :

- La modification des statuts
- L'approbation des comptes annuels et du budget
- La nomination et la révocation des Administrateurs et la fixation de leur rémunération dans les cas où une rémunération leur est attribuée
- Dans les cas prévus par la loi, la nomination et la révocation des commissaires et la fixation de leur rémunération
- La décharge à octroyer aux Administrateurs et, le cas échéant, aux commissaires, ainsi que, le cas échéant, l'introduction d'une action de l'association contre les Administrateurs et les commissaires
- L'admission et l'exclusion des membres effectifs
- La dissolution volontaire de l'association
- La transformation de l'ASBL en AISBL, en société coopérative agréée comme entreprise sociale et en société coopérative entreprise sociale agréée
- Effectuer ou accepter l'apport à titre gratuit d'une universalité
- Tous les cas où les statuts l'exigent.

Tous ce qui n'est pas attribué par la loi ou les statuts à l'Assemblée Générale relève de la compétence de l'Organe d'Administration.

#### TITRE VII : LA COMPOSITION de l'ORGANE D'ADMINISTRATION

##### ARTICLE 22

L'association est gérée par un Organe d'Administration composé, au minimum de 12 membres nommés par l'Assemblée Générale parmi les membres effectifs de l'association.

• Par moitié : de membres désignés parmi les membres de la chambre publique, en application de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques

• Par moitié : de personnes élues par l'Assemblée Générale, sur proposition et parmi les autres membres ou leurs représentants. Dans cette catégorie, ANGLEUR SPORT et l'OSCA, fondateurs, sont membres d'office.

Les salariés de l'association peuvent être invités à une réunion de l'Organe d'Administration avec voix consultative.

Le mandat d'Administrateur est en tout temps révocable par l'Assemblée Générale.

La moitié des membres de la chambre privée (hormis Angleur sport et l'OSCA) sont sortants tous les deux ans. Si nombre impair, on augmente la moitié d'une unité.

Lorsqu'une personne morale assume un mandat d'Administrateur, elle désigne une personne physique comme représentante permanente, chargée de l'exécution de ce mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. Cette représentante permanente doit satisfaire aux mêmes conditions que la personne morale et encourt solidairement avec elle les mêmes responsabilités civiles et pénales, comme si elle avait exercé ce mandat en son nom et pour son compte.

Les règles en matière de conflit d'intérêt applicables aux Administrateurs s'appliquent le cas échéant au représentant permanent. Le représentant permanent ne peut siéger au sein de l'organe concerné ni à titre personnel ni en qualité de représentant d'une autre personne morale Administratrice. La personne morale ne peut mettre fin à la représentation permanente sans avoir désigné simultanément un successeur. Les règles de publicité en matière de désignation et de cessation du mandat de la personne morale s'appliquent également au représentant permanent de celle-ci.

En cas de renouvellement du mandat, les Administrateurs sortants sont rééligibles.

Tant que l'Assemblée Générale n'a pas pourvu au remplacement de l'Organe d'Administration à la fin du mandat des Administrateurs, ceux-ci restent en fonction en attendant une décision de l'Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs n'expire que par l'échéance du terme, décès, démission ou révocation.

Si le décès a pour effet de porter le nombre d'Administrateurs à un nombre inférieur au minimum légal ou statutaire, une Assemblée Générale extraordinaire est convoquée pour pourvoir au remplacement de l'Administrateur décédé.

Tout Administrateur qui veut démissionner doit signifier sa démission par écrit aux autres membres de l'Organe d'Administration. Cette démission ne peut intervenir de manière intempestive. En cas de démission d'un Administrateur, l'Assemblée Générale est convoquée pour pourvoir à son remplacement. Si la démission

a pour effet de porter le nombre d'Administrateurs à un nombre inférieur au minimum légal ou statutaire, l'Administrateur reste en fonction jusqu'à son remplacement.

Un Administrateur, membre de la chambre privée, absent à plus de 3 réunions consécutives de l'Organe sans justification est présumé démissionnaire. Il reste toutefois responsable en tant qu'Administrateur, tant que sa démission n'a pas été actée par l'Assemblée Générale.

Tout Administrateur est révocable en tout temps par décision de l'Assemblée Générale, sans qu'elle ne doive justifier sa décision. Si nécessaire, l'Assemblée Générale pourvoit au remplacement de l'Administrateur révoqué.

En cas de vacance d'un mandat, l'Administrateur éventuellement nommé par l'Assemblée Générale pour y pourvoir, achève le mandat de celui qu'il remplace.

#### ARTICLE 23

Les Administrateurs exercent leur fonction gratuitement.

#### ARTICLE 24

Les Administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables, vis-à-vis de l'association, que de l'exécution de leur mandat.

#### TITRE VIII LE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION

#### ARTICLE 25

L'Organe d'Administration est collégial. Il prend valablement les décisions quand celles-ci sont prises en réunion, dans le respect des quorums de présence et de vote prévus dans les présents statuts.

L'Organe d'Administration désigne parmi ses membres un Président, éventuellement un vice-Président, un Trésorier, éventuellement un vice-Trésorier et un Secrétaire, éventuellement un vice-Secrétaire. Un même Administrateur peut être nommé à plusieurs fonctions. Les réunions de l'Organe d'Administration sont présidées par le Président de l'association ou par un Administrateur délégué à cet effet.

#### ARTICLE 26

Chaque Administrateur ne dispose que d'une seule voix. Tout Administrateur empêché peut se faire représenter par un autre Administrateur de l'Organe d'Administration sans que celui-ci ne puisse être porteur de plus d'une procuration écrite dûment signée.

#### ARTICLE 27

La présence ou la représentation de la moitié des Administrateurs est nécessaire pour la validité des délibérations.

#### ARTICLE 28

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Les votes nuls, blancs ainsi que les abstentions ne sont pas pris en compte pour le calcul des majorités.

La voix du Président ou de l'Administrateur qui le remplace est prépondérante en cas de partage. Selon les besoins et à titre consultatif, le Président peut convoquer aux réunions de l'Organe d'Administration toute personne étrangère à l'Organe d'Administration ou à l'association dont la présence lui paraît utile ou opportune.

#### ARTICLE 29

Un Administrateur qui, dans le cadre d'une décision à prendre, a un intérêt direct ou indirect de nature morale ou patrimoniale qui est opposé à celui de l'association, doit en informer les autres Administrateurs avant que l'Organe d'Administration ne prenne une décision. Sa déclaration et ses explications sur la nature de cet intérêt opposé doivent figurer dans le procès-verbal de la réunion de l'Organe d'Administration qui doit prendre cette décision. Il n'est pas permis à l'Organe d'Administration de déléguer cette décision.

L'Administrateur ayant un conflit d'intérêts visé à l'alinéa précédent ne peut prendre part aux délibérations de l'Organe d'Administration concernant ces décisions ou ces opérations, ni prendre part au vote sur ce point. Si la majorité des Administrateurs présents ou représentés a un conflit d'intérêts, la décision ou l'opération est soumise à l'Assemblée Générale. En cas d'approbation de la décision ou de l'opération par celle-ci, l'Organe d'Administration peut les exécuter.

Le présent article n'est pas applicable lorsque les décisions de l'Organe d'Administration concernent des opérations habituelles conclues dans des conditions et sous les garanties normales du marché pour des opérations de même nature.

#### ARTICLE 30

L'Organe d'Administration est convoqué par le Président ou en cas d'empêchement par un autre Administrateur. L'Organe d'Administration se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du tiers des Administrateurs.

La convocation à l'Organe d'Administration est envoyée par lettre ordinaire, ou par courriel. Elle contient l'ordre du jour. L'Organe d'Administration ne délibère que sur les points inscrits à l'ordre du jour. Exceptionnellement, un point non inscrit à l'ordre du jour peut être débattu si deux tiers des Administrateurs présents et représentés marquent leur accord.

Les décisions sont consignées dans un registre de procès-verbaux, signés par le Président ou le Président désigné en début de séance et les Administrateurs qui le souhaitent. Ce registre est conservé au siège social de l'association où tous les membres effectifs peuvent, sur simple demande écrite et motivée adressée à l'Organe d'Administration, sans déplacement du registre, en prendre connaissance.

#### TITRE IX LES POUVOIRS DÉVOLUS A L'ORGANE D'ADMINISTRATION

##### ARTICLE 31

Hormis le cas où elle crée un ou plusieurs organes de représentation générale ou de gestion journalière, l'association est gérée et représentée par l'Organe d'Administration. Les Administrateurs agissant, sauf délégation spéciale, en collège.

##### ARTICLE 32

L'Organe d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Sont exclus de sa compétence les actes réservés par la loi ou par les présents statuts à celle de l'Assemblée Générale.

##### ARTICLE 33

L'Organe d'Administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs Administrateurs, à des membres ou à des tiers. Dans ce cas, l'étendue des pouvoirs conférés et la durée durant laquelle ils peuvent être exercés seront précisées.

#### TITRE X L'ACTION EN JUSTICE

##### ARTICLE 34

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont décidées par l'Organe d'Administration, intentées et soutenues au nom de l'association par les personnes habilitées, en vertu de l'article 36 des statuts, à représenter l'association à cet effet par l'Organe d'Administration. Toutefois, dans les cas cités à l'article 25 des présents statuts, la décision est prise par l'Assemblée Générale.

#### TITRE XI LA GESTION JOURNALIÈRE

##### ARTICLE 35

Le directeur est responsable de la gestion culturelle et administrative et de toute responsabilité lui confiée par l'Organe d'Administration. Le directeur assume la fonction de délégué à la gestion journalière et est chargé de l'application journalière des décisions de l'Organe d'Administration.

Le directeur siège avec voix consultative à l'Assemblée Générale, à l'Organe d'Administration et s'il existe, au Comité de Gestion (Bureau Exécutif). L'Organe d'Administration procède à une évaluation quinquennale du projet d'animation et de gestion du directeur visé à l'article 92 paragraphe 1er du 21 novembre 2013, du décret relatif aux centres culturels.

La gestion journalière comprend les actes et les décisions qui n'excèdent pas les besoins de la vie quotidienne de l'association, les actes et les décisions qui, soit en raison de l'intérêt mineur qu'ils représentent, soit en raison de leur caractère urgent, ne justifient pas l'intervention de l'Organe d'Administration. Si la direction ne pouvait exceptionnellement assurer la gestion journalière, le trésorier se la verrait confiée d'office.

#### TITRE XII LA REPRÉSENTATION

##### ARTICLE 36

L'association est valablement représentée dans tous les actes ou en justice par le Président ou le Secrétaire agissant individuellement qui, en tant qu'organe, ne devront pas justifier vis-à-vis des tiers une décision préalable et d'une procuration à l'Organe d'Administration.

##### ARTICLE 37

Le mandat prend fin automatiquement quand la personne chargée de la représentation générale perd sa qualité d'Administrateur.

L'Organe d'Administration peut à tout moment et sans qu'il doive se justifier mettre fin au mandat conféré à la personne ou aux personnes chargée(s) de la représentation générale de l'association.

##### ARTICLE 38

L'association est aussi valablement engagée par des mandataires spéciaux, et ce, dans les limites données à leur(s) mandat(s).

#### TITRE XIII CONSEIL D'ORIENTATION

##### ARTICLE 39

L'Organe d'Administration désigne les membres du Conseil d'Orientation avec voix délibérative, sur proposition du personnel d'animation du centre culturel. Le directeur et le personnel d'animation du centre culturel sont membres du Conseil d'Orientation avec voix consultative.

Le Conseil d'Orientation désigne en son sein un Président. Le Président du Conseil d'Orientation siège à l'Organe d'Administration, avec voix consultative.

Le Conseil d'Orientation est composé pour moitié au moins de membres qui ne font partie ni du personnel d'animation ni de l'Organe d'Administration du centre culturel.

Le Conseil d'Orientation procède à l'autoévaluation continue du projet d'action culturelle. Il contribue notamment au rapport général d'autoévaluation et participe à l'analyse partagée. Le Conseil d'Orientation remet d'initiative ou à la demande de l'Organe d'Administration des avis sur le projet d'action culturelle et sur le développement culturel à moyen et long terme du territoire d'implantation ou, le cas échéant, du territoire de projet en prenant en considération l'analyse partagée.

Les actes relatifs à la nomination ou à la cessation des fonctions des Administrateurs, des personnes déléguées à la gestion journalière et des commissaires comportent leurs nom, prénoms, domicile, date et lieu

de naissance ou, au cas où il s'agit de personnes morales, leur dénomination sociale, leur forme juridique, leur numéro d'entreprise et leur siège social.

Tous les actes sont déposés dans les plus brefs délais aux greffes du tribunal de l'entreprise compétent, en vue d'être publiés au Moniteur belge.

#### TITRE XIV LES COMPTES ET BUDGET

##### ARTICLE 40

L'association tient une comptabilité conforme aux règles imposées par la loi du 27 juin 1921 modifiée par la loi du 22 mai 2002 et le CSA.

##### ARTICLE 41

L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre.

L'Organe d'Administration établit les comptes de l'année écoulée selon les dispositions prévues au Livre 3 du Code des sociétés et des associations tel qu'adopté par la loi du 23 mars 2019 et au Livre III, Titre 3, Chapitre 2 du Code de droit économique tel que modifié par la loi du 15 avril 2018, ainsi que les budgets de l'année suivante et les soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

##### ARTICLE 42

Les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant seront soumis annuellement pour approbation à l'Assemblée Générale.

Le budget présente les produits et les charges de l'exercice social suivant.

Après le vote de l'Assemblée Générale sur les comptes et le budget, les membres votent sur la décharge aux Administrateurs, vérificateurs et/ou commissaires dans un vote séparé.

##### ARTICLE 43

L'Assemblée Générale peut confier le contrôle des comptes à un ou plusieurs vérificateurs membres ou non de l'association.

#### TITRE XV LE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

##### ARTICLE 44

Un règlement d'ordre intérieur peut être instauré par l'Organe d'Administration. Son acceptation ainsi que les modifications qui pourraient y être apportées nécessitent une décision de l'Assemblée Générale. Il est signé par le représentant des groupements/associations qui est responsable, auprès de ses membres et public,

de son application. Toute modification du ROI sera communiquée aux membres par mail ou par courrier ordinaire. La dernière version approuvée du règlement d'ordre intérieur est disponible au siège de l'association. Elle peut être obtenue sur simple demande écrite adressée à l'Organe d'Administration. », ou autre mode de consultation

#### TITRE XVI LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

##### ARTICLE 45

En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'association. L'actif net ne pourra être affecté qu'à une ASBL ou une association poursuivant des buts similaires aux siens.

##### ARTICLE 46

Toute décision relative à la dissolution, aux conditions de la liquidation, à la cessation des fonctions du ou des liquidateurs, à la clôture de la dissolution ainsi qu'à l'affectation de l'actif net est déposée et publiée aux greffes dans les 30 jours de l'adoption et publiée aux annexes du Moniteur belge comme précisé dans le Code des Sociétés et Associations.

##### ARTICLE 47

Tout ce qui n'est pas explicitement prévu dans les présents statuts est réglé par le Code des Sociétés et des Associations tel qu'adopté par la loi du 23 mars 2019, et pour ce qui concerne la tenue de la comptabilité, par le Livre III, Titre 3, Chapitre 2 du Code de droit économique tel que modifié par la loi du 15 avril 2018.

**AUTRES DISPOSITIONS :** L'assemblée générale ordinaire du 24 août 2020 adopte à l'unanimité des membres présents et représentés les nouveaux statuts qui ont pour but de remplacer et d'abroger les anciens.

Le Conseil d'Administration est composé des Administrateurs suivants qui acceptent ces mandats :

GODEAUX Jean Géry, Lucien Rue Vaudrée 148 - 4031 ANGLEUR, 15/06/55, 55061504721

LAPORTE Jacques, Louis, Valéry Rue du Halleux 38 - 4550 NANDRIN, 05/10/49, 49100523139

CRISAFI Antonio Rue Vaudrée, 70 - 4031 ANGLEUR, 30/01/52, 52013029994

DESCHAMPHELEIRE Fernand Rue Louis Pasteur, 107 - 4030 GRIVEGNÉE, 18/12/42, 42121822705

FRANCESCHINI Edouard Rue Jules Cralle, 81 - 4031 GRIVEGNÉE, 16/05/55, 55051629131

MARCOLUNGO Daniel, rue Lavoisier, 19 - 4100 SERAING, 13/03/53, 53031306795

JANS Dominique Rue Jules Cralle, 81 - 4030 GRIVEGNÉE, 11/10/61, 61101130636

PERICK Catherine Rue Emile Vandervelde, 404 - 4610 BELLAIRE, 04/09/74, Rocourt, 74090415086

DEBRUGE Anne A la corne du Pré, 12 - 4053 EMBOURG, 17/10/65, 65101720640

BAGCI Mustafa Rue de la Basse Marihaye, 376 - 4100 SERAING, 29/08/73, 73082932704

DUEZ Colette Avenue des Cerfs, 39 - 4031 ANGLEUR, 28/09/51, 51092810691

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Désignation des commissaires aux comptes : L'Assemblée Générale désigne en qualité de vérificateur :  
Decock André - Schlitz Catherine qui acceptent ce mandat.  
Délégation de pouvoir en qualité de :  
Président : DOMINIQUE JANS  
Vice-président : JEAN GERY GODEAUX  
Secrétaire : FERNAND DESCHAMPHELEIRE  
Vice Secrétaire: JACQUES LAPORTE  
Trésorier : CATHERINE PERICK  
Vice-Trésorier: ANTONIO CRISAFI  
Direction chargée de la gestion journalière : Pascale Pierard  
qui acceptent ce mandat.

Pour copie et conforme, Au nom et pour le compte de l'asbl

Fernand Deschampheleire

Dominique Jans

Secrétaire

Présidente

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

## **CONTRAT-PROGRAMME DE L'A.S.B.L. CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE**



### **Entre d'une part:**

La COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE, dont les bureaux sont établis 44 Boulevard Léopold II à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, ci-après dénommée « la Fédération Wallonie-Bruxelles » ou « la Fédération », ici représentée par son Gouvernement, en la personne de Madame Bénédicte LINARD, Ministre de la Culture et par son administration, en la personne de Monsieur André Marie PONCELET, Administrateur général de la Culture ;

*Colbroux*

*Freddy*

### **Et d'autre part :**

La VILLE DE LIÈGE, ici représentée par Monsieur Willy DEMEYER, Bourgmestre, et Monsieur Philippe ROUSSELLE, Directeur général ;

La PROVINCE DE LIÈGE, ci-après dénommée « la Province », ici représentée par Monsieur Luc GILLARD, Président du Collège provincial, et Madame Marianne LONHAY, Directrice générale ;

ET L'A.S.B.L. CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE ci-après dénommée « le Centre culturel », enregistrée au registre des personnes morales sous le n° d'entreprise 0 453 997 909 et dont le siège social est établi rue d'Ougrée, 71 à 4031 ANGLEUR, représentée par Monsieur Jean-Géry GODEAUX, Président et Madame Pascale PIÉRARD, Directrice.

Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2019 portant reconnaissance de l'action culturelle du Centre culturel ;

### **Il est convenu ce qui suit :**

#### Chapitre 1<sup>er</sup>. - Généralités

#### **Article 1er. – Définitions**

Au sens du présent contrat-programme, il faut entendre par :

- Décret : le décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels ;
- Arrêté : l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels ;
- Commission des centres culturels : l'instance d'avis du secteur des centres culturels instituée en application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant le secteur culturel ;
- Administration : les services du Gouvernement en charge des centres culturels ;

- Inspection : les services du Gouvernement en charge de l'inspection de la Culture ;
- Territoire d'implantation : le territoire sur lequel le centre culturel exerce son action culturelle générale ;
- Territoire de projet : le territoire sur lequel le Centre culturel exerce, le cas échéant, une action culturelle intensifiée, une action culturelle spécialisée ou une action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène ;
- Subvention proméritée : la subvention à laquelle le Centre culturel a droit conformément à l'article 66 du décret du 21 novembre 2013 ainsi qu'à la décision de la Ministre concernant le subventionnement, le cas échéant, d'une extension de l'action culturelle générale à une commune supplémentaire, d'une action culturelle intensifiée et/ou d'une action culturelle spécialisée.

## **Article 2. – Objet**

Le présent contrat-programme a pour objet d'arrêter les modalités de reconnaissance et de subventionnement de l'action culturelle du Centre culturel, en application de l'arrêté ministériel du 29 janvier 2019. Il abroge toute convention antérieure entre les parties ayant le même objet.

Il est conclu pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 16. Il ne peut en aucun cas faire l'objet d'une tacite reconduction.

La reconduction éventuelle du contrat-programme fera l'objet d'une négociation entre parties. A cet effet, au plus tard le 30 juin de l'année précédant le terme du présent contrat-programme, le Centre culturel est tenu d'introduire un rapport général d'autoévaluation établi conformément à l'article 81 du décret et une demande de reconnaissance conforme à la section II du chapitre V du décret et aux articles 7 à 19 de l'arrêté.

## **Article 3. – Dénomination du centre culturel**

Pendant la durée du contrat-programme, le Centre culturel peut porter le titre de « centre culturel conventionné » ou « centre culturel conventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles », conformément à l'article 79, §2 du décret.

### Chapitre 2. – Objet de la reconnaissance

## **Article 4. – Disposition générale**

Le Centre culturel s'engage à respecter les principes généraux et le prescrit du décret et de ses arrêtés d'application. L'action culturelle qu'il exerce vise à permettre aux populations du territoire d'implantation et, le cas échéant, du territoire de projet, d'exercer leur droit à la culture tel que défini à l'article 1, 9<sup>o</sup> du décret, avec une attention particulière à la réduction des inégalités dans l'exercice de ce droit.

## **Article 5. – Actions culturelles et coopérations reconnues**

**§1<sup>er</sup>.** L'action culturelle générale et l'action culturelle générale intensifiée dont l'A.S.B.L désignée « Centre culturel référent du projet d'action culturelle intensifiée » est le Centre culturel de Liège « Les Chiroux » visent le développement culturel du territoire d'implantation et de projet dans une démarche d'éducation permanente et une perspective de démocratisation culturelle, de démocratie culturelle et de médiation culturelle et s'incarnent dans un projet d'action culturelle.

Le territoire d'implantation sur lequel le Centre culturel exerce son action culturelle générale est la Ville de Liège, et plus particulièrement les quartiers d'Angleur et de Sclessin.

Le territoire de projet, sur lequel le Centre culturel exerce son action culturelle intensifiée, conjointement avec les centres culturels des Chiroux, de Jupille-Wandre et de Chênée et l'Espace Georges Truffaut de Droixhe-Bressoux, est défini comme la Ville de Liège.

**§2.** Le Centre culturel s'engage à respecter le projet d'action culturelle figurant dans sa demande de reconnaissance dont voici les grandes lignes :

➤ Dans le cadre du projet d'action culturelle générale :

Suite aux constats énoncés, grâce au travail d'autoévaluation et d'analyse partagée, soit un sentiment d'isolement exprimé par des Angleurois et des Sclessinois, une impression de grisaille, un fierté et une nostalgie d'un passé riche, un fort maillage institutionnel, une vie associative dynamique mais vieillissante, l'enjeu défini par le Centre culturel est le suivant :

« Ouvrir le territoire du Centre culturel au monde et transformer ensemble l'image de ces quartiers ».

Cet enjeu inclut trois objectifs généraux :

- 1) Redynamiser le lien interpersonnel en soutenant la vie associative et en impulsant des démarches participatives et créatives
- 2) Transformer et exposer l'image des quartiers d'Angleur et de Sclessin
- 3) Ouvrir le territoire au monde, favoriser la prise de conscience du lien entre les réalités locales et globales en permettant l'accès de la population à des réalités extérieures et en amenant le monde sur le territoire.

Pour cela, le Centre culturel entend renforcer :

A: la découverte des quartiers par leurs habitants et les habitants extérieurs  
« Fenêtres sur nos couleurs »

B: l'accessibilité aux réalités extérieures pour éclairer la réalité du territoire :  
« Vers d'autres couleurs »

C: l'exposition des richesses passées et actuelles et les faire connaître  
« En couleurs, d'Angleur et Sclessin vers la Ville ».

Au moyen :

- d'un travail associatif avec les associations, les collectifs et les citoyens :  
maintenir et renforcer la vie associative locale ; donner une visibilité et

- valoriser les activités d'associations ; entendre des associations sur leurs souhaits et leurs envies et poursuivre avec elles le travail d'analyse partagée ; élargir la vision des associations au-delà de leurs activités respectives, en les amenant vers des réflexions et des constructions collectives ; créer un climat de connaissance et de confiance.
- d'un travail avec le milieu scolaire : entendre les enseignants sur leurs missions, leurs préoccupations, le Parcours d'Education Culturelle et Artistique et leur proposer de renforcer l'imaginaire et l'expression, l'accès aux codes artistiques à travers des collaborations (animations et arts); renforcer l'expression citoyenne collective dans l'espace public.
  - d'un travail de médiation culturelle : exposer et valoriser le patrimoine artistique local; renforcer l'image positive des quartiers vis-à-vis des habitants et de l'extérieur; concrétiser les valeurs liées aux droits culturels ; faire découvrir d'autres œuvres, quartiers et villes; mettre en place des ateliers artistiques et les lier à la thématique de l'opération culturelle.
  - de deux opérations culturelles :
    - FENÊTRES : opération visant à valoriser l'image des habitants par eux-mêmes et l'image des quartiers par les habitants :
      - en proposant de réfléchir à une thématique en lien avec les préoccupations des citoyens,
      - en incitant des groupes de personnes (ateliers, associations, membres,... de construire le projet ensemble,
      - en proposant une expression artistique collective qui trouverait place en partie dans l'espace public
      - en proposant un moment de visibilité artistique, festif valorisant le travail des deux quartiers (décloisonnement renforcé),
      - en fédérant l'ensemble de l'équipe autour du processus
      - en associant au fur et à mesure des groupes qui sont susceptibles d'être acteurs du projet avec l'équipe.
    - TRAJECTOIRES : opération visant à valoriser l'expression de l'histoire de citoyens (en lien avec la thématique de l'opération culturelle FENETRES)
      - en proposant à des habitants/groupes de s'exprimer oralement et/ou par écrit - en français et/ou dans leur langue maternelle,
      - en valorisant ces expressions,
      - en proposant de fédérer l'équipe autour du projet,
      - en proposant d'opposer/relier les regards posés par des personnes d'âges très différents,
      - en proposant de lier leur histoire à celle de la Ville.
- Dans le cadre du projet d'action culturelle intensifiée porté par le Centre culturel des Chiroux, en partenariat avec les centres culturels de Chênée, d'Ourthe-et-Meuse et de Jupille-Wandre :

L'enjeu consistera à décloisonner l'impact territorial des 4 centres culturels afin de toucher un maximum d'habitants de Liège. Pour ce faire, les 4 Centres culturels favoriseront la diversification et la consolidation des actions et des partenariats avec les opérateurs culturels et plus particulièrement avec l'Espace Georges Truffaut de Droixhe-Bressoux, les réseaux de Bibliothèques (Ville, Province, Multimédia), des Centres d'expression et de créativité, des maisons des jeunes ainsi que le service de proximité de la Ville.

Le projet d'action culturelle intensifiée, détaillé dans le contrat-programme du Centre culturel porteur, portera sur 3 axes :

1) Quelle ville pour demain ?

- En s'appuyant sur un devenir commun « Liège Métropole », transformer les représentations, les habitudes culturelles et sociales ainsi que les habitudes de mobilité qui, aujourd'hui, entretiennent dans les faits un triple décloisonnement réciproque : entre centre et hypercentre, entre centre et périphéries, entre les périphéries elles-mêmes. Afin de dépasser ces cloisonnements, activer des pratiques culturelles et sociales intégrées, des brassages multiples entre hypercentre et centre, entre centre et périphéries, périphéries entre elles et au-delà favorisant l'appropriation par tous et toutes des multiples potentialités de la ville.
- Favoriser l'appropriation par les citoyens de la métropolisation de Liège, les rendant acteurs et concepteurs de la Ville Métropole et nourrir leur implication par les questions urbaines et sociétales qui traversent la planète aujourd'hui : quelle ville pour quel monde demain ? Cet aspect de l'enjeu sera mis en œuvre au sein de la coopération entre les centres culturels de l'arrondissement de Liège (voir §5).

2) La création artistique et la créativité : susciter la création artistique et la créativité de tous pour apporter un écho à une autre façon de voir et de vivre le rapport aux concitoyens, au travail et au non-emploi, aux nouvelles technologies, aux cultures... Bref déconstruire pour reconstruire autrement.

3) Culture et éducation : jeter de nouvelles passerelles entre école, art et vie associative afin que la culture s'articule encore mieux aux champs social et économique.

**§3.** En outre, le Centre culturel continuera de mener les activités et actions qu'il juge pertinentes, à savoir : *intégrées au §2.*

#### **§4. Action culturelle spécialisée**

*Pas d'application.*

#### **§5. Coopération**

En cas de reconnaissance du projet de coopération entre les centres culturels d'Ans, de Chênée, des Chiroux, de Flémalle, de Jupille-Wandre, d'Ourthe-et-Meuse, d'Herstal, de Seraing, de Sprimont et de Soumagne, le Centre culturel s'engage à respecter les lignes directrices du projet de coopération dont le

porteur désigné est le Centre culturel de Soumagne et dont la mise en œuvre est confiée à l'ASBL Coopération culturelle Régionale de Liège (CCR/Liège) :

La CCR /Liège a pour finalité première de coordonner, mettre en réseau et développer des synergies entre les 10 Centres culturels établis sur son territoire. Secondement, elle veille à développer ses activités en faveur du développement culturel des 24 communes de l'arrondissement de Liège, et notamment à toucher une population plus large et à renforcer les coopérations entre les acteurs socioculturels.

L'ambition de la CCR /Liège est de permettre au plus grand nombre l'accès à une culture actuelle et diversifiée, mais surtout d'amener chacun aux pratiques créatives et artistiques, aux analyses critiques, aux actions collectives, les plaçant en position d'acteurs au cœur d'une démocratie vivante. En cela, elle se positionne en faveur de l'approfondissement des droits culturels pour l'ensemble des citoyens.

Pour répondre à ces finalités, elle développe deux axes : un soutien et un partage de ressources matérielles et humaines entre les Centres culturels et des projets. Les projets sont coordonnés par trois pôles d'actions (Jeune Public, Questions de société et Musique) rassemblant de nombreux acteurs clés du champ socioculturel. Les grandes orientations de la CCR /Liège sont, quant à elles, définies au sein du Conseil culturel.

Le Centre culturel respectera les modalités d'exécution et les engagements tels que figurant dans la convention établie entre toutes les parties qui sera annexée par avenant au présent contrat-programme en cas de reconnaissance.

### Chapitre 3. – Contributions des collectivités publiques

#### **Article 6. – Contributions de la Fédération**

**§1.** La reconnaissance par la Fédération des actions culturelles telles que décrites à l'article 5 du présent contrat-programme donne lieu à l'octroi d'une subvention annuelle globale de 100.000 euros pour l'action culturelle générale telle que décrite à l'article 5, §1 à §3 du présent contrat-programme, en application de l'article 66 du décret, qui sera atteinte au maximum lors de la 5<sup>ème</sup> année du contrat-programme selon les modalités prévues au §3 du présent contrat-programme, dans les limites des crédits budgétaires disponibles.

Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, la subvention promérite est adaptée annuellement sur base de l'indice 01.01.2016 = 100 en fonction de l'indice santé, sans qu'il soit nécessaire d'établir un avenant au présent contrat-programme.

Les dispositions relatives au subventionnement de l'action culturelle intensifiée sont incluses dans le contrat-programme du Centre culturel porteur (Centre culturel Les Chiroux).

**§2.** La subvention de la Fédération sera liquidée conformément aux modalités prévues à l'article 39 de l'arrêté.

L'octroi de la subvention est subordonné au respect, par le Centre culturel, de ses obligations et missions telles que décrites aux articles 4 et 5 du présent contrat.

Le contrôle et l'évaluation de ces obligations intégreront cependant un principe de proportionnalité raisonnée qui tiendra compte du différentiel entre la subvention proméritee telle que prévue au §1<sup>er</sup> et la subvention effectivement versée suivant les modalités du §3 :

En 2019 et 2020, la subvention est fixée au minimum à 73.886,53 euros.

En 2021, la subvention est fixée au minimum à 82.591,02 euros.

En 2022, la subvention est fixée au minimum à 91.295,51 euros.

En 2023, la subvention est de 100.000 euros.

La subvention est indexée conformément à l'article 6, §1, 2<sup>ème</sup> alinéa du présent contrat-programme, dans la limite des crédits budgétaires.

#### **Article 7. – Parité**

Conformément à l'article 72, §3 du décret, les interventions conjointes financières et sous forme de services des collectivités publiques associées sont au moins équivalentes annuellement au total de la subvention de la Fédération telle que visée par l'article 6, §3 en ce qui concerne l'action culturelle générale.

#### **Article 8. – Contributions de la Commune**

**§ 1<sup>er</sup>.** La Ville s'engage à verser au Centre culturel une subvention annuelle de 57.453 euros.

Ces subventions seront adaptées annuellement sur base de l'indice 01.01.2016 = 100 en fonction de l'indice santé, sans qu'il soit nécessaire d'établir un avenant au présent contrat-programme.

Sous réserve des disponibilités budgétaires et de trésorerie de la Ville et des délais normaux requis par la procédure de liquidation en usage dans les services de la Ville, celle-ci versera annuellement la subvention de la manière suivante : liquidation d'un douzième de la subvention annuelle par mois, la dernière tranche étant liquidée obligatoirement sur base des pièces justificatives.

§ 2. La contribution financière indirecte ou sous forme de services de la Ville comprendra pour les cinq années qui suivent la signature du présent contrat-programme conformément aux dispositions des articles 42, § 2 et 43 de l'arrêté, la prise en charge des dépenses structurelles et récurrentes suivantes au bénéfice du Centre culturel pour un montant estimé à 50.649,94 euros en 2019 :

- Les dépenses relatives à l'art.13 §3 et 4 du présent contrat à savoir les charges énergétiques des infrastructures mises à disposition et la mise à disposition de personnel assurant la conciergerie et l'entretien à raison d'un mi-temps ;
- la mise à disposition d'un travailleur à temps plein suivant la convention reprise en annexe.

## **Article 9. – Contributions de la Province**

La Province s'engage à verser au Centre culturel une subvention annuelle de 7240 euros. Cette subvention sera adaptée annuellement sur base de l'indice 01.01.2016 = 100 en fonction de l'indice santé dans la limite des crédits budgétaires disponibles, sans qu'il soit nécessaire d'établir un avenant au présent contrat-programme.

Sous réserve des disponibilités budgétaires et de trésorerie de la Province et des délais normaux requis par la procédure de liquidation en usage dans les services de la Province, celle-ci versera annuellement la subvention de la manière suivante:

en une seule et unique tranche après la réception des comptes d'exploitation et d'une situation bilantaire arrêtés le 31 décembre de l'année précédente.

### *Chapitre 4. – Conditions particulières*

## **Article 10. – Equipe professionnelle**

La composition de l'équipe du Centre culturel est décrite dans le dossier du Centre culturel. L'équipe professionnelle du Centre culturel visée aux articles 95-96 du décret comprend au minimum :

- un directeur ou une directrice à temps plein ;
- un employé administratif à temps plein détaché par la Ville.

Chacun des centres culturels partenaires contribue au projet d'action culturelle intensifiée en y affectant du personnel conformément au tableau figurant en annexe.

Le Centre Culturel s'engage à respecter les conventions collectives en la matière et à informer et argumenter auprès de la Fédération toute modification de la composition de l'équipe au minimum à l'occasion du rapport annuel tel que défini à l'article 11 du présent contrat-programme.

## **Article 11. – Obligations comptables et administratives**

Le centre culturel organise sa comptabilité en partie double en appropriant le plan comptable minimum des opérateurs culturels subventionnés, selon le modèle fourni par l'Administration et disponible sur [www.culture.be](http://www.culture.be), et tient ses comptes conformément au droit comptable belge.

L'exercice comptable est fixé à l'année civile, il prend cours le 1<sup>er</sup> janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

Au plus tard le 30 juin qui suit la clôture de l'exercice, conformément à l'article 62 du décret, le Centre culturel transmet à l'administration ainsi qu'à l'inspection et aux services administratifs de la Commune et de la Province :

1° un rapport annuel constitué des pièces justificatives suivantes :

- a) le rapport d'activité de l'exercice écoulé ;
- b) les comptes annuels de l'exercice écoulé et leurs annexes ;

8

c) le rapport de gestion qui commente ces comptes annuels ou, selon qu'il existe, le rapport du réviseur d'entreprise, de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes ;

2° un programme annuel qui comporte le projet d'activités et le budget de l'année en cours.

Préalablement à leur transmission aux services du Gouvernement, le rapport annuel et le programme annuel sont approuvés par l'assemblée générale du Centre culturel.

Pendant les dix années qui suivent la clôture de l'exercice, le Centre culturel conserve, à l'adresse de son siège social, les pièces originales qui fondent ses écritures comptables, ainsi que les journaux, les balances et les historiques des comptes, les tableaux d'amortissements et les délibérations de ses instances de décision relatives aux règles d'évaluation.

Il présente ces pièces à l'administration ou à l'inspection sur simple demande ou lors de toute inspection effectuée sur place. Le Centre culturel est tenu de fournir à la Fédération tout document et toute information qui lui seraient demandés, et de permettre aux fonctionnaires mandatés à cet effet d'avoir accès en toutes circonstances aux locaux où se trouvent les documents qu'il leur incombe d'examiner, conformément aux articles 11 à 14 de la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables au budget, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des Comptes.

Enfin, le Centre culturel est tenu de communiquer à l'administration, dans les meilleurs délais, toute modification de ses coordonnées (siège social, etc.) et de son numéro de compte bancaire, ainsi que de ses statuts, de la composition de son assemblée générale et de ses organes de gestion, de l'équipe professionnelle du Centre culturel et du Conseil d'orientation.

Le Centre culturel s'engage en outre à inviter à ses activités publiques les membres de l'instance d'avis compétente ainsi que les agents de l'administration de l'Administration générale de la Culture chargés du dossier.

#### **Article 12. – Equilibre financier**

**§1<sup>er</sup>.** Le Centre culturel met tout en œuvre pour assurer son équilibre financier.

**§2.** Néanmoins, le Centre culturel s'engage à résorber, s'il échet, son déficit financier en mettant en œuvre un plan d'assainissement.

La notion de déficit financier se définit comme suit : la situation dans laquelle un opérateur présente, au terme d'un exercice, un résultat cumulé négatif dont le montant atteint au moins 10 % de l'ensemble des produits enregistrés pendant cet exercice. Ce pourcentage est ramené à 5 % pour les opérateurs qui présentent un ensemble de produits par exercice supérieur à 1.750.000 euros.

Le Centre culturel soumet un plan d'assainissement à l'avis du Service général d'Inspection de la Culture. Le plan détaille les mesures à prendre par l'opérateur

pour retrouver l'équilibre financier, y compris, les mesures de gouvernance pour en assurer la bonne exécution. Le plan d'assainissement peut s'établir sur une période maximum de 3 ans et exceptionnellement, moyennant autorisation du Ministre, sur quatre ans.

Si ce plan n'est pas approuvé ou s'il n'est pas respecté dans son exécution, le Service général d'Inspection de la Culture adresse une proposition de résiliation du présent contrat-programme au Service général du développement territorial pour l'application des dispositions de l'article 47 du décret portant sur la résiliation de plein droit du contrat-programme.

**§3.** En cas de situation de déficit financier, seul un plan d'assainissement approuvé permet à l'opérateur de solliciter la reconduction de la reconnaissance de son action culturelle, au plus tard le 30 juin de l'année précédant le terme de son contrat-programme.

### **Article 13. – Infrastructures**

**§ 1.** Pour contribuer au bon fonctionnement du Centre culturel, la Ville de Liège met à sa disposition tout ou une partie des bâtiments suivants dont elle est propriétaire :

- les locaux sis rue d'Ougrée n°71 à 4031 Angleur (plan 1) comprenant, au rez-de-chaussée, les bureaux, la salle polyvalente et la verrière et 3 emplacements de parking au sous-sol.
- 8 locaux au sein du Complexe des Beaux-Arts (plan 2) sis au n°4 à 4000 Liège ainsi que l'ancien club des pensionnés accessible par la rue du Vieux-Château
- 6 locaux (plus une partie du local n°4) sis rue de l'Hôtel de Ville n°6 à 4031 Angleur (plan 3)
- 3 locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment sis rue de la Vaussale n°8 et 4 locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment sis rue de la Vaussale n°10-14 à 4031 Angleur (plans 4 et 5)
- L'entièreté du bâtiment sis rue Vaudrée n°2A à 4031 Angleur (plan 6)
- Une partie du bâtiment sis Place Ferrer n°14 à 4000 Liège

Les conventions relatives aux modalités de mise à disposition des infrastructures pour la durée de la reconnaissance sont annexées au présent contrat-programme. Le Centre culturel informe la Fédération de toute modification envisagée de la convention et l'associe aux renégociations de la convention.

**§ 2.** L'association accepte d'user des biens en bon père de famille en fonction de leur destination et de son propre objet social.

**§ 3.** La responsabilité de la programmation culturelle dans l'infrastructure est confiée au centre culturel.

La gestion administrative et technique de l'infrastructure est assurée par la Ville de Liège.

Les frais de fonctionnement du bâtiment (électricité, eau, chauffage, nettoyage) sont pris en charge par la Ville de Liège.

10

**§ 4.** Les frais de réparation et d'entretien des bâtiments, sauf convention contraire, sont à charge du propriétaire.  
Les travaux doivent se faire, dans toute la mesure du possible, sans entraver le bon fonctionnement de la saison culturelle.

**§ 5.** Un état des lieux ainsi qu'un inventaire éventuel du mobilier existant est établi de manière contradictoire et joint à la présente convention dès signature.

Les assurances contre tous les risques découlant de l'exploitation et de l'occupation du bien incombent au Centre culturel selon les conventions passées. Les assurances incombant au propriétaire sont à charge de la Ville de Liège.

**§ 6.** Toute transformation ne peut se faire qu'avec l'accord de la Ville de Liège.

**§ 7.** Les articles relatifs à la gestion de l'infrastructure sont assortis d'un protocole financier précis. Celui-ci fait partie intégrante du présent contrat-programme.

#### **Article 14. – Code de respect de l'utilisateur culturel, code de visibilité et charte de bonne gouvernance**

**§1.** Le Centre culturel s'engage à adhérer au code de respect de l'utilisateur culturel annexé au présent contrat-programme.

**§2.** Le Centre culturel déclare adhérer à la charte de bonne gouvernance pour les indemnités, les dépenses de représentation, les remboursements de frais et les avantages annexée au présent contrat-programme.

**§3.** Le Centre culturel s'engage à respecter les termes du code de visibilité (accord de visibilité réciproque Fédération Wallonie-Bruxelles – Déclinaison Culture) en annexe.

#### *Chapitre 5. – Dispositions finales*

#### **Article 15. – Suspension et résiliation du contrat-programme**

La Fédération peut procéder à la suspension ou à la résiliation unilatérale du présent contrat-programme dans les cas et selon les modalités prévues à l'article 47 du décret et 26 à 28 de l'arrêté.

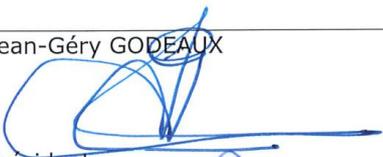
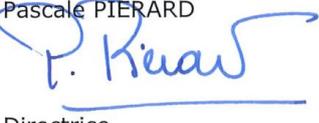
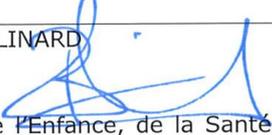
La résiliation du présent contrat-programme ne fait pas obstacle à l'application des articles 13 et 14 de la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des Communautés et des Régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes.

**Article 16. – Responsabilité extra-contractuelle**

Les parties conviennent que l'exécution du présent contrat-programme par le Centre culturel ne peut en aucun cas être source d'une responsabilité extracontractuelle quelconque de la Fédération, de la Province et de la Commune excepté au cas où la Fédération porte atteinte aux obligations de l'employeur découlant de la législation du travail dans l'hypothèse prévue à l'alinéa 5 de l'article 47 du décret.

Tout refus de renouvellement ou toute résiliation, intervenus conformément aux dispositions du contrat-programme, ne peuvent être source d'un quelconque droit à indemnité pour le Centre culturel.

Fait à *Liège* le *20 juin 2020* <sup>\*\*\*</sup> en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour le Centre culturel :	
Jean-Géry GODEAUX  Président	Pascale PIERARD  Directrice
Pour la Ville de Liège :	
Willy DEMEYER  Bourgmestre	Philippe ROUSSELLE  Directeur général
Pour la Province :	
Luc GILLARD  Président du Collège	Marianne LONHAY  Directrice générale
Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles :	
Bénédicte LINARD  Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes	André-Marie PONCELET <i>Freddy Colson</i>  Administrateur général

3 1 JAN. 2019

Bruxelles, le

E296  
05 FEV. 2019

Monsieur Jean-Géry GODEAUX,  
Président

Votre correspondante : Célia Dehon  
[celia.dehon@cfwb.be](mailto:celia.dehon@cfwb.be)  
Tél. : 02/413.32.50

Centre culturel d'Ourthe-et-Meuse  
Rue d'Ougrée, n°71  
4031 ANGLEUR

Votre lettre du

Vos références

Nos références  
JFF/SL/cd122/ DCC\_2867-2018-3635

Annexes  
AM décision

**Objet : arrêté ministériel de reconnaissance du Centre culturel d'Ourthe-et-Meuse dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels**

Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance de la demande de reconnaissance introduite le 30 juin 2017 et des avis rendus par le Service général d'Inspection de la Culture, par le Collège provincial et par la Commission des Centres culturels (*dont avis ci-joint*), j'ai le plaisir de vous informer que j'ai décidé d'accorder la reconnaissance de l'action culturelle générale et de l'action culturelle intensifiée conjointe entre les centres culturels des Chirox, de Chênée, de Jupille-Wandre et d'Ourthe-et-Meuse dans le cadre du Décret relatif aux Centres culturels du 21 novembre 2013 et de son arrêté d'exécution (*cf. arrêté de reconnaissance annexé au présent courrier*).

La reconnaissance est accordée pour une durée de 5 ans. Elle prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et viendra à échéance le 31 décembre 2023.

La subvention relative à la reconnaissance de l'action culturelle générale sera au minimum la suivante (hors indexation) pour la durée du contrat-programme :

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Subvention	73.886,53 €	73.886,53 €	82.591,02 €	91.295,51 €	100.000 €

Conformément à l'article 66, 3<sup>ème</sup> alinéa du Décret, la subvention fera l'objet d'une indexation annuelle, dans la mesure des crédits budgétaires disponibles. Le contrat-programme, qui sera prochainement établi par la Direction des centres culturels, intégrera un principe d'évaluation et de contrôle proportionnels à la subvention effectivement accordée.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Alda GREOLI,

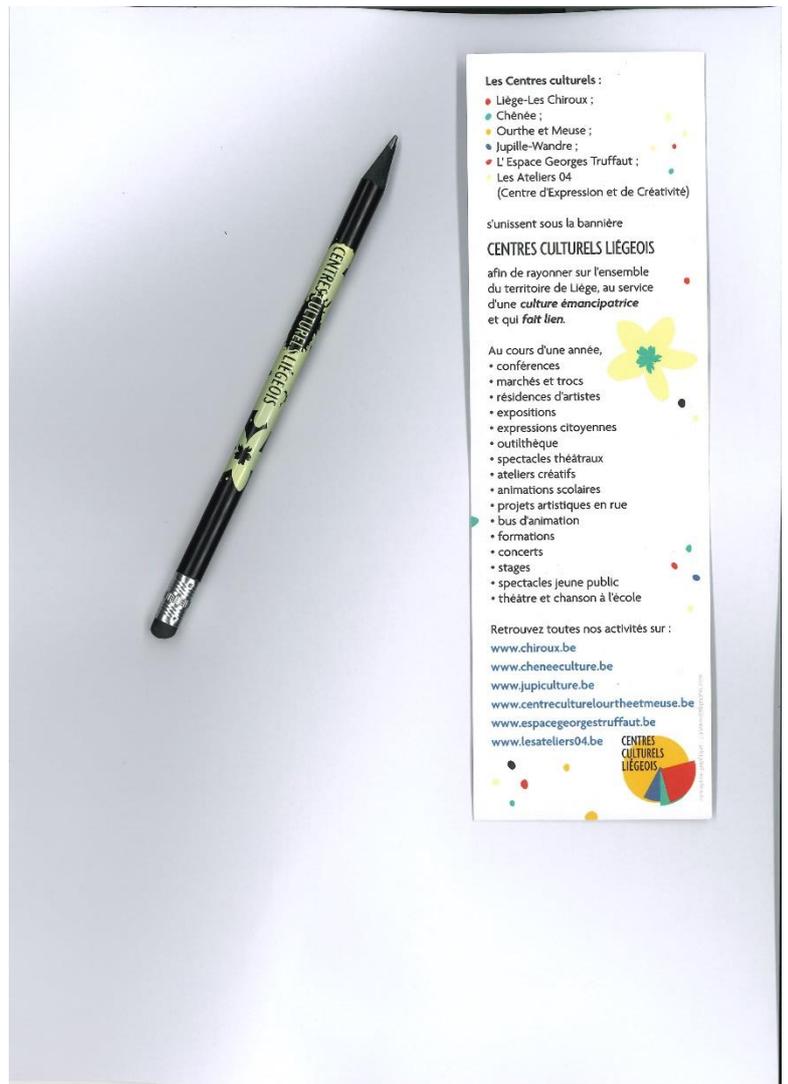
Ministre de la Culture.

1

## Annexe 3 – Convention Intensification

A la date du dépôt de ce dossier, cette convention est en cours de signature par les présidents respectifs des centres culturels concernés.

Ci-dessous, quelques illustrations en lien avec l'action culturelle intensifiée.





Participation d'un atelier créatif enfants du CCOM au projet « Drôles d'Oizos » porté par les Ateliers04



Journée de travail entre les équipes des quatre centres culturels de Liège



## Annexe 4 – Convention Coopération

### CONVENTION

ENTRE L'ASBL Centre culturel de Soumagne, dont le siège social est établi rue Louis Pasteur, 65 à  
D'UNE 4630 Soumagne, n° d'entreprise 0412.650.074 représentée par son président Monsieur  
PART : Julien JEHAY,

ET L'ASBL Centre culturel d'Ans, dont le siège social est établi Place des Anciens Combattants  
D'AUTRE à 4430 Alleur, n° d'entreprise 0433.363.930 représentée par son président Monsieur  
PART : Thomas CIALONE,

L'ASBL Centre culturel de Chênée, dont le siège social est établi rue de l'Église 1-3 à 4032  
Chênée, n° d'entreprise 0414.503.764 représentée par son président Monsieur Jean-  
Pierre HUPKENS,

L'ASBL Centre culturel de Flémalle, dont le siège social est établi rue du Beau Site 25 à  
4400 Flémalle, n° d'entreprise 0411.954.764 représentée par sa présidente Madame  
Marie-Hélène JOIRET,

L'ASBL Centre culturel d'Herstal, dont le siège social est établi rue Large-Voie 84 à 4040  
Herstal, n° d'entreprise 0898.395.687 représentée par son président Monsieur André  
NAMOTTE,

L'ASBL Foyer culturel de Jupille-Wandre, dont le siège social est établi rue Chafnay 2 –  
4020 Jupille, n° d'entreprise 0421.241.997 représentée par son président Monsieur  
Gabriel GILSON,

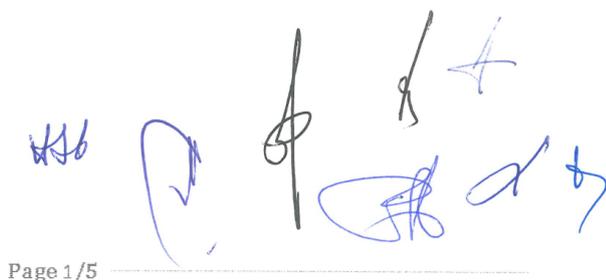
L'ASBL Centre culturel de Liège, Les Chiroux, dont le siège social est établi Place des  
Carmes 8 – 4000 Liège, n° d'entreprise 0421.241.997 représentée par son président  
Monsieur Pierre STASSART,

L'ASBL Centre culturel Ourthe et Meuse, dont le siège social est établi rue d'Ougrée 71 –  
4031 Angleur, n° d'entreprise 0453.997909 représentée par son président Monsieur Jean-  
Géry GODEAUX,

L'ASBL Centre culturel de Seraing, dont le siège social est établi rue Renaud Strivay 44 –  
4100 Seraing, n° d'entreprise 0413.893.654 représentée par son président Monsieur Eric  
VANBRABANT,

L'ASBL Foyer culturel Henri Simon, dont le siège social est établi rue du Centre 81 – 4140  
Sprimont, n° d'entreprise 0443.211.410 représentée par son président Monsieur Philippe  
LEERSCHOOL,

4.



Wsb

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### *Chapitre 1<sup>er</sup> – Généralités*

#### Article 1<sup>er</sup> – Objet

La présente coopération de centres culturels se base sur le partenariat entre dix centres culturels dont l'action culturelle est ou sera reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit :

- Le Centre culturel d'Ans,
- Le Centre culturel de Chênée,
- Le Centre culturel de Flémalle,
- Le Centre culturel d'Herstal,
- Le Foyer culturel de Jupille-Wandre,
- Le Centre culturel de Liège, Les Chiroux,
- Le Centre culturel Ourthe et Meuse,
- Le Centre culturel de Seraing,
- Le Centre culturel de Soumagne
- Le Foyer culturel de Sprimont

#### Article 2 – Porteur de la coopération de centres culturels

La signature de la présente convention par les présidents des 10 centres culturels fait preuve de la désignation du Centre culturel de Soumagne comme centre culturel porteur du projet de coopération de centres culturels par les 9 autres centres culturels partenaires.

#### Article 3 – Délégation de la coopération de centres culturels

Les dix centres culturels associés délèguent la réalisation de l'objet de la coopération de centres culturels à la Coopération Culturelle Régionale de l'arrondissement de Liège ASBL (CCR /Liège). Elle sera l'organe de gestion du dispositif de coopération de centres culturels. Une convention est également établie entre le Centre culturel de Soumagne et la Coopération Culturelle Régionale de l'arrondissement de Liège pour définir les modalités de cette délégation.

### *Chapitre 2 – Objet de la reconnaissance*

#### Article 4 – Dispositions générales

Les partenaires s'engagent à respecter les principes généraux et le prescrit du décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels et de ses arrêtés d'application. La coopération de centres culturels porte sur le partage ou la mutualisation efficiente de ressources matérielles, humaines, financières, logistiques ou techniques entre les centres culturels au sein du territoire composé par leurs territoires d'implantation respectifs et, le cas échéant, leurs territoires de projet, complémentaires (art. 49) et/ou sur la construction d'un projet commun d'action culturelle entre plusieurs centres culturels (art.51). Le projet commun d'action culturelle est complémentaire au projet d'action culturelle de chaque centre culturel.

4

#### Article 5 – Durée

La convention est conclue pour une durée de 5 ans, moyennant la reconnaissance, par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'action culturelle générale et de la coopération de centres culturels portée par le Centre culturel de Soumagne. Elle prend cours le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et se termine le 31 décembre 2024.

#### Article 6 - Missions et cahier des charges

La CCR /Liège s'engage à coordonner, à mettre en réseau et à développer des synergies entre les 10 centres culturels établis sur le territoire de l'arrondissement de Liège.

Elle s'engage à développer ses activités en faveur du développement culturel des 24 communes de l'arrondissement de Liège, et notamment à toucher une population plus large et à renforcer les coopérations entre les acteurs socioculturels.

L'ambition de la CCR /Liège est de permettre au plus grand nombre l'accès à une culture actuelle et diversifiée, et d'amener chacun aux pratiques créatives et artistiques, aux analyses critiques, aux actions collectives, les plaçant en position d'acteurs au cœur d'une démocratie vivante.

Pour répondre à ces finalités, elle développe deux axes, en référence aux prescrits du décret : un soutien et un partage de ressources matérielles et humaines entre les centres culturels et des projets.

### **Chapitre 3 – Contributions spécifiques de chaque centre**

#### Article 7 – Contributions des 10 centres culturels

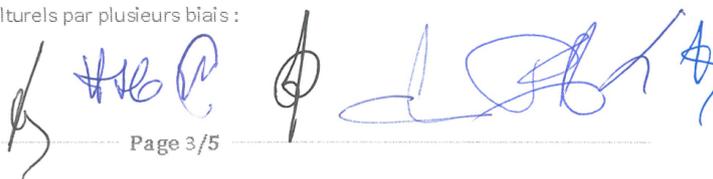
Chaque centre culturel s'implique dans la mise en place du projet de la CCR /Liège par plusieurs biais :

- Le directeur du centre culturel s'implique dans la définition du projet d'action culturelle en tant que membre du Conseil culturel et dans la gestion administrative, en tant que membre de l'Assemblée générale de la CCR /Liège.
- Une représentation des directeurs des centres culturels est également impliquée dans la définition du projet d'action culturelle en tant que membre du Conseil d'Orientation (représentants) et dans la gestion administrative, en tant que membre du Conseil d'Administration (3 représentants) de la CCR /Liège.
- Les animateurs et/ou le directeur du centre culturel s'implique(nt) dans les projets développés par la CCR /Liège, tout ou en partie, en participant aux réunions de plateforme et en prenant part à la mise en place de ces projets.
- Ponctuellement, le centre culturel met à disposition son infrastructure (diffusion, résidences, réunions, formations) et son personnel (régie, graphisme...) au profit de la CCR /Liège.

#### Article 8 – Contributions des 3 centres culturels porteurs d'un pôle

Plus spécifiquement, les 3 centres culturels porteurs d'un pôle d'actions de la CCR /Liège (Centre culturel de Chênée, de Liège, *Les Chiroux* et de Seraing) s'impliquent, en plus, dans la mise en place de la coopération de centres culturels par plusieurs biais :

4

A series of handwritten signatures in blue ink, including a large stylized signature and several smaller ones.

- La mise à disposition d'un bureau au sein du centre culturel.
- Le directeur du centre culturel joue un rôle de référent du pôle d'actions (soutien du pôle dans la définition et l'évaluation des projets) et de relais en matière de gestion du personnel vers le coordonnateur de la CCR/Liège.

#### Chapitre 4 – Description de la répartition des subventions

##### Article 9 - Subventions

La reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles, du dispositif de coopération de centres culturels tel que décrit à l'article 4 de la présente convention, donne droit à l'octroi d'une subvention annuelle globale de 165 000 €, dans la limite des crédits budgétaires disponibles. Ces activités sont développées sur l'année civile.

L'entière du montant de la subvention accordé au Centre culturel de Soumagne par la Fédération Wallonie-Bruxelles au dispositif de coopération de centres culturels sera rétrocédé, annuellement, à la CCR /Liège pour mener à bien les missions décrites à l'article 6. Elle justifiera de son utilisation.

##### Article 10 - Équilibre financier

La CCR/Liège met tout en œuvre pour assurer son équilibre financier.

Néanmoins, elle s'engage à résorber, s'il échoue, son déficit financier en mettant en œuvre un plan d'assainissement qu'elle soumettra au Centre culturel de Soumagne, en même temps que son budget de la saison en cours.

#### Chapitre 5 – Dispositions finales

##### Article 11 - Renouvellement

La convention pourra être renouvelée au terme du délai stipulé à l'article 5. Elle devra faire l'objet d'une négociation entre les parties.

##### Article 12 - Tribunaux compétents

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention est de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège.

Fait en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

À Soumagne, le 12.06.2018.

Pour le Centre culturel de Soumagne

Le Président,

Pour le Centre culturel d'Ans

Le Président,

Le Centre culturel de Chênée,

Le Président,

Le Centre culturel de Flémalle,

La Présidente,

Le Centre culturel d'Herstal,

Le Président,

Le Foyer culturel de Jupille-Wandre,

Le Président, *pour le Président*

Le Centre culturel de Liège, *Les Chiroux*,

Le Président,

Le Centre culturel Ourthe et Meuse,

Le Président,

Le Centre culturel de Seraing,

Le Président,

Le Foyer culturel de Sprimont,

Le Président,

ly

# Annexe 5 – PV du CA du 13 février 2023 – Validation des membres du CO

## PV CA du 13 février 2023 de l'asbl CCOM

Présents : Mmes et Mrs Jans, Godeaux, Pacqué, Perick, Marcolungo, Crisafi, Duez, Deschampeleire  
- Invités : Mrs Leerschool (Fr et Ph), Danloy - Pascale - Excusés : Mme Thans et M. Franceschini.

La séance est ouverte à 16h30.

1. Le PV de la réunion du CA précédent (12 octobre 2022) est approuvé à l'unanimité avec la rectification suivante : Mr Godeaux était excusé pour son absence le 12/10.

2. Présentation du bilan et des comptes 2022 par les comptables qui précisent que le bilan est toujours provisoire. Le coût salarial annuel du personnel Ville a augmenté de façon importante suite au changement du système APE. Au moment où les comptes seront définitifs, refaire le point sur cette situation. Le bénéfice à ce jour est de 7452.57 euros. La directrice explique que la situation est la même dans les autres centres culturels (aug. Coût Ville). Idem au centre sportif (précision de C.Perick). Il est proposé qu'un courrier soit envoyé à la Ville afin de réagir face à cette augmentation. Soit ce courrier pourrait être signé par les 4 cc, soit par plusieurs membres du CA...A voir quand nous recevrons le document officiel de la Ville avec ce chiffre.

3. Démission d'un administrateur : Monsieur Laporte est exclu par la Croix Rouge de Liège/Angleur. Mr Laporte a remis sa démission comme membre du C.A. Les responsables croix rouge (Mr Caeymaex et Mme Ernst) vont transmettre le nom d'un représentant croix rouge. Un échange de vue s'ensuit concernant le local actuellement occupé par la Croix Rouge. Il a été rappelé à la croix rouge que le local n'était pas un local dédié à la croix rouge uniquement. Ce n'est pas une maison croix rouge comme certaines autres. Mais il est compliqué au vu des habitudes et du fonctionnement en place depuis de nombreuses années, de modifier les occupations de façon radicale. La directrice est en contact avec l'échevinat de la culture par rapport à un potentiel hébergement de la bibliothèque dans cette maison. Au de cette situation d'occupation « exclusive » par habitude, ne faudrait-il pas envisager des conventions d'occupation ou revoir le ROI (proposition de la Présidente).

4. Dossier quinquennal 2025/2029 : le travail est en cours avec le conseil d'orientation, l'équipe et les autres CC. La directrice soumet, pour aval, les noms des membres du CO élargi. Voir liste en pièce jointe.

Le Secrétaire

F Deschampeleire

La Présidente

D.Jans

La séance est levée à 18h30. Elle se clôture par un verre de l'amitié en l'honneur de Mrs Laporte et Monnard.

C.O. CCOM ...		
DANLOY Francis Président	francisdanloy@yahoo.fr	Citoyen angloleurois. Musicien - impliqué dans différents groupes vocaux et musicaux liégeois. Son approche musicale mixe professionnalisme et rencontres avec des amateurs ; volonté d'utiliser l'outil vocal comme moyen d'expression citoyenne.
JORTAY Eliane	elianejortay@gmail.com	Citoyenne angloleuroise. Participe activement à la vie culturelle liégeoise et est soucieuse du renforcement des va-et-vient entre « centre et quartiers ». Sensible à un travail de terrain en lien avec la réflexion.
FRANSEN Francine	francinefranssen7@gmail.com	Citoyenne angloleuroise, conteuse, écrivaine public. Ses formations l'ont conduite vers l'expression citoyenne. Se soucie d'aller susciter l'expression chez l'habitant et le questionne sur ses choix.
FRANCESCHINI Edouard	franceschini.edouard1955@gmail.com	Président du Comité des fêtes de Sclessin. Mobilisé sur de nombreux projets associatifs à Sclessin depuis 20 ans. Veille à accorder une attention particulière aux personnes plus fragilisées et est attentif à la multiculturalité dans les projets. Membre du CA .
GRAWEZ Stephan	stephan.grawez@cfwb.be	Inspecteur culture Fédération Wallonie Bruxelles
BLEY Raphaël	bleyraph@gmail.com	Artiste et citoyen sclessinois
DALLONS Caroline	caroline.dallons@one.be	Partenaire Enfants-Parents ONE d'Angleur. Très impliquée dans la vie du quartier (domaine de l'enfance et de la parentalité), en lien avec des partenaires.
DARCIS-THUNUS Marie-Agnès	mathunus@mariagoretti.be	Enseignante Angleur - Institut Maria Goretti. Souhait de s'impliquer dans la vie du quartier, déjà en lien avec d'autres associations d'Angleur.
DELVAUX Dorothy	dorothy.delvaux@hotmail.fr	Citoyenne angloleuroise, personne-relais dans son quartier (Garde Dieu) depuis les inondations.
DEPRINS Jacqueline	jackydeprins@yahoo.fr	Présidente du Comité de Quartier Angleur-Kinkempois, et citoyenne angloleuroise. En contact avec de nombreux habitants, en particulier dans le quartier de Kinkempois.
FERRERA DE AVELINO Barbara	animation@ccrliège.be	Animatrice à la Coopération Culturelle Régionale/Liège (CCR/Liège)
FRANÇOIS Georgette	djoifrancois160@yahoo.fr	Présidente de l'association La Boca Tango. Investie dans la dynamique « centre culturel » en dehors de notre territoire, vision large de la « culture ».
HARDY Viviane	vivianehardy1973@gmail.com	Enseignante Sclessin - école fond.com. du Perron .
ISTACE Isabelle	istaceisabelle@hotmail.com	Enseignante Angleur -école fond. Com. Centre/rivage. A occupé le poste de directrice FF durant quelques mois, possède une bonne connaissance des deux implantations de l'EFC Centre.

LEYS Maxime	maximeleys@gmail.com	Citoyen angloleurois et jeune travailleur audio-visuel, en lien avec des projets dans le quartier.
MARCOLUNGO Daniel	d.marcolungo@skynet.be	Impliqué dans différents groupes vocaux et musicaux liégeois. Membre du CA.
MONISSE Jean-Claude	jmonisse@outlook.com	Habitant angloleurois, membre du CCLP - Comité consultatif des locataires et des propriétaires du Logis social de Liège (Angleur). En contact avec de nombreux habitants, en particulier au sein des buildings rue Vaudrée.
MOYERSON Bénédict	b.moyersoem@liguedesfamilles.be	Chargée de projets et formatrice alpha-FLE et citoyenneté. Ligue des Familles. En contact avec de nombreux habitants sclessinois en difficulté avec la langue française.
NIBARUTA Cassien	kaadura59@gmail.com	Citoyen sclessinois. Participants à plusieurs ateliers du CCOM (lui + enfants), enfants dans l'école du quartier.
NISOT Auréli	aurelie.nisot@liege.be	Animatrice service Lecture Publique de la Ville de Liège - Bibliothèque d'Angleur, et habitante angloleuroise. En contact avec des habitants, des écoles d'Angleur et des assoc. du quartier.
PATTI Xavier	xp@csiangleur.be	Infirmier Maison Médicale d'Angleur, habitant angloleurois, impliqué dans la vie du quartier.
SENDEN Odette	sendeno7@hotmail.com	Bénévole à un atelier du CCOM (Artalpa) et citoyenne sclessinoise. Participante à des ateliers du CCOM et à d'autres activités dans le quartier (Club de pensionnés, ...)
TOMSIN Josseline	j.tomsin@liguedesfamilles.be	Chargée de projets et formatrice alpha-FLE et citoyenneté. Ligue des familles Angleur. En contact avec de nombreux habitants angloleurois en difficulté avec la langue française.
YAOUHARA Naima	chat-nana@hotmail.com	Citoyenne sclessinoise et participante à des ateliers du CCOM et d'autres activités du quartier (Maison des Jeunes, bénévoles ONE, ...)
LAHAYE Erika	Erika.lahaye@mmt-s.be	Maison médicale tilleur-Salessin. En contact avec de nombreux citoyens du quartier, venant à la Maison Médicale.
SALERNO Laurent	laurent.salerno@yahoo.fr	Citoyen sclessinois, rencontré par Georgette (La Bocca)

+ Membres de l'Equipe : Direction, Animation, Administration.

# Annexe 6 – Convention de mise à disposition – Leila Marchandise



Convention de mise à disposition  
LEILA MARCHANDISE.



SÉANCE A HUIS CLOS

Direction des Ressources humaines

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal.

SÉANCE DU 29 avril 2019 - N° 114

Responsable administratif : MOYSE Cécile  
Tél: 04/221.88.68  
Email: cecile.moyse@liege.be

## Le Conseil communal,

**Objet :** Prolongation de la mise à disposition et adoption du texte de la convention entre la Ville de Liège et l'association "CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE" – n° d'entreprise : 0453.997.909 - sise à 4031 LIÈGE - rue d'Ougrée, 71 - relative à la mise à disposition de Mme MARCHANDISE Leila, née le 20/05/1967 et domiciliée à 4671 SAIVE - rue des Anémones, 28/1 - employée d'administration nommée.  
VDEP.

Vu les articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la circulaire du 30 mai 2013 du Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville concernant l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que l'association « CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE » a pour but, en dehors de tout esprit de lucre ainsi que tout esprit d'appartenance politique, philosophique ou confessionnelle, de promouvoir le développement culturel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège, prioritairement dans les quartiers d'Angleur et Sclessin et environs. Il s'agit de contribuer à l'exercice des Droits culturels, dans un esprit d'éducation permanente et de développement communautaire. Il s'agit de permettre aux individus et aux groupes l'exercice effectif du droit à la culture dans une perspective de démocratisation de la culture, de démocratie culturelle et de médiation culturelle ;

Pour ce faire, l'association :

- suscite, encourage et assiste les initiatives culturelles et en favorise la coopération, la coordination et l'animation ;
- sensibilise, informe et forme les citoyens aux questions que pose le rapport de l'Homme à son environnement, à son histoire et son patrimoine et aux enjeux de la société et de l'aménagement de son territoire ;
- soutient le développement culturel des individus et des groupes par l'expression et la créativité, par la mise en œuvre de pratiques artistiques afin qu'ils puissent se projeter, inventer et participer à la vie sociale et culturelle ;
- veille attentivement à rencontrer et à convier les personnes les plus fragilisées et plus isolées à faire partie du processus, comme d'autres citoyens et publics ;
- cherche à associer les opérateurs culturels ou d'autres champs (économiques, sociaux, pédagogiques, médicaux, artistiques, ...) d'un territoire à la réflexion et la conceptualisation d'un projet d'action culturelle ;
- cherche à s'inscrire dans des réseaux de coopération territoriaux et sectoriels ;
- est attentif à décentraliser ses projets ou activités afin de les rendre accessibles à tous, selon la pertinence ou pas de le faire ;
- contribue à l'exercice du Droit à la culture et plus largement à l'ensemble des Droits culturels par tous et pour tous, dans le respect des droits humains ;
- assure la gestion et/ou l'exploitation des espaces mis à sa disposition ou des services culturels mis à sa disposition ou créés à son initiative ;

- pourra, à ces fins, posséder tout immeuble et équipement propres à son action, exploiter tous services à but culturel, passer toute convention utile avec les pouvoirs publics ou les particuliers, et participer à toute association ayant un objet compatible avec le sien ;

Considérant que, ce but présentant un rapport direct avec la poursuite de l'intérêt communal, la Ville de Liège et ladite association ont décidé de collaborer afin d'optimiser la réalisation des différentes missions qui en découlent ;

Considérant que ladite collaboration se concrétise par la mise à disposition, exceptionnelle et pour une durée limitée, d'un agent au profit de l'association ; agent dont celle-ci a besoin afin d'atteindre ses objectifs ;

Attendu le texte du projet de contrat-programme 2019-2023 entre la Communauté française de Belgique, la Ville de Liège, la Province de Liège et l'association « CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE » approuvé par le Conseil communal du 26 juin 2017 (point n° 60) ;

Attendu la convention du 10 juillet 2008 telle que modifiée par l'avenant du 31 janvier 2013 entre la Ville de Liège et l'association « CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE » relative à la mise à disposition de Mme MARCHANDISE Leila, née le 20 mai 1967, employée d'administration A.P.E. ;

Vu l'arrêté du Collège communal du 27 octobre 2017 [H.O.J. 17] décidant notamment de procéder à la nomination définitive de Mme MARCHANDISE Leila au grade d'employée d'administration - échelle D4, à dater du 30 octobre 2017 ;

Considérant que la convention de mise à disposition de l'intéressée est arrivée à échéance le 31 janvier 2019. ;

Considérant que la Ville de Liège et l'association souhaitent poursuivre la collaboration susvisée en renouvelant la mise à disposition de Mme MARCHANDISE Leila, née le 20 mai 1967, employée d'administration nommée et qu'il convient dès lors d'établir une nouvelle convention encadrant cette mise à disposition ;

Considérant que l'estimation de la subvention indirecte classique, actualisée suite au renouvellement de ladite mise à disposition, s'élève à 42.471,79 EUR (quarante-deux mille quatre cent septante-et-un euros et septante-neuf cents) ;

Attendu l'avis juridique du Département juridique du 22 mars 2019 ;

Attendu la demande d'avis adressée sur base d'un dossier complet au Directeur financier en date du 05/04/2019.

Attendu l'avis favorable du Directeur financier rendu en date du 05/04/2019 conformément à l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

Sur proposition du Collège Communal, en sa séance du 12 avril 2019, et après examen du dossier par la Commission compétente ;

PROLONGE la mise à disposition de Mme MARCHANDISE Leila, née le 20 mai 1967 et domiciliée à 4671 SAIVE - rue des Anémones, 28/1 - employée d'administration nommée ;

ADOpte le texte de la convention entre la Ville de Liège et l'association "CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE" - n° d'entreprise : 0453.997.909 - sise à 4031 LIÈGE - rue d'Ougrée, 71 - relative à la mise à disposition susmentionnée.

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TRAVAILLEUR**

##### **Entre d'une part,**

La Ville de Liège - n° d'entreprise 0207.343.933 - sise place du Marché, 2 à 4000 Liège, représentée par son Collège communal, pour lequel agissent Madame Maggy YERNA, Échevine du Logement, du Développement économique et territorial, de la Régie foncière, de la Politique du Personnel communal et de la Maison de l'Habitat, et Monsieur Philippe ROUSSELLE, Directeur général, en exécution d'une délibération du Conseil communal du 29 avril 2019 ;

Ci-après dénommée « l'employeur » ;

**Et d'autre part,**

L'association "CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE" – n° d'entreprise : 0453.997.909 - sise à 4031 LIÈGE - rue d'Ougrée, 71 - dont les statuts ont été coordonnés aux termes d'une assemblée générale du 21 décembre 2016 et parus par extraits aux annexes du Moniteur Belge en date du 25 avril 2017, dûment représentée conformément à ses statuts ;

Ci-après dénommée « l'utilisateur » ;

**Et,**

Madame MARCHANDISE Leila, née le 20 mai 1967 et domiciliée à 4671 SAIVE - rue des Anémones, 28/1 - employée d'administration nommée ;

Ci-après dénommée « la travailleuse » ;

**IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT**

Le Conseil d'administration de l'utilisateur est élu par l'Assemblée générale en conformité avec la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques. Il comprend au moins un membre désigné par le Conseil communal.

L'utilisateur a pour but, en dehors de tout esprit de lucre ainsi que tout esprit d'appartenance politique, philosophique ou confessionnelle, de promouvoir le développement culturel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège, prioritairement dans les quartiers d'Angleur et Sclessin et environs. Il s'agit de contribuer à l'exercice des Droits culturels, dans un esprit d'éducation permanente et de développement communautaire. Il s'agit de permettre aux individus et aux groupes l'exercice effectif du droit à la culture dans une perspective de démocratisation de la culture, de démocratie culturelle et de médiation culturelle.

Pour ce faire, l'utilisateur :

- suscite, encourage et assiste les initiatives culturelles et en favorise la coopération, la coordination et l'animation ;
- sensibilise, informe et forme les citoyens aux questions que pose le rapport de l'Homme à son environnement, à son histoire et son patrimoine et aux enjeux de la société et de l'aménagement de son territoire ;
- soutient le développement culturel des individus et des groupes par l'expression et la créativité, par la mise en oeuvre de pratiques artistiques afin qu'ils puissent se projeter, inventer et participer à la vie sociale et culturelle ;
- veille attentivement à rencontrer et à convier les personnes les plus fragilisées et plus isolées à faire partie du processus, comme d'autres citoyens et publics ;
- cherche à associer les opérateurs culturels ou d'autres champs (économiques, sociaux, pédagogiques, médicaux, artistiques, ...) d'un territoire à la réflexion et la conceptualisation d'un projet d'action culturelle ;
- cherche à s'inscrire dans des réseaux de coopération territoriaux et sectoriels ;
- est attentif à décentraliser ses projets ou activités afin de les rendre accessibles à tous, selon la pertinence ou pas de le faire ;
- contribue à l'exercice du Droit à la culture et plus largement à l'ensemble des Droits culturels par tous et pour tous, dans le respect des droits humains ;
- assure la gestion et/ou l'exploitation des espaces mis à sa disposition ou des services culturels mis à sa disposition ou créés à son initiative ;
- pourra, à ces fins, posséder tout immeuble et équipement propices à son action, exploiter tous services à but culturel, passer toute convention utile avec les pouvoirs publics ou les particuliers, et participer à toute association ayant un objet compatible avec le sien.

Ce but présentant un rapport direct avec la poursuite de l'intérêt communal, l'utilisateur et l'employeur conviennent d'unir partiellement leurs compétences afin d'optimiser la réalisation des différentes missions qui en découlent.

Pour ce faire, ils ont décidé de confier, exceptionnellement et pour une durée limitée, à la travailleuse désignée ci-dessus, évaluée apte à la remplir, une mission de collaboration avec l'utilisateur. La nature de ladite mission est jugée utile et nécessaire pour atteindre les objectifs de l'utilisateur.

Les modalités fixant les rémunérations, indemnités, avantages, congés, temps de travail, etc., telles qu'en vigueur dans les divers statuts et règlements applicables au personnel de l'employeur, restent d'application à la travailleuse ainsi mise à disposition.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre l'employeur et l'utilisateur dans le cadre de la mise à disposition de la travailleuse au profit de l'utilisateur, pour une durée correspondant à l'exécution de la mission lui confiée par celui-ci.

### **Article 2 : Nature de la mission**

La travailleuse est mise à disposition de l'utilisateur en vue de lui permettre de réaliser les différentes missions découlant de son but : en dehors de tout esprit de lucre ainsi que tout esprit d'appartenance politique, philosophique ou confessionnelle, promouvoir le développement culturel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège, prioritairement dans les quartiers d'Angleur et Sclessin et environs. Il s'agit de contribuer à l'exercice des Droits culturels, dans un esprit d'éducation permanente et de développement communautaire. Il s'agit de permettre aux individus et aux groupes l'exercice effectif du droit à la culture dans une perspective de démocratisation de la culture, de démocratie culturelle et de médiation culturelle. Pour ce faire, l'utilisateur :

- suscite, encourage et assiste les initiatives culturelles et en favorise la coopération, la coordination et l'animation ;
- sensibilise, informe et forme les citoyens aux questions que pose le rapport de l'Homme à son environnement, à son histoire et son patrimoine et aux enjeux de la société et de l'aménagement de son territoire ;
- soutient le développement culturel des individus et des groupes par l'expression et la créativité, par la mise en oeuvre de pratiques artistiques afin qu'ils puissent se projeter, inventer et participer à la vie sociale et culturelle ;
- veille attentivement à rencontrer et à convier les personnes les plus fragilisées et plus isolées à faire partie du processus, comme d'autres citoyens et publics ;
- cherche à associer les opérateurs culturels ou d'autres champs (économiques, sociaux, pédagogiques, médicaux, artistiques, ...) d'un territoire à la réflexion et la conceptualisation d'un projet d'action culturelle ;
- cherche à s'inscrire dans des réseaux de coopération territoriaux et sectoriels ;
- est attentif à décentraliser ses projets ou activités afin de les rendre accessibles à tous, selon la pertinence ou pas de le faire ;
- contribue à l'exercice du Droit à la culture et plus largement à l'ensemble des Droits culturels par tous et pour tous, dans le respect des droits humains ;
- assure la gestion et/ou l'exploitation des espaces mis à sa disposition ou des services culturels mis à sa disposition ou créés à son initiative ;
- pourra, à ces fins, posséder tout immeuble et équipement propices à son action, exploiter tous services à but culturel, passer toute convention utile avec les pouvoirs publics ou les particuliers, et participer à toute association ayant un objet compatible avec le sien.

### **Article 3 : Durée**

La présente convention prend cours le 1er février 2019

Elle se terminera au plus tard le 31 janvier 2025 ou à la clôture du litige découlant de son interprétation, de son exécution ou de ses suites le cas échéant.

Aucune reconduction tacite ne pourra être invoquée.

### **Article 4 : Conditions de la mise à disposition**

La travailleuse reste liée à l'employeur en sa qualité d'agent statutaire. Les modalités fixant les rémunérations, indemnités, avantages, congés, temps de travail, etc., telles qu'en vigueur dans les divers statuts et règlements applicables au personnel de l'employeur, restent d'application à la travailleuse ainsi mise à disposition.

Dans le cadre de la mission visée à l'article 2 de la présente convention, elle s'acquittera des tâches qui en découlent et conformes à sa fonction, sous l'autorité journalière du gestionnaire responsable de l'utilisateur. En cas de manquements dans le chef de la travailleuse lors de l'exécution des tâches qui lui sont confiées, l'utilisateur est tenu de les établir et de les transmettre dans les meilleurs délais à l'employeur, tout en précisant l'attitude qu'il conviendrait, à son estime, que l'employeur adopte.

En cas d'absence de la travailleuse, le remplacement s'effectuera conformément aux règles en place chez l'employeur

**Article 5 : Dispositions financières**

La travailleuse mise à disposition dans le cadre de la présente convention sera rémunérée par l'employeur, conformément au régime des agents statutaires.

L'utilisateur remboursera à l'employeur la charge salariale calculée sur la base des taux de cotisations patronales applicables à un agent A.P.E., diminuée d'un montant équivalant à la subvention A.P.E. dont bénéficiait l'utilisateur pour cette agente avant sa nomination, sans préjudice des autres dispositions adoptées par le Conseil communal.

Par "montant équivalent à la subvention A.P.E.", on entend la valeur du point A.P.E. telle que définie par le décret A.P.E. du 25 avril 2002 du Gouvernement wallon, éventuellement indexée, calculée au prorata des prestations.

**Article 6 : Interdiction de la mise à disposition en cascade**

L'utilisateur s'engage à ne jamais mettre à disposition de quelqu'autre bénéficiaire que ce soit ou pour quelque motif que ce soit la travailleuse mise à sa disposition par la présente convention.

**Article 7 : Suivi**

Les parties s'engagent à se concerter à intervalles réguliers pour la bonne mise en œuvre de la présente convention.

Toute correspondance administrative relative à l'exécution de la présente convention, destinée à la Ville, est adressée à la Direction du Département des Ressources humaines, rue des Guillemins 26 (5e étage), 4000 Liège.

**Article 8 : Résiliation**

L'employeur se réserve le droit de mettre fin à la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect des engagements de l'utilisateur.

L'employeur et l'utilisateur ont la possibilité de mettre fin à la présente convention à tout moment, moyennant préavis de six mois signifié à l'autre partie par lettre recommandée, et ce, sans le versement d'une quelconque indemnité à l'autre partie.

En tout état de cause, la présente convention est résolue de plein droit, sans préavis ni indemnité dès le moment où la travailleuse cesse de faire partie du personnel communal.

**Article 9 : Engagement général des parties en matière de traitement et de protection des données à caractère personnel**

Dans le cadre de la présente convention, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que la Loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles permettant d'assurer le respect des principes en la matière, en ce compris la sécurité et la confidentialité des données personnelles mises en possession ou traitées par chacune des parties.

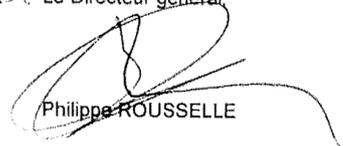
Les parties s'engagent à ne collecter et traiter que les données personnelles strictement nécessaires pour la bonne exécution de la présente convention. Les données personnelles auxquelles les parties ont eu accès dans le cadre de l'exécution de la présente convention ne pourront être utilisées dans un autre cadre que celui annoncé. Elles ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales ou de prospection.

Les parties s'engagent à collaborer pour garantir aux personnes concernées le plein et entier respect de leurs droits en matière de protection des données.

Les parties garantissent en outre le respect de la présente disposition par leur personnel et sous-traitants éventuels.

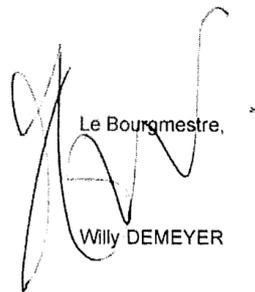
Fait à Liège, en 4 exemplaires originaux, le .....  
Chaque partie reconnaît avoir reçu le sien.  
Suivent les signatures.

**La présente délibération a obtenu l'unanimité des suffrages.**

Le Directeur général  
  
Philippe ROUSSELLE

PAR LE CONSEIL,



Le Bourgmestre,  
  
Willy DEMEYER

6 / 6

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TRAVAILLEUR**

**Entre d'une part,**

La Ville de Liège - n° d'entreprise 0207.343.933 - sise place du Marché, 2 à 4000 Liège, représentée par son Collège communal, pour lequel agissent Madame Maggy YERNA, Échevine du Logement, du Développement économique et territorial, de la Régie foncière, de la Politique du Personnel communal et de la Maison de l'Habitat, et Monsieur Philippe ROUSSELLE, Directeur général, en exécution d'une délibération du Conseil communal du 29 avril 2019 ;

Ci-après dénommée « l'employeur » ;

**Et d'autre part,**

L'association "CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE" – n° d'entreprise : 0453.997.909 - sise à 4031 LIÈGE - rue d'Ougrée, 71 - dont les statuts ont été coordonnés aux termes d'une assemblée générale du 21 décembre 2016 et parus par extraits aux annexes du Moniteur Belge en date du 25 avril 2017, dûment représentée conformément à ses statuts ;

Ci-après dénommée « l'utilisateur » ;

**Et,**

Madame MARCHANDISE Leila, née le 20 mai 1967 et domiciliée à 4671 SAIVE - rue des Anémones, 28/1 - employée d'administration nommée ;

Ci-après dénommée « la travailleuse » ;

**IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT**

Le Conseil d'administration de l'utilisateur est élu par l'Assemblée générale en conformité avec la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques. Il comprend au moins un membre désigné par le Conseil communal.

L'utilisateur a pour but, en dehors de tout esprit de lucre ainsi que tout esprit d'appartenance politique, philosophique ou confessionnelle, de promouvoir le développement culturel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège, prioritairement dans les quartiers d'Angleur et Sclessin et environs. Il s'agit de contribuer à l'exercice des Droits culturels, dans un esprit d'éducation permanente et de développement communautaire. Il s'agit de permettre aux individus et aux groupes l'exercice effectif du droit à la culture dans une perspective de démocratisation de la culture, de démocratie culturelle et de médiation culturelle.

Pour ce faire, l'utilisateur :

- suscite, encourage et assiste les initiatives culturelles et en favorise la coopération, la coordination et l'animation ;
- sensibilise, informe et forme les citoyens aux questions que pose le rapport de l'Homme à son environnement, à son histoire et son patrimoine et aux enjeux de la société et de l'aménagement de son territoire ;
- soutient le développement culturel des individus et des groupes par l'expression et la créativité, par la mise en œuvre de pratiques artistiques afin qu'ils puissent se projeter, inventer et participer à la vie sociale et culturelle ;
- veille attentivement à rencontrer et à convier les personnes les plus fragilisées et plus isolées à faire partie du processus, comme d'autres citoyens et publics ;
- cherche à associer les opérateurs culturels ou d'autres champs (économiques, sociaux, pédagogiques, médicaux, artistiques, ...) d'un territoire à la réflexion et la conceptualisation d'un projet d'action culturelle ;
- cherche à s'inscrire dans des réseaux de coopération territoriaux et sectoriels ;

- est attentif à décentraliser ses projets ou activités afin de les rendre accessibles à tous, selon la pertinence ou pas de le faire ;
- contribue à l'exercice du Droit à la culture et plus largement à l'ensemble des Droits culturels par tous et pour tous, dans le respect des droits humains ;
- assure la gestion et/ou l'exploitation des espaces mis à sa disposition ou des services culturels mis à sa disposition ou créés à son initiative ;
- pourra, à ces fins, posséder tout immeuble et équipement propices à son action, exploiter tous services à but culturel, passer toute convention utile avec les pouvoirs publics ou les particuliers, et participer à toute association ayant un objet compatible avec le sien.

Ce but présentant un rapport direct avec la poursuite de l'intérêt communal, l'utilisateur et l'employeur conviennent d'unir partiellement leurs compétences afin d'optimiser la réalisation des différentes missions qui en découlent.

Pour ce faire, ils ont décidé de confier, exceptionnellement et pour une durée limitée, à la travailleuse désignée ci-dessus, évaluée apte à la remplir, une mission de collaboration avec l'utilisateur. La nature de ladite mission est jugée utile et nécessaire pour atteindre les objectifs de l'utilisateur.

Les modalités fixant les rémunérations, indemnités, avantages, congés, temps de travail, etc., telles qu'en vigueur dans les divers statuts et règlements applicables au personnel de l'employeur, restent d'application à la travailleuse ainsi mise à disposition.

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre l'employeur et l'utilisateur dans le cadre de la mise à disposition de la travailleuse au profit de l'utilisateur, pour une durée correspondant à l'exécution de la mission lui confiée par celui-ci.

### **Article 2 : Nature de la mission**

La travailleuse est mise à disposition de l'utilisateur en vue de lui permettre de réaliser les différentes missions découlant de son but : en dehors de tout esprit de lucre ainsi que tout esprit d'appartenance politique, philosophique ou confessionnelle, promouvoir le développement culturel sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège, prioritairement dans les quartiers d'Angleur et Sclessin et environs. Il s'agit de contribuer à l'exercice des Droits culturels, dans un esprit d'éducation permanente et de développement communautaire. Il s'agit de permettre aux individus et aux groupes l'exercice effectif du droit à la culture dans une perspective de démocratisation de la culture, de démocratie culturelle et de médiation culturelle.

Pour ce faire, l'utilisateur :

- suscite, encourage et assiste les initiatives culturelles et en favorise la coopération, la coordination et l'animation ;
- sensibilise, informe et forme les citoyens aux questions que pose le rapport de l'Homme à son environnement, à son histoire et son patrimoine et aux enjeux de la société et de l'aménagement de son territoire ;
- soutient le développement culturel des individus et des groupes par l'expression et la créativité, par la mise en œuvre de pratiques artistiques afin qu'ils puissent se projeter, inventer et participer à la vie sociale et culturelle ;
- veille attentivement à rencontrer et à convier les personnes les plus fragilisées et plus isolées à faire partie du processus, comme d'autres citoyens et publics ;

- cherche à associer les opérateurs culturels ou d'autres champs (économiques, sociaux, pédagogiques, médicaux, artistiques, ...) d'un territoire à la réflexion et la conceptualisation d'un projet d'action culturelle ;
- cherche à s'inscrire dans des réseaux de coopération territoriaux et sectoriels ;
- est attentif à décentraliser ses projets ou activités afin de les rendre accessibles à tous, selon la pertinence ou pas de le faire ;
- contribue à l'exercice du Droit à la culture et plus largement à l'ensemble des Droits culturels par tous et pour tous, dans le respect des droits humains ;
- assure la gestion et/ou l'exploitation des espaces mis à sa disposition ou des services culturels mis à sa disposition ou créés à son initiative ;
- pourra, à ces fins, posséder tout immeuble et équipement propices à son action, exploiter tous services à but culturel, passer toute convention utile avec les pouvoirs publics ou les particuliers, et participer à toute association ayant un objet compatible avec le sien.

### **Article 3 : Durée**

La présente convention prend cours le 1er février 2019

Elle se terminera au plus tard le 31 janvier 2025 ou à la clôture du litige découlant de son interprétation, de son exécution ou de ses suites le cas échéant.

Aucune reconduction tacite ne pourra être invoquée.

### **Article 4 : Conditions de la mise à disposition**

La travailleuse reste liée à l'employeur en sa qualité d'agent statutaire. Les modalités fixant les rémunérations, indemnités, avantages, congés, temps de travail, etc., telles qu'en vigueur dans les divers statuts et règlements applicables au personnel de l'employeur, restent d'application à la travailleuse ainsi mise à disposition.

Dans le cadre de la mission visée à l'article 2 de la présente convention, elle s'acquittera des tâches qui en découlent et conformes à sa fonction, sous l'autorité journalière du gestionnaire responsable de l'utilisateur.

En cas de manquements dans le chef de la travailleuse lors de l'exécution des tâches qui lui sont confiées, l'utilisateur est tenu de les établir et de les transmettre dans les meilleurs délais à l'employeur, tout en précisant l'attitude qu'il conviendrait, à son estime, que l'employeur adopte.

En cas d'absence de la travailleuse, le remplacement s'effectuera conformément aux règles en place chez l'employeur.

### **Article 5 : Dispositions financières**

La travailleuse mise à disposition dans le cadre de la présente convention sera rémunérée par l'employeur, conformément au régime des agents statutaires.

L'utilisateur remboursera à l'employeur la charge salariale calculée sur la base des taux de cotisations patronales applicables à un agent A.P.E., diminuée d'un montant équivalent à la subvention A.P.E. dont bénéficiait l'utilisateur pour cette agente avant sa nomination, sans préjudice des autres dispositions adoptées par le Conseil communal.

Par "montant équivalent à la subvention A.P.E.", on entend la valeur du point A.P.E. telle que définie par le décret A.P.E. du 25 avril 2002 du Gouvernement wallon, éventuellement indexée, calculée au prorata des prestations.

**Article 6 : Interdiction de la mise à disposition en cascade**

L'utilisateur s'engage à ne jamais mettre à disposition de quelqu'autre bénéficiaire que ce soit ou pour quelque motif que ce soit la travailleuse mise à sa disposition par la présente convention.

**Article 7 : Suivi**

Les parties s'engagent à se concerter à intervalles réguliers pour la bonne mise en œuvre de la présente convention.

Toute correspondance administrative relative à l'exécution de la présente convention, destinée à la Ville, est adressée à la Direction du Département des Ressources humaines, rue des Guillemins 26 (5e étage), 4000 Liège.

**Article 8 : Résiliation**

L'employeur se réserve le droit de mettre fin à la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect des engagements de l'utilisateur.

L'employeur et l'utilisateur ont la possibilité de mettre fin à la présente convention à tout moment, moyennant préavis de six mois signifié à l'autre partie par lettre recommandée, et ce, sans le versement d'une quelconque indemnité à l'autre partie.

En tout état de cause, la présente convention est résolue de plein droit, sans préavis ni indemnité dès le moment où la travailleuse cesse de faire partie du personnel communal.

**Article 9 : Engagement général des parties en matière de traitement et de protection des données à caractère personnel**

Dans le cadre de la présente convention, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que la Loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles permettant d'assurer le respect des principes en la matière, en ce compris la sécurité et la confidentialité des données personnelles mises en possession ou traitées par chacune des parties.

Les parties s'engagent à ne collecter et traiter que les données personnelles strictement nécessaires pour la bonne exécution de la présente convention. Les données personnelles auxquelles les parties ont eu accès dans le cadre de l'exécution de la présente convention ne pourront être utilisées dans un autre cadre que celui annoncé. Elles ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales ou de prospection.

Les parties s'engagent à collaborer pour garantir aux personnes concernées le plein et entier respect de leurs droits en matière de protection des données.

Les parties garantissent en outre le respect de la présente disposition par leur personnel et sous-traitants éventuels.

Fait à Liège, le **11 JUIN 2019**, en quatre exemplaires originaux, chacune des parties déclarant avoir reçu le sien.

**Pour l'employeur,  
Par le Collège :**

**Pour l'utilisateur,**

**190429 - N°114  
Le Directeur général,**

**L'Échevin délégué,**

**Le Président,**

**Philippe ROUSSELLE.**



**Maggy YERNA.**

**Jean-Géry GODAUX.**

**La travailleuse,**  
(précédé de la mention lu et approuvé)

*Lu et approuvé*

**Leila MARCHANDISE.**

## Annexe 7 – Formations suivies par l'équipe

FORMATIONS suivies par l'équipe depuis 2019	Quand	Données par...	Suivies par...							
			C	L	M	Na	No	P		
Formation « Archivage »	2019	Boutique de gestion		X						
Formation aux Codes des Sociétés et Associations	Mai 2019	CCR								X
Cycle de travail « Vers la création d'un lexique du jargon du décret »	Octobre 2019 à janvier 2020	ASTRAC	X							
Formation Premiers secours et recyclages	Jun 2020, 2021, 2022	Ligue Francophone Belge de Sauvetage	X	X				X	X	
Formation sur la récup'	Octobre 2020 (2 jours)	Education et Environnement					X			
Formation « Engagement d'un artiste »	Septembre 2020	CCR/Liège								X
Formation « Interculturalité et littérature jeunesse »	Janvier et Février 2021	Ilo Citoyen							X	
Certificat interuniversitaire en médiation culturelle (en ligne)	Janvier à Juin 2021	ULB - ULiège	X							
Formation « Livres et Narrations textiles »	Mars 2021 (2 jours)	Ateliers du texte et de l'image						X		
Formation Premiers secours	Mai 2021	Croix-Rouge						X		
Formation-Recherches sur les Droits Culturels	Jun 2021 à Décembre 2022 (6 x 3 jours)	Paideia - Réseau Culture 21								X
Formation « Je crée donc je suis, Booster l'expression créative et citoyenne dans mes activités et projets »	Avril 2022	Culture-plus-Incidence	X							
Formation « Développer la créativité dans nos pratiques »	Mai 2022	Bibliothèque Centrale Bxl								X
Stage « Improvisation théâtrale »	Août 2022	Ateliers 04	X							

AUTRES - conférences, ateliers...	Quand	Donné par...	Suivi par...							
			C	L	M	Na	No	P		
Conférences sur les migrations (Marco Martiniello, Anne Morelli...)	2019	ULiège	X					X	X	
J-pro ASTRAC « Un centre culturel, une équipe, des métiers »	Janvier 2019	ASTRAC	X							X
Expo « Je suis Humain »	Janvier 2019	Amnesty International	X						X	
Forum de la médiation « Quelles formes de participation pour quelles médiations ? »	Avril 2019	ULiège							X	X
Journée Intensification (à Angleur)	Septembre 2019	4 CC Liège/Intensification	X	X			X	X	X	X
Expo « Jaune, regards sur un mouvement contestataire contemporain »	Octobre 2019	CC Les Chiroux	X							
« Causerie : désobéissance citoyenne »	Octobre 2019	Incidence	X							X
Journée sur les Droits Culturels au Grand-Hornu	Octobre 2019	Culture et Démocratie								X
Expo « Arts et Alpha Sans Frontières »	Octobre 2019	Lire et Ecrire								X

	C	L	M	Na	No	P
Journée « Marcel Hicter, retour vers un futur »	X			X	X	X
Journée d'inauguration Esprit « Inégalités et Emancipation »					X	
J-pro ASTRAC	X					X
« Journées Les Experts »	X					
Conférences et débats autour de l'environnement	X				X	X
Journée de travail Culture et Démocratie - études de cas					X	X
Conférence-rencontre sur les Droits Culturels avec F. Tulkens et M. Degrijse					X	X
Journée « Cultiver les droits culturels – Expérimenter Paideia » partie 1	X				X	X
Journée « Parlez-vous Droits Culturels ? »					X	X
Rencontre autour d'un projet de Balades sensibles	X					
J-pro ASTRAC « Idées, réflexions et échanges pour nourrir le travail culturel face à l'urgence »	X				X	X
Journée d'étude « Actualiser le travail social et sa formation »	X					
« Liège Métropole »						X
« Activités en période de déconfinement - Vidéo-rencontre sur les enjeux de l'après confinement »	X					
Expo « Fluctuations - L'architecture peut-elle réconcilier le fleuve et les habitants »				X		X
Atelier « Cartographie sensible »	X					
Journées « Service Citoyen »		X				
« Résiliences »						X
Forum de la médiation « Cultiver les médiations » (liens Nature/Culture)					X	X
Conférences et débats autour de l'environnement					X	X
Journée DC appliqués à un projet du CC Rochefort	X					X
Journée « Cultiver les droits culturels – Expérimenter Paideia » partie 3	X				X	X
Présentation d'ateliers d'écriture					X	
« Restitution du Dialogue intergénérationnel sur les crises »	X					
Formation et rencontres franco-belges autour des Droits Culturels (Paideia)				X		X
J-pro ASTRAC « L'art de faire commun, aujourd'hui et demain »	X			X		X
Balade-croquis « Dessinons sous les arbres »		X				X

# Annexe 8 – Formulaire évaluation Expo des artistes angloleurois – synthèse



EXPOSITION DES ARTISTES ANGLEUROIS - EDITION 2022

J'expose ce week-end à Angleur parce que...

1. J'y habite IIIII (5)
2. J'y fréquente un atelier peinture IIIIIIIIIII (14)
3. J'ai un autre lien avec le quartier : II... (8).....

En dehors de l'exposition, je serais intéressé.e par d'autres activités :

1. non IIII (4)
2. des ateliers avec d'autres (artistes ou non) IIIII (5)
3. des visites d'expositions à Liège IIIIIII (7)
4. des visites d'expositions ailleurs IIIII (5)
5. Autre : I.....

*non : manque de temps*  
*ou : ateliers multigénérationnels durant les vacances scolaires*

En participant à cette exposition, j'ai le sentiment de...

1. faire partie d'un groupe IIIIIIIIIII (12)
2. faire partie d'une communauté III (3)
3. d'exposer "individuellement" IIIII (5)
4. de faire partie d'un réseau I (2)
5. autre I (2)

Expliquer votre ressenti : *mix... en valeur du travail des artistes locaux... être en marge des autres expositions dont la plupart d'entre eux ne connaissent déjà via leurs ateliers créatifs... Partager mon art*

Pour moi, le Centre Culturel Ourthe et Meuse c'est :

- dynamisme • écoute des prochains acteurs
- lieu d'échanges sociaux • lieu de partage
- d'expériences • utile pour Angleur (mais...)
- manque de diffusion • non point de départ de création • des découvertes humaines • la culture

Selon moi, cette exposition valorise...

1. les artistes locaux IIIIIIIIIII (12)
2. un patrimoine de quartier IIIII (6)
3. plusieurs démarches créatives IIIIIII (8)
4. mon travail artistique IIIIIII (8)
5. autre

Expliquer votre ressenti : *une communauté... liée par les liens... créatifs d'intérêt... la découverte des personnalités et influences culturelles de chacun... le résultat et non le processus (parce qu'il n'y a pas d'œuvres) mais les démarches de chacun*

Trois sujets qui me préoccupent à ce jour :

- migrations
- l'isolement des aînés • le désengagement des jeunes et le manque de motivation
- de certains • Perte de la démocratie • Menace de l'individualisme • Inégalité hommes/femmes
- dans le monde • Préférence pour un vernissage plutôt qu'un dévernement • Économie
- énergie • manque d'espaces verts • climat • guerres

Je souhaite être associé.e à la réflexion et à l'organisation de l'exposition.

Oui - Non (2)

Si oui, de quelle(s) manière(s) ? (aide au montage, pour la promo, tenir le bar, nettoyer après l'expo...)

- oui : Tenir le bar (s), promo, aide au montage, réception des œuvres
- non : peu de temps en ce moment

J'ai envie d'ajouter

- Beaucoup de merci pour l'organisation, le professionnalisme, les opportunités données par le CCOM
- Très belle expo ! • Belle expérience !
- Que les activités culturelles continuent... très triste de ne pas avoir rendu

## - Retours des exposants -

### → Évaluer les acquis de l'action

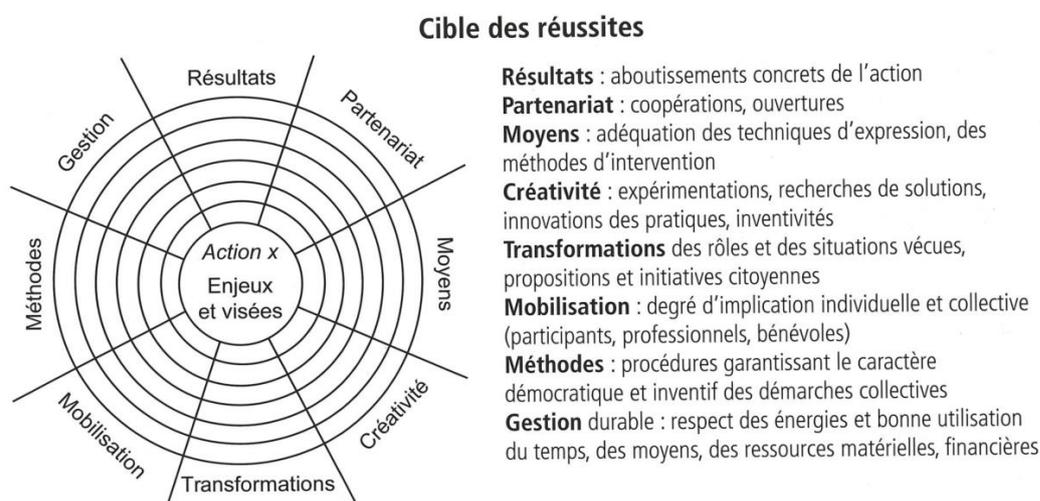
#### > Objectifs

*Les acquis globaux d'une action : une évaluation-bilan. Une ou deux demi-journées.*

Animer des séquences de travail, associant tous les partenaires impliqués dans une action, pour évaluer les acquis de l'action en lien avec les exigences de départ.

#### > Démarche proposée

Une cible des réussites est affichée en grand sur un mur comme support de travail. Elle peut être déjà présentée avant le démarrage de l'action et rappelée en cours de réalisation. Une liste d'indicateurs concrets identifiés se trouve à côté de la cible.



*Les scores faibles sont à l'extérieur de la cible, les scores forts se rapprochent du centre de la cible.*

#### **Autour de cette cible se mène une série de démarches évaluatives.**

Chaque quartier est attribué à un type de critère. Au centre, l'action et des mots-clés pour les enjeux et les visées.

**Cadrer** : rappeler les indicateurs mesurables précédemment émis et repris dans une liste à côté de la cible.

**Jauger** : formuler des scores pour chaque critère : en s'accordant en groupe (informel ou association) ou en travaillant individuellement. Puis les indiquer par une croix sur la cible commune affichée.

**Interpréter** : découvrir les scores et se confronter autour des raisons justifiant pour les uns et les autres les scores indiqués.

**Analyser** : échanger en grand groupe sur l'ensemble de la cible. Sur quoi portent les accords ou écarts d'interprétation majeurs à l'intérieur d'un quartier ? La cible dans son ensemble montre-t-elle des points forts et des points faibles particuliers ? Grâce ou à cause de quoi avons-nous réussi ou avons-nous enregistré des échecs ?

**Potentialiser** : réaliser une synthèse collective et la mettre en perspective.

# Annexe 10 – Outil d'évaluation – Modélisation des dynamiques de projets socioculturels – Incidence

## L'ADN de vos projets selon INCIDENCE

modélisation des dynamiques de projets socioculturels

### À qui s'adresse-t-il ?

Cet outil s'adresse aux artistes, animateurs, directeurs ou coordinateurs, chargés de médiation auprès de porteurs de projets socioculturels ou socioculturels, ayant ou non une pratique importante de l'animation socioculturelle.

### Sur quoi porte-t-il ?

Sur vos projets, il modélise les dynamiques des projets socioculturels et socioculturels... en abordant la conduite d'un projet comme un processus créatif en soi. Avec ses phases, ses rythmes, ses besoins.

### Un modèle, ce n'est pas comme dans la vie réelle, pas vrai ?

Bien vu ! Vos projets sont uniques et incarnés... et ne rentreront jamais à 100% dans un schéma modélisé. L'idée est de tendre à une représentation qui puisse servir de référence, avec des points de repères, des zones balisées, un horizon. Comme pour tout modèle, il sera bon de s'en réfréner comme de s'en éloigner. Restons créatifs !

### Ça sert à quoi, au juste ?

À vous situer en cours de projet, à faire des choix et à augmenter votre capacité d'auto-réflexion. À avoir une vision des processus soutenant vos projets, en lecture macro ou micro. C'est un support d'analyse et de soutien. Il n'a pas la prétention d'être un outil d'analyse de fond mais se veut un support facile pour cette analyse. Il est complémentaire à votre expérience, à d'autres outils de gestion ou d'analyse de projet ou à une formation.

### Les origines du modèle

Cette modélisation a été élaborée à partir :

- d'un faisceau d'observations,
- de retours du terrain d'opérateurs socioculturels directement impliqués dans des projets,
- d'éléments théoriques et de comparaisons.

Elle repose notamment sur l'idée et le constat qu'un projet socio-artistique peut être vu comme un processus créatif avec ses diverses phases, à l'instar dans notre secteur.

Cette proposition s'inspire notamment, dans sa genèse, d'un modèle déjà décrit en 1926 par Graham Wallas\* mais elle le détaille et le pousse plus loin, pour offrir une image-repère qui corresponde à la réalité des pratiques professionnelles socioculturelles.

\*"Wallas, G. Invention et création (science politique, sociologie et psychologie sociale) dans - Art of Thought - The Art of Creativity -



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

## L'ADN de vos projets selon INCIDENCE

modélisation des dynamiques de projets socioculturels

### Comment représenter ce modèle ?

- Une grande capsule : votre projet contenant une succession de 3 phases articulées par des moments pivots. 12 étapes. Votre projet suit un rythme variable tout en passant par des étapes identifiables. Les phases ici représentées de manière équilibrée peuvent être, dans la réalité, très étendues ou ramassées selon les projets.

### 3 grandes amandes représentant les phases doublement nommées :

- amorce > clarification
- corps > transformation
- clôture > implantation

### 2 seuils en amont et en aval de ces phases :

- En amont, le substrat : ce qui préexiste, ce dont votre projet peut se nourrir
- En aval, le résidu : ce qui restera, ce que votre projet laissera

Des « bacs » aux extrémités du modèle graphique évoquent de possibles prolongations et rappellent que le résidu d'un projet peut souvent devenir le substrat d'un suivant.

- Des formes récurrentes qui permettent une lecture à échelle variable : les formes en amande et la grande capsule - les phases et le projet - répondent à une mécanique similaire, les phases peuvent donc se percevoir au niveau micro ou macro. Il y a un processus créatif en gigogne

- macro : « vision de l'astronome » la partie ocre peut correspondre à un projet sur dix années et avoir été constitué d'une succession de plusieurs projets en faits réels.

- micro : « vision du microscope » la partie ocre peut correspondre à un atelier, un projet ou un stage avec une succession de moments à gérer différemment, et constituer l'amorce d'un projet plus vaste.

- Des ouvertures et des fermetures (< >) : votre projet demande successivement d'ouvrir le champ des possibles, de l'explorer (ou le laisser se révéler) puis de le resserrer vers la réalisation (même immatérielle). Que ce soit pour implémenter les idées, les issues techniques ou la gestion des traces, on retrouve dans ces mouvements répétés d'ouverture et de fermeture la logique globale du modèle, où ouvrir revient à clarifier, explorer à transformer, resserrer à implanter.

Pour un descriptif détaillé de chaque phase, voir la notice accompagnant l'outil.

## INCIDENCE

Rue Nanon, 98 | 5000 Namur  
info@incidence-asbl.be | 081 390 863  
www.incidence-asbl.be

Conception : INCIDENCE | Graphisme : clic-arts

BCE 0443.257.435 | RMP : Liège div. Namur

## Processus différencié

Le modèle proposé épingle les jalons d'un processus vécu de l'intérieur par toute personne en projet dans notre secteur. Il concerne le parcours d'un groupe tout autant que votre parcours individuel... avec des amorce parfois vécues en décalage.

En effet, dans la pratique, certaines personnes ont (pas toujours) par leur rôle, une longueur d'avance sur d'autres en ce qui concerne le démarrage de ce processus global : la personne en charge du projet, par exemple, est généralement en phase d'amorce avant le public avec lequel elle va travailler - elle peut avoir elle-même « déclenché » par une commande émanant d'une coordination ou direction ayant encore un intervalle d'avance.

Cela signifie, pour cette porteuse de projet, que toute la phase de préparation et d'incubation est déjà bien entamée lorsqu'elle soumet une proposition à effet déclencheur à son groupe. Il faut tenir à l'esprit que le groupe a dès lors lui aussi un cheminement d'amorce à opérer : si vous êtes dans ce cas de figure, ne demandez pas à votre groupe d'embrancher filico sur un plan d'action. Acceptez que votre proposition doit être réappropriée et donc transformée. Ce que vous avez pu considérer comme votre plan d'action peut se révéler un déclencheur aboutissant en fin d'amorce, avec le groupe, à un tout autre plan d'action.

Et c'est tant mieux, votre projet sera porteur d'un ingrédient essentiel : le vivant.

## Modalité exploratoire

La présente modélisation retrace les phases d'un processus qui requiert une recherche régulière d'idées et de formes, à brasser, trier et transformer. Ci-dessous, quelques exemples de méthodes qui favoriseront cette exploration\*. Vous pouvez les utiliser seul·e ou en groupe, au gré des besoins successifs du projet.

### Méthodes d'inventaire et tri d'idées

1. Le réflexe d'étonnement : jeu du candide, jeu du contre-pied, journal d'étonnement
2. Le questionnement systématique : quel, qui, avec qui, quand, où, comment, pourquoi ?
3. La carte mentale, l'arbre à idées
4. Le brainstorming (et autres techniques d'Osborn) : de la divergence à la convergence

### Méthodes associatives et de connexions forcées

1. Contiguïté : relier deux éléments proches
2. Analogie, similitude : relier deux éléments se ressemblant
3. Contraste voire provocation, subjectivité > < objectivité
4. Hasard : aléatoire (créer à partir de cartes tirées au sort), sérendipité (on trouve ce que l'on ne cherchait pas)
5. Métaphore, symboles, allégories : « ça me fait penser à », « c'est comme ... »
6. Transposition ou détournement : autre usage, autre contexte, autre sens
7. Focalisation sur un détail
8. Acceptation du rêve ou de l'expression inconsciente

\*Après l'avis de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Ateliers Socioculturels Agrobio, TechCC Gembloux/Cellule Epiculture asbl 2013. Voir aussi l'ouvrage suivant : NIELSEN D. & SARAH THURBERG, Les secrets de la pensée créative, éd. Pyramide, 2017.

## Contenu et utilisation

### Le référentiel

- Un A3 à imprimer et à piler en triptyque à rabats
- Modélisation annotée des notions utiles à chaque phase
- Explicatif général au dos
- Utilisation : servez-vous de ce référentiel comme d'un outil de repérage en cours de projet : vous visualisez ainsi de manière globale les étapes, les postures et les outils possibles au fil des phases.

### La notice

- Un A3 à imprimer et à piler en triptyque
- Explication détaillée relative à chaque étape du processus.
- Utilisation : en parallèle au référentiel, consultez la notice pour affiner votre compréhension des 12 étapes de la modélisation et mieux vous situer.

### Le cahier notes

- Un A3 à imprimer et à éventuellement piler en triptyque à rabats
- Modélisation vierge, à annoter
- Espace de notes au dos
- Utilisation : au fur et à mesure de votre projet, identifiez et annotez votre progression dans le processus : pointez les difficultés, notez vos paradoxes, mémorisez vos trouvailles, repérez les moments charnières, épinglez une ressource aidante, laissez les traces précieuses ...

Sur base d'une vision clarifiée en cours de projet, vous pouvez choisir et intégrer plus judicieusement des techniques ou des animations, selon les phases et le groupe. Bref, emmenez plus aisément vos publics vers davantage de créativité et d'ouverture.

Vous pensez détenir une observation judicieuse pour améliorer cet outil ? Vous désirez vous former davantage pour densifier vos pratiques socioculturelles ? N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

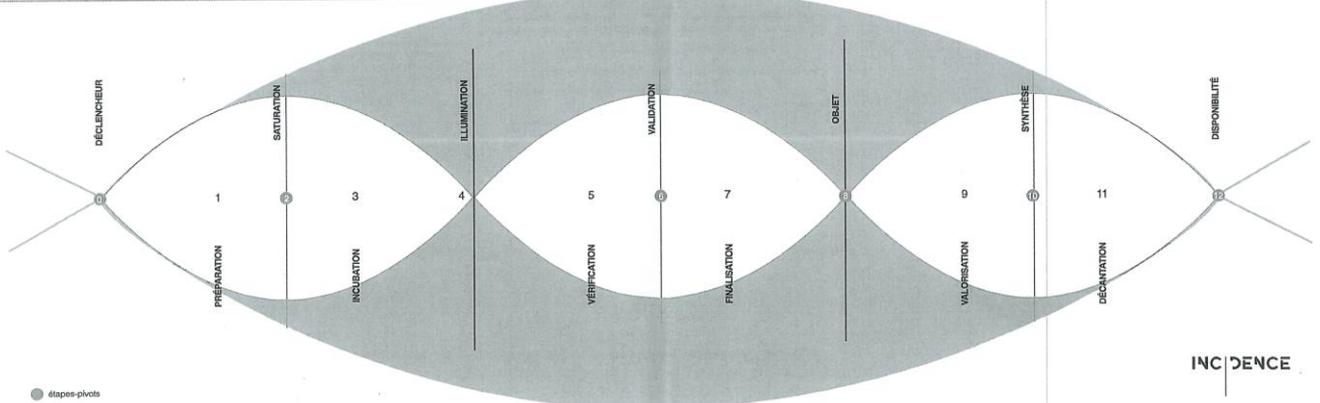
## INCIDENCE

Rue Nanon, 98 | 5000 Namur  
info@incidence-asbl.be | 081 390 863  
www.incidence-asbl.be

Conception : INCIDENCE | Graphisme : clic-arts

BCE 0443.257.435 | RMP : Liège div. Namur

	AMORCE			CORPS				CLÔTURE				RÉSIDU		
	CLARIFICATION			TRANSFORMATION				IMPLANTATION						
TYPES DE PHASES	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
MÉTODES	MÉTODES ANALYTIQUES ET D'ACCROCHE analyses, démarches organisées Travail sur les critères de validité et de cohérence, concepts <b>CLARIFIER - DÉLIER</b>		MÉTODES ASSOCIATIVES ET DE CONNEXION jeu, démarches improvisées So laissez déstabiliser Laissez agir les sensations <b>TRANSFORMER - RELIER</b>		PLAN D'ACTION planification répartition des tâches et rôles, priorisation, budgétisation <b>IMPLANTER L'IDÉE</b>		MÉTHODE EXPÉRIMENTALE essai-erreur - recherche active, identification des impacts, absorption des éléments spontanés; remaniement <b>ESSAYER - AJUSTER</b>		ACTION CONCENTRÉE ORGANISATION critères de validité ok > ne plus remettre en question les options <b>VISER L'OBJET</b>		COMMUNICATION EXPANSIVE communication maximale, exhibition des résultats et processus, organisation voilà - vois là <b>VALORISER - RASSEMBLER</b>		MÈDES D'EXPRESSION INTIMISTES expression du ressenti a posteriori - émotion douce, digestion et deuil <b>CONCLURE - ASSIMILER</b> IMPLANTER L'EXPÉRIENCE	
OUTILS	brainstorming, carte mentale, questionnement systématique axe externes - pour le groupe: atelier autoportraits, photolangage		jeu de cartes, de dés, transposition atelier avec images, impressions, pressentiments, thèmes, déconstruction/reconstruction		Gantt, Trello, Excel, réseaux... planificateur, planning rétroactif, conventions		matériel et locaux ad hoc, cadre et critères de validité visibles, passion exprimée élaborations allant de l'individuel au collectif, expertise personnelle		échantier, tableau rétroactif, liste des besoins matériels, groupes ou techniques		animations pour célébrer - narration - sacrée- (Ex : technique du Kasalá) livre d'or, mise à l'honneur, communication chaleureuse, mobilisation		traces: objet fétiche, livre d'or, silence, vidéo filmé, making of évaluation animations pour se séparer - fixation et partage ponctuel de la trace, du souvenir - débrieftage	
ATTITUDES	rigueur, analyse, organisation, planification, détail pragmatisme, mémoire, discipline, démarches cognitives rigoureuses et interdisciplinaires, audace, confiance en soi, patience, concentration		observation, décalage, déconstructions, jeu curiosité, provocation, sensibilité, expression émotionnelle, ressenti, intuition, imagination, rêve, autonomie, confiance globale		accueil   jubilation conviction pragmatisme, audace - techniques, collaboration - proactive, soutien disponibilité sur le terrain, détection des obstacles et paradoxes		action, persévérance - maîtrise technique - mobilisation fixation de l'évidence, de l'adéquation		charisme; leadership, organisation événementielle, extraversion aisance calor, tend, plaisir; gestion des imprévus, sociabilité, sens du collectif		acceptation, réalisme, calme, capacité de synthèse transmission de la capacité à accueillir les aspects négatifs et positifs du projet terminé		« Du passé il faut prendre le feu et non les cendres »	



## Présentation détaillée du modèle

### AMORCE du déclencheur à l'illumination CLARIFICATION > implantation de l'idée

- 0 déclencheur : point de départ, contre lequel on « projette ». La phase est celle de la recherche active de réponses créatives, par essais et erreurs. C'est la phase des formes transitoires; au cours de laquelle vous absorbez les éléments imprévus, identifiez les impacts, réessayez, réajustez. Vos atouts pour cette phase sont votre audace, vos expertises techniques (ou celles de ressources extérieures) et votre disponibilité sur le terrain. En tant que porteur-se de projet, il sera l'heure de montrer votre capacité à combiner l'action (se révéler « participant ») et la prise de recul sporadique. Pensez à réinterroger régulièrement les critères de validité établis en amorce et à générer des traces du chantier. Le mouvement de cette phase concerne aussi le passage, progressif, de l'individuel au collectif.
- 1 Préparation : phase ouverte qui suit la proposition. Elle correspond à une phase où la pensée rationnelle agit majoritairement, pour identifier précisément un maximum de composantes du projet : cadre, objectifs, moyens, publics, temps, lieu, sens. C'est un réflexe de repérage : on apprécie de savoir où on met les pieds.  
Vos atouts pour cette phase sont vos capacités de logique et d'analyse; il s'agit de délier des concepts et d'avoir des démarches rigoureuses pour y voir clair. La question centrale est : *De quoi s'agit-il ? Que va-t-on faire ? mais aussi Avec qui, pour qui ? Comment, avec quels moyens ? Où, quand ? Quel sens, quelle cohérence construire ?* Faites usage du brainstorming, brassez des idées et passez à l'analyse critique.
- 2 Saturation : étape pivot cristallisant le trop-plein et les limitations des démarches cognitives (il des points sont éclaircis, des questions restent sans réponse). Basculent vers la phase d'incubation.
- 3 Incubation : phase d'exploration. La pensée intuitive prend le relais de la pensée rationnelle, afin d'établir des connexions qui apporteront des réponses que la phase de préparation n'a pu trouver. C'est un temps de prise de distance dévolu majoritairement au champ de l'inconscient. Des liens se font de manière souterraine et opèrent une lente transformation de votre compréhension des composantes du projet. Vos atouts pour cette phase sont vos capacités à accueillir l'imagination et à laisser agir vos sensations. Avec vos publics, pensez à des animations basées sur le hasard, les contrastes, l'imagination; amenez le groupe à établir des connexions entre des éléments a priori disparates.
- 4 Illumination : appelée aussi Eureka (du grec ancien : « j'ai trouvé ! »), cette étape concentrée - en une prise de conscience, parfois fulgurante - le faisceau des solutions émanées de votre préparation rationnelle et inconsciente. Soudain, il y a une évidence relative à l'intention et à des critères de validité : « Oui, c'est cela que nous allons faire ! ». L'illumination relève à la fois de l'évidence cérébrale (savoir) et du ressenti viscéral (sentir). Votre atout pour cette étape pivot est votre conviction dans ce qui se dessine, assortie de votre pragmatisme; de l'illumination découle en effet l'établissement d'un plan d'action clair.

Accueil  
Conviction

Un schéma de la phase d'amorce est disponible sur notre site (outil locale-amorce).

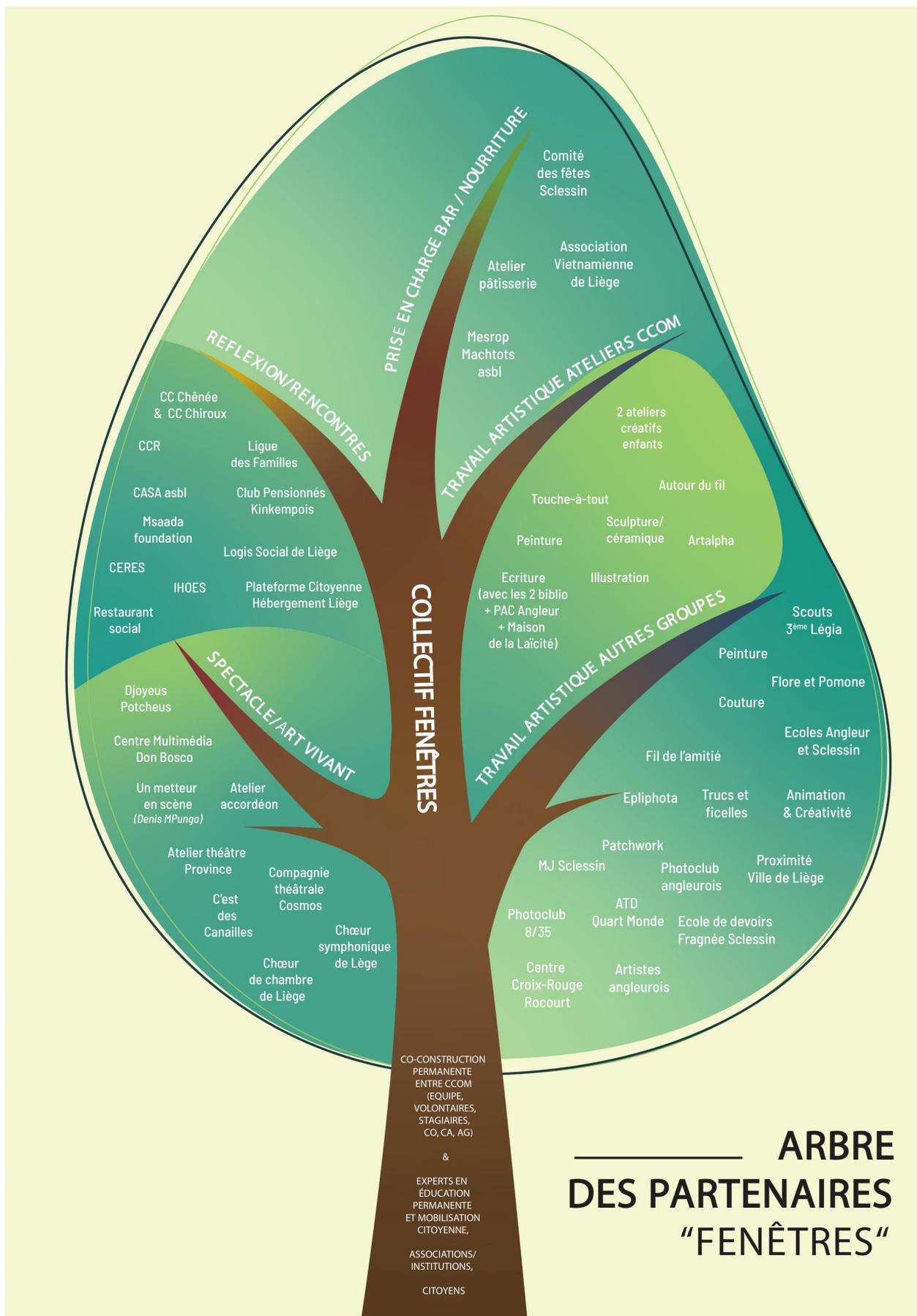
### CORPS de l'illumination à l'objet TRANSFORMATION > implantation de l'objet

- 5 Vérification : phase d'expérimentation, qui confronte les idées au réel. Cette phase est celle de la recherche active de réponses créatives, par essais et erreurs. C'est la phase des formes transitoires; au cours de laquelle vous absorbez les éléments imprévus, identifiez les impacts, réessayez, réajustez. Vos atouts pour cette phase sont votre audace, vos expertises techniques (ou celles de ressources extérieures) et votre disponibilité sur le terrain. En tant que porteur-se de projet, il sera l'heure de montrer votre capacité à combiner l'action (se révéler « participant ») et la prise de recul sporadique. Pensez à réinterroger régulièrement les critères de validité établis en amorce et à générer des traces du chantier. Le mouvement de cette phase concerne aussi le passage, progressif, de l'individuel au collectif.
- 6 Validation : étape pivot qui consacre une option collective comme étant l'objet visé et effectivement réalisable. Il est tenu compte des moyens, du timing et de l'adéquation avec des critères de validité souhaités. La forme de l'objet visé est établie, la technique est maîtrisée. Votre atout pour cette phase est votre capacité à clairement énoncer, communiquer et valoriser ce consensus.
- 7 Finalisation : phase du parachèvement, ligne droite avant l'obtention de l'« objet » (voir étape 8). Elle nécessite de l'action concentrée et de l'organisation. Les rôles de chacun sont identifiés selon les compétences utiles à la finalisation. C'est une phase de fermeture dans le sens où l'on resserre les actions vers la cible; il s'agit de ne plus remettre en question les options validées; votre rôle en tant que porteur-se de projet sera de tenir bien visible ces balises et de soutenir l'effort jusqu'à la forme finale. Aidez-vous d'échafaudages, de listes mémo affichées, de tout outil de communication ou technique pouvant augmenter la fluidité du chantier.
- 8 Objet : une œuvre collective existe. Cette étape - parfois considérée hâtivement comme le point d'aboutissement du projet - tient lieu de bascule vers la phase de clôture dont elle n'est que le seuil. Il reste des étapes, essentielles dans le secteur socioculturel. Ce cap est néanmoins important puisqu'un objectif est atteint - dans le concret du réel - . Ne lâchez pas de vue la perspective d'un objectif final plus global qui vous fera (bien) boucler votre projet. En attendant, réjouissez-vous de ce que vous avez produit.

### CLÔTURE de l'objet à la disponibilité IMPLANTATION > implantation de l'expérience

- 9 Valorisation : phase d'extraversion, de communication de l'objet vers l'extérieur. Les projets socioculturels ont vocation de sortir du vase clos. Le résultat et idéalement le processus sont rendus publics : expo, fête, spectacle, performance, concert, événement... en un temps court ou plus long. C'est l'heure de dire - voilà (voilà). Le regard de l'autre intervient et est encore transformateur. Cette nouvelle phase d'ouverture maximale fait appel à tout votre charisme rassembleur et votre leadership. L'habileté à récolter des impressions, capter des réactions, observer des résonances et rester calme dans l'excubance seront également des atouts précieux. Veillez à équilibrer ces énergies pour que chacun soit valorisé. Car la valorisation, c'est aussi se féliciter entre membres actifs du projets, être fiers, célébrer collectivement le chemin parcouru, dans la convivialité. Cette phase va rarement sans émotions fortes, du rire aux larmes. Tenez-vous prêt-e dans la bienveillance.
- 10 Synthèse : étape du constat. À ce stade, il est possible d'affirmer ce que le projet a été. On peut regarder ce projet, le comprendre, on a délimité un contour : quand - c'est fini - ce n'est plus indéfini. Après la grande ouverture de la phase de valorisation, cette étape de synthèse opère un pivotement vers une ultime phase de fermeture.
- 11 Décantation : phase de retour à l'intime. L'énergie expansive et collective de la phase de valorisation est éteinte; le temps est au retour au calme et à soi. Cette phase de digestion et de respiration va permettre de trier les ressentis et de se pencher à un rythme personnel sur les traces - matérielles et immatérielles - laissées par l'ensemble du processus. Des traces immatérielles peuvent migrer vers une matérialité à travers un objet ou tout autre habilillage qui sera donné au vécu. La phase de décanation a ce paradoxe qu'elle fait émerger à la fois des joies et des deuils. Votre atout majeur sera votre capacité à accueillir les aspects positifs et négatifs du projet terminé. Cela permettra une juste évaluation de l'ensemble.
- 12 Disponibilité : phase de nouvelle pleine disposition. La machinerie du projet n'encombre plus l'esprit et ne mobilise plus le corps, tout le processus est assimilé et l'expérience est ancrée. On a « récupéré », physiquement, mentalement. Les résidus de ce projet (l'expérience vécue avec ses traces matérielles, ses nouveaux savoir-faire, ses partenariats, méthodologies, sensibilités ou découvertes) peuvent servir de substrat à d'autres projets à venir.





## Evaluation Fenêtres 2018-2019

<p><b>Méthodes</b> = procédures garantissant le caractère démocratique et inventif des démarches collectives</p>	
<p><b>Amorce</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres quotidiennes avec des citoyens : habitants des deux quartiers, d'ailleurs, collègues d'institutions/associations, membres ou responsables d'associations/groupements</li> <li>- Nous sommes attentives à écouter, stimuler l'expression, échanger, questionner, observer, ... les préoccupations, les attitudes et les souhaits.</li> <li><i>Tendre vers une libéralisation de l'expression des citoyens</i></li> <li>- Choix du thème « Fenêtres 2018-19 » -&gt; Dès septembre 2017 : réflexions autour de la thématique Divers Cités CCR (clôture projet mai 2019)</li> <li>3 possibilités dont une qui nous semble toucher plus nos quartiers (&gt; analyse partagée) : « migrations ». Thème choisi par la CCR</li> <li>- Eté 2018 : l'équipe s'informe sur les contenus (journée experts CCR, dossier CCOM, ...), pistes de réflexion (projets existants, ... « J'aurais pu naître toi », ...), différents axes de travail, ... écoute d'émissions radio La Première, extrait du film « Les Arrivants », ... Relais de différents spectacles, films, ... et lectures dans les parcs</li> <li>→ Avec toujours à l'esprit les deux premières points (rencontres et libéralisation de l'expression)</li> <li>- Première rencontre « travail-Fenêtres » en octobre 2018 : on fait quoi ?             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Redire nos missions</li> <li>o Redire les liens entre les groupes/citoyens/... et nous, entre nous et eux</li> <li>o En filigrane, idée de LIER - RELIER</li> <li>o Explorer, tester des techniques pour renforcer l'expression « DELIER »</li> </ul> </li> <li>Temps de réflexion, de découvertes, d'échanges avec un « noyau » Fenêtres</li> <li>- Concrètement, sont conviés :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o <u>Institutions</u> : MJ 13 13, MJ K, MJ Sclessin ; Bibliothèques Sclessin et Angleur</li> <li>o <u>Membres</u></li> <li>o <u>Non-membres hébergés du CCOM</u> : Ligue des Familles</li> <li>o <u>Experts</u> : Centre Multimédia Don Bosco, IHOES</li> <li>o <u>Equipe</u> : CCOM + animateurs vacataires + stagiaires</li> </ul> </li> <li>- « Déclencheur » = CCR, Analyse partagée, équipe, citoyens, membres, constats, ...</li> <li>- « Préparation » = 1ères rencontres, poser le thème, échanges, ... l'équipe continue de s'informer</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance de l'écoute, du dialogue, ... (Travail du médiateur/animateur = développer l'écoute, la discussion, l'échange)</li> <li>- « Faire se croiser des univers et mettre en avant la richesse des diversités présentes autour de la table »</li> </ul>
<p><b>Corps</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Droits Culturels</u> : liberté d'expression artistique, diversité culturelle</li> <li>- Rencontres hebdomadaires pour les groupes CCOM et autres (nous restons en liens réguliers avec leurs responsables)</li> <li>- Nous créons des traces du chemin, des évolutions artistiques (et les diffusons régulièrement via nos réseaux sociaux)</li> <li>- RASSEMBLER et DIVERSIFIER les propositions</li> <li>VALORISER le chemin et l'œuvre (l'œuvre est <u>collective</u>)</li> <li>La roue tourne continuellement. On vérifie si on est sur le bon chemin</li> <li>- Renforcement de l'esprit festif             <ul style="list-style-type: none"> <li>o EXPO + ateliers, animations</li> <li>o RECIT : livre, journal, ...</li> <li>o SPECTACLE chanté, dansé, dit, joué, ...</li> </ul> </li> <li>- Lien avec les groupes (aide, propositions, ...)</li> <li>- Lien entre les groupes (exemple : FLE/Resto, Resto/Photoclub, Arts vivants, ...) → rôle à jouer pour l'animateur/médiateur : créer des ponts, traverser ce pont avec les groupes, et puis les laisser faire le chemin aussi d'eux-mêmes</li> <li>- Récolte continue des récits, paroles, ...</li> <li>- « Tiers médiateurs » (l'animateur moteur de lien/dynamique, l'art = outil, le lieu - appropriation et partage) cf. <i>mémoire</i></li> <li>- Du côté de l'équipe, continuer à se nourrir sur le thème (expo, conférences, etc.), à se parer d'outils</li> <li>- Travail de <u>maillage</u> (liaison et immersion) cf. <i>mémoire</i> p. 8</li> </ul>
<p><b>Clôture</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Droits Culturels</u> : diversité culturelle, liberté d'expression</li> <li>- Rassemblement de toutes les œuvres pour le Jour-J (récits, arts plastiques, arts vivants, ateliers/animations)</li> <li>- Valorisation de chaque réalisation</li> <li>- Moment où l'aspect « collectif » du prochain est le plus visible aux yeux des participants</li> <li>- Après Jour-J :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o Débriefing (équipe et participants)</li> <li>o Importance des traces</li> <li>o Valorisation dans l'après :                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Traces pérennes pour les gens qui ont vécu le moment (« gens d'ici »)</li> <li>▪ Faire circuler, poursuivre l'histoire pour d'autres, « sortir du quartier »</li> <li>▪ « Le regard de l'autre intervient et est transformateur » (voir doc. amorce/corps/clôture)</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Maturité de l'équipe : construire un langage commun, dans le questionnement des gens (~ question du charisme)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ouverture et perméabilité qui ne s'arrête pas à la clôture (continuer d'accepter jusqu'au bout des propositions, etc.), perméabilité à tout ajout et modification (nouvelles rencontres, nouveau groupe, nouvelle proposition, ...) car richesse → <u>du début à la fin</u></li> <li>– <u>Droits Culturels</u> : diversité culturelle, patrimoine, accès à la culture</li> </ul>
<b>Mobilisation</b> <small>= degré d'implication individuelle et collective (participants, professionnels, bénévoles)</small>	<u>Droits Culturels</u> : participation active, diversité culturelle, liberté d'expression
Amorce	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Après la première séance, les responsables repartent dans les groupes avec ces mêmes missions et ce rappel de leur engagement → Co-porteurs de la dynamique</li> <li>– En tant que responsables de groupes, ils ont aussi pour mission de diffuser, rassembler, clarifier, ...</li> <li>– Etape complexe, nous rencontrons des gens : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Indifférents</u> : n'ont pas conscience de ce qui les lie au CC, si ce n'est le besoin d'un local</li> <li>○ <u>Motivés mais démunis</u> : « en tant que responsable associatif, j'ai des difficultés à motiver le groupe sur nos propres activités... Alors sur un projet comme Fenêtres... », « qu'attendez-vous de nous ? », ...</li> <li>○ <u>Motivés et convaincus</u> : esprit de collectivité, font lien entre leur activité, leur présence, le CCOM, ...</li> </ul> </li> </ul>
Corps	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La sauce prend. Des gens viennent aider, terminent un travail chez eux, ...</li> <li>– Constante : faire lien avec les groupes (aide, soutien, ...) et entre les groupes (propositions de collaborations, ...)</li> <li>– Importance des rencontres fréquentes entre les groupes (pour établir une dynamique, ouvrir les imaginaires, etc.)</li> <li>– → lien avec la confiance faite en l'animateur/responsable du groupe</li> </ul>
Clôture	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Certains tiennent un stand, animent, applaudissent, vendent à boire/manger, ... -&gt; diversité des implications</li> <li>– → Moment de grande disponibilité de l'équipe, persévérance</li> <li>– <u>Jour-J</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permet à chaque participant de réaliser l'aspect collectif du projet et des réflexions qui ont nourri l'année entière</li> <li>○ Le projet va « plus loin que sa propre création »</li> <li>○ Permet de comparer les points de vues, les différences, etc. : multitude d'expressions mises en commun, découverte mutuelle, rencontre des différences perçues comme des richesses, ...</li> <li>○ « L'art permet d'accéder au monde de l'autre et de transmettre des messages » (cf <i>mémoire</i> p.59), « potentiel de rassemblement et de communication émotionnels au-delà des barrières linguistiques et culturelles » (cf <i>mémoire</i> p.59 Martiniello)</li> <li>○ Présence des participants. Quid des citoyens ?</li> </ul> </li> <li>– Participants → amènent de la famille, des amis, des connaissances, ... Elargissent le public touché.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <u>Après le jour J</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Continuer d'alimenter la dynamique/le lien</li> <li>○ Poursuivre certains projets amorcés durant Fenêtres ?</li> <li>○ Jour J = émotions / Sur la longueur = sentiments</li> <li>○ Projet Fenêtres pas fini après la soirée de clôture pour les participants : débrief + curiosité thème année prochaine</li> </ul> </li> </ul>
<b>Créativité</b> <small>= expérimentations, recherches de solutions, innovation des pratiques, inventivités</small>	<u>Droits culturels</u> : liberté d'expression artistique, diversité culturelle, patrimoine, participation active
Amorce	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Deux « axes », tension constante : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Tout est possible (veiller à être réceptifs vis-à-vis des propositions), libérons nos imaginaires, ...</li> <li>○ Principe de réalité (qu'est-ce qui est possible ? Poser des choix) logistique, humaine, financière, ...</li> <li>=&gt; créativité de l'équipe pour combiner les deux</li> </ul> </li> <li>– Tension aussi entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Perméabilité aux idées et propositions nouvelles au fur et à mesure du projet</li> <li>○ Demande de « confort », que tout soit fixé, décidé, définitif</li> <li>=&gt; créativité de l'équipe pour combiner les deux</li> </ul> </li> <li>– Rappel des chemins passés, d'exemples, d'anecdotes</li> </ul>
Corps	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Passage de l'<u>individuel au collectif</u> = véritable <i>défi</i></li> <li>– Créativité : continuellement durant le projet <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nous invitons à libérer les imaginaires</li> <li>○ On met en place des moments lors desquels les gens se croisent</li> <li>○ <u>Objectif</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire prendre conscience de l'ampleur du projet</li> <li>▪ Faire prendre conscience de chaque mini-projet porté par les autres</li> <li>▪ Faire découvrir les réalisations et réflexions de chacun</li> </ul> </li> <li>○ Ex : une journée de travail collective : ambiance créative, découverte et initiation de techniques différentes</li> </ul> </li> <li>– « Tout est possible » mais rester attentif au principe de faisabilité (balancier continu entre rêve et réalité) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Atouts</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ +/- 45 groupements</li> <li>▪ Participants motivés</li> <li>▪ Artistes créateurs</li> <li>▪ Volonté collective</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Esprit général créatif</li> <li>○ <b>Obstacles</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Deux quartiers distincts</li> <li>▪ Participants mitigés, peu impliqués</li> <li>▪ Difficulté à saisir le sens et le propos du projet, malgré les explications</li> </ul> </li> <li>– Inviter les gens à être audacieux collectivement</li> <li>– Œuvres au service d'un message, d'un contenu</li> <li>– Être créatif artistiquement, mais aussi dans son approche du sujet, dans sa manière d'animer, dans les liens à faire, etc.</li> <li>– Permettre à chacun de s'élever</li> <li>– Approches plurielles</li> <li>– Ne pas perdre de vue le processus, le fond, les questionnements (ne pas laisser la forme/l'artistique prendre le dessus)</li> <li>– Animateurs : création de liens entre les groupes, avec notre vue globale du projet et des partenaires</li> <li>– Créativité dans la manière de créer des rencontres également</li> <li>– L'animateur « bouscule » les citoyens, en prenant garde de ne pas perdre leur confiance =&gt; être créatif pour trouver le bon équilibre</li> </ul>
<b>Clôture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Jour-J : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Apogée », avec expo, spectacle, recueil, ateliers</li> <li>○ Dans des codes artistiques montrables au public</li> <li>○ Apogée de tout ce qui est créativité, au niveau des œuvres mais aussi des réflexions, des rencontres, du chemin parcouru</li> </ul> </li> <li>– Retours sur le Jour-J : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Une œuvre <u>citoyenne</u>, un lieu de rencontres et non de consommation »</li> <li>○ « Organisé par une structure qui, même omniprésente, s'efface et devient invisible, de sorte que les citoyens se retrouvent au centre, y prennent du plaisir » (Yvette)</li> </ul> </li> <li>– Continuer à créer dans l'après, pour poursuivre l'histoire, les questionnements et valoriser ce qui a été fait</li> </ul>
<b>Moyens</b> <small>= adéquation des techniques d'expression, des méthodes d'intervention</small>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Humains</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Equipe (5), animateurs extérieurs/artistes engagés (ateliers hebdomadaires, ateliers « extras », scénographe spectacle)</li> <li>○ Soutien des instances, des citoyens</li> <li>○ Certaines associations soutenant</li> <li>○ Aide Province : mise à disposition technique</li> </ul> </li> <li>– Un budget</li> <li>– Une confiance des instances, du CO, du CA</li> <li>– Des locaux (9 ?) sur deux quartiers</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Référents pour la RÉFLÉXION</li> <li>– Référents pour la RÉALISATION ARTISTIQUE</li> <li>– Innovation, essai d'outils, d'animations</li> <li>– Rencontres : réfléchir, réaliser artistiquement, prendre conscience de l'ensemble du projet</li> <li>– Certaines associations s'occupent du boire/manger (valorisation pour elles, contacts, pour nous = équipe libérée de ce point, ...)</li> </ul>
<b>Partenariats</b> <small>= coopérations, ouvertures</small>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <u>Qu'est-ce qu'un partenariat ?</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nous nous posons la question régulièrement</li> <li>○ Nous : plutôt des collaborations...</li> <li>○ Elles se multiplient, se questionnent, s'affinent. En constante évolution (IHOES, Ligue des Familles, CERES, SIREAS, ...)</li> <li>○ Les partenaires sont-ils des co-porteurs ? Au fur et à mesure des éditions, quelques uns vont dans ce sens.</li> <li>○ Nous avons le sentiment d'avoir autour de la table : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Des experts en E.P. et mobilisation citoyenne</u> : ils nous guident dans la réflexion, nous en avons besoin, ils ont des outils d'experts (IHOES - exposé « les migrants belges », apport contenus scientifiques dans le recueil)</li> <li>▪ <u>Animateurs artistes</u> : ils ont pour mission d'amener le rêve, de faire se rencontrer la réalité et l'imaginaire</li> <li>▪ <u>Institutions locales du quartier</u> (importance des partenariats locaux, cf. <i>mémoire</i> p. 3)</li> </ul> </li> <li>○ Rappel régulier du processus</li> <li>○ Accueil des propositions tout au long du processus sinon on perd des groupes en route, mais rappel du principe de réalité</li> <li>○ Plus on approche du mouvement rassembleur et festif et plus les collaborateurs prennent conscience de l'ampleur</li> <li>○ Un partenariat peut évoluer rapidement au cours du projet, grâce/à cause du facteur humain/personnalité de chacun</li> </ul> </li> <li>– Lister les groupements : accent mis sur la <u>diversité</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Groupes plus réflexifs</li> <li>○ Membres</li> <li>○ Groupes artistes</li> </ul> </li> <li>→ Multiculturalité des participants</li> <li>– Renforcement « des <u>croisements</u> » entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Groupes</li> <li>○ Univers</li> <li>○ Disciplines artistiques</li> </ul> </li> <li>– Partenariats permettent de requestionner, de continuer à faire bouger le curseur, de relancer l'imaginaire, ...</li> </ul>
<b>Transformation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <u>Droits culturels</u> : diversité culturelle, liberté de l'expression, ...</li> <li>– D'une édition à l'autre, on progresse, on ne redémarre plus à zéro</li> <li>– Un groupe qui vit Fenêtres une année regarde le projet différemment l'année suivante</li> </ul>

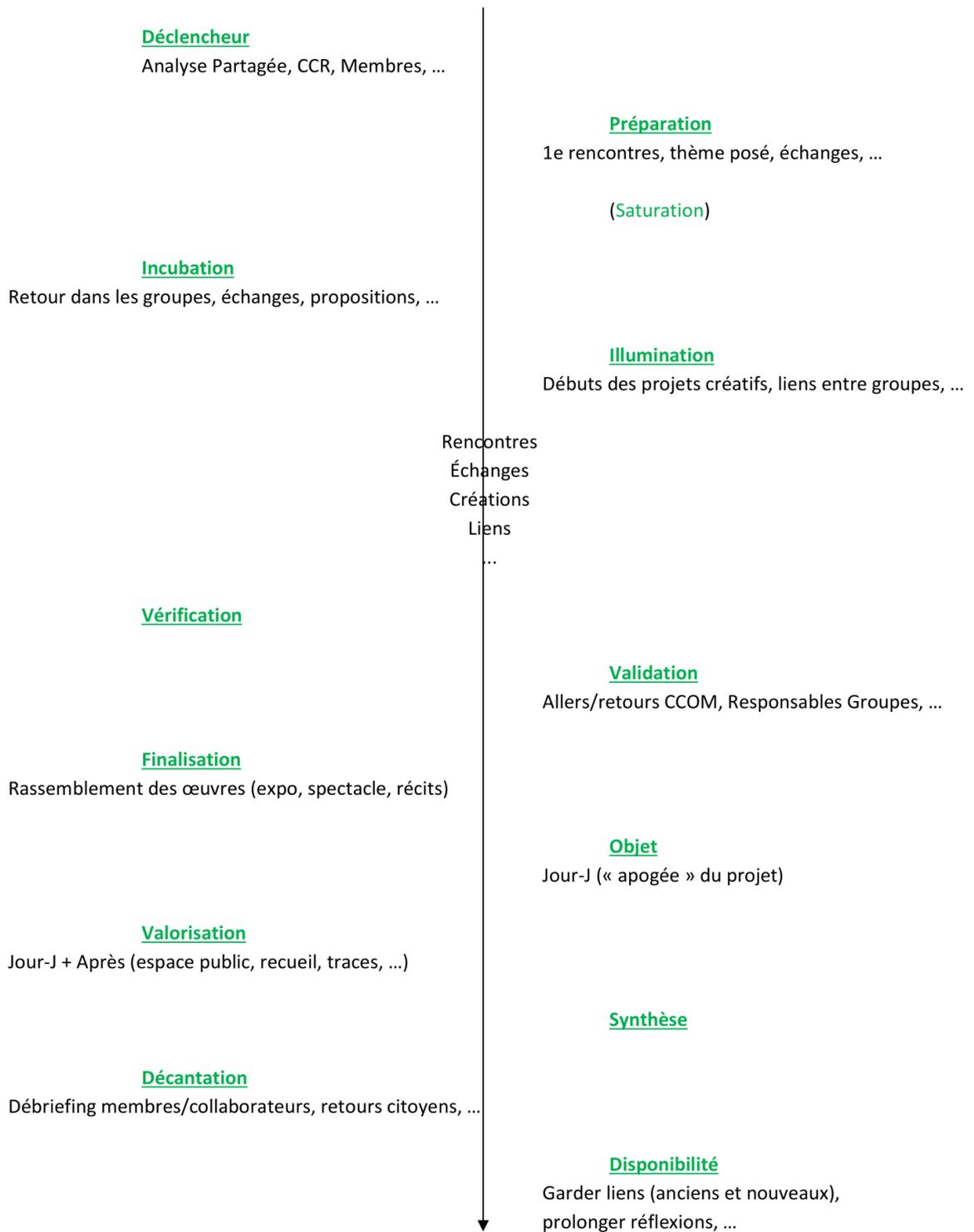
<p><i>des rôles et des situations vécues, propositions et initiatives citoyennes</i></p>	<p>« C'est bien qu'on nous oblige à faire ça. Sinon on ne se poserait pas de question » (une participante)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- On affine le quoi/comment/quand/pourquoi</li> <li>- D'éditions en éditions, le nombre de groupes qui participent augmente : 1<sup>er</sup> édition 25 groupes - 2019, 40 groupes</li> <li>- Quelques groupes posent la question dès septembre « Sur quoi sera Fenêtres cette année ? » : 0 au départ, 10 en 2019</li> <li>- Ne pas prendre trop de temps aux personnes, veiller à alléger le ton, dédramatiser, ...</li> <li>- Adapter nos propositions en fonction du fonctionnement de chaque groupe, mais « continuer à bousculer » aussi</li> <li>- Importance du chemin/processus durant le projet</li> <li>- Nécessité de « boucler la boucle » à un moment</li> <li>- 2019 = première édition où le choix a été fait de <u>tout rassembler/valoriser dans un même et unique lieu</u> (Salle Fêtes Sclessin) <ul style="list-style-type: none"> <li>o Spectacle plus ambitieux, construit avec un metteur en scène. Comment le construire point de vue logistique ?</li> <li>o Fréquentation ++ / Expressions + des visiteurs en hausse</li> <li>o Visibilité globale renforcée (les visiteurs ont découvert plus de choses)</li> <li>o Ambiance générale ++, dynamique renforcée (les groupes participants se sont découverts les uns les autres, aspect collectif encore plus visible, etc.)</li> </ul> </li> <li>- Entendre les retours basés sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'individuel (mon cadre était mal mis, ...)</li> <li>o La logistique (places réservées, ...)</li> </ul> </li> <li>- Qu'en faire ?</li> <li>- Question des traces : écrites (recueil), artistiques (dibond, œuvres à vue), photos/vidéos, mémoire/paroles/vivre ensemble → A planifier dès que possible</li> <li>- <u>Droits culturels</u> : participation active, diversité culturelle, liberté d'expression, patrimoine, ...</li> </ul>
<p><b>Gestion durable</b> <i>= respect des énergies, bonne utilisation du temps, des moyens, des ressources matérielles et financières</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finances : <ul style="list-style-type: none"> <li>o CCOM : peu de prises en charge extérieures (de groupes)</li> <li>o Aide Province</li> </ul> </li> <li>- Réunions cadrées, étalées/réparties dans le temps</li> <li>- Importance du cadre pour que les gens se libèrent autour de la création</li> <li>- Ouverture vers le « macro », vers Liège (TempoColor, CCR, ...)</li> <li>- Regroupement de projets autour de Fenêtres (Expo des artistes, Tambours,...) =&gt; bonne utilisation des moyens/ressources</li> </ul>

#### Réflexions supplémentaires

« Mouvements » entre CCOM - Membres - Citoyens (allers retours constants)  
Reprendre la liste des moments de rencontres du recueil, l'insérer quelque part ?  
Culture au sens large/pluriel cf. *mémoire* p. 14/18/32

De l'amorce à la clôture : un travail avec les citoyens d'un côté, et un travail entre professionnels de l'autre (continuellement s'informer du sujet, se doter d'outils,...)  
Fenêtres = un chemin de plusieurs mois (animations, rencontres, créations) ET une journée de visibilité/clôture (d'importance égale)

**« Ligne du temps » / Chronologie Fenêtres**  
(cf. doc amorce/corps/clôture)



# Annexe 12 – Grille d'évaluation conçue avec l'accompagnateur

Les étapes du projet coconstruit											
Amorce			Corps			Clôture			RESIDU		
Clarification	Incubation	Saturation	Vérification	Finalisation	Objet	Valorisation	Décantation	Synthèse	COMMUNICATION	EXPRESSION/EVALUATION	Disponibilité
Préparation											
Analyses / ACCROCHES	ASSOCIER / CONNECTER	EUREKA -> PLAN D'ACTION	EXPERIMENTATION	ORGANISATION	IMPLANTATION	COMMUNICATION	EXPRESSION/EVALUATION				
Clarifier	Transformer	Implanter l'idée	Essayer	Viser l'objet	Implanter l'objet	Valoriser	Conclure				
Délier	Relier		Ajuster			Rassembler	Assimiler				
Ce qui est fait durant ces étapes											
REFLECHIR ENSEMBLES LES BALISES											
MISE EN ŒUVRE DE MANIERE CONSTRUCTIVE FIDELITE AUX BALISES FIXEES PRECEDEMMENT											
Constat	Objectifs	Territoires/Publics	Moyens	Résultats							
Qu'ai-je constaté qui m'amène à fixer l'objectif?	Que voulons-nous réaliser ?	Quels publics, quel territoire sont concernés par cet objectif?	Que mettons en place pour réaliser l'objectif?	Que est le résultat concret attendu? Quantifier si nécessaire.	DE MANIERE CONCERTEE	COMMUNIQUER	EVALUATION FINALE	SUITES	VOIR LE NIVEAU SUBSTRAT NE DE CE PROJET	SE RACONTER	
					VALORISER	VALORISER	COMPRENDRE ENSEMBLE	POUR SUIVRE? REINVENTER?			
					LES PARTENAIRES	LES PARTENAIRES	GARDER LES	ARRÊTER?			
					LES CITOYENS	LES CITOYENS	TRACES				
					RECueillir LES	RECueillir LES	SE DIRE CE QUE CA A				
					EXPRESSIONS	EXPRESSIONS	PRODUIT				
					DES PARTICIPANTS	DES PARTICIPANTS					
					Evaluations intermédiaires	Evaluations intermédiaires					
Préciser ce que ces objectifs impliquent en termes de Partenariats - Moyens - Créativité – Mobilisation - Méthodes											
Quel « pas possible » choisissons nous de faire sur un ou l'autre de ces dimensions aspect plutôt que de dire « pas possible ! »											
Objectifs	Territoires/Publics	Questions d'évaluation	Indicateurs	Récolte							
Repris dans le tableau précédent	quelles questions se poser pour vérifier l'objectif	Quel élément concret, observable nous permettra de répondre à la question	Quel moyen-créatif? nous permettra de recueillir les indicateurs	Quel moyen-créatif? nous permettra de recueillir les indicateurs							

## Annexe 13 – Grille d'évaluation « simplifiée »

### Projet : Musique porte à porte à Sclessin (Février 2021)

Constats	Objectifs	Territoires/Publics	Moyens	Résultats
Impossibilité de proposer des ateliers, concerts, ... en intérieur, d'accueillir les gens dans nos locaux	Amener l'art près des gens	Sclessinois ~CCOM + voisins des lieux	Aller sur le pas de la porte, avec musicien TT	Plaisir de la musique : choix de chansons, chant, danse, remerciements (à Quentin + CCOM)
Constat entendu via téléphone, échange informel, ...	Répondre à un manque de lien, joie, sentiment de grisaille, ...	Sclessinois ~CCOM	Echange téléphone avant, rencontre directe, musique 2 équipe CCOM + musicien	Idem
Personnes isolées repérées (via échanges téléphoniques, en vrai, situation connue, ...)	Que les gens se sentent moins isolés	Entre gens et gens	Regroupement de deux/trois personnes pour écouter le musicien	Echanges entre personnes « regroupées », même si une partie ne se connaissait pas (sur les 7 groupes, 5 groupes ont échangé pendant, et parmi ceux-ci, 2 groupes ont continué après notre départ)
	Garder un contact, faire perdurer une démarche collective/plus large	Entre gens et CCOM	Contactez les gens, créer la rencontre avec le musicien (en petits regroupements)	
Situation Covid : situation difficile pour beaucoup d'artistes	Soutien aux artistes	Quentin	Contrat Diffusion FB	Contrat
	Montrer qu'on peut faire sur le terrain	les gens	L'activité Le respect des règles sanit. FB (personnes qui nous suivent) Faire quelque chose sur le terrain	
	Montrer qu'on existe encore	Les politiques Le réseau Les instances Notre public	FB FB, astrac FB, mail CA FB, nous identifier pendant l'activité	

**FICHE PROJET – ATELIER CREATIF ENFANTS (vendredi)**

CONSTAT :	OBJECTIFS :	TERRITOIRES/PUBLICS :	MOYENS :
<p>L'atelier créatif du mercredi a été rempli instantanément en septembre 2020</p> <p>De nombreux enfants habitent dans les buildings du Logis social → Le Logis social nous encourage à proposer dans le local des activités pour les enfants et/ou familiales</p> <p>Covid → Activités adultes annulées → L'animatrice artistique CCOM est rendue plus disponible</p> <p>Le confinement prolongé a sans doute été particulièrement difficile à vivre pour les enfants habitant les buildings (exiguïté,...).</p> <p>Building vu souvent négativement par les citoyens : violence, saleté,... (propos entendus par les enfants)</p>	<p>Offrir aux enfants un lieu propice à la création, l'imaginaire,... une « bulle » sécurisante dans laquelle ils peuvent s'exprimer artistiquement.</p> <p>Proposer une activité (créative) à un moment où la plupart des activités (sportives notamment) sont suspendues</p> <p>Offrir un espace d'expression (notamment artistique) sur des thématiques citoyennes, et valoriser cette expression.</p>	<p>Les enfants de -12 ans habitant sur le site des buildings (en priorité)</p> <p>10 participants (car contexte Covid)</p>	<p>Mise en place d'un 2<sup>ème</sup> atelier hebdomadaire le vendredi après l'école (15h45-17h), durant les 4 derniers vendredis de l'année (27 novembre -&gt; 18 décembre).</p> <p>Atelier reconduit pour une durée de 6 semaines (→ congés de détente).</p> <p>Une animatrice CCOM</p> <p>Valorisation des œuvres réalisées sur le lieu-même (building), puis au sein de l'Expo jeunes artistes.</p>
	<p>Proposer aux enfants une activité positive, sur le lieu-même de leur habitation. Appropriation du lieu, fierté.</p>		

## Annexe 14 – Analyse de cas – Fenêtres

Cet outil est un récit oral et/ou écrit d'un projet. Ce récit est écouté par des personnes qui vont l'interroger sur base de questions en lien avec les Droits Culturels tels qu'énoncés dans la déclaration de Fribourg. Un aller-retour entre la personne qui raconte de son point de vue et les personnes qui interrogent va permettre une évaluation et mise en lumière de nos façons d'agir et des points d'attention à accorder pour la suite de ce projet.

**RESEAU CULTURE21** - PAIDEIA - OBSERVATION DE L'EFFECTIVITE DES DROITS CULTURELS - Fiche d'identification de cas d'école tirés des pratiques professionnelles

Nom de l'observateur : Pascale Pierard (CCOM et ASTRAC - Belgique) - Date : 27/05 /21

Titre de l'observation : *FENETRES* Valorisation des réflexions citoyennes et créations artistiques en lien avec une thématique. Opération culturelle en lien avec : des personnes, des actions, de la création, de la citoyenneté, des associations, deux quartiers.

Voir « ARBRE » et « CHEMIN » (annexe 11) pour compléter ce document.

**Commentaires:** Morgane (Culture et Démocratie asbl) - Anne Aubry (Réseau Culture21)

**Enjeux** de l'opération culturelle « FENETRES » tels qu'énoncés : « Ouvrir le territoire au monde et transformer l'image des deux quartiers concernés ». **Lesquels ?** Il s'agit d'ANGLEUR et SCLESSIN. L'un est une ancienne commune qui a rejoint la Ville de Liège lors de la fusion en 1977. Le second est une ancienne commune qui a été « rattachée » à Liège lors de cette même fusion mais qui se sentait plus proche d'une autre commune (Ougrée). L'enjeu énoncé est notre enjeu global. Les activités, projets (appelés *Travail de base*) et l'opération culturelle *FENETRES* viennent nourrir et questionner cet enjeu. **Quels sont les enjeux spécifiques auxquels répond le projet FENETRES?** - ...renforcement de l'image positive du quartier, des citoyens - par et pour eux-mêmes - ...renforcement de l'image des citoyens vis-à-vis de l'extérieur des quartiers - ...renforcement de la cohésion entre les groupements - développement et valorisation de l'art au sein des quartiers. *FENETRES* est l'opération culturelle choisie pour être travaillée chaque année de ce quinquennat (contrat-programme de cinq ans). La thématique est différente chaque année, l'implication des groupes varie également, selon leur histoire, leur réalité, leur lien avec nous, ... La valorisation des productions et du travail mené est présentée dans des formules non figées. Si après évaluation avec les partenaires et des citoyens on constate que c'est ok, alors on garde le même canevas, sinon on adapte. **Identifier les principaux acteurs de la pratique** **Personne(s)/institution(s) :**

Site internet lié au **cas observé**: <https://www.centreculturelourtheetmeuse.eu>

**Qui au centre culturel Ourthe et Meuse est en charge de FENETRES, qui travaille dessus ? Préciser leur(s) rôle(s) dans cette action.** Chaque membre de l'équipe du CCOM est concerné. La petite équipe d'animateurs et la personne qui est à l'accueil + la direction. Chacun intervient tout au long du processus et sur des aspects différents. Les animateurs et la directrice assurent la dynamique de groupes. Ceux qui ont un bagage artistique guident des groupes dans leur création. Des animateurs artistiques extérieurs sont engagés pour cheminer avec les groupes. Il est plus compliqué pour eux de comprendre le processus. Ils se voient comme apport de techniques artistiques mais ont des difficultés à impulser des dynamiques, à « porter la charge mentale » d'un groupe. Après avoir vécu une première édition, ils saisissent mieux. Selon les affinités des travailleurs et leurs dires lors des réunions de travail, il est possible de faire des glissements d'un groupe à l'autre. Chacun étant plus ou moins à l'aise dans

tel ou tel suivi de groupe. C'est le centre culturel qui initie cette opération culturelle, c'est bien cela ? Le centre culturel a initié l'opération suite à des constats, des expressions de citoyens. Il a proposé une forme, lors d'une première édition. Puis suite à l'évaluation faite avec les partenaires/participants, la forme a évolué constamment. Celle-ci est mouvante.

Petite note méthodo: un 1er encart « acteurs principaux » concerne les acteurs qui initient l'action dont il est question, en sont les porteurs principaux dans la mise en oeuvre et le suivi.

Le second encart (plus bas dans cette fiche) intitulé « autres acteurs impliqués », non moins importants, permet de rendre compte de tous les acteurs concernés et/ou impliqués de près ou de loin dans l'action en question. Pour chacun des acteurs identifiés, que ce soit dans le 1er ou le 2<sup>ème</sup> encart, il s'agit de préciser leur rôle dans l'action en question. Les membres de l'Assemblée Générale : pour la plupart ce sont les associations, groupements que nous allons solliciter/inviter/titiller à participer à la dynamique Les membres du conseil d'administration : se concentrent sur les aspects « gestion » de l'association. Ils posent peu de question sur des contenus de projets. Ils ont des responsabilités de gestionnaire de structure. Ils réagissent sur les projets si la direction les sollicite. Les membres du Conseil d'Orientation : cette instance vivote (en 2019, 2020, 2021 covid et présentiel chahuté). Reprise d'une nouvelle dynamique en 2022)... Son rôle est d'être aux côtés de l'équipe d'animation pour construire le projet global avec les orientations du centre culturel. Ses membres sont des personnes proposées par l'équipe, dont les noms sont soumis pour aval aux membres du Conseil d'Administration. Ils sont soit des experts dans une matière, soit des personnes investies, soit des artistes, soit des personnes en lien avec le territoire. Mais la réalité montre qu'ils sont rarement « impulsion », « orientation ». Cette instance pose régulièrement question au sein des CC. Pas seulement au sein du CCOM. Leur position n'est pas toujours facile. Les responsables associatifs ou partenaires : ils sont notre « contact » avec les associations. Ils sont les catalyseurs (ou pas). C'est un peu comme s'ils étaient nos premiers relais puis à eux ensuite d'aller vers leurs membres pour expliquer, motiver, inciter. Nous leur redisons fréquemment notre disponibilité à venir au sein de leurs réunions. Ce sont eux qui sont généralement aux réunions de travail sur le projet. Au fur et à mesure des éditions, nous constatons une implication croissante de certains due à une meilleure compréhension de la dynamique et de l'intérêt que leur groupe peut y trouver. Les artistes : soit ils sont animateurs de certains de nos ateliers, soit ils sont engagés pour ouvrir le champ des possibles et amener la création afin qu'elle rencontre les imaginaires souvent bridés des personnes. Le centre culturel est « leur employeur », ce qui dessine en partie le contour de leur réalité. Ils ont un rôle à jouer dans la dynamique, la cohésion du groupe, tout en faisant prendre conscience aux personnes du rôle qu'elles peuvent jouer et de leur potentiel créatif (pouvoir d'agir). Cet aspect « citoyenneté » et questionnements en lien avec la thématique n'est pas aisément saisie par les artistes. Ils ne sont pas demandeurs. Le sentiment chez certains reste que cela les bride dans la création. L'équipe est en appui constamment, veille à insuffler de l'énergie là où elle l'estime nécessaire.

**Lieu et durée de la pratique** : Depuis quand FENETRES existe-t-il ? Pour combien de temps (si cela est su) ? Où cela a-t-il lieu ? (de manière synthétique, sans rentrer dans la description de la pratique) Le projet existe depuis 7 ans. Nous démarrons la réflexion fin août dans le meilleur des cas. Sinon, c'est en septembre. Inviter les partenaires au cours de l'été permet d'amorcer une réflexion, de baliser. Nous avons déposé cette opération dans le cadre d'un contrat-programme qui concerne les années 19 jusque 23. L'opération aurait du exister - une fois chaque année - jusqu'en 23... MAIS la période covid a modifié les priorités des personnes. Les éditions 20 et 21 n'ont pas pu se vivre comme prévu. Et si aujourd'hui nous réinterrogeons les citoyens, leurs priorités vont peut-être nous amener vers d'autres formes... à nouveau. **Cela a lieu à quels endroits ?** Tout au long de l'année, les groupes travaillent/échangent dans les locaux que nous mettons à leur disposition. Des journées créatives et des réunions plénières sont proposées dans nos salles. Soit dans un quartier, soit dans l'autre. Nous veillons à trouver un certain équilibre entre les lieux rendus « vivants » en lien avec le projet. La dynamique globale pouvant s'en trouver renforcée ou amoindrie. L'après-midi et la soirée publiques sont

proposées à l'endroit le plus opportun selon ce qui a été vécu en cours de construction. Nous redisons à plusieurs reprises, tout au long du processus, que tout comme ce qu'ils vont dire/créer/exposer...le lieu n'est pas figé. On peut entendre les propositions puis ensuite les mettre en lien avec les principes de réalité/faisabilité.

**En quoi consiste la pratique ?** Nous proposons à des associations, à des groupes de personnes, de nous rejoindre et de réfléchir avec elles à une thématique qui les préoccupe. Mais il n'est pas aisé de faire émerger la parole. C'est pourquoi, en équipe interne, nous avons des propositions, des pistes que nous soumettons. Partir de ces propositions permet de rebondir, de faire exprimer des réactions.

Ils sont une bonne trentaine à ce moment autour de la table. Nous devons souvent réexpliquer le processus et le pourquoi du projet. Certaines personnes qui arrivent ne saisissent pas bien. D'autres leur font part de leur expérience, de leur vécu. Ce qui est très intéressant à entendre. Plus bas dans ce descriptif (page 5), déroulé des points d'attention d'une rencontre.

Chacun repart avec des réflexions et des idées d'activités/créations en lien avec la thématique. Commence alors un va et vient entre les membres de l'équipe et les responsables de groupes. Ils viennent questionner, exprimer un doute, solliciter une rencontre. De notre côté (équipe du CCOM) nous allons alors organiser des passages au sein de leurs groupes respectifs. Certains démarrent par du concret, c'est-à-dire par une réalisation artistique tandis que d'autres parlent, échangent des mots, oublient, en reparlent, se plaignent de ne pas savoir quoi faire. Selon que ce sont des groupes animés par l'équipe du centre culturel ou des groupes « membres » du centre culturel (= groupes qui occupent des locaux mais ne sont pas nécessairement dans la réflexion et l'artistique), leurs choix et leurs envies sont différents. Durant quelques mois, ils vont construire leur participation au projet. Nous (équipe CCOM) les convions à deux ou trois séances de travail en plénière. Lors de ces séances, nous proposons des techniques d'animation et de réflexion qu'ils peuvent utiliser dans leurs propres groupes.

De septembre à janvier, les groupes évoluent comme mentionné ci-dessus. Ensuite, les orientations qu'ils ont choisies se dessinent. Soit ils ont poussé la réflexion en lien avec la thématique et veulent sensibiliser les visiteurs le jour J. Dans ce cas ils créent un jeu, une animation, des panneaux, ils choisissent une projection etc. Soit ils réalisent artistiquement et collectivement une oeuvre. Ce sera en arts plastiques : peinture, dessin, collage, sculptures, broderie, patchwork, bricolage, tricot, ... Soit ils pratiquent un art vivant : théâtre, chant, instrument de musique, danse et ils imaginent une prestation. Lors des premières éditions ils l'imaginaient seuls. Chacun étant indépendant des autres et rencontrant peu les autres. Nous avons organisé des moments de rencontres basées sur l'artistique. Chacun a expliqué ce qu'il allait proposer et ils ont commencé à faire des rencontres et des échanges. Un accordéoniste, du groupe des musiciens, a rejoint le groupe de danses traditionnelles et les accompagne musicalement en direct. Des comédiens se sont saisis de textes écrits par des participants à un atelier écriture. Puis l'équipe du CCOM met à plat l'ensemble des propositions et fait une proposition d'organisation de la journée de visibilité. Un moment sera dédié à une exposition et à des visites commentées + animations et un moment sera dédié aux arts vivants, sous la forme d'un spectacle. Ce moment (une journée) est prévu en avril. Il y a des espaces adultes et des espaces enfants. Courant du mois de novembre nous proposons à quelques associations qui sont à la recherche de moyens financiers, qu'elles se chargent de l'accueil boissons et nourriture, ce qui leur assurera une rentrée financière.

La salle dédiée aux visiteurs pour le jour J est organisée avec les groupes. Chacun installe sa réalisation, son « stand », mais aide les autres groupes. Pour ce qui est du spectacle (arts vivants), un scénographe est engagé et travaille sur la cohésion pour créer un spectacle.

Ce spectacle est joué en fin de journée. Les spectateurs sont soit des personnes des différents groupes qui ont participé, soit des habitants (quelques-uns seulement).

Petit rappel méthodo: cet encart sert à la description de l'action en veillant à rester dans la description des faits, de vos manières de procéder pour la mise en oeuvre (pas d'analyse ou de jugement sur ce qui est fait). Il s'agit de raconter le déroulement des choses comme une histoire, en s'imaginant le faire devant des personnes qui ne savent absolument rien de l'action en question.

Donner des titres aux différentes parties de son récit aide, en général, à le construire - je t'incite fortement à le faire, en apportant des éléments temporels qui nous permettent plus facilement de suivre le déroulement chronologique des choses.

Origine de FENETRES Qui est à l'initiative de cela, pour quelles raisons (sans rentrer dans l'analyse - énoncer les raisons qui vous ont poussé à lancer cette opération, telles qu'elles sont énoncées à l'époque

Les citoyens interrogés lors de l'analyse partagée, dès 2013, ont exprimé un ressenti assez négatif sur leur quartier, sur l'estime de leur quartier : « Ici il ne se passe rien. Grisaille ambiante. Les gens ne viennent pas dans nos quartiers . On n'a pas l'impression d'être

Liégeois ». Le centre Ville (= musées, opéra, cinémas, ....) n'est pas investi par les gens des quartiers sauf pour du shopping, le travail, l'école. Aller découvrir quelque chose (exemple : une exposition) dans un quartier est une démarche encore plus marginale que celle de se rendre au centre ville (Travailler la mobilité quartier vers centre ville et de quartier à quartier) . Dès lors, nous (équipe), après validation du projet par les instances et la Fédération Wallonie Bruxelles - avons choisi de travailler sur : La découverte des quartiers par les habitants et les habitants ext. EXPRESSION/EMERGENCE - PROJET FENETRES L'accessibilité aux réalités ext. pour éclairer notre réalité - ECLAIRAGE L'exposition des richesses passées et actuelles des quartiers et les faire connaître - HISTOIRES.

Puis nous avons fait le chemin inverse. Ces phrases reprenaient-elles bien ce que nous pensions y avoir mis ? Affinage à nouveau. Qui ? Instance de pilotage ? Comment avez-vous défini cela ?

*Pour cela, nous avons collationné les mots et expressions des citoyens. Nous les avons rassemblés par thématique. Nous les avons recoupés à plusieurs reprises. Nous avons affiné et formulé des questions, des phrases en étant guidée par une personne extérieure à l'équipe, afin de ne pas traduire de façon trop subjective ce qui avait été entendu, écrit, dessiné, exprimé. Nous avons, avec un accompagnateur (qui nous a guidés lors de la rédaction du dossier quinquennal), affiné pour en arriver à ce qui est énoncé ci-dessus.*

Le projet FENETRES Nous raconter ce que c'est, comment vous vous y êtes pris pour mettre en oeuvre cela en restant très factuel - Qui ? Quoi ? Comment ? Où ? Quand ? Comme mentionné précédemment, nous invitons les responsables associatifs, les responsables de groupes ayant participé à une édition précédente. Ainsi que des personnes rencontrées dans d'autres cadres, sur d'autres projets mais que nous pensons susceptibles d'être intéressées. Une première séance réunit quarante personnes. Nous (les animatrices + moi) nous assurons l'animation.

Nous rappelons l'historique et la genèse du projet, nous remercions les personnes de leur présence, de leur investissement, nous rappelons l'envie que nous avons à ce qu'elles s'expriment. Nous les invitons à faire le lien avec leurs membres. Nous leur redisons notre disponibilité à venir au sein de leur groupe respectif. Nous faisons un tour de table de présentation. Nous leur expliquons le chemin qui nous amène à proposer la thématique. Nous entendons les premières réflexions, critiques, .... Nous proposons, sur base d'outils d'animation, de mettre les gens en sous-groupe avec des consignes de travail Retour en grand groupe ensuite. Nous refixons un rendez-vous et/ou proposons des rencontres plus bilatérales entre eux et une animatrice ou moi-même. Nous constatons que les gens ont besoin d'un laps de temps plus long, d'un autre langage, d'un autre lien pour s'approprier la thématique.

Durant deux mois ensuite, nous les voyons peu. Certains, pas du tout. Puis nous les recontactons, nous mettons certains en lien selon ce qui nous paraît avoir du sens. Nous organisons également une rencontre avec les artistes et animateurs ayant un bagage artistique. Nous les entendons sur le cheminement et sur les frottements. Nous voyons avec eux comment décoincer. Nous organisons des réunions d'animation (équipe ccom) pour faire le point .

Nous organisons une réunion avec des associations/groupements susceptibles de prendre en charge la vente du boire/manger. Nous envoyons régulièrement des mails récapitulatifs et mettons de l'énergie sur les connexions possibles entre différents groupes. Exemple : le photo club photographie des mains de citoyens. L'atelier peinture a entendu l'info. Les participants décident de peindre sur base de ces photos. L'atelier céramique les décline en 3d et le groupe d'apprenants du français, qui occupe le même espace que des enfants qui viennent en atelier créatif et que des personnes âgées qui viennent manger, demandent qu'on photographie leurs mains en lien avec celles qui ont déjà été photographiées.

Le tout est exposé, en étant lié et nourri de ce que toutes ces personnes ont envie d'en dire.

Nous fixons ensemble le jour, l'endroit, la forme de ce qui sera montré. Nous passons alors à une phase organisationnelle. Certaines personnes s'investissent bénévolement dans cette organisation. Encore très peu à ce jour. Les réalités de l'équipe (petite équipe) sont aussi temporelles.

Récit de la pratique en "je" ?

Il s'agit d'un processus de création et d'expression proposé à des groupes. Quels groupes ? Constitués de qui ? Combien ? Renvoi vers l'arbre des partenaires" ? voir l'arbre ci-joint + chemin ci-joint En lien avec une thématique citoyenne. Laquelle ? Peut-être qu'il serait intéressant de se pencher sur une édition en particulier, pour s'ancrer dans le concret ? Les réalisations sont valorisées dans le cadre d'une exposition (arts plastiques), d'ateliers vivants et d'animations, de sensibilisation, d'arts vivants et de traces écrites.

Plusieurs axes : ARTS PLASTIQUES : sous forme d'exposition et d'ateliers accessibles à tous ARTS VIVANTS : chant, théâtre, danse, musique, pour clôturer la journée ou à divers moments choisis ECRITURE: mots/textes écrits en français et dans d'autres langues, ANIMATION EN LIEN AVEC L'EDUCATION PERMANENTE (populaire) BOIRE et MANGER .

Déployer un peu plus ce qu'il se passe dans cette opération FENETRES - peut-être de manière globale et filer ensuite sur une édition précise, afin de pouvoir raconter le déroulement des choses, les façons de procéder plus en détail ?

Petite note Méthodo: cet encart « acteurs impliqués dans la pratique » a pour objectif de faire une sorte d'état des lieux de tous les acteurs concernés/impliqués de près ou de loin dans la pratique en question - de reprendre tous les acteurs dont il a été fait normalement mention dans le récit. Cet encart permet donc de rendre compte, avec une vue rapide, de l'écosystème des acteurs parties prenantes de l'action et de préciser leur rôle respectif dans celle-ci.

Des associations en lien avec l'éducation permanente : IHOES, LIGUE DES FAMILLES, CERES, SIREAS, PAC Des associations qui sont membres du CC.

Elles sont associées dès le début du processus. L'envie est que la thématique émerge des groupements et qu'elle devienne collective. La réalité sur le terrain n'est pas celle-là. C'est nous qui proposons en espérant que les personnes présentes viennent « contrer », « cogner » contre les propositions avec des contre-propositions. Mais c'est rarement le cas. Nous tentons de réexpliquer, à plusieurs reprises, le choix que les personnes font en rejoignant un CC, en en devenant membre. Mais souvent, leur envie est de disposer d'un local pour leur groupe sans choisir de s'investir. Cela relève déjà de l'analyse plutôt que de la description. Peut-être le déplacer dans « l'art. 8 relatif à la coopération » ou « l'art. 5 relatif à la participation ». Quels sont les libertés et droits culturels concernés par cette pratique ? Pour chacun d'entre eux, identifier les aspects positifs et/ou négatifs. Il me semble important de consolider la description de l'action en 1er lieu pour bien comprendre de quoi il est question et de percevoir la teneur des analyses portées. Je ne vais pas trop intervenir dans l'analyse ici, sauf à reporter des éléments de précision sur ce qui est recherché sous chacun des droits.

### **3a Choisir et respecter son identité culturelle**

Petite note méthodo - entrer dans l'analyse au regard de ce droit en se posant une question : *En quoi nos façons de procéder dans cette action favorisent l'expression des personnes impliquées sur leurs propres références culturelles (valeurs, façons de faire, pratiques, usages etc.)? Décortiquer les aspects positifs et les aspects plus problématiques des façons de s'y prendre sur ce point et préciser de qui il est question dans l'analyse (destinataires de l'action, porteurs de l'action, partenaires etc.)* Ne pas hésiter à titrer les différentes parties d'analyses - Cela permet de construire le propos analytique et de mieux se repérer.

Ce droit renvoie à ce qui est dit ci-dessus. C'est comme s'il y avait un balancement permanent entre la volonté de faire vivre ce droit mais que le terrain nous montre la difficulté à le faire. Pour nous, faire vivre ce droit ce serait d'abord de faire en sorte que la thématique émerge des citoyens et associations. Nous (équipe) tentons de créer les conditions afin que l'expression soit possible dès le début du projet (notamment pour ce choix de thématique) mais cela n'est pas suffisant. Nous restons en questionnement par rapport à cela . La thématique « proposée » est en lien avec les notions qui sont reprises dans l'enjeu global. Mais nous devons creuser.

### **3b Connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures**

En quoi il y a « diversité culturelle » dans cette action FENETRES ? Comment est-elle manifeste ? En quoi vos façons de procéder permettent de favoriser cette diversité culturelle ? (aspects positifs - aspects plus problématiques ou obstacles à cela)

Dans les groupes, il y a des personnes issues du quartier depuis plusieurs générations. D'autres arrivent d'ailleurs (autres pays) et sont en situation « d'intégration » ou « intégrées » depuis plusieurs années. De quelle manière l'action permet de faire respecter/dialoguer/découvrir ces différentes cultures ? Les activités tout au long de l'année, amènent les personnes de différentes communautés à se croiser. Seulement se croiser ou entrer en relation/communiquer ? Des liens se créent entre certaines personnes qui se fréquentent en-dehors du projet. Nous rencontrons plus de femmes et d'enfants - Et des personnes âgées. Concerne plutôt le droit de "se référer, ou non, à une ou plusieurs communautés culturelles ?

### **3c Accéder aux patrimoines culturels**

En quoi la question des patrimoines culturels est-elle travaillée dans FENETRES ? ou quel rapport perçois-tu entre FENETRES et la question du patrimoine culturel ? Je crois qu'il serait nécessaire de

commencer l'analyse par ce type de questions sous cet article 3c. Ils sont multiples. Les chants, danses, expressions d'ici sont valorisés (de quelles manières ?) mais ceux d'ailleurs sont encore peu entendus et peu exposés, valorisés. Comment pourraient-elles l'être davantage ? La nourriture est un « outil » facilement « partageable ». Qui est invité à participer à l'action ? Qui vient/he vient pas ? Pourquoi ? Le patrimoine présenté est-il accessible (symboliquement, intellectuellement, physiquement) à toutes et tous ? Ce sont bien les récits et « les objets » qui y seraient liés qui sont valorisés tout au long du processus. Le fait que les personnes expriment de la curiosité (dans le sens de la découverte) montre l'intérêt à découvrir l'autre dans toutes ses dimensions. L'identité et le patrimoine s'entrecroisent. Au travers de danses, de chants qui vont se partager et être dansé ou chanté par différents groupes, au travers des recettes culinaires partagées, .....il y a valorisation de séquences des patrimoines de chacun.

**Se référer, ou non, à une ou plusieurs communautés culturelles** En quoi FENETRES implique des « communautés » selon toi ?

En quoi vos manières de procéder travaillent la notion de communauté, la question des appartenances des personnes ? (aspects positifs et aspects plus problématiques du dispositif, manières de procéder sur ce point)

**Participer à la vie culturelle** Comment analyses-tu les modalités de participation des personnes au dispositif ? (tant dans la préparation de l'action que sa mise en œuvre). Voir les aspects positifs et plus problématiques des façons de procéder. Peut-être repérer les endroits de participation dans FENETRES aideront à analyser plus précisément les façons de procéder pour la favoriser. Chacun est invité à rejoindre le processus du projet dès le départ (par quels moyens ?) mais la réalité nous montre que ce n'est pas le cas pour tout le monde. Des personnes arrivent en cours de processus. Et avec elles, nous faisons en sorte de construire une place active dans le projet à chacune. Quelles sont les formes de participation ? Quel degré de co-construction ? Nous prenons le temps de les accueillir personnellement et de retracer le projet en expliquant les étapes, en faisant découvrir des réalisations en cours, en faisant le lien avec ce que la personne souhaite proposer pour sa participation. La phrase de Joëlle Zask : « donner une part, recevoir une part, prendre part », définit cet état d'esprit dans lequel l'équipe accueille les nouvelles personnes.

**S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles** Quelles formes d'apprentissage repères-tu tant dans la préparation que la mise en œuvre de FENETRES ? qui apprend de qui ? quoi ? comment analyses-tu cela ? (aspects positifs et plus problématiques) Nous nous entourons d'organismes d'éducation permanente dont les travailleurs vont nourrir nos propos, les échanges, les relier à l'histoire. De quelles manières ? Donner un exemple concret ? Par exemple : l'IHOES (INSTITUT D'HISTOIRE OUVRIERE ECONOMIQUE ET SOCIALE), nous a accompagné lors de l'édition sur les Migrations en assurant le guidage d'une exposition du CIRE (COORDINATION ET INITIATIVES POUR REFUGIES ET ETRANGERS) sur les migrations belges.

La difficulté reste le langage utilisé par ces organismes (assez intellectuel) et le décodage à faire pour que les citoyens, francophones ou pas, puissent s'en saisir et questionner. Nous (équipe) jouons un rôle de médiation culturelle. Quand nous sommes avec des personnes dont nous ne parlons pas la langue, c'est une difficulté dont il faut tenir compte. Et si nous ne sommes pas suffisamment attentifs à déployer d'autres moyens de communication que le langage parlé ou écrit, nous laissons de côté bon nombre de personnes. A nous d'être inventifs et créatifs.

**Participer à une information adéquate (s'informer et informer)** Quelles analyses portes-tu sur la communication de cette action ? (aspects positifs et plus problématiques) Cette action permet-elle de recevoir des informations des personnes impliquées ? Comment analyses-tu cela ? (aspects positifs et plus problématiques)

**Participer au développement de coopérations culturelles** Quelle coopération a été nécessaire pour mettre en place FENETRES ? Comment analyses-tu son fonctionnement (aspects positifs et plus problématiques) L'idéal serait que les expressions des gens, lors de moments formels et informels, lors de rencontres étalées sur l'année, nous proposent, nous interpellent, nous sollicitent à nous asseoir avec eux et à en motiver d'autres à nous rejoindre. Mais cela arrive très peu. Quand nous percevons, ne fût-ce qu'une expression embryonnaire dans ce sens, nous veillons (me semble-t-il) à nous y arrêter. Mais c'est peu fréquent. Dès lors, nous proposons régulièrement...un peu comme une pièce à casser, comme quelque chose sur lequel les personnes peuvent venir buter, cogner, argumenter....Et on affine selon .... Ce n'est pas ce que nous souhaitons, cela va à l'encontre de ce que nous pensons pertinent. Mais d'un autre côté, cela apparaît comme un passage obligé. Il faut une maturité du groupe et du projet pour que les personnes se laissent aller à oser dire.

Une autre difficulté récurrente reste celle, pour un groupe, de dépasser la passion ou l'activité qui fait qu'il est dans le groupe, pour aller au-delà. Il a peu conscience de faire partie d'un « mouvement culturel » en lien avec d'autres.

Nous collaborons avec trois autres centres culturels situés sur le territoire de la même Ville et avec 6 autres en sus, situés dans un même arrondissement. Les oeuvres exposées pour *FENETRES*, trouvent une place, dans une rencontre plus large avec ces centres. **D'autres partenaires sur le territoire ?** Ces mêmes centres culturels ont travaillé sur la même thématique (1an/2) et ont développé des partenariats, des liens avec des personnes, des groupements autres que celles et ceux que nous connaissons ou côtoyons au com. Se retrouver dans cet espace plus large fait d'échanges, d'expositions, de valorisations, conforte et renforce les droits culturels. Cela nous amène à changer de lieux, de quartiers avec les personnes...

**Quels sont les autres droits de l'homme concernés par cette pratique ? Pour chacun d'entre eux, identifier les aspects positifs et/ou négatifs.** . Relire la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948 afin de voir si d'autres articles de droits sont travaillés au travers FENETRES (en dehors des droits qui sont déjà analysés au travers des droits culturels)

13: les migrations et les mouvements de population font que le citoyen est face à des situations qui le questionnent et qui ne sont pas nécessairement « ouvertures ». Repartir de cet article permet de redire que le fait de « bouger » est un droit.

19 : cela nous conforte dans l'idée qu'il faut multiplier les modes d'expression pour rencontrer les uns et les autres.

20 : renforce le fait d'élargir le cercle pour y inclure l'autre, le nouveau, la personne âgée, celle qui y est peu présente, qui est plus isolée...

24 : le festif, le créatif, le repos de l'esprit, c'est pour tous ! Alors que des personnes sont sans cesse en situation de précarité, de déséquilibre constant, elles ont aussi le droit de se poser et de vivre de moments joyeux.

27 : cet article sous-entend qu'il y a une vie culturelle. Ce qui est positif. Il fige cela dans la DUDH et lui donne toute l'importance nécessaire pour qu'elle soit considérée comme une priorité.

29: renforcement de l'écoute et des expressions de chacun. Tout est important. Tout contribue. Le propos de l'intellectuel n'a pas plus de valeur que celui d'un migrant s'exprimant peu en français, que celui d'une personne âgée désorientée, que...

Quel bilan économique en tirez-vous ? (financement dépendant d'une seule source mixte ? équilibré ? optimisation de toutes les ressources). Est-ce durable ? C'est le CC qui assume financièrement. Ce qui doit être retravaillé... Nous restons trop comme un « commanditaire » vis-à-vis de certaines associations et celles-ci restent comme consommatrices, sans questionner les coûts. Comment faire autrement ? Peut-être devrions-nous dès le départ, « parler des coûts » et voir de quelle façon chacun interviendrait financièrement. Mais dès que nous évoquons l'argent, les groupes demandent si nous paierons le matériel dont ils ont besoin etc. Ils n'imaginent pas payer. Des institutions prendront en charge le coût de leur activité mais n'imaginent pas se lier au coût global du projet.

C'est durable parce que nous faisons le choix de mettre un budget fonds propres mais en terme de projet, ce n'est pas intéressant. Quelles sont les perspectives futures de cette pratique ? La pandémie a stoppé les éditions 2020 et 2021.... La suite est en questionnement,

**Document à transmettre à : Auteur du cas : [pascale.ccom@proximus.be](mailto:pascale.ccom@proximus.be)**

*Réseau Culture 21 : [anneaubry@reseauculture21.fr](mailto:anneaubry@reseauculture21.fr)*

## Annexe 15 – Analyse de cas – *Sclessin, mon Quartier Partagé*

Cet outil est un récit oral et/ou écrit d'un projet. Ce récit est écouté par des personnes qui vont l'interroger sur base de questions en lien avec les Droits Culturels tels qu'énoncés dans la déclaration de Fribourg. Un aller-retour entre la personne qui raconte de son point de vue et les personnes qui interrogent va permettre une évaluation et mise en lumière de nos façons d'agir et des points d'attention à accorder pour la suite de ce projet.

Travail en cours. Analyse débutée en octobre 2022 (présentation du cas lors d'une journée de formation Paideia sur les Droits Culturels et « premier tour » d'analyse de façon collective).

Poursuite du travail d'analyse par l'animatrice.

Puis relecture, commentaires et questions (en vert dans le document ci-dessous) par une travailleuse de l'ASTRAC et un travailleur de Culture et Démocratie (avril 2023).

### EFFECTIVITÉ DES DROITS CULTURELS Fiche pour observer et analyser une action ou une pratique au regard des droits culturels

Coordonnées auteur-e(s)	
Prénom(s), nom(s), fonction(s)	Marine Gustin , animatrice
Personne de contact à remplir si plusieurs auteur-es	s.o - 1 autrice e
Adresse mail de la personne de contact	marine.ccom@gmail.com
Organisation	Centre culturel Ourthe et Meuse
Site web	

Informations relatives au « cas »	
Action observée	Projet « Sclessin, mon quartier partagé »
Dernière mise à jour à compléter avant chaque envoi de la fiche actualisée	Janvier 2023, par Marine
Accompagnateur-trice à compléter par la personne qui accompagne le(s) auteur-e(s)	Julia Bailly – julia@astrac.be + 1ere lecture : Thibault Galland
Enjeux de l'action	Il est important ici de nommer l'enjeu. Normalement, tu l'as fait en amont du projet...; mais peut-être sous un autre nom - "Intention" - "Objectif global" En pensant le projet, "que cherchais-tu à obtenir?" Ca devrait aussi contribuer à délimiter le contour du projet que tu analyses.

➔ La fiche, une fois retravaillée est à envoyer à : [info@astrac.be](mailto:info@astrac.be)

## 20 octobre 2022 - Anne Aubry - Petite note à l'attention de Marine :

J'ai reversé la prise de note du récit et des analyses dans cette fiche. C'est un aide mémoire pour toi – autorise toi à changer les choses, modifier les formulations, compléter, enlever les éléments qui ne te parlent plus du tout, copier/coller des éléments qui te paraissent mieux sous un autre droit que là où ils sont situés, reprendre le récit à ta guise etc.

Un petit conseil, pour plus de clarté et t'y retrouver toi aussi, n'hésite pas à titrer les différentes parties de ton récit, et même à titrer les différents points d'analyse sous chacun des droits (en mode « là je parle de ça » et puis « là de ça » etc. – les titres sont aidant pour spécifier les points d'analyse abordés)

Aussi, dans la partie des analyses, refaire le lien avec le droit dont il est question permet parfois de préciser l'angle d'analyse et évite d'avoir l'impression de se répéter constamment – un même fait pouvant se retrouver analysé sous plusieurs droits (ex. sur le fait d'avoir utilisé diverses formes d'expression dans ce projet : du point de vue du droit à l'identité, on peut en dire cela ; du point de vue du droit à l'information, on peut en dire cela ; du point de vue de la participation, cela) etc.

Sens toi libre de faire ce que tu veux de ces éléments, c'est ta fiche à toi ☺

De manière générale,

Au niveau de la description de l'action, il est important de :

- circonscrire ton projet: ce n'est pas clair pour moi par exemple, comment le projet s'imbrique avec les balades ? Où s'arrête-t-il ? (et ainsi définir sur quoi porte l'analyse?)
- inclure dans le récit les moments de préparation, de réunion, de contact en équipe, avec les partenaires

Pour la deuxième partie, une fois le projet bien défini, l'analyse par droit se concentre sur ce projet donc.

## PARTIE 1 : DESCRIPTION DE L'ACTION/LA PRATIQUE

**Qui sont les principaux acteurs et actrices de l'action/la pratique ?**

**Quels sont leurs rôles (en quelques mots) ?**

**Consigne : se limiter ici aux personnes qui initient l'action, en sont les porteurs principaux dans la mise en œuvre et le suivi.**

**Personne(s) / organisation(s) :**

**Site internet lié au cas observé : /**

Nora – CCOM : animatrice et coordinatrice pour le quartier de Sclessin

Moi ! Marine – CCOM : animatrice et soutien à la coordination

**D  
e  
s  
c  
r  
i  
p  
t  
i  
o  
n**

Tels qu'ils sont nommés ici: Ce sont vos rôles au sein du CCOM?

Quels étaient vos rôles à chacune au sein du projet?

Ajoute-t-on le CCOM?

**Lieu(x) et durée de la pratique :**

Sclessin (Liège) – entre le 5 mai et le 17 septembre 2022

\* Lieux: On a envie de 3 mots sur Sclessin (par exemple en faisant remonter l'information mise dans contexte ci-dessous + par exemple le lien entre le porteur et le territoire?)

\* Où se sont déroulées les rencontres?

\* Comment s'est définie la durée de la pratique? Par exemple, à quoi correspondent les dates de début et de fin.

## En quoi consiste l'action/la pratique ?

Quelle est son origine ? S'il s'agit d'une action récurrente, comment a-t-elle évolué ?

Consignes : ne pas entrer dans l'analyse, se limiter à une présentation factuelle ; écrire dans la mesure du possible en « je » ou « nous » ; utiliser des sous-titres (ex : programme, préparation, déroulé, évaluation...)

### Contexte :

Sclessin = quartier de Liège, territoire d'action du CCOM

- Nous y avons organisé et animé un cycle de rencontres appelé « Paroles partagées » fin 2021, à la fin duquel des participants ont envie de poursuivre « quelque chose ».
- En parallèle, une dynamique « balades dans le quartier » est développée par Nora depuis plusieurs mois/années (mois ou années?), et une balade s'organise en lien avec la Maison du tourisme de Liège, dans le cadre du Festival de Promenade, prévue fin aout 2022.

Dans ce cadre, Nora est en lien avec eux (la maison du tourisme ou le festival?), mais aussi avec des partenaires locaux :

- l'IHOES (Institut d'Histoire Ouvrière, Economique et Sociale) – ils ouvrent l'accès aux archives ;
- La Maison des Jeunes qui se situe sur le même site que le CCOM
- La Maison médicale
- La bibliothèque
- M. Jaspas, citoyen et personne ressource du quartier

L'idée est de co-construire des balades thématiques dans le quartier (historiques, nature...).

On parle de "balades dans le quartier"? du Festival de promenades? Et l'idée d'enrichir la balade de « choses » plus actuelles naît lors d'une réunion entre partenaires, avec la volonté de construire cela avec les habitants-citoyens (témoignages, anecdotes, créations plastiques... ?).

Ca, c'est l'idée du projet de Nora ou du projet "Sclessin, mon quartier partagé"

Les partenaires autour de la table sont-ils ceux cités plus haut? Ce sont les partenaires du projet de Nora? C'est dans ce cadre là qu'ils étaient réunis? ou dans quel cadre?

- Nous prévoyons également une journée associative à Sclessin en septembre 2022 (Découvertes Sclessinoises), que nous identifions comme un moment potentiel de valorisation de « ce qui pourrait être fait » avec les citoyens.
- Le CCOM est aussi dans l'année précédant la remise du dossier de reconduction de sa reconnaissance et la question de l'analyse partagée du territoire est très présente dans l'esprit de l'équipe.

Et de tout cela, à quel moment naît le projet "Sclessin mon quartier partagé"? Comment vient-il s'inscrire au sein du CCOM? Dans ton travail? Quel est son lien avec la balade/les balades?

Et à ce stade, ce n'est pas clair, quelles sont la(es) intention(s) du projet? Qui est porteur? Qui est partenaire?

Il manque peut-être un paragraphe de type "début ou lancement du projet"

### En pratique :

1. Nous organisons 5 rendez-vous dans notre local (l'EMUL), partagé avec la bibliothèque. 5 jeudis matin, de 9h à 11h30.

Qui est à l'origine de l'organisation des 5 rencontres? Qui décide de l'horaire? du nom? A quel moment?

Qui communique?

Les participant.e.s du projet "Paroles partagées" sont-elles recontacté.e-s? A quel

### moment? De quelle manière?

Communication : flyers – devant les écoles et autres structures du quartier ; Facebook ; structures relais pour passer l'info etc.

### Qui s'occupe de la communication?

### Quelle information est communiquée sur le contenu des rencontres?

- 1<sup>er</sup> rendez-vous : personne n'arrive... Après plus d'une heure, 2 personnes se présentent. La conduite de l'animation que j'ai prévu est complètement revue (au vu du temps restant ; du très petit nombre de personnes..). Au départ de questions tirées de l'animation initialement prévue, expression des personnes sur les endroits qui font référence pour elles dans leur quartier + lieux répertoriés sur quelques post-it, échanges sur le quartier, anecdotes et souvenirs, discussions « informelles » sur tout cela.
- Pour les rendez-vous suivant (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, et 4<sup>e</sup>), nous avons remobilisé et recontacté des personnes du quartier dont nous avons les contacts via d'autres activités passées. 3 ou 4 sont venues à chacun des rendez-vous. La participation était fluctuante d'un rendez-vous à l'autre (pas les mêmes participants à chaque fois), mais il y a avait toujours quelqu'un.
- 5<sup>ème</sup> rendez-vous – une seule personne avait confirmé sa présence – certaines ont excusé leur absence. Nous avons donc pris la décision de l'annuler.

Donc, en tout, 4 séances effectuées à l'EMUL, 7 inscrits, pas toujours présents à chacune des séances.

### Contenu des moments de rencontre à l'EMUL :

### Comment et avec qui as-tu préparé ces rencontres? Les as-tu animées seules?

Travail sur l'inventaire des lieux du quartier : 1<sup>er</sup> lieu auquel je pense en pensant à Sclessin, les lieux où j'aime me rendre, où j'habite, lieux « repères », chouettes, moches, etc.

Je propose d'abord de les écrire sur des post-it ; puis dans un deuxième temps de les placer sur un grand craft ; ce qui constitue petit à petit une première représentation du quartier.

Dans un deuxième temps, je propose aux participant.e.s de dessiner certains de ces lieux et de les placer également sur l'esquisse de la « carte » (remplacer les post-it par les dessins ; ou directement dessiner sur la craft les gros repères – cours d'eau, chemin de fer, routes principales etc).

L'idée d'une « **carte sensible** » existe chez nous animatrices comme une direction vers laquelle tendre. On invite les participant.e.s à aller dans ce sens, et progressivement cette carte s'étoffe.

### Qu'appellez-vous une « carte sensible »?

### Comment l'idée est-elle reçue par les participant.e-s?

+ discussion autour de « **c'est quoi un quartier** » ; et discussions nombreuses et +- informelles avec comme point de départ la vie dans le quartier....

D'une séance à l'autre quelque chose prend forme – la carte elle-même, mais aussi, je propose à plusieurs reprises des moments axés sur l'écriture, aussi ludiques que possible, et d'écrire au sujet de lieux, de souvenirs etc. ; différentes formes et contenus à faire apparaître sur la carte ou pour la compléter, comme des prolongements. Des choses concrètes et des choses plus poétiques sont écrites par les participant.es.

Nora et moi gardons en tête que ces créations/témoignages pourraient enrichir la balade (date et projet annoncé aux participants à plusieurs reprises), mais eux ne semblaient pas particulièrement « emballés » par cela ou n'y voit pas d'intérêt.

- ⇒ Pour nous, la trame à proposer aux participant.es : Qu'est-ce que nous avons / vous avez envie de dire de notre quartier ?
- ⇒ Notre hypothèse : ce qui fait le quartier, c'est les gens (hypothèse basée/confirmée par discussions autour de la question « qu'est ce qu'un quartier » lors des premiers moments de rencontre)

Nous : frustration ressentie sur la faible participation lors des rendez-vous à l'EMUL.

Question : comment inclure d'autres gens dans ce projet et diversifier les points de vues, y compris celles et ceux qui viennent parfois dans nos locaux mais qui ne font pas partie de « nos » groupes.

### **« Prolongation » du projet dans d'autres groupes // partenaires :**

**Maison des jeunes** : proposition que j'anime une après-midi pour leurs jeunes dans leurs locaux. « One shot » autour de la thématique du quartier ; duquel les animateurs MJ peuvent se saisir pour impulser/ prolonger quelque chose auprès des jeunes s'ils le souhaitent.

5 pré-ados (filles et garçons de 10-13 ans) présents + animateurs MJ

Inventaire de lieux - dessins de lieux – invention/écriture d'histoires en lien avec des lieux du quartier.

Ils ont gardé les originaux, j'ai fait des photos de leurs textes et ai demandé s'ils étaient d'accord qu'ils soient montrés à d'autres personnes (j'ai parlé de la balade d'aout notamment).

Ils ont donné leur accord et avaient l'air assez contents de leurs créations.

**Atelier Art-Alpha** : atelier hebdomadaire, organisé et animé par Nora et moi, d'activités créatives pour les personnes en apprentissage du français (fle et alpha) – que des femmes.

3 séances sont consacrées à la thématique du quartier : balade dans le quartier et prises de photos – dessins au départ de ces photos sur les manques dans le quartier (quartier « rêvé »), ou ce que ces femmes auraient envie d'y voir...

+ retracer le parcours de la balade sur la carte pour s'approprier le quartier, exprimer sa connaissance du quartier. Histoires racontées par elles...

**Association Trucs et Ficelles** : groupement membre du CCOM qui se rassemble de façon hebdo dans nos locaux à Sclessin. Loisirs créatifs qui rassemblent des femmes dont une majorité vivent à Sclessin.

La 5<sup>e</sup> séance annulée à l'EMUL a été « déplacée » chez elles avec leur accord préalable. Nous leur avons donné à voir ce qui avait été créé par les autres groupes + proposition de compléter, ajouter ce qu'elles souhaitaient sur la carte ou des photos, récolté des paroles...

**Ecole St Louis / Ateliers de la Colline** : projet théâtre indépendamment mené avec 6<sup>e</sup> primaire d'une école. Soutenu par le CCOM (facilitation + représentation en fin de projet).

Thème du spectacle des enfant : le quartier à travers les 5 sens.

*Le document est amené à être amendé et compléter tout au cours du processus. Tu peux donc y ajouter tout ce qui te semble pertinent.*

*Ce projet et le tien ont-ils interagi? de quelle manière?*

### **Stage Créatif/ Nature pour enfants Juillet 22**

Dont une balade et visite du terriil en face du Standard avec eux. Découverte de la faune et de la flore et création de dessins à l'encre de chine représentant ce qu'ils y ont vu. Eléments qui ont été par la suite rajoutés à la carte sensible (qui avait été préalablement présentée aux enfants et avait été le point de départ d'une discussion autour du quartier) .

*De manière générale, il serait intéressant de préciser comment ces moments „prolongation“ ont été décidés avec les autres groupes et les partenaires. En quoi est-ce que ces projets prolongent ou non l'enjeu de départ?*

*Comment cet enjeu intéresse les partenaires, est-ce que les partenariats amènent à réévaluer l'enjeu, le faire évoluer...?*

## Lors des différentes séances, avec les différents groupes

- Nous mettons à disposition / présentons / évoquons au minimum toutes les réalisations réalisées dans la cadre de ce projet, y compris (et surtout) celles faites par les autres groupes. Les réalisations prennent diverses formes.
- Nous nous faisons parfois le relais de l'écriture – les personnes racontent, on écrit.

## Que faire avec toute cette matière ?

Sur la carte – beaucoup d'éléments, un peu brouillonne. Et à côté, beaucoup de réalisations de natures différentes (photos, dessins, textes, collages...)

Question : qu'est-ce qu'on en fait ?

Après beaucoup de réflexion avec ma collègue (est-ce qu'on « trahi » ou s'approprie quelque chose qui n'est « pas à nous » si on y touche ? est-ce qu'on est légitime de le faire ?) nous décidons de remettre la carte au net nous-même, en gardant tous les éléments, la structure, l'échelle... pour apporter plus de clarté à tous ces éléments : noms de lieux, dessins, repères, photos, textes, histoires etc.

Nous créons une légende pour répertorier les différents types d'éléments et identifier les différents groupes qui les ont créés.

Le résultat : une grande carte sensible + des panneaux reprenant les photos, dessins, textes, collages qui la prolonge.

## Moment de visibilité

Aout 2022 : Exposition de la carte et des créations connexes dans l'église – endroit où finit la balade dans le quartier. Exposition + concert. Mais peu de temps (pour la préparer? ou l'expo reste ouverte peu de temps?) , pas un grand engouement pour cette exposition. Aucun participant.es de nos rendez-vous ne sont venus à la balade.

Nous avons laissé des post-it vierges à disposition pour que le public puisse inscrire des choses ; compléter la carte – mais peu utilisé, peu ont participé.

Y a-t-il des retours/interactions avec les partenaires de la balade?

Septembre 2022 : Fête associative à Sclessin organisée par le CCOM. On réinstalle l'exposition + post-it laissés à disposition pour que le public puisse inscrire des choses – mais peu utilisé, peu ont participé.

En revanche, cette fois, des participants des groupes étaient là – ils ont fait des retours positifs.

Comment les participant.e.s des groupes ont été contactés/informés de et autour de ces événements?

L'exposition est toujours là depuis, mais on ne sait pas trop quel sera son devenir.

## Questions de précision sur le récit

Ces informations sont à réintégrer dans la description du récit, là où elles te semblent opportunes.

- Qui participe à la balade ? Comment les gens sont sollicités ?

Partenaires : C'est Nora qui s'est plus occupée de cet aspect – elle est en lien avec la Maison du tourisme qui organise chaque année le Festival de promenades (une série de promenades organisées dans différents quartiers de Liège), et les partenaires du quartier, dont pour l'aspect

historique avec l'IHOES .

Avec l'IHOES, travail sur photos d'archives .

Itinéraire fait ensemble avec les partenaires du quartier.

Idée de pérenniser cette balade avec un balisage (// Ville de Liège).

Participants : C'est la Ville/ Le Festival de promenades qui centralise les inscriptions à la balade ( via le site internet de la Ville). Participants « grands publics » ; curieux de découvrir le quartier, mais aussi quelques habitants ou anciens habitants de Sclessin.

Nous avons relayé l'info auprès des personnes avec qui nous sommes en contacts (v. ci-dessus) + sur notre fb.

- Projet « Quartier partagé » en partie démarré suite à la volonté de certains habitants/participants de se rassembler à nouveau après le cycle de rencontres « Paroles partagées » initié par la Coopération Culturelle Régionale / Liège, qui coordonne un projet « post-COVID » autour de l'expression des ressentis en périodes de crises, auquel plusieurs centres culturels participe, dont nous. Finalement, très peu de participant.es de Parole partagée sont revenu.es pour « Quartier Partagé ».
- Lors des rencontres organisées à l'EMUL – irrégularité de la participation – difficile de construire quelque chose, même si on a su solliciter une diversité de publics en parallèle (adultes, primo arrivants, pré-ado, enfants etc.)

Ce sont tous des gens du quartier ou en lien fort au quartier (bénévoles dans des asso, travail dans le quartier etc.)

- Animation avec les ados et avec les autres groupes : vision des créations des uns et des autres pour que chacun voit qu'il contribue à un ensemble, quelque chose de plus grand.
- Echanges sur la participation avec les autres structures ?

Pas vraiment car la mise en œuvre du projet a été déjà énergivore, complexe d'analyser en même temps les choses, discuter des problématiques rencontrées, d'autant que c'est un problème récurrent.

- Avec le groupe Alpha : Idée d'utiliser divers médias, formats, moyens d'expression, de ne pas être dans un cours de... ou sur... mais sur la question de la transmission de ses propres représentations d'un milieu de vie. Mettre en lien plein d'histoires personnelles, vécues, expression sur là où elles étaient avant etc.
- Propos intégrés à la carte ?

Sur les photos, détournement pour exprimer ce qu'elles ont envie de dire, de ce qu'elles voudraient voir, de ce qu'elles imaginent etc.

Pour l'expo : Nora et moi avons réalisé des étiquettes pour référencer qui a fait quoi.

### **Qui sont les autres acteurs et actrices impliqué-e-s ?**

#### **Quels sont leurs rôles ?**

#### **A quelle(s) étape(s) du processus ?**

*Cette question concerne toutes les personnes concernées et/ou impliquées de près ou de loin dans l'action – ces personnes ont normalement été mentionnées dans le récit ci-dessus.*

On peut distinguer 2 catégories d'acteurs/actrices impliqués :

- Les participant.es / citoyens / habitants / groupements
- Les partenaires professionnels

### **1. Les participant.e.s/ citoyens / habitants / groupements**

- Les participant.es aux rencontres à l'EMUL
- M. Jaspard, citoyen et personne ressource du quartier
- Trucs et Ficelles – association membre
- Ados de la MJ Sclessin
- Participant.es de l'atelier Art Alpha
- Participants à la balade
- Participants à Découvertes sclessinoises (journée associative)

## 2. Les partenaires professionnels

- l'IHOES (Institut d'Histoire Ouvrière, Economique et Sociale) – ils ouvrent l'accès aux archives à l'étape de la préparation de la balade
- La Maison des Jeunes qui se situe sur le même site que le CCOM : autour de la table pour la préparation de la balade + accueille une animation que nous proposons. Pas vraiment de suite donnée de leur côté après notre passage.
- Maison du tourisme (Ville de Liège) : porteur du Festival de Promenades dans lequel la balade à Sclessin fin août 2022 s'inscrit
- La fabrique d'église : accueil de la fin de la balade (expo+concert) dans l'église de la place Ferrer
- La Maison médicale ; autour de la table pour la préparation de la balade ; mais pas de suite
- La bibliothèque de Sclessin ; autour de la table pour la préparation de la balade ; mais pas de suite

+ artistes professionnels : Jean-François Foliez et Emeline Blanchard : concert donné à la fin de la balade.

Ce sont les partenaires de la balade? Sont-ils partenaires du projet "quartier partagé"?

De quelle manière sont-ils liés au projet de récolte de la parole des habitant.e.s?

Qui sont les partenaires du projet? A quel moment et de quelle manière sont-ils sollicités? Il y a encore quelque chose de pas clair pour moi à ce niveau dans le récit.

## PARTIE 2 : ANALYSE AU REGARD DES DROITS CULTURELS

Comme noté précédemment, une fois le projet bien délimité. L'analyse se concentre sur le projet tel que décrit et délimité dans le récit.

Si une partie de tes analyses déborde, mets les en dessous (pour pas les perdre) mais en notant que c'est hors frontière du projet.

### Anal yse

**Comment les libertés et droits culturels, sont-ils mobilisés ou impactés par cette pratique ?**

**Pour chacun d'entre eux, identifier les aspects positifs et/ou problématiques.**

*Consignes : Passer à l'analyse, surmonter le niveau descriptif : décortiquer les aspects positifs et les obstacles/aspects plus problématiques des façons de faire présentées ci-dessus.*

*Continuer à écrire en « je » ou « nous » : Quel est le regard de l'auteur.e (des auteur.es) sur les façons de faire ?*

*Ne pas hésiter à titrer les différentes parties d'analyses – cela permet de construire le propos analytique et de mieux se repérer.*

*Il peut être utile de commencer par expliciter sa propre interprétation/définition de chacun des droits.*

**3a IDENTITÉ : Choisir et respecter son identité culturelle**

*...liberté de choisir ce qu'est son identité, de la construire de de pouvoir être reconnu.e à travers cela...*

*...les références culturelles vont se construire et évoluer au fil de son parcours de vie...*

Sur le fait que nous ayons proposé et utilisé diverses formes d'expression dans ce projet : du point de vue du droit à l'identité, on peut en dire que :

- Cela a garanti une certaine liberté d'expression dans les propositions, avec le soucis :
  - que chacun.e puisse y trouver un moyen de s'exprimer et d'exprimer son identité dans lequel il/elle se sent à l'aise
  - d'adapter les propositions en fonctions de spécificités de profils au sein des différents groupes (dynamique, degrés de « maîtrise » du français, de l'écriture ou d'une « démarche créative ou expressive » ancrée ou non... notamment)
- diversité des supports et des modes d'expression peut d'une certaine façon refléter la diversité des personnes et des identités qui les ont créé
- Les groupes semblent avoir été respectés dans leurs savoirs et savoir-faire.  
Peux-tu préciser ce que tu veux dire? ce qui t'indique ce respect?

Peux-tu expliquer davantage ces points? Sois très concrète par rapport à ton projet, ce que tu as vu/vécu. A quel moment l'expression des personnes a été facilitée/permise? A quel moment est-elle compliquée?

- Difficulté de raconter les aspects sensibles, informels des relations entretenues, difficile de rendre compte de tout ce qui a été exprimé, partagé, ce que cela a apporté, nourri. *Car toutes les subtilités des moments d'échanges et d'expression de soi ne peuvent pas apparaître sur des supports ou dans les réalisations ; elles sont symboliques et donc réductrices, elles ne peuvent pas relayer l'entièreté du processus d'échange qui a eu lieu ... mais est-ce que c'est grave ? pour moi non :)*

Tu parles ici de l'expression des personnes dans le cadre des ateliers. Qu'en est-il dans le cadre des moments publics?

### **Points d'attention / de frottements concernant le droit à l'identité :**

Sur la question de la « Culture de la participation »

*On peut la mettre en lien avec les partenaires pro rassemblés autour de la table ; mais aussi avec les citoyens / participants*

« c'est vous qui portez cela, peut-être incomprises par les autres acteurs (diverses références culturelles en frottement dans ce projet ?) – Peut-être que les autres acteurs n'ont pas cette culture de travail là ?

Vos propositions reflètent les identités des personnes présentes dans le quartier : histoires, expressions etc. mais réaction / appropriation des outils proposés n'est peut-être pas évidente pour ces personnes ».

*Nous, animatrices, sommes porteuses d'une certaine culture professionnelle dans laquelle la participation est centrale... (la nôtre et celle des personnes avec lesquelles nous travaillons). On souhaiterait « encourager/faciliter les personnes à s'exprimer et à se mettre en mouvement pour des sujets ou des causes qui font sens pour eux » : mais nos propositions pensées pour « initier un mouvement » se heurtent à des résistances ; Les participant.es n'y voient parfois pas d'intérêt, ne semblent pas se sentir concerné.es par les finalités éventuelles qu'on évoque ou par certains modes d'expression proposés ; ... idem pour des partenaires associatifs ; pas prise au vol et pas ou peu de*

*contre-proposition.*

*En tant que travailleuse, on peut parfois dire des choses du style « on a tendu des perches mais ils ne les ont pas prises » ; est ce par ce que nous sommes à côté de la plaque, parce qu'on s'y prend trop frontalement ... ?*

*// respect de son identité de choisir ou non de se saisir de propositions ; d'idées lancées ...*

La question des droits se posent dans notre travail:

- Pour les destinataires
- Pour nous-mêmes
- Pour les acteurs partenaires

Concernant le droit à l'identité, il y a des éléments de réflexion ci-dessus pour les 3 portes d'entrée, mais il est peut-être bon de les prendre une par une pour les décortiquer.

Cette partie contient beaucoup d'éléments relatifs à la "participation".

On doit clarifier les questions qui se posent en termes d'identité (ou d'expression de son identité). Je vois qu'il y a une tentative. Mais ça se mélange quand même.

Par exemple, tu parles de "S'exprimer et se mettre en mouvement", ce sont des choses différentes. On pourrait porter la réflexion ici sur l'expression... et dans "participation" sur la mise en mouvement.

A nouveau, l'importance de connaître l'enjeu. Avais-tu l'intention de créer des moments conviviaux? de récolter des paroles pour nourrir une balade? Avais-tu l'intention de voir des habitant.e.s se mobiliser pour organiser cette balade? ou des partenaires? etc.

**3b DIVERSITÉ : Connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures**

*Construction identitaire // processus permanent ; dialogue ; rencontre  
Connaître et reconnaître la diversité des références cult  
Mieux interagir avec le monde et enrichir son propre milieu*

*Sur le fait que de multiples partenaires/acteurs sont intervenus dans le projet, et que diverses formes d'expression ont été proposées / sont nées dans le cadre de ce projet, du point de vue du droit à la diversité, on peut en dire que :*

- Ateliers divers mais toujours idée de collectif.
- Les rencontres et mises en dialogues des différentes expressions font diversité, lors des moments d'animation/de rencontre/de discussion, et via les divers supports créés qui permettent de reconnaître les différentes visions /expressions d'identité et en même temps d'un créer une commune qui prend en compte toutes les représentations personnelles et donc faire diversité ; les différentes esthétiques qui apparaissent/constituent la carte sensible et les créations connexes reflètent cela dans une certaine mesure ...

Cette phrase ressemble un peu trop à une déclaration d'intention. Comme pour identité, on a envie de savoir ce qui s'est passé? A quel moment as-tu vu apparaître des diversités de points de vue, de savoirs, de manière d'être, etc? Comment est-elle appropriée par chacun-e? A-t-elle été un levier? un frein ? Y a-t-il eu des points de frottements?

Même si l'objectif n'est pas de toucher tout le monde, on peut aussi se poser la question de qui est là ou n'est pas là.

Est-ce que les horaires choisis restreignent la participation de certain.e.s?

Comment les partenaires choisis représentent ou pas les habitant.e.s du quartier?

### Points d'attention / de frottements concernant le droit à la diversité

Concernant la diversité des cultures de travail, notamment celle de la culture de la participation : c'est vous (*nous animatrices initiatrices du projet*) qui portez cela, peut-être incomprises par les autres acteurs (diverses références culturelles en frottement dans ce projet ?) – Peut-être que les autres acteurs n'ont pas cette culture de travail là ?

Si on prend, cette question de la "culture de la participation", du point de vue du droit diversité, on met le doigt sur une "culture" de travail différente. On peut décortiquer où se situe le(s) point(s) de frottement? A quel moment et comment a-t-on favorisé l'interconnaissance? (Nous on travaille comme cela, et vous?) Quelle place a été donnée à la médiation?

### 3c **PATRIMOINE : Accéder aux patrimoines culturels. Exprimer et transmettre des héritages**

*Considerer les personnes comme légitimes à exprimer leurs héritages et à les transmettre. Dire ce qui fait patrimoine pour soi pour participer à son interprétation*

#### **Patrimoine au sens institutionnel**

Le quartier de Sclessin possède un patrimoine industriel.

Sur cet aspect, nous avons fait appel à l'IHOES– « Erudits locaux » (*// éducation et information*)

*Mais aussi à M. Jaspar, citoyen féru d'histoire et d'archives qui a partagé ses connaissances et ressources lors de la préparation de la balade + a été un des guide/expert pendant la balade.*

A quel moment, M. Jaspar intervient-il dans le projet? Il devrait alors apparaître dans la partie de récit. Je me retrouve ici confrontée à la question des limites du projet que tu décris. Englobe-t-il la création de contenu des balades?

J'aime bien l'approche en 2 temps (institutionnel/sensible):

On peut se poser la question: comment le patrimoine, au sens institutionnel est-il abordé dans les ateliers ?

#### **Patrimoine sensible**

Tout au long du projet, nous avons mis l'attention sur le patrimoine plus sensible et personnel – mémoire, souvenirs, *mais aussi ressentis et représentations.*

*Les moments d'animation et de rencontre ont été pensé pour inviter les participants à dire ce qui fait patrimoine pour soi ; partir de l'inventaires des lieux qui font référence pour eux-elles; puis enrichir avec sa propre expérience, ses ressentis, l'usage qu'on en fait, les souvenirs liés ou des histoires inventées, des projections sur ce que ça pourrait être, ce qui pourrait s'y passer... Transmission + patrimoine comme point de départ à l'ouverture d'un imaginaire ...*

Je me pose la question de ce qui va faire qu'un lieu du quartier va faire patrimoine? Pour qui? Est-ce que la récolte de plusieurs témoignages sur un même lieu par exemple est suffisant?

Lors des ateliers, y a-t-il eu une volonté de s'exprimer sur son quartier? De transmettre? à qui? quoi?

La carte sensible = moyen pertinent pour s'approprier les éléments de terrain, partager, donner à voir différentes représentations d'un même territoire.

Les histoires personnelles et la forme qui leur est donnée sont la matière de ce qui est

mis en commun – fabrique du commun.  
Les habitants se constituent leur propre patrimoine.

### Question de la restitution

Qui est porteur de cet aspect de restitution? Qui le souhaite? Dans quel but?

Restitution – permet la transmission à d'autres – transmission d'un groupe à l'autre par les choses réalisées. Passation d'éléments, de données sur le quartier. Partage et constitution de ce patrimoine sensible et collectif...

+ Visée de transmettre/passer à un public « plus large » lors des moments de visibilité envisagés par les animatrices (balade + fête associative).

Par les participants eux même ?

Via les créations/ les œuvres ?

- Concernant la Balade :

*Pendant les rencontres à l'EMUL, mais aussi auprès des animateurs de la MJ, nous avons interrogé sur l'idée de participer d'une manière ou d'une autre à la balade le jour-j : raconter quelque chose ? enregistrer des audios ? faire une signalétique... ?*

Mais problématique de ne pas se sentir légitime à le faire – ou « ça va intéresser qui ? »...

*Aucun d'entre-eux n'ont participé / été présents à la balade, ni au moment musical/expo organisé à la fin.*

Hypothèse : pour eux, peut-être pas important car ils ont parlé, déjà transmis avant les choses dans les ateliers ?

Aussi, faire une balade dans le quartier qu'on connaît – est-ce mobilisateur ?

- **Concernant les créations et expressions réalisées lors des différentes rencontres**

Plein de choses racontées, plein de données sur le quartier collectées ... mais aussi plein de questions se sont posées à nous, animatrices :

- comment on garde cela ? qu'est-ce qu'on en fait ?
- comment on travaille sur l'expression des personnes sur leurs héritages ?

Question de la démocratie culturelle # Question de la culture dominante

*Est-on légitime de (ré)organiser nous-même les propositions ?*

*Après beaucoup de réflexions, nous avons posé le choix de « remettre au net » ce qui avait été créé et assemblé de façon spontanée par les participants et qui avait donné une forme assez « brouillonne ».*

Beaucoup de questions sur les manières de s'y prendre, cela nous met dans un état émotionnel complexe parfois –

- est-on en train de dénaturer ce que nous livrent les gens ?

- Comment on rend les réalisations belles – dans un beau format – ou en tout cas pour qu'elle soient « lisibles » sans tout refaire ce que les gens ont fait ?

- Comment on laisse la place à tout le monde là-dedans ?

Il y a des éléments liés à l'expression. Peut-être intéressant à poser dans l'encart "identité"?

« j'y vais avec mes méthodes, mes outils »

*En tant que travailleuse, j'y vais avec ma sensibilité, mes représentations, je suis aussi porteuse d'idées ; tout comme les participants... je suis aussi une actrice du projet ? pas toujours simple de se positionner...N'est-on pas dans des questions de participation?*

*Suis-je légitime de mettre de moi aussi dedans ? dans quelle limite ?*

- dans les propositions faites aux participants ? oui
- dans la « mise en forme » de ce qui est créé, dans l'optique de le valoriser, de le rendre accessible et lisible à d'autres qui découvrirait le travail effectué ? c'est moins évident...

Sachant qu'on ne pourra de tout façon par être exhaustives à 100% ; comment faire passer un maximum de ce qui a été exprimé ?

Important aussi de prendre en compte le principe de réalité ; des choses ont été faites avec et par des gens, avec une limite de temps consacrée aux activités, et du temps de travail sur ce projet pour les animatrices... pour que tout soit « parfait » on devrait mettre un temps plein dessus... comment faire au mieux avec les contraintes qu'on a ...

#### 4 **COMMUNAUTÉ : Se référer, ou non, à une ou plusieurs communautés culturelles**

- Un des points de départ du projet a été la volonté d'un groupe de se réunir à nouveau
- Le sentiment d'appartenance au quartier n'est pas évident ; besoin de temps pour construire ce lien

Aussi, pourquoi est-ce que le **sentiment d'appartenance**, voire celui de faire communauté **au sein du quartier** n'est-il pas évident? A détailler. Comment cela s'est-il manifesté dans le cadre du projet?

- L'appartenance à un projet = démarche intéressante même si les participants n'ont pas forcément conscience de participer à un commun – cette prise de conscience demande du temps.
- Rencontre avec les structures *partenaires*, notamment pour les questions d'évaluation du projet ? – timing trop serré, notre énergie a été mise/prise ailleurs  
On peut se poser ici la question du sentiment de communauté des partenaires autour du projet?  
Ou l'analyser sous la loupe de la collaboration?  
(pour rappel, on a besoin d'identifier les partenaires dans la partie récit)
- Une école du quartier a un projet avec une Cie artistique au même moment – « partir à la découverte de son quartier à partir des 5 sens ».

Nora est en lien avec ce projet – ce qui faisait sens aussi avec le notre. C'était intéressant pour nous de se rendre compte que quelque chose était né sans concertation autour du même sujet, et nous avons donc communiqué à nos participants l'existence du spectacle créé par les enfants + invité à venir le voir. Mais personne n'y est allé...

- Importance du titre du projet pour faire commun, susciter le désir des participants : souvent on cherche des jeux de mots qui ne font rire que nous... parfois les titres plus basiques parlent plus aux gens... il est aussi intéressant de se questionner là-dessus. Quel lien fais-tu ici avec le droit communauté ? + voir réflexion dans "information" et "identité".

**Y a-t-il des communautés impliquées dans ce projet?** Des personnes qui se reconnaissent comme faisant partie d'un groupe? Quelles sont-elles?

Tu nommes ici: le groupe de départ qui a impulsé le projet, les habitant-e-s du quartier? les partenaires? Les personnes en présence, de quel groupe existant se reconnaissent-elle, au nom de quel groupe s'exprime-t-elle ?

Qu'en est-il des groupes qui apparaissent dans la partie prolongation du projet, forment-  
t-il une communauté? Comment le projet s'appuie ou pas là-dessus? Comment prend-il  
en compte cet aspect?

**Le projet a-t-il créé du commun entre les personnes impliquées** (au sein des  
participant·e·s? des partenaires? ensemble?).

Que partagent-ils? un commun ou des communs? un sentiment d'appartenance?  
Comment s'est-il manifesté?

## 5 **PARTICIPATION : Participer à la vie culturelle**

Est-ce votre projet ou leur projet ? (Question qui nous amène aux articles sur la  
participation et la coopération)

Ca pourrait aussi être "notre" projet? Une combinaison de tout ça?

De qui parles-tu dans cette question? de chaque individu ou du groupe ou structure  
qu'il·elle représente?

- Volonté d'impliquer les citoyens et le réseau de partenaires.
- Contributions diverses avec des publics variés (adultes, enfants, pré-ado  
etc.)
- Formalisation dans du concret – une carte sensible et ses prolongements– il  
y a un résultat rendu possible par la coopération./participation de chacun·e  
(on est dans participation !)
- Transmission d'informations d'un groupe à l'autre puisqu'ils voyaient les  
réalisations des autres – cela fait entrer dans un projet collectif, ouvert à  
d'autres encore au moment des expositions, ce qui augmente le corpus de  
données collectées sur le quartier.

On est dans le droit participation. On se concentre ici sur cette question de la  
participation. On peut renvoyer les questions de collaboration et information  
vers les encarts prévus pour ces droits.

Ci-dessus, on lit qu'il y a des résultats, un projet collectif rendu possible par la  
participation de chacun·e.

De qui? De quelle manière ont-ils participé? On peut par exemple se poser la  
question de : Ont-ils apporté une part? bénéficier d'une part? pris part?  
Où est-ce que ça a bien marché? Où est-ce que ça a frotté?

Projet de balade avec souhait de participation des gens. Non basé uniquement sur le  
passé (contenu historique) mais avec des projections aussi, du sensible, du personnel.  
Avec une diversité de formes et formats. Diversité des lieux de rencontres – volonté de  
toucher des gens autres encore.

Analyse-t-on la balade? -> Délimitation du sujet à confirmer.

A quoi souhaitez-tu qu'ils participent? Au contenu? A la mise en oeuvre? comme  
témoin? comme visiteur?

- Choix du jour/ heures des séances de travail – frein à la participation ? (jeudi  
matin). Volonté aussi de s'adresser aux personnes qui peuvent venir en  
semaine, qui ont cette disponibilité.

Changer les heures et jours ? Cela ne nous a pas semblé pertinent pour « fidéliser » les  
participants (plus simple quand c'est le même jour, à la même heure)

Problème – cohabitation des évènements – conflits de dates – ex. match de foot. On

s'est posé pas mal de question là-dessus : choix des jours, heures etc.

Oui. Tu relèves ici des freins à l'accès. En vois-tu d'autres?

Le point de départ de ce projet a été d'être à l'écoute d'une envie, celle de se retrouver. Même s'il n'y a eu que 2 personnes au 1<sup>er</sup> atelier, vous vous en êtes quand même saisi pour construire une proposition, réaliser quelque chose. *Ecrire en je autant que possible*  
Peut-être qu'il y aurait dû avoir plus de participation dans cette phase là ?

On a peu d'information dans le récit sur cette phase de construction. Tu questionnes la participation plus importante de qui? des participant-e-s? des partenaires? du groupe d'où émane la demande?

Effet COVID – envie de faire les choses autrement, ressentie par tout le monde à ce moment là, mais après ça s'est essoufflé – reprise des habitudes.

En quoi la covid était-elle un levier à la participation?

Les habitudes seraient un frein à la participation?

Dates des évènements étaient déjà posées, auxquelles on a proposé des finalités par d'autres choses faites.

De semaine en semaine – aller/retour permanent : où on en est – recherche d'adapter les choses prévues au fil de l'eau – avec cette recherche d'équilibre dans la participation, aller vers plus de réciprocité.

Dans la partie identité, il y avait des éléments relatifs à la participation des participant-e-s/des partenaires et qui pourraient venir ici. Avec ces questions (comme ci-dessus) : qui participe à quoi? De quelle manière? Où est-ce que ça frotte?

**6** **ÉDUCATION/FORMATION : S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles**

Positif :

- partie d'une envie de se rencontrer à nouveau après le cycle de rencontres proposé
- Equipe qui se base sur les savoirs des personnes – considérées comme ressources du quartier.
- Partage des savoirs et mémoires du territoire. *Oui!*
- Ce projet donne à voir d'autres savoirs sur le quartier, fait démonstration d'une autre forme d'apprentissage. *Oui!*

Finalité

la carte sensible du quartier – permet d'exposer les savoirs des habitants/citoyens. Plusieurs langages – adaptation – ex. photo-langage pour le groupe Alpha, ou le travail fait avec les enfants du stage créatif/Nature. Différents médias de production.

Objectif pas totalement atteint peut-être car l'objectif de l'équipe est ambitieux. Il semble manquer un processus de réciprocité entre l'équipe et les participants. Peut-être trop de « pression » dans ce projet alors que les participants voulaient simplement se réunir, se rencontrer ? *De quel objectif parles-tu? De quelle réciprocité parles-tu? Quel lien avec le droit éducation/formation?*

Cycle de rencontres précédent – peut-être un manque de finalité. Difficulté ressentie de se diriger vers quelque chose ensemble . Souci pour nous d'avoir à donner des finalités plus claires.

*Je ne comprends pas la tension que tu poses. La finalité est-elle nécessaire? handicapante? à la formation? à la participation? à la collaboration?*

Voici d'autres questions qui peuvent nourrir ta réflexion. A nouveau relève surtout là où il y a des frottements.

Pour nourrir cette analyse, observer et expliquer les moments de formations formelles et informelles qui ont cours au travers de l'action ? Qui amène du contenu? Qui est preneur? Quel est le contenu? Comment a lieu la transmission?

Quelles sont les postures des un-es et des autres dans l'action (notamment les expert-es? les habitant-es? les travailleur-ses et partenaires?)

A toi? Qu'est-ce que cette action t'a appris? Aussi au préalable/à la préparation, pendant et à la clôture de l'action?

**7 INFORMATION : Participer à une information adéquate (s'informer et informer)**

Il y a eu différentes sources d'informations sur le quartier – par la participation des structures partenaires et des personnes.

Qualité des informations – autres types d'informations sur le quartier – ex. de cette femme de 83 ans – habitante d'un château qui nous a fait part de beaucoup de choses de manière informelle, dans des échanges informels avec elle.

Plein d'échanges avec des personnes qui n'ont pas forcément pris de forme dans l'exposition, mais qui ont créé du lien.

Il y a plusieurs flux d'informations qui peuvent être décortiqués.

Pour chacun de ces flux on peut se poser des questions sur le sens du flux, de qui vers qui? de la réciprocité? du contenu de l'info? de sa pertinence? de la forme?

Il n'est pas nécessaire de tout décortiquer ici par écrit, mais de relever où ça pose des questions intéressantes? Où il y a des frottements ?

Tu nommes ici des informations émanant des partenaires (je ne saisis pas à quel moment? vers qui?), les échanges au sein et en dehors des ateliers, entre participant.e.s et avec les animateur-ice-s.

On pourrait ajouter par exemple, la communication/publicité sur les ateliers, les informations données par les animatrices vers les participant.e.s ou l'échange d'info en interne entre collègues, entre les partenaires.

Par exemple (ce sont des pistes):

Concernant la communication /publicité sur les ateliers, la réflexion sur le nom de l'atelier pourrait être posée ici: Quelle information passe? Qui l'émet? avec quelle information complémentaire?

A qui s'adressent les informations sur la carte sensible? Qui émet cette information? Se retrouvent-elles à d'autres endroits, ont-elles nourri les balades?

La question de la retranscription de la carte sensible (dans "patrimoine) pourrait être posée en terme de flux d'information, de ce qui est modifié, de ce qui est communiqué? A qui?

Et dans un deuxième temps en terme de patrimoine du projet (voir droit "patrimoine")

Où et comment se fait la communication avec les partenaires ?

Etc.

**8 COOPÉRATION : Participer au développement de coopérations culturelles**

Avec les structures partenaires du quartier  
Question de la finalité – peu d’adhésion – impression d’une sauce qui ne prend pas.  
Parfois on bifurque en suivant les intérêts des participants pour un projet futur... mais toujours délicat car les participants ne semblent pas s’en saisir.

Dans l’idéal on aurait dû faire un débrief avec les habitants mais ça ne s’est pas fait.  
Quel est l’intérêt des habitants à venir ? La question reste en suspend.  
Se montrer dans ses fragilités quand on est un acteur de terrain est intéressant quand on a à mettre en œuvre ce type de projet participatif – cela renforce le fait que sans l’implication des personnes, il ne se passe rien – cela peut être engageant pour les participants, ils sont le cœur du projet.

L’exposition – quand même chouette – espace intéressant – on sent le potentiel de création d’une dynamique habitants – acteurs professionnels. Mais c’est complexe dans ce quartier-là.

Quelle co-construction avec les partenaires ? Nora appelle les partenaires – on se remet autour de la table pour voir ce qu’on peut faire de cette demande des habitants de se retrouver. S’en saisir ou pas leur appartenait.  
On s’est retrouvé à porter les choses un peu seules au final. On a donné des idées, s’en saisir ou pas n’était pas de notre ressort.  
Quelle est l’implication des structures partenaires ? Relais d’information, 2 personnes de la Maison médicale ont participé à la balade.

A quel endroit la coopération avec les partenaires était-elle attendue? Quel est l’apport de chacun? Quels sont les intérêts en jeu?

A quel moment te rends-tu compte que “la sauce ne prend pas”?

Je ne trouve pas dans le récit les moments de réunions/co-construction avec les partenaires? Ce pourrait être intéressant pour comprendre.

Yipa! Quel travail!  
Ce beau projet... et la rédaction de cette fiche...  
C’était un peu laborieux à analyser... et fort intéressant!

De mon côté, j’ai l’impression qu’une boucle supplémentaire écriture - relecture serait riche.  
J’espère donc de tes nouvelles!

**La pratique mobilise-t-elle ou touche-t-elle à d’autres droits humains fondamentaux ?  
Pour chacun de ces droits, identifier les aspects positifs et/ou problématiques.**

*Relire la Déclaration Universelle des droits de l’homme de 1948 afin de voir si d’autres articles de droits sont travaillés dans l’action analysée (en dehors des droits qui sont déjà analysés au travers des droits culturels).*

Relire la Déclaration universelle des droits de l’homme de 1948 pour voir quel(s) article(s) vous semble(nt) être au travail dans ce que vous développez.

**Quel bilan économique en tirez-vous ? (financement dépendant d’une seule source / mixte ? équilibré ? optimisation de toutes les ressources). Est-ce durable ?**

Sur quelle économie fonctionne l'action analysée ? Quelles analyses en faites-vous des différentes sources de financement? Qu'en est-il des ressources humaines et les ressources mutualisées?

P  
r  
o  
s  
p  
e  
c  
t  
i  
v  
e

### Quelles sont les perspectives futures de cette pratique ?

Enoncer les perspectives déjà connues de l'action ou pratique analysée – en porter une analyse.

Enoncer les perspectives ouvertes par l'analyse de l'action au regard des droits culturels (synthèse des enseignements tirés de l'analyse).

**Document à transmettre à :** Liesbeth Vandersteene: [liesbeth@astrac.be](mailto:liesbeth@astrac.be)

Copie à Pascale Pierard : [pascale.ccom@skynet.be](mailto:pascale.ccom@skynet.be)

**MERCI !**

# Annexe 16 – Tableau des activités 2019-2022

2019							
LIEU	PROGRAMMATION	dates	NOMBRE	En lien avec opé. cult. "Fenêtre"	Travail scolaire et avec les enfants	Médiation culturelle	Travail associatif
ANGLEUR	<u>Ateliers scolaires</u> : Exposition Artistes Anglois	Janvier, février 2019	80 Enfants		x	x	
	<u>Exposition</u> : Artistes Anglois	Du 01 au 03 février 2019	250 Adultes			x	
	<u>Bal Guinguette</u> : Musiciens Atelier Accordéon	17 février 2019	140 Adultes			x	
	<u>Journée Créative</u> : Migrations	6 mars 2019	35 Enfants et Adultes	x	x	x	
	<u>Animation</u> : Droits des Femmes	8 mars 2019	80 Adultes			x	
	<u>Lecture - Débat</u> : « Travailleur déporté ? Je n'ai pas choisi » (L. Giot + groupe FLE)	15 mars 2019	25 Adultes			x	
	<u>Atelier Photo</u> : (groupe FLE)	20 mars 2019	20 Adultes	x		x	
	<u>Animation Rassemblement</u> : "Les Tambours pour la paix"	21 mars 2019	250 Enfants et Adultes		x	x	
	<u>Débat</u> : "Migrations climatiques" (groupe FLE)	25 mars 2019	20 Adultes	x		x	
	<u>Projet vidéo</u> : « Avant d'être un migrant, j'étais... » (groupe FLE)	28 mars 2019	20 Adultes	x		x	
	<u>Animation</u> « Le réveil des doudous »	18 mai 2019	35 Enfants et Adultes		x	x	
	<u>Brocante Musicale</u>	21 juillet 2019	200 Enfants et Adultes			x	
	<u>Présentation des Ateliers</u> : Nouvelle saison	24 août 2019	50 Enfants et Adultes		x	x	
	<u>Ateliers créatifs et vidéo</u> "Angleur en Fête"	21 septembre 2019	45 Enfants et Adultes		x	x	
	<u>Concert</u> : « Luc Baba chante Ferré »	12 octobre 2019	100 Adultes			x	
	<u>Déjeuner associatif</u>	11 novembre 2019	115 Enfants et Adultes				x
	<u>Commémoration Armistice</u>	11 novembre 2019	35 Adultes				
	<u>Atelier soupe</u>	29 novembre 2019	25 Adultes			x	
	<u>Fête de la Soupe</u>	30 novembre 2019	35 Enfants et Adultes			x	x
	<u>Bal Guinguette</u> : Musiciens Atelier Accordéon	1 décembre 2019	115 Adultes			x	
<u>Concert /Démonstration</u> : Accordéon numérique Cavagnolo + Jam	18 décembre 2019	100 Adultes			x		
<u>Atelier</u> : « La fête avant l'Heure »	23 décembre 2019	35 Enfants et Adultes			x	x	
<u>Fête</u> : « La Fête avant l'Heure »	24 décembre 2019	75 Enfants et Adultes			x	x	
SCLESSIN	<u>Animation et Exposition</u> : Illustratrice « Mélanie Rutten »	Du 11 février au 08 mars 2019	250 Enfants et Adultes		x	x	
	<u>Animation et Atelier créatif</u> : thématique des migrations	02 mars 2019 09 mars 2019	80 Enfants et Ados	x	x	x	
	<u>Information - Débat</u> : Plateforme Citoyenne Hébergement de Liège	6 mars 2019	30 Ados et Adultes			x	x
	<u>Animation Rassemblement</u> : "Les Tambours pour la paix"	21 mars 2019	250 Enfants et Adultes		x	x	
	<u>Evénement</u> : Exposition - Animations - Ateliers - Spectacles - Récits	27 avril 2019	250 Enfants et Adultes	x	x	x	x
	<u>Rencontre</u> : "Déjeuner associatif"	12 octobre 2019	42 Adultes				x
ANGLEUR SCLESSIN	<u>Animation</u> : "Insectes et Migrations"	Janvier, Février, Mars 2019 (période scolaire)	400 Enfants	x	x	x	
	<u>Ateliers écriture</u> : Migrations	Février à mars 2019 (8 séances)	15 Adultes	x		x	
ROCOURT	<u>Ateliers créatifs</u> : Fenêtres	Janvier, Février, Mars 2019 (lundi soir)	10 Enfants, Adultes	x	x	x	
	<u>Atelier créatif</u>	22 avril 2019	30 Enfants Adultes		x	x	
CHENEE	<u>Visite Exposition</u> : « Je suis une humaine »	22 janvier 2019	15 Adultes	x		x	
OUGREE	<u>Atelier créatif</u> : « Temps Forts »	17 avril 2019	20 Enfants et Adultes	x	x	x	
LIÈGE	<u>Atelier créatif</u> : Tempo Color	21 septembre 2019	35 Enfants et Adultes	x	x	x	
				Au total	Au total	Au total	Au total
	<b>Total des activités 2019</b>		<b>Total des participations 2019</b>	12 activités/projets	15 activités/projets	33 activités/projets	7 activités/projets
	36		3312	920 participations	1820 participations	3120 participations	582 participations

2020							
LIEU	PROGRAMMATION	dates	NOMBRE	En lien avec opé. cult. "Fenêtre"	travail scolaire et avec les enfants	médiation culturelle	travail associatif
ANGLEUR	<u>Création musicale</u> : « La solidarité »	Janvier 2020	12 Enfants	x	x		
	<u>Visite expo + rencontres avec artistes</u>	31 janvier 2020	90 Enfants		x		
	<u>Restaurant social</u> : Repas de midi	Janvier à mars 2020	11 Adultes				x
	<u>Ateliers créatifs</u> : « Autour de l'artiste Milo Lockett »Expo Artistes angeleurois	Janvier, février 2020	55 Enfants	x	x	x	
	<u>Exposition</u> : Artistes Angleurois	Du 05 au 07 février 2020	250 Adultes		x	x	
	<u>Représentation théâtrale</u> : Théâtre du Sursaut	20 et 21 février 2020	150 Enfants et 10 Adultes		x		
	<u>Bal Guinguette</u> : Musiciens Atelier Accordéon	23 février 2020	140 Adultes			x	x
	<u>Concert musical</u> : C'est des Canailles «Ne servir plus »	7 mars 2020	90 Adultes			x	x
	<u>Concert</u> : « La valise »	26 juin 2020	35 Adultes			x	
	<u>Stage</u> : « Un jour, un artiste »	06 au 10 juillet 2020	15 Enfants		x	x	
	<u>Concert/Lecture</u> : T.Florizoone /Aurélié Charneux - Textes Ateliers écriture	15 août 2020	34 Adultes	x		x	
	<u>Stage</u> : « Nature »	17 au 21 août 2020	12 Enfants		x	x	
	<u>Concert</u> : « C'est des Canailles »	30 août 2020	25 Adultes			x	
	<u>Représentation théâtrale</u> : « Pierrot Lunaire et la pluie »	18 septembre 2020	11 Adultes				x
	<u>Animation créative</u> : « Andy Warholl et la planète »	octobre à décembre 2020	111 Enfants	x	x	x	
	<u>Animation créative</u> : « Andy Warholl s'expose à Angleur »	octobre à décembre 2020	49 Enfants	x	x	x	
	<u>Stage créatif</u> : « La récup. »	02 au 06 novembre 2020	13 Enfants	x	x	x	
	<u>Atelier créatif</u>	27 novembre, 04,11,18 décembre 2020	10 Enfants	x	x	x	
<u>Création « Cartes postales »</u>	décembre 2020	10 Enfants		x	x	x	
<u>Création « Cartes postales »</u>	décembre 2020	65 Enfants		x	x	x	
SCLESSIN	<u>Création plastique et cinéma d'animation (marionnettes)</u> : « Parce que »	Janvier à mars 2020	50 Enfants	x	x	x	
	<u>Chant /répétitions</u> : Les tambours pour la paix	Janvier à mi-mars 2020	200 Enfants	x	x		
	<u>Création plastique</u> : « Solidarité »	Février 2020	60 Enfants	x	x	x	
	<u>Animation</u> : « Réalisation de petits pains »	13 février 2020	40 Enfants		x		x
	<u>Stage</u> :Création et Solidarité	24 au 28 février	11 Enfants	x	x		
	<u>Soutien CISP Sclessinois</u> : Soins des mains	13 mars 2020	11 Adultes				x
	<u>Banc d'essai</u> : Ateliers de la Colline	Mars 2020	160 Enfants		x	x	
	<u>Concert</u> : « La valise »	10 juin 2020	50 Enfants		x	x	
	<u>Concert</u> : « La valise »	24 juin 2020	60 Enfants		x	x	
	<u>Stage</u> : « Un jour, un artiste »	13 au 17 juillet 2020	15 Enfants		x	x	
	<u>Stage</u> : « Nature »	24 au 28 août 2020	12 Enfants		x		
	<u>Animation créative</u>	Septembre à décembre 2020	15 Enfants	x	x	x	
	<u>Animation créative</u> : « Andy Warholl et la planète »	Décembre 2020	100 Enfants	x	x		
	<u>Stage créatif</u> : « La récup. »	21 au 23 décembre 2020	14 Enfants	x	x	x	
	<u>Création « Cartes postales »</u>	Décembre 2020	13 Enfants		x	x	
<u>Création « Cartes postales »</u>	Décembre 2020	45 Enfants		x	x		
				Au total	Au total	Au total	Au total
	<b>Total des activités 2020</b>		<b>Total des participations 2020</b>	14 activités/projets	28 activités/projets	25 activités/projets	8 activités/projets
	36		2054	734 participations	1697 participations	1396 participations	378 participations

Annexe 16 – Tableau des activités 2019-2022

2021								
LIEU	PROGRAMMATION	dates	NOMBRE	En lien avec opé. cult. "Fenêtre"	travail scolaire et avec les enfants	médiation culturelle	travail associatif	
ANGLEUR	Animation artistique : « Transition écologique et océans »	De Janvier à Mars 2021	130 enfants		x			
	Assemblage et distribution de « Kits bricolage » (mode covid)	Février 2021	60 enfants		x			
	« Musique devant chez soi » : concert ambulant : Accordéon	2 Février 2021	8 adultes			x		
	Concert prog.scolaire : « La Valise »	26 Mars 2021	80 enfants		x	x		
	Stage « Cinéma d'animation » : Transition écologique	Du 12 au 16 Avril 2021	10 enfants		x			
	« Journée Atelier Illustration »	16 Avril 2021	10 enfants		x			
	Théâtre programmation scolaire : « Fute-Fute »	27 Avril 2021	100 enfants		x			
	Exposition « Artistes en herbe » : Transition écologique	Du 25 au 29 Mai 2021	300 enfants (visite scolaire) ; 73 personnes (tout public) ; 18 enf et 10 par (atel créatif)		x	x	x	
	Théâtre programmation scolaire « Petit Hérisson »	24 Juin 2021	67 enfants		x		x	
	« ClimACTES » (aides logistiques)	Du 03 au 18 Juillet 2021	Inscriptions gérées par l'asbl Climactes					x
	Animation slam et Concert musical « C'est des Canailles »	4 Juillet 2021	3 adultes et 48 adultes et enfants				x	x
	Stage « Théâtre et impro »	Du 12 au 15 Juillet	14 enfants		x			
	Stage « Les petit.e.s Reporters »	Du 19 au 23 Juillet	9 enfants		x			
	Soutien « Centre d'aide aux sinistrés » Inondations	Du 16 Juillet au 15 Octobre 2021	Citoyens angleurois (450 heures)					x
	Animation musicale déambulatoire « Accordéon » (centre d'aide sinistrés)	25 et 31 Juillet 2021	30 adultes et enfants				x	
	Concert musical déambulatoire « Accordéon »	21 Juillet 2021	en rue				x	
	Après-midis créatives post-inondations	21 et 28 Juillet 2021	35 enfants		x		x	
	Théâtre de rue « Compagnie du Bouton »	22 et 23 Juillet 2021	en rue				x	
	Spectacle Théâtre « La porte du diable »	18 Aout 2021	30 enfants et adultes		x		x	
	Accueil café et Ateliers créatifs suite inondations	23 Aout 2021	30 enfants et adultes		x		x	x
	Théâtre plein air « Le four à bois, la caravane passe »	25 Aout 2021	70 enfants et adultes		x		x	
	Concert vocal en plein air « C'est des Canailles »	29 aout 2021	18 adultes				x	
	Atelier créatif (Fête de la solidarité)	12 Septembre 2021	30 enfants		x			
	Animations scolaire « post inondations » art plastique et arts de la scène	Du 13 Septembre au 04 Octobre 2021	509 enfants		x			
	Concert musical plein air « Les Anchoises, Eve et Tony »	24 Septembre 2021	35 adultes et enfants				x	
	Concert musical plein air Shana MPunga et JF Foliez	29 Septembre 2021	35 enfants et adultes				x	
	Concert musical en plein air Les Anchoises	10 Octobre 2021	35 adultes et enfants				x	
	Animations art plastique	08 et 29 Octobre, 19 Nov. 10 Déc. 2021	10 enfants		x			
	Stage « Découvertes culturelles »	Du 03 au 05 Novembre 2021	15 enfants		x			
	Concert musical plein air JF Foliez et Selmane El Yazidi	11 Novembre 2021	30 adultes et enfants				x	
	Exposition Photoclub 8/35	18,19,20 Novembre 2021	350 adultes et enfants (Photoclub8/35)				x	x
	Concert vocal en plein air « C'est des Canailles ! »	20 Novembre 2021	15 adultes				x	x
Solidarité Team Ilo/St Nicolas	24 Novembre 2021	300 cadeaux offerts					x	
Tournée musicale JF Foliez + soupe/gaufres	15 Décembre 2021	35 adultes				x		
Concert musical « Vlakidrachko »	18 Décembre 2021	35 adultes et enfants				x		
Solidarité Coiffure/Esthétique	22 Décembre 2021	15 adultes					x	
Solidarité : Tournées écoute/café/livres (20 sorties)	De Juillet à Décembre 2021	15 personnes / sortie					x	

Annexe 16 – Tableau des activités 2019-2022

2021 - suite							
SCLESSIN	Atelier artistique : « Pause de Midi » (1x/mois)	de Janvier à Mai et d'Octobre à Décembre 2021	12 enfants x 9 séances = 108		x		
	Animation artistique et débat : « Transition écologique selon Andy Warhol » projet Tambours pour la Paix	Janvier 2021	140 enfants		x		
	Résidence Artistique « Cie Libellule »	De Janvier à Mars 2021	2 artistes		x		
	Théâtre programmation scolaire « Amanda et Stefano »	11 Février 2021	74 enfants		x	x	
	« Musique devant chez soi » (concert ambulant : Guitare chant)	13 Février 2021	30 adultes et 25 enfants			x	
	« Kit bricolage et jeux » (mode covid)	29 Mars 2021	18 enfants (13 familles)		x		
	Stage « Théâtre » « Prise de parole et Impro. »	Du 06 au 09 Avril 2021	10 enfants		x		
	« Journée Atelier Illustration »	8 Avril 2021	10 enfants		x	x	
	Exposition « Artistes en herbe » Transition écologie	Du 05 au 08 Mai 2021	310 enfants (scolaire) 24 personnes (tout public) 10 enfants (atelier créatif)	x	x	x	
	Théâtre programmation scolaire « Amanda et Stefano »	26 Mai 2021	45 enfants		x		
	Exposition « Voyagez confinés »	01 au 12 Juin 2021	25 adultes et enfants			x	x
	Concert « Quentin Léonard »	25 Juin 2021	31 adultes et enfants			x	
	Stage « Artistes en balade »	Du 05 au 09 Juillet 2021	15 enfants		x		
	« Paroles Partagées » Des vécus en mode confinement (10 séances)	De Juillet à Décembre 2021	17 adultes			x	
	« Lecture et activité en plein air »	17 et 24 Août 2021	8 enfants (x 2 moments)		x	x	
	Atelier créatif « Techniques d'illustration »	23 Aout 2021	9 enfants		x	x	
	Théâtre plein air « Jardin »	25 Aout 2021	52 enfants et adultes		x	x	
	Découverte Arts manuels « Autour du Fil »	27 Aout 2021	7 adultes				x
	Balades « Découverte de Sclessin »	09 et 10 Octobre 2021	23 et 32 adultes et enfants			x	
	« Halloween » Prépa. soupe par participantes « Autour du Fil »	29 Octobre 2021	50 enfants et adultes « à la soupe »				x
Concert musical « Quentin Leonard »	19 Décembre 2021	18 adultes et enfants			x		
Réalisation de Vitraux + Prix Patrimoine et Matrimoine	Mai et Juin + 17 Décembre 2021	10 étudiants (I.st Luc) et 40 enfants/ 5 adultes			x	x	
ANGLEUR SCLESSIN	Animation créative et exposition : « 15 au carré »	Janvier 2021	+ de 300 participants		x	x	x
	Balade « lien » (pour participants ateliers durant arrêt activités suite covid - 33 mini sorties)	De Janvier à Juin 2021	20 x 3 adultes et 13 x 2 adultes				x
	Histoires et textes théâtraux « Spectacle au bout du fil »	Février à Avril 2021	26 adultes			x	
	« Les Tambours pour la Paix » valorisation réalisations artistiques + rassemblement par école	19 et 24 Mars 2021	328 enfants et 161 enfants		x		
	« Moments des Petits » Théâtre : « Petit Hérisson » + Animations thématique Nature	Du 17 au 21 Mai et 11 et 18 Mai, 25 Juin 2021	80 enfants et 95 enfants		x	x	
	Animation « Four à bois - Pain et soupe »	22 et 23 Décembre 2021	45 et 55 adultes et enfants			x	
	Appel à poésie (sur facebook) Photocopies des textes et dépôts devant maisons	Décembre 2021	15 personnes et 200 textes/cartes			x	
CHENEE (CHU)	Moment créatif Service pédiatrique	De Février à Avril 2021	40 enfants		x		x
SPRIMONT	Résidence artistique « Cie Aisnagué »	Avril 2021	3 artistes			x	
LIEGE	Salon « Retrouvailles »	5 Septembre 2021	35 enfants et adultes				x
				Au total	Au total	Au total	Au total
	<b>Total des activités 2021</b>		<b>Total des participations 2021</b>	2 activités/projets	35 activités/projets	41 activités/projets	17 activités/projets
	69		5316	745 participations	3457 participations	2769 participations	1659 participations

Annexe 16 – Tableau des activités 2019-2022

2022							
LIEU	PROGRAMMATION	dates	NOMBRE	En lien avec opé. cult. "Fenêtre"	travail scolaire et avec les enfants	médiation culturelle	travail associatif
ANGLEUR	<u>Animation art plastique</u> « Papier mâché » (1 x par mois)	De Janvier à Juin 2022	11 enfants		x		
	<u>Animation art plastique</u> « Christian.Voltz»	31 Janvier, 14 et 21 Février, 14, 15, 21 et 25 Mars 2022	59 enfants		x	x	
	<u>Atelier écriture slam</u> « Osons la démocratie culturelle »	Du 05 au 07 Janvier 2022	6 adolescents			x	
	<u>Animation écriture</u> « Ecriture, poésie et cartes de vœux »	12 janvier 2022	40 adultes			x	
	<u>Rencontre</u> Goûter quartier St Jacques	13 février 2022	9 adultes				x
	<u>Projection</u> « Rappel du passé, en route vers le futur »	19 février 2022	70 adultes et enfants			x	x
	<u>Animation</u> « Osons la démocratie »	28 Février, 01 et 02 Mars 2022	6 adolescents			x	x
	<u>Animations artistiques</u> « Que la fête continue ! »	06, 13, 20, 27 Mars, 03, 10, 17, 24 Av. , 01, 08 Mai 2022	33 adultes et enfants		x	x	x
	<u>Animation art plastique</u> « De la couleur dans la grisaille »	Du 14 au 28 Mars 2022	107 enfants		x		
	<u>Stage</u> « Art»	Du 11 au 15 Avril 2022	9 enfants		x		
	<u>Espace de parole/écriture</u> « Reconstruire pour rebondir »	14 et 21 Avril, 5, 12,19 Mai 2022	16 adultes			x	x
	<u>Spectacle</u> « Ceci n'est pas un spectacle »	22 avril 2022	78 enfants		x	x	
	<u>Animation Théâtre</u>	26, 27, 28 Avril 2022	62 enfants		x		
	<u>Spectacle</u> « Prince de Danemark »	27 avril 2022	200 enfants		x	x	
	<u>Exposition</u> « Que la fête continue »	22 mai 2022	200 adultes et enfants		x	x	x
	<u>Représentation théâtrale</u> « Homme de papier »	10 juin 2022	41 enfants				
	<u>Atelier Rencontre chant</u> « Osons chanter ensemble »	16 juin 2022	60 adultes	x		x	x
	<u>Animations art.</u> « Moments des petits »	24 et 27 Juin 2022	78 enfants		x		
	<u>Exposition</u> « De l'eau dans les maisons »	16 juillet 2022	100 adultes et enfants	x		x	x
	<u>Stage</u> « Musée à ciel ouvert »	Du 18 au 22 Juillet 2022	6 enfants		x	x	
	<u>Brocante Musicale</u>	21 juillet 2022	200 adultes et enfants			x	x
	<u>Ateliers artistiques</u> Peinture-Illustration-Dessin	21 août 2022	25 adultes			x	
	<u>Stage</u> « Petites découvertes artistiques »	Du 22 au 26 Août 2022	13 enfants		x	x	
<u>Exposition</u> «Traces inondations »	17 octobre 2022	60 adultes	x		x	x	
<u>Chorale d'un jour</u> « Plaisirs enchantés »	30 octobre 2022	65 adultes	x		x		
<u>Animation pain et Chant</u> « Le four à bois » « C'est des Canailles ! »	11 novembre 2022	100 adultes et enfants	x		x	x	
<u>Exposition</u> « Artistes Anglérois »	Du 11 au 13 Novembre 2022	280 adultes et enfants			x		
<u>Concert ambulant</u> « Quentin Léonard »	27 novembre 2022	30 adultes	x		x		
<u>Concert ambulant et Rencontre</u> J F Foliez	14 décembre 2022	40 adultes et enfants	x		x		
<u>Chorale d'un jour</u> « Plaisir Enchanté »	18 décembre 2022	40 adultes	x		x	x	
SCLESSIN	<u>Animation art plastique</u> « Midi » (1x/mois)	De Janvier à Mars 2022	36 enfants		x		
	<u>Atelier art plastique</u> « Tambours pour la paix » (5x/mois)	De Janvier à Mars 2022	46 enfants		x		
	<u>Atelier artistique</u> « Créations artistiques »	Du 05 au 07 Janvier 2022	14 enfants		x		
	<u>Spectacle</u> « Homme de papier »	4 février 2022	114 enfants		x	x	
	<u>Spectacle</u> « Ceci n'est pas un spectacle »	18 février 2022	123 enfants		x		
<u>Stage</u> « Théâtre et mouvements »	Du 28 Février au 04 Mars 2022	14 enfants		x			

Annexe 16 – Tableau des activités 2019-2022



## Annexe 17 – Tableau des ateliers hebdomadaires 2019-2022

ATELIER	JOUR	LIEU	2019	2020	2021	2022		
Activité jeux de société et cartes	Lundi, jeudi	ANGLEUR	14 Adultes	10 Adultes	/	/		
Atelier « Touche à tout »	Mardi	ANGLEUR	8 Adultes	7 Adultes	/	/		
Atelier « Autour du fil »	Mardi	ANGLEUR	25 Adultes	8 Adultes	/	/		
Atelier « Autour du fil »	Vendredi	SCLESSIN	/	/	7 Adultes	13 Adultes		
Atelier « Art Alpha »	Mardi	SCLESSIN	14 Adultes	9 Adultes	8 Adultes	8 Adultes		
Atelier créatif enfants	Mercredi (stop juin 22)	ANGLEUR	10 Enfants	12 Enfants	14 Enfants	14 Enfants		
Atelier créatif enfants	Mercredi (stop juin 22)	SCLESSIN	16 Enfants	16 Enfants	14 Enfants	14 Enfants		
Atelier créatif enfants	Vendredi	ANGLEUR	/	/	9 Enfants	/		
Atelier « Peinture »	Mercredi	ANGLEUR	9 Adultes	9 Adultes	10 Adultes	11 Adultes		
Atelier « Accordéon »	Mercredi	ANGLEUR	30 Enfants, Adultes	20 Enfants, Adultes	15 Enfants, Adultes	12 Enfants, Adultes		
Atelier « Harmonie »	Jeudi	ANGLEUR	6 Adultes	6 Adultes	/	/		
Echange de savoirs « Couture et tricot »	Jeudi	SCLESSIN	8 Adultes	8 Adultes	/	/		
Atelier « Aquarelle »	Vendredi	ANGLEUR	4 Adultes	4 Adultes	/	/		
Atelier « Illustration »	Samedi (1x par mois)	SCLESSIN	12 Ados, Adultes	/	/	/		
Atelier « Pâtisserie »	Samedi	ANGLEUR	16 Adultes	/	/	/		
Atelier « Céramique »	Dimanche	ANGLEUR	13 Enfants, Adultes	13 Enfants, Adultes	/	/		
Restaurant social	Du lundi au vendredi	ANGLEUR	9 Adultes	/	/	/		
Atelier « Autour des Mots »	Mardi (1x par mois)	ANGLEUR	/	/	8 Adultes	10 Adultes		
« Moment café »	Jeudi	ANGLEUR	/	/	10 Adultes	16 Adultes		
Atelier « Chant polyphonique »	Jeudi	ANGLEUR	/	/	14 Adultes	14 Adultes		
Atelier « Corps et mouvements »	Vendredi (sept-oct 21)	ANGLEUR	/	/	4 Adultes	/		
Atelier « Mosaïque »	Mardi	ANGLEUR	/	/	6 Adultes	6 Adultes		
Table de conversation en français	Vendredi	ANGLEUR	/	/	/	11 Adultes		
		<b>Nombre d'ateliers par an</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>Total</b>	<b>50</b>
		<b>Nombre moyen de participants par an</b>	<b>194</b>	<b>122</b>	<b>119</b>	<b>129</b>	<b>Total</b>	<b>564</b>

## Annexe 18 – Tableaux des occupations des salles par les associations

ANGLEUR		*SEC = Situation exceptionnelle Covid					
OCCUPATION DES SALLES PAR LES ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS MEMBRES							
Association	Fréquence	2019	2020 (SEC*)		2021 (SEC*)		2022
Anglois	1 x par semaine	20	16 x	20	16 x	20	/
Angleur Sport et Clubs Sportifs	2 x an	Selon le groupe demandeur	0 x	Selon le groupe demandeur	2 x	Selon le groupe demandeur	Selon le groupe demandeur
ASPH	4 x par an	100	2 x	70	2 x	70	/
CAWO	1 x par mois	80	3 x	60	3 x	60	60
C'est des Canailles	1 x par semaine	25	20 x	25	20 x	25	25
	1 x par an ( concert)	100	1 x	100	1 x	100	100
Cardinal Club	1 x par semaine	80	10 x	50	10 x	50	50
	1 x par mois réunion	10	3 x	10	3 x	10	10
	1 x par an (bourse + conférence)	450	0 x	0	0 x	0	100
Croix-Rouge	3 x par semaine	15	25 x	15	25	15	15
Communauté Viet. de Liège	4 x par an	100	1 x	70	1 x	70	70
Comité de quartier Angleur-Kinkempois	4x par an (réunion)	/	/	/	/	/	6
	3x par an (manifestations)	/	/	/	/	/	25
GSARA	4 x par semaine	25	16 x	25	16 x	25	25
Japan asbl	2 x par an stage	25	1 x	15	1 x	15	15
Les Djoyeus Potcheus	1 x par semaine	25	14 x	25	14 x	25	12
Modélisme	2 x par mois	12	2 x	12	2 x	12	12
Philatélistes	1 x par mois (bourse)	25	5 x	25	5 x	25	25
	1x par mois (réunion)	10		10		10	7
Royal Caméra Club Liégeois	2 x par mois	30	4 x	30	4 x	25	10
	1 x an	100	0 x	0	0 x	0	0
Photo Club d'Angleur	1 x semaine	10	8 x	10	/	/	/
	1 x par an (exposition)	300	1 x	200	/	/	/
Photo Club 8/35	1 x par semaine	15	12 x	15	12 x	15	15
	1 x par an (exposition)	200	0 x	0	0 x	300	350
Carna Liège	1 x semaine	40	4 x	40	/	/	/
	1 x par an (exposition)	300	/	/	/	/	/
PAC Angleur	10 x par an	25	6 x	25	6 x	25	25
Association Mesrop Machtots	4 x par an	10	0 x	0	0 x	0	/
	1 x par an (conférence)	50	0 x	0	0 x	0	/
Nature et Progrès	1 x par mois	25	1 x	15	/	/	/
	3 x par an (conférence)	30	0 x	0	/	/	/
La Boca Tango	4 x par mois	/	/	/	6 x	35	35
la Ligue des familles	4x par semaine	/	/	/	/	/	21
Nombre d'associations membres/an		20	19		17		17

OCCUPATION DES SALLES PAR LES ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS NON-MEMBRES							
Association	Fréquence	2019	2020 - SEC*		2021 - SEC*		2022
CILE	1 x par an	20	/	/	/	/	/
Théâtre Cosmos	1 x par semaine	10	14 x	10	0 x	0	0
Atelier peinture dès oct. 22	1 x par semaine	/	/	/	/	/	12
Théâtre de la Province	1 x par semaine	15	10 x	15	0 x	0	/
	+ 3 représentations	15	0 x	0	0 x	0	/
Amicale des Postiers	1 x par an	30	0 x	0	0 x	0	10
La Ligue des Familles	4 x semaine	30	32 x	60	32 x	60	/
Jeunesses Musicales	1 x par semaine - stage	60	15 x	60	15 x	60	60
		20	0 x	0			
Chœur symphonique de Liège	1 x par semaine	90	14 x	90	14 x	90	90
Chœur de chambre de Liège	1 x par semaine	15	6 x	20	/	/	/
Epliphota	1 x par mois	25	/	/	/	/	6
	6 x par an		2 x	4	2 x	0	
	1 x par an		1 x	150	1 x	0	
Efc Vaussale - Psychomotricité	1 x par semaine	40	18 x	40	18 x	40	40
Efc Vaussale - Remise des CEB	1 x par an	100	0 x	0	0 x	0	/
Ecole de Promotion Sociale d'Angleur	2 x par semaine	25	24 x	25	/	/	/
Les Anciens Combattants	2 x par an	6	0 x	0	1 x	6	6
Echevinat des Travaux	1 x par an	100	1 x	25	1 x	25	25
ATD quart Monde	5 x par an	80	/	/	/	6	6
La Boca Tango	1 x par semaine	25	13 x	25	/	/	25
	1 représentation	80	0 x	0	/	/	80
Atelier couture	1 x par semaine	6	10 x	4	/	/	4
Logis social	2 x par mois	10	4 x	3	4 x	3	3
Unité Scouts 3ème Légia	1 x par an	/	1 x	70	/	/	/
Scouts SGP 318	3 x	/	3 x	20	/	/	70
CCR	1 x par an	/	1 x	12	1 x	20	12
	1 x par an	/	1 x	20	1 x	20	20
Vie Feminine	1 x par sem (dès sept 21 à mars 23)	/	/	/	1 x	20	20
Maison médicale Angleur	1 x par semaine	/	/	/	/	/	6
Plateforme PECA	1 x par an	/	/	/	/	/	25
Fédération Wallonie Bruxelles	7 x par an (formations)	/	/	/	/	/	12
Ville de Liège Service Proximité	1 x par semaine	/	/	/	/	/	18
Psychologue suite inondations	1 x par semaine	/	/	/	/	/	2
Joueurs de cartes	1 x par semaine	/	/	/	/	/	6
Liège Décroissance	1x par mois pendant 4 mois	/	/	/	/	/	10
Nombre d'associations non-membres/an		19	16		10		19

SCLESSIN		*SEC = Situation exceptionnelle Covid					
OCCUPATION DES SALLES PAR LES ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS MEMBRES							
Association	Fréquence	2019	2020 - SEC*		2021 - SEC*		2022
ALAF asbl	1 x par an	150	0 x	0	0 x	0	100
CCLS	1 x par mois	9	3 x	80	3 x	80	80
Comité de Quartier	10 x par an	20	2 x	15	0 x	0	0
Comité des Fêtes de Sclessin	1 x par mois	40	2 x	40	2 x	40	40
Flore et Pomone	1x par semaine	20	13 x	20	13 x	20	20
Ki-Aïkido de Sclessin	2 x par semaine	30	38 x	30	25 x	30	30
Judo	2x par semaine	10	/	/	/	/	/
Le Fil de l'Amitié	1 x par semaine	8	8 x	8	8 x	8	8
Mac @bc / Les Copains de la pomme	1 x par semaine	20	8 x	20	/	/	/
Oufimac	1 x par semaine	35	3 x	7	3 x	7	7
Pakua	1 x par semaine	3	/	/	/	/	/
Patchwork	2 x par mois	30	7x	15	7x	15	15
	1x par an	250	0x	0	1x	75	75
The Belgium Star	2x par mois	40	2x	40	2x	0	0
	4x/an	200	0x	0	0x	0	0
Trucs et Ficelles	1 x par semaine	9	12 x	9	12 x	9	9
USC	1 x par mois	10	0 x	0	0 x	0	0
Confrérie du Petit Bourgogne	1 x par mois	15	3 x	15	3 x	15	0
	1 x par an	200	0 x	0	0 x	0	0
Carna Liège	1 x par mois	/	/	/	4 x	40	40
Le Choeur de Chambre Anonymus de Liège	1 x par semaine	/	/	/	6 x	20	40
Ligue des familles	4 x par semaine	/	/	/	/	/	14
Maison des Jeunes de Sclessin	3 x par an	/	/	/	/	/	70
Scout de Sclessin 3ème Légia	1 x par an	/	/	/	/	/	70
Nombre d'associations membres/an		16	12		11		14

OCCUPATION DES SALLES PAR LES ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS NON-MEMBRES							
Association	Fréquence	2019	2020 - SEC*		2021 - SEC*		2022
Lecture Publique Ville	Quotidiennement	Voir rapport Lecture publique		Voir rapport Lecture publique		Voir rapport Lecture publique	Voir rapport Lecture publique
Proximité Ville	Quotidiennement	1		1		1	1
La Ligue des Familles	4 x par semaine	10	28 x	10	28 x	10	/
Groupe de peintres	1 x par semaine	7	10 x	7	10 x	7	7
Efc du Perron - psychomotricité	4 x par semaine	60	28 x	60	28 x	60	60
CRIPÉL	1 x par an	20	1 x	20	1 x	20	/
Flamenco	1 x par semaine	/	8 x	20	8 x	20	20
Diapason	5 x par semaine	/	35 x	16	35 x	16	/
SEPART	1 x par semaine (de sept 21 à oct 22)	/	/	/	2 x	3	3
ATD Quart Monde	1 x par semaine (à partir de nov 21)	/	/	/	3 x	4	4
Danse passion	1 x par semaine	/	/	/	/	/	30
URGT dès octobre	1 x par an	/	/	/	/	/	150
Maison Médicale de Tilleur/Sclessin	1 x par semaine	/	/	/	/	/	4
Nombre d'associations non-membres/an		6	8		10		10

# Annexe 19 – Extraits du rapport de la recherche-action menée par Culture et Démocratie – projet *La Chose*

2 extraits des notes de Thibault Galland, chargé de recherche et d'animation (Culture & Démocratie asbl – Plateforme d'Observation des Droits Culturels) :

1) Suivi sur le terrain (observations et analyse personnelles lors de sa participation à l'activité du 12 février 2023)

2) Fiche-synthèse entretien n°3 (13 février 2023)

---

## 1) Suivi sur le terrain, action du 12 février 2023 : ateliers artistiques à Angleur (Retranscrite le 20/3)

### FAITS

Groupe : 6 participant·es, 1 enfant, 1 vidéaste (entre 30-40 ans et +60 ans) → intergénérationnel (+ 2 blessé·es).

« Ephémère/durable » : dans la durée et temps que cela prend.

Quand j'arrive, les participant·es sont déjà au travail, ont avancé dans la structure (d'autres sont suspendues dans la pièce). Certaines structures sont reprises, avec du cordage et du papier : métaphore végétale (cfr semence hélicoptère).

Caroline participe comme soutien + Stagiaire Madison aussi.

Sinon fait lien avec ceux qui assistent sans participer (les blessé·es et le vidéaste).

Pdv pédagogique : toujours dans dynamique de pédagogie active ; Annick reste ouverte aux questions.

Dans l'ouverture à qui arrive. Prépare le matériel et les outils, puis les laisse réaliser.

Annick passe dans les structures pour donner des conseils, faire avancer avec des indications.

+ Personnalité de l'animatrice : « relation d'échange » par rapport à l'expression et les capacités d'expression.

Dans proposition d'échange avec une participante pour s'adapter à ses besoins (autour de la colle-farine plutôt qu'à tapisser).

Faire lien avec les enfants : démarche inverse (partir de la couleur vers la structure).

Tous sont dans la recherche : laisse évoluer les volumes à sa guise.

Pendant les réalisations, est abordé le projet soupe : aller chercher un élu (Roland Léonard) pour un projet (faire une fresque) → recherche menée par les participant·es, surtout Christiane (réseau). Besoin d'un soutien associatif (Com Quartier, soutien CC tant que dans le légal).

→ Christiane comme ressource pour les contacts/mises en relation

→ retour d'Annick/groupe : temps que cela va prendre (démarche...) : IF des solutions, IF rassembler les projets (bancs, mur, structure → vers la végétalisation).

Lien des projets et anecdotes personnelles : Annick comme intermédiaire/

Question des vitesses et rythme de réalisation : assez tranquille.

Question des projets, autour des pouvoirs publics. Préparer la rencontre (avec l'élu), orientation par Annick (sans diriger). Enjeu de la façon de se présenter ( ? demander les autorisations ou pas, il/licite). Ceci tout en réalisant la structure, avancer chemin faisant autour du projet + large.

Discussion avec vidéaste/blessée sur ma présence. Occasion de parler de leur participation, des inondations (ce qu'il en est actuellement, le trauma).

Madison soutient une participante, en même temps, échange et fait des liens avec son histoire personnelle.

Cohésion et interconnaissance du groupe : assez fluide et dynamique. Certaines se mettent au service des autres... Gérer les différentes vitesses de réalisations.

Prise de rdv dans le groupe, Christiane comme organisatrice/ressource, autogestion et mobilisation.

Exemple donné par Annick : surface, volume → habitude, visualisation → cela s'acquiert chemin faisant quant à la capacité d'expression (+ la concentration ; discussions aparté et bavardage). A nouveau des références à l'histoire de l'art, techniques, etc. : enjeu de patrimoine.

Position en retrait de Caroline (+ Annick) : laisser émerger + rôle de Christiane.

Prendre une technique connue pour la croiser : crochet avec jute.

A la fin, point avec Annick pour s'organiser et aller voir l'écu...

Question de l'origine/trajectoire sociale des participantes : « habitus » (Jacques, Claude, Mère à lunette/belle-soeur d'Annick...) : rôle, écho avec milieu de l'art ? (Claude et sa fille, restauratrice d'oeuvre d'art).

## ANALYSE

***Droit à la culture*** : dans le même sens que la première séance observée, ajout de remarque

- Accès :
- Liberté de s'exprimer de façon créative : approfondi les techniques et travail/maîtrise de compétences expressives, guidées par Annick qui fait des retours et suggère des pistes de travail, sans imposer non plus
- Participation : certain-es restent en retrait mais participent à leur façon à l'atelier, les animatrices laissent émerger des propositions
- Liberté de choix appartenances et référents culturels :
- Patrimoine : au niveau des contenus mais aussi des dynamiques de groupe (interconnaissance, dynamique et cohésion, personne ressource Christiane//coopération). Quid des origines/trajecotires sociales des participant-es : quid habitus/compétences expressives, déjà sensibilisées ou pratiques ?
- Participation et mise en oeuvre des politiques et programmes : retour positif, à discuter avec les participant-es en vue d'un atelier l'année qui vient/voir la forme que cela prendrait (cfr ent3)

***Droits culturels*** : dans le même sens que la première séance observée, ajout de remarque

- « Culture » :
- « Identité » et « diversité » : relative homogénéité du groupe p/r séance précédente, quoique des absent-es/présent-es
- « Communauté » : sentiment d'interconnaissance entre les aînées, les plus jeunes ont l'air mieux insérées dans le groupe (moins belle-soeur d'Annick, qui fait son truc)
- « Coopération » : soutien des un-es et des autres, partage/mutualisation des compétences (blessé-es), interconnaissance et surtout en vue projet général et aller parler à un élu, Christiane comme organisatrice... Annick facilite mais laisse émerger/structure un peu sans diriger.
- « Information » : circulation de l'information pendant l'atelier et autres canaux, bavardages et partage formel/informel des histoires personnelles
- « Éducation et formation » : écho avec patrimoine quant aux compétences, d'où rejoint diversité/compétences déjà sensibilisées ?

*Annexe 19 – Extraits du rapport de la recherche-action menée par Culture et Démocratie – projet La Chose*

## **Principes généraux EP...**

- Capacité d'analyse et de débat, Capacité d'imagination : connexion plus manifeste entre projets artistiques et volonté d'embellir le quartier de travailler après les inondations, de végétaliser en ce sens, et coopération territoriale : d'aller en parler à un élu (réalisme avec temps de démarche, rappelé par le groupe/Annick) → connexion entre artistique et citoyeneté, à voir comment cela va aboutir.

## **2) Fiche-synthèse entretien 3**

3e entretien : lundi 13 février 2023 de 9h à 12h

### **Journal de bord**

Arrivée sur place, observation menée la veille. Accueil par Caroline et l'équipe nous rejoint par la suite.

### **Retranscription synthétique**

Pour la 1ère partie, Caroline Renauld (animatrice/chargée de projet) ; Pour la seconde partie, avec Caroline, Marine Gustin (animatrice/chargée de projet) ; Nora Marcolungo (animatrice/chargée de projet) ; Pascale Pierard (directrice) ; Thibault Galland.

### **Suivi de l'action : « ateliers artistiques à Kimkempois » (Embellir le quartier)**

Retour sur la fiche de suivi : avancer en termes de méthodo, (en octobre) focus sur manières de faire plus que sur un contenu/objet, avancer dans l'inconnu (entre 2 professionnels et avec les deux publics).

Différence avec cycle passé : calendrier mieux réparti sur l'année (moins le nez dedans) ; Caroline n'est pas la seule/Pascale vient aussi suivre l'activité, donc moins la vue d'ensemble et il faut le temps de se remettre dedans. L'année, Caroline participait en faisant et cette année, plus dans l'intégration des personnes non aptes à faire → **pas le même ancrage dans le projet.**

+ davantage confiance en Annick au vu des réalisations de l'année dernière. Cette année, plus d'autonomie de la part d'Annick et des participant-es

→ appris le fait d'aller rencontrer un élu (à la soupe) mais Caroline suit les actions et attend les retours (le lendemain).

Besoin d'une **professionnelle** artistique (mentionné dans RA) : transmission différente d'une amatrice, aussi en termes de pédagogie (donner des clés pour amener à la création ; expertise en ce sens pour faire avancer : donner/développer des capacités d'expression). De plus en plus, les participant-es n'attendent plus la bonne réponse mais ont compris qu'Annick était là pour les **accompagner plus que les diriger : confiance** en ce sens (à quel point : je ne sais pas mais cherchons ensemble). Différence d'un atelier avec une artiste qui pose une technique selon un canevas qu'il faut reproduire.

Par rapport à l'année dernière, le noyau reste le même. Repartir des mêmes personnes, aussi une demande d'Annick. Aussi aller chercher d'autres personnes, le but n'étant **pas de rester avec que le même noyau.**

Dans les participant-es présent-es, en parlant avec elles, celles-ci ont toutes un rapport à l'art, une certaine **acculturation à l'art**. Caroline se demande comment nous n'avons pas tout-es un lien avec l'artistique mais **Annick a réussi à aller chercher quelque la dimension artistique de chacune (sensation de Caroline) → émergence de l'artistique.** Comme Annick pose un **cadre sécurisant**, les gens se sentent peut-être autorisés à l'art et à la créativité.

**Importance du lieu, avec les personnes identifiées (Caroline et Annick), dans leur quartier** (pourrait le faire à Peralta, au CC). C'est un peu comme si les participant-es **nous recevaient dans leur espace.**

Attention à garder l'espace **ouvert, que cela reste un lieu ouvert pour tout le monde.**

Entraide de plus en plus présente. Pour l'instant, assez individuel et chacun-e travaille sur son projet. Le fait qu'il y ait des blessé-es, cela démultiplie les rôles. Paolo aussi donne un coup de main (au-delà de la caméra).

**Confiance** mais garder un contact avec Annick, pas tant pour contrôler mais **pour voir si Annick le sait, elle-même** : confiance en ce sens. Caroline préfère savoir si Annick est dans une direction constructive, **Caroline avec rôle de recadrage et oeil extérieur**.

(Retour sur fiche) Annick **avait une intuition structurée** ! Si elle sait où elle va, Caroline est d'accord. Caroline essaie de garder le contact entre les dimanches. Caroline sait aussi que si quelque chose ne va pas, Christiane va lui dire. Paolo parle aussi à d'autres moments des dimanches

→ **plusieurs façons de savoir comment cela avance pour le dimanche** : pas de méthode plus précise. Si devait revenir avec qqch de plus structuré et cadrant, revenir sur le côté **légal** par rapport à l'intervention dans l'espace public (plus soutenu par le CC et ses statuts légaux) : **question de sécurité institutionnelle**.

Senti une direction de la part d'Annick car elle veut arriver à un endroit. Demande aussi un retour à Caroline, n'est pas en roue libre. Annick en insécurité par rapport au fait que les participant-es allaient un peu dans tous les sens. Caroline repassera un **coup de fil à froid pour préciser les projets en cours et la direction à avoir** (à la moitié des ateliers 5/10) : comment envisager le déroulé avec Annick, Caroline a besoin de réponse pour éviter que les oeuvres ne soient pas achever.

+ si c'était deux fois semaine, les participant-es seraient intéressé-es !

Pascale a aussi une vue plus concrète que l'année passée, possibilité que Caroline discute avec elle pour avoir un retour. Revenir auprès des participant-es pour la suite, savoir s'il y aura une suite l'année qui vient et qu'est-ce qu'il en sera : le groupe est là, y a une envie et envisager cela ensemble (**ce que les participant-es veulent et vers quoi avancer**).

→ voir si une discussion formelle/informelle se met en place et imaginer la suite avec les participant-es. + aller chercher ce qui fait qu'ils ont envie d'être là...

→ voir comment faire évoluer la forme d'ici l'année prochaine

→ voir le mode d'évaluation, comment amener les participant-es à s'exprimer sur l'évaluation : pour Caroline, il faut **que l'évaluation soit en-dehors de l'évaluation** (l'année dernière, rapidement à la dernière séance et dans l'euphorie de la dernière séance, entre une auberge espagnole... et ce n'était pas le bon moment pour avoir un retour de fond), que ce soit à tête reposée et reprendre tout le chemin parcouru depuis deux ans, donc construire plus scolairement pour aller plus loin, donner un espace en ce sens.

→ Caroline a l'impression que le groupe est suffisamment soudé pour faire des retours et penser la suite.

Par rapport à la question de départ, **entre démarche socio-artistique et la citoyenneté**, ici avec le projet plus globale et d'aller parler au politique : il y a **quelque chose qui se passe, surtout grâce à Christiane comme personne-ressource**. Le fait que le groupe soit soudé, que les liens de voisinage se renforce, c'est aussi de la citoyenneté. De même, intérêt pour aller rencontrer les enfants de l'école → **envie de s'impliquer et faire bouger le local (Christine : « il faut que ce quartier vive! »)** + avoir cette préoccupation de la vie d'un quartier à 80 ans (Claudine...).

+ lien avec l'extérieur et la ville de Liège, cela reste connecté et pas un entresoi (aussi avec la belle-soeur d'Annick qui participe à l'atelier mais qui vient de Liège, n'est pas du quartier).

+ cela dépasse aussi les frontières du quartier, via les réseaux sociaux.

Echo avec l'intensification, avec les Chiroux : faire des ponts avec ce genre de projet, comment cela se répond entre les quartiers de Liège.

Mobilité et capacité de se déplacer du groupe (cfr organisation pour rencontrer l' élu).

Jamais rencontré les participant-es avant les inondations : concours de circonstances mais aussi trauma en commun (cfr remarques des participant-es). Cela dit de la **résilience**, avancer avec ce qui est compliqué.

En termes d'évaluation, pour l'instant, Caroline y va à l'intuition mais à un moment, il va falloir choisir un **outil d'évaluation**. Pas pour la fondation Roi Baudouin (pas de financement) mais envie d'une vraie évaluation, **bien la construire car cela va orienter la suite** (en prolongement ou tout autre chose) : à quel moment, avec quel outil, avec Annick/pas, écrit/oral (manque d'écoute), aspect ludique pour rester dans l'amusement (quand on évalue/projette l'avenir : ouvrir tout et puis resserrer).

+ référence à d'autres outils existants : via la cible, les DC, autres ?

→ Caroline trouverait intéressant d'aller en individuel, voir ce qu'il raconte du projet sur les deux ans, sans les orienter, ils diraient des choses impensées. Avoir des gens différents pour apprendre sur le projet.

Local comme levier et comme frein.

La cour, utilisée par le local pensionné et aussi par l'ONE, aussi ressource de quartier qui pourrait reprendre le projet d'une autre manière. Eviter ainsi l'essoufflement, le faire rebondir différemment.

→ « **et si ça marche, on va faire autrement** », si ça marche, alors plus besoin de nous, il faut alors creuser ailleurs.

→ cela dit de l'identité du CC : pas juste être des **facilitatrices** (comme dans cette action), ni comme ressource mais aussi ouvrir des porteurs et **catalyseurs/favoriser l'émergence**.

+ voir aussi parfois, si présence nécessaire mais trouver le juste milieu pour continuer d'y être toutes les semaines, comment y intervenir...

## Annexe 20 – Echanges avec les membres du C.O. en période covid – novembre 2020

Membre du C.O.	Moment d'échanges	Contenu
Francis Danloy	4 nov (par mail)	Questionnement par rapport au rôle de « la culture » (lien entre les gens, échanges, pouvoir d'analyse, émotions, ...) et de <i>l'importance du présentiel</i> Volonté « d'agir » via cette culture, d'aller à la rencontre, d'échanger, et construire, notamment avec la musique
Eliane Jortay Etienne Ceulemans	23 nov	Remarque positive et constructive à la lecture de ce qui est fait (activités et projets). Redisent la <i>difficulté</i> à poursuivre au vu de la <i>pandémie</i> . Partants pour formule « mini concerts » extérieurs quand cela sera possible Proposition de « cadavres exquis » en écriture. Facebook ? Envois postaux ? .....
Michel Jaspar	26 nov	Remarques positives par rapport à ce qui est fait, plus particulièrement en lien avec les enfants ; content de voir que le CCOM « reste motivé ». Questions par rapport aux Tambours de pour la Paix (organisation, envie que cela puisse se faire en collectif). Reparle de l'importance de « rester prudents » mais en même temps de <i>garder le lien</i> , de rester actifs. Pas beaucoup de remarques/idées à donner en tant que <i>citoyen</i> car avec la situation actuelle, « on sort moins, on parle moins avec les gens, et du coup on voit moins ce qui se passe, ce qui devrait/pourrait être fait ».
Edouard Franceschini	26 nov	Remarques positives au regard de ce qui est fait par le CC ; Trouve que ces activités/projets devraient « être mis plus en valeur » : que cela soit via les réseaux sociaux ou sur les espaces collectifs (ex : panneaux dibond, future fresque Maison Jeunes ?, ...), afin que les <i>citoyens soient plus au courant</i> de ce qui se fait dans leur quartier, qu'ils voient que les lieux vivent, ... Montrer qu'on peut faire plein de choses, même à petite échelle avec une petite équipe, et qui ne coûte pas trop pour les citoyens. Proposition de « garderies » pour les enfants. Partant pour une Guinguette sur Sclessin. Nécessité de montrer aux gens (des associations, des ateliers, ...) qu'on ne les oublie pas, en les <i>rassemblant dès qu'on peut</i> se réunir même en extérieur et petits groupes par exemple
Tony Crisafi	25 nov	Encouragements : le CCOM fait ce qu'il peut, c'est tjs mieux que rien, même si beaucoup doit être annulé (indépendant de notre volonté...). Les tableaux permettent d'avoir une vue globale de ce qui se fait, c'est bien. Accordéon : crainte de perdre des participants en cours de route (continuent en sous-groupes)... Quid cotisation si atelier annulé... Citoyen : pas beaucoup de retours à donner car <i>peu de contacts avec les autres habitants</i> .
Daniel Marcolungo	26 nov	Difficulté de construire dans ces conditions, peu de perspectives. Si situation perdure, possibilité <i>d'envisager programmation virtuelle avec ressources techniques</i> Chiroux/Gsara/... (// Théâtre de Liège, Grignoux, ...) ? Mais quid pertinence sur nos quartiers ? Qui veut/va-t-on toucher (« intérêt » des citoyens, possibilité ou non de connexions, ...) ?

		<p><b>Difficulté monde du spectacle</b> : rush sur les spectacles lors du déconfinement... mais les artistes ne peuvent pas (bien) construire actuellement puisque confinés également... =&gt; quid spectacles ?</p> <p>CdC : continuent à construire mais difficultés, attente réponse 2<sup>ème</sup> appel à projets.</p> <p>Fenêtres : ok avec l'idée d'étaler au lieu d'un seul moment rassembleur. Si petits groupes autorisés, possibilité de faire des « journées créatives » avec tournante de petits groupes (et réservations) ?</p>
Francine	26 nov (mail et tél.)	<p>* J'avais eu l'idée de proposer une « <b>boîte à lettres</b> » un peu comme une « boîte à livres ». Avec une sorte de groupe d'écrivains-répondants. Et, bien sûr, un échange de cartes et de courriers « en vrai ».</p> <p>Une sorte d'<b>échange épistolaire</b> dans lequel on pourrait peut-être aborder certaines questions, certains thèmes, certains sujets. La grosse difficulté serait de réunir ce groupe et surtout qu'il se tienne au projet. (lors des ateliers d'écriture confinés, c'était difficile d'avoir les textes des participantEs chaque semaine.)</p> <p>D'après ce que j'ai pu voir, cette idée prend la forme d'un <b>échange entre une MR et les écoles</b>. Certains de ces échanges pourraient peut-être donner lieu, par la suite, à de petites histoires à mettre en mots ? * Un crieur public aussi, qui pourrait « livrer » divers messages et annonces, un peu comme une carte postale vivante. Là aussi, si j'ai bien compris, des propositions ont été faites par l'équipe pour que des comédiens, musiciens, chanteurs, lecteurs, proposent leur talents dans différents endroits. Question : « des <b>liens téléphoniques ou postaux</b> hebdo avec des personnes plus <b>isolées</b> ? »</p> <p>Comment ça marche ?</p>
Gwenaëlle	26 nov	<p>Nous faisons le lien avec les questionnaires demandés par l'ONE à Gwenaëlle, sur l'accueil extrascolaire. Les enfants des ateliers créatifs d'Angleur et Sclessin les ont complétés. La récolte de ces infos peut <b>affiner le travail avec les enfants et nous permettre de nous adapter</b>. Un groupe de travail (en lien avec l'ATL Liège) va redémarrer pour concevoir des questions plus ciblées. Gwen pourrait les soumettre au CO par la suite. Elles pourraient être élargies à plus d'enfants des deux quartiers (en vue de <b>l'analyse partagée à réaliser pour juin 2022....futur CP</b>).</p>
Sophie		Sophie pas joignable en cette période.

# Annexe 21 – Rencontre opérateurs FWB et d'autres (Angleur/Sclessin)

## Invitation

**pascale.ccom@skynet.be**

**De:** pascale.ccom@skynet.be  
**Envoyé:** lundi 30 janvier 2023 14:04  
**À:** asbl.casa@hotmail.be; mja1313@skynet.be; mjinkempois@hotmail.com; mjsclessin@hotmail.com; 'Jacqueline Deprins'; patrick.gagliardi@liege.be; 'Perick'; eric.lumay@gsara.be; 'Nisot Aurélie'; 'lecture sclessin'; 'Melin Didier'; animationetcreativite@gmail.com; 'Le Comité d'Angleur/Kinkempois'  
**Objet:** RE: RAPPEL INVITATION

Rappel,  
Bienvenue à toutes et tous,  
(Confirmation de présence : MJA1313, MJK, MJSlessin, Lecture publique Angleur et Sclessin, Angleursport, GSARA, Proximité Sclessin)

Au plaisir,

Pascale

**De :** pascale.ccom@skynet.be <pascale.ccom@skynet.be>  
**Envoyé :** jeudi 5 janvier 2023 11:09  
**À :** asbl.casa@hotmail.be; 'DALLONS Caroline' <Caroline.Dallons@one.be>; mja1313@skynet.be; mjinkempois@hotmail.com; mjsclessin@hotmail.com; ir\_j\_dejaegere@yahoo.fr; 'Jacqueline Deprins' <jackydeprins@yahoo.fr>; 'patrick.gagliardi@liege.be' <patrick.gagliardi@liege.be>; 'Perick' <direction.angleursport@proximus.be>; eric.lumay@gsara.be; 'Nisot Aurélie' <aurelie.nisot@liege.be>; 'lecture sclessin' <sclessin.lecture@liege.be>; 'gina.lucania@one.be' <gina.lucania@one.be>  
**Objet :** INVITATION

*Aux coordinateurs de CASA, ONE, MJ, Bibliothèques, Comités de quartier, GSARA, Animation et Créativité, Angleursport,*

*Chers Collègues,  
Chers Partenaires,*

*Dans le cadre de notre dossier (quinquennal) de reconduction de l'action culturelle générale auprès de la Fédération Wallonie Bruxelles (dépôt pour le 30 juin 2023), en vue de nourrir l'analyse partagée du territoire sur lequel vous et nous oeuvrons, nous vous convions volontiers à un moment d'échanges. Un Conseil d'Orientation est déjà au travail avec l'équipe depuis plusieurs mois. Pour cette rencontre, il s'agira de vous rapporter l'étape dans laquelle nous nous trouvons et d'entendre les connexions avec vos réalités, vos vécus, vos regards.*

*Nous vous accueillerons volontiers au siège social du centre culturel le **JEUDI 09 FEVRIER à 9h30** précises (travail jusque 11h).*

*Pour des raisons d'organisation pratique, pouvez-vous confirmer/infirmier votre présence sur l'adresse mail : [pascale.ccom@proximus.be](mailto:pascale.ccom@proximus.be).*

*Pour l'éventualité où vous ne pourriez assister à cette rencontre, un autre moment sera prévu avec d'autres opérateurs liégeois le **MARDI 14 FEVRIER** en matinée. Lieux et heure à fixer.*

*La dynamique d'un quartier est celle que nous construisons ensemble.  
Belle et heureuse année,  
Au plaisir de vous revoir,*

Pascale PIERARD

## Présences et compte-rendu

**pascale.ccom@skynet.be**

---

**De:** pascale.ccom@skynet.be  
**Envoyé:** jeudi 16 février 2023 14:34  
**À:** mjsclessin@hotmail.com; mja1313@skynet.be; mjinkempois@hotmail.com; eric.lumay@gsara.be; lauranne.modolo@liege.be; 'Nisot Aurélie'; 'patrick.gagliardi@liege.be'; 'Jacqueline Deprins'; 'Perick'; 'Melin Didier'; 'DALLONS Caroline'; asbl.casa@hotmail.be; 'Carota Romina'; 'LUCANIA Gina'  
**Objet:** SUITE RENCONTRE 09 février  
**Pièces jointes:** IMG\_20230216\_135842 (002).jpg; image00019.jpeg

*À excuser : Animation et Créativité, ONE Sclessin, CASA,  
Présents : MJA1313, MJK, MJS, ONE Angleur, Lecture Publique Angleur et Sclessin, GSARA, Angleursport, Comité de quartier Angleur, Proximité et serv.sociaux Ville,*

*Chers Partenaires,*

*Au nom de l'équipe du CCOM, je vous remercie pour votre présence et votre participation active à la séance d'échanges de ce jeudi 09 février.*

*Vos propos, vos questions, vos suggestions viennent compléter l'analyse partagée et l'autoévaluation de nos activités/projets.*

*Une réunion semblable s'est déroulée cette semaine au musée Curtius avec des opérateurs du territoire liégeois au sens large, à l'initiative des centres culturels de Chênaie, Jupille/Wandre, les Chiroux, le CCOM et l'Espace G. Truffaut.*

*Notre travail, en lien avec les citoyens, trouvant un plus grand sens grâce à ces collaborations - tant en terme de réflexion que sur le terrain.*

*Nous joignons deux photographies des notes prises lors cette rencontre.*

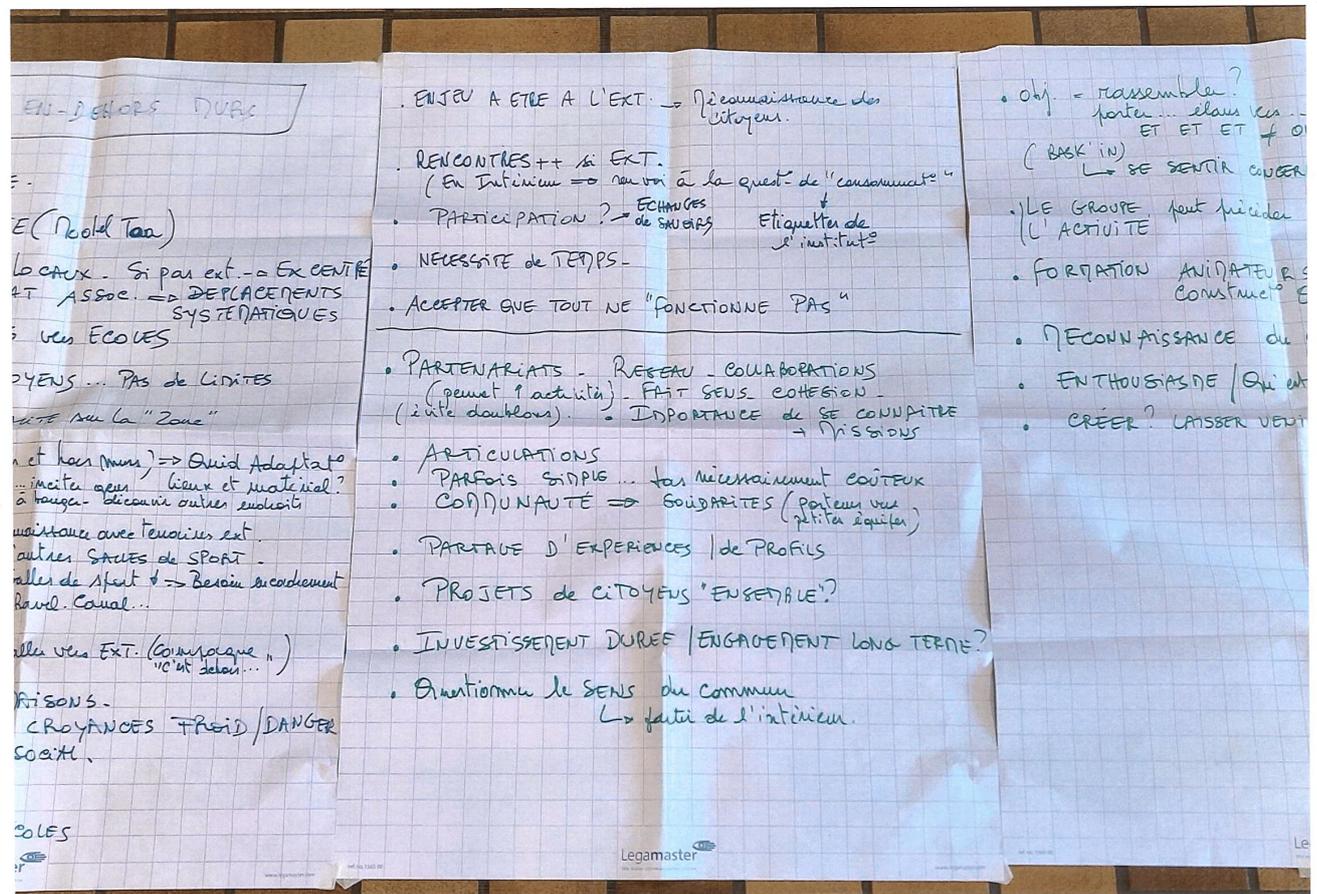
*Nous restons en contact, Au plaisir de vous revoir,*

Pascale PIERARD  
Directrice  
Centre Culturel Ourthe et Meuse (Angleur/Sclessin)  
rue d'Ougrée 71  
4031 ANGLEUR  
Tél : 04 366 10 61  
Fax: 04 361 00 83

Mail: [Pascale.ccom@proximus.be](mailto:Pascale.ccom@proximus.be)  
[HTTP://centreculturelourtheetmeuse.eu](http://centreculturelourtheetmeuse.eu)  
Suivez-nous aussi sur notre [page Facebook](#)  
Entreprise : 0 453 997 909  
N°Bancaire : BE23 0682 1428 9191  
RPM – ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LIEGE



Centre Culturel  
Ourthe et Meuse



Annexe 21 – Rencontre opérateurs FWB et d'autres (Angleur/Sclessin)

## Annexe 22 – Rencontre opérateurs FWB et d'autres (Liège)

### Invitation :

Chers partenaires,

Les Centres culturels liégeois poursuivent actuellement leur réflexion sur le rôle qu'ils jouent dans le développement culturel du territoire.

Pour alimenter cette réflexion et dessiner les grandes lignes de leurs projets futurs, chacun d'entre eux a mené une analyse partagée avec la population et des partenaires. Celles-ci débouchent sur une série d'enjeux et de pistes d'actions qu'ils ont mis en commun et qu'ils souhaitent présenter aux forces vives locales.

Dans cette perspective, nous vous invitons, en tant qu'acteur du monde culturel à une rencontre participative le **mardi 14 février 2023** dès **9h30** au **Musée du Grand Curtius**.

A cette occasion, nous serons aussi à l'écoute de vos réalités. Vous pourrez également nous indiquer des partenariats que nous pourrions construire ensemble.

Votre participation, vos réflexions et propositions nous permettront d'aborder la prochaine décennie avec un projet de développement culturel partagé avec le monde associatif, éducatif, social et culturel liégeois.

Où : Musée du Grand Curtius, Féronstrée 136, 4000 Liège

Possibilité de parking : Quai Maestricht

Quand : Le mardi 14 février 2023

Déroulement : 9h30 : accueil

10h00 : présentation des axes de développement

10h30 : discussion en tables rondes

11h45 : plénière en présence de l'Echevin de la Culture

12h15 : verre de l'amitié et lunch

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence à l'adresse suivante [centresculturelsligeois@jupiculture.be](mailto:centresculturelsligeois@jupiculture.be) en précisant les personnes qui vous accompagneraient et si vous resteriez au verre de l'amitié et au moment du lunch.

Nous vous souhaitons une bonne année 2023 et espérons vous rencontrer nombreux à ce rendez-vous.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Murielle Frenay, Christophe Loyen, Pascale Pierard et Jérôme Wyn

# Présence et compte rendu

Appel Public à Manifestation d'intérêt - 14 février 2023  
 Liste complète des participants

	ASSOCIATION	CIVILITE	NOM	PRENOM	Présence
1	48 FM	Mme	Regueiro	Martha	V
2	Action culturelle Intensifiée	Mme	Ransart	Virginie	V
3	Arsenic2	Mme	Lecuyer	Cécile	V
4	ASBL "Animation & Créativité"	Mr	Fiadone	Jonathan	V
5	ASBL "Animation & Créativité"	Mr	Gagliardi	Patrick	V
6	Ateliers de la Colline	Mme	Dethise	Aline	Excusée
7	Ateliers de la Colline	Mme	Julémont	Odile	Excusée
8	ATTAC-LIEGE.	Mme	Flies	Camille	V
9	Centre Culturel de CHENEE	Mme	Broka	Laurence	V
10	Centre Culturel de CHENEE	Mr	Loyen	Christophe	V
11	Centre Culturel de CHENEE	Mme	Crahay	Eloïse	V
12	Centre Culturel de CHENEE	Mr	De Booséré	Hippolyte	V
13	Centre Culturel Les CHIROUX - Ateliers 04	Mme	Biesmans	Sophie	V
14	Centre Culturel Les CHIROUX - Ateliers 04	Mme	Steemans	Charline	V
15	Centre Culturel Les CHIROUX - Ateliers 04	Mr	Crisafi	Nicolas	V
16	Centre Culturel Les CHIROUX	Mr	Wyn	Jérôme	V
17	Centre Culturel Les CHIROUX	Mme	Wintgens	Caroline	V
18	Centre Culturel Les CHIROUX	Mr	Baguma	Nicolas	V
19	Centre Culturel Ourthe-et-Meuse	Mme	Gustin	Marine	V
20	Centre Culturel Ourthe-et-Meuse	Mme	Renaud	Caroline	V
21	Centre Culturel Ourthe-et-Meuse	Mme	Pierard	Pascale	V
22	Centre Culturel Ourthe-et-Meuse	Mme	Lopez	Sara	Excusée
23	Coopération Culturel Régionale	Mme	Constant	Justine	V
24	Cie Acteurs de L'ombre	Mme	Sanchez	Nena	V
25	Cie Espèces-de	Mme	Cue Alvarez	Béatrice	V
26	Cie Espèces-de	Mme	Persain	Lara	V
27	CM Don Bosco	Mr	Marchal	Guy	Excusée
28	Collectif contre les violences familiales et l'exclusion	Mme	Grandry	Annick	V
29	Comité de quartier de Grivegnée-haut	Mr	Delhaxhe	Jean Luc	V
30	Comité de quartier de Grivegnée-haut	Mme	Malchair	Anne	V
31	Comptoir des Ressources Créatives	Mr	Blaiffart	Thibault	V
32	C-paje	Mme	Cambron	Malvine	V

Appel Public à Manifestation d'intérêt - 14 février 2023  
Liste complète des participants

33	CREAHM	Mr	Lino	Gaëtan	V
34	CREAHM	Mr	Noppeley	Raoul	V
35	Crible	Mme	Vignaud	Laetitia	Excusée
36	Direction Culture Ville de Liège	Mme	Bovy	Pauline	V
37	Espace Georges Truffaut	Mme	Rousseaux	Manon	V
38	ENJEU	Mr	Evrard	Jean-Marc	V
39	Foyer Culturel Jupille Wandre	Mme	Claessen	Laura	V
40	Foyer Culturel Jupille Wandre	Mme	Masset	Céline	V
41	Foyer Culturel Jupille Wandre	Mme	Frenay	Murielle	V
42	Foyer Culturel Jupille Wandre	Mr	Ledouble	Cédric	V
43	Foyer Culturel Jupille Wandre	Mr	Baccus	Nicolas	V
44	Foyer Culturel Jupille Wandre	Mme	Closquin	Julie	V
45	Foyer Culturel Jupille Wandre	Mr	Legrand	Romain	V
46	FMJ	Mr	Cambron	Benjamin	V
47	Graffiti	Mr	Caryn	David	V
48	Graffiti	Mr	Husson	Pierre	V
49	Hangar	Mr	Hockers	Julien	V
50	Hangar	Mr	Cotteleer	Vincent	V
51	Homerecords	Mr	Le Mentholé	Erno	V
52	Homerecords	Mr	Van Achter	Michel	V
53	ICJ	Mr	Jacques	Alex	V
54	Indigo Blue Creation	Mme	Ernoux	Martine	V
55	Kultura	Mr	Jaspers	JF	V
56	Latitude Jeune	Mme	Sail	Nathalie	V
57	Le jardin des enfants	Mme	Huc	Emmanuelle	V
58	Le jardin des enfants	Mme	Van Holderbeke	Mathilde	V
59	Le Monde des Possibles Asbl	Mme	Assri	Siham	V
60	Le Monde des Possibles Asbl	Mme	Giacometti	Chiara	V
61	Les Grignoux	Mr	Kerckhofs	Guillaume	V
62	M.Métallurgie et de L'industrie de Liège	Mme	Ruess	Celine	V
63	MNEMA - La Cité Miroir	Mr	Heuskin	Jean-Michel	Excusé
64	Musée de la Boverie	Mme	Dombret	Laura	V
65	Musée de la Boverie	Mme	Sikivie	Emmannuelle	V

Appel Public à Manifestation d'intérêt - 14 février 2023  
Liste complète des participants

66	Nouvelle Mode de Vie	Mme	Fausini	Pauline	V
67	ORWL	Mr	Pace	Stefano	V
68	ORWL	Mme	Urbain	Valérie	V
69	Quatre Mille	Mr	Mansour	Nader	V
70	Relations interculturelles	Mme	Basomboli	Wivine	V
71	RTC	Mme	Bonivert	Françoise	V
72	RTC	Mr	Malburny	Philippe	V
73	Service Lecture Publique Ville de Liège	Mme	Peeters	Isabelle	V
74	Service Proximité Ville de Liège	Mr	Pire	Christophe	V
75	Société d'Emulation	Mr	Gomez	JP	V
76	Sonuma	Mme	Bettiol	Sandra	V
77	Sonuma	Mme	Vandeputte	Virginie	V
78	Stagaire CCOM	Mme	Jiamroudi	Loubna	V
79	Territoire de la mémoire	Mr	Blaise	Benjamin	V
80	Théâtre&Publics	Mme	Maraitte	Klaudia	V

## Appel à manifestation d'intérêt

14 février 2023

### Compte-rendu

Lors de cette matinée, consacrée à une réflexion collective autour du projet d'intensification de l'action culturelle des Centres culturels liégeois sur le territoire de la ville de Liège, une septantaine de participant.e.s provenant du monde associatif, social et culturel se sont rencontrés.

Dans un premier temps, Jérôme Wyn (CC Chiroux) a présenté les raisons d'être de cette matinée. La Ville de Liège comprend sur son territoire quatre Centres culturels (Centre culturel de **Chênée**, Foyer culturel de **Jupille-Wandre**, Centre culturel **Ourthe et Meuse** et Centre culturel **Les Chiroux**), ce qui est une situation unique en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces quatre institutions ont chacune une identité et des projets qui leur sont propres, mais aussi un projet commun, pour lequel ils sont associés à l'**Espace Georges Truffaut** et au **CEC Les Ateliers 04** : l'intensification. C'est dans ce cadre qu'ils travaillent actuellement à un dossier de renouvellement de reconnaissance, qui sera déposé en juin 2023 à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le projet d'intensification s'inscrit dans l'objectif des Centres culturels, qui est de contribuer à l'exercice du droit à la culture des populations, dans une perspective d'égalité et d'émancipation.

L'appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans l'analyse partagée du territoire, démarche participative qui implique des partenaires du domaine social et culturel, des collectivités publiques locales, des citoyens, des artistes, pour identifier ensemble des enjeux de société à partir des réalités du territoire afin de construire un projet qui a du sens. Un premier rendez-vous avait ainsi eu lieu en 2016, au moment de la préparation du premier dossier d'action culturelle intensifiée des Centres culturels liégeois. Dans le cadre de celui-ci, trois axes de travail avaient été définis : la créativité, les quartiers et les liens entre culture et enseignement. Depuis lors, la collaboration entre les 4 Centres culturels et avec certains partenaires a été installée, même si plusieurs projets ont été contrariés par un contexte défavorable (particulièrement dû à la crise sanitaire et aux inondations). L'objectif désormais est d'aller un pas plus loin, en renforçant le développement culturel à Liège, notamment dans les zones peu desservies en propositions culturelles.

Les Centres culturels liégeois ont défini, à partir de leurs autoévaluations et analyses partagées respectives, trois pistes d'enjeux autour desquelles ils ont choisi de solliciter la participation des opérateurs invités à cette matinée : La création artistique et la créativité ; Les Liégeois.e.s de demain ; Sa ville et ses quartiers.

Les regards, réflexions, pistes d'action et questionnements sur ces thématiques ont été recueillis et mis en débat à partir d'échanges en 6 sous-groupes, auxquels chaque thématique a été soumise pendant une vingtaine de minutes. Voici quelques-unes des idées et propositions émises à cette occasion.

## 1. Création artistique et créativité

- Développer les pratiques artistiques et la créativité est essentiel. Travailler l'imaginaire permet d'ouvrir des espaces de résistance, mais aussi de donner de la confiance.
- Le rôle des acteurs culturels est de nourrir la curiosité, pousser à la découverte, en prenant appui sur le travail des artistes. Ces derniers se trouvent souvent dans des situations difficiles face aux crises successives.
- Freins identifiés :
  - o Communication et visibilité. Comment atteindre de nouveaux publics ? Importance de créer un réseau, ce qui prend du temps et nécessite de la proactivité.
  - o Difficultés au niveau de la mobilité, pour atteindre le centre-ville notamment.
  - o La tranche d'âge 0-6 ans, malgré son importance, n'est pas valorisable dans les dossiers CEC.
  - o Nécessité et difficulté de trouver des artistes-animateurs, qui ont les deux casquettes. Des formations existent cependant.
  - o Espaces et lieux à disposition sont limités et limitant.
  - o Identification d'une certaine frilosité des différents acteurs concernant la programmation ou la diffusion d'artistes plus « souterrains ».
  - o Difficultés rencontrées par les artistes, précarisation.
- Pistes identifiées :
  - o La médiation de terrain, en face à face, de proximité pour développer la relation aux publics.
  - o Outils de communication à mieux s'approprier, notamment Tik Tok.
  - o Ne pas caricaturer les jeunes, ne pas s'appuyer sur des stéréotypes quand on souhaite s'adresser à elles.eux, mais tenir compte de leurs préoccupations.
  - o Ne pas avoir peur du débat, de faire des propositions susceptibles de provoquer des discussions, notamment aux jeunes.
  - o Développer des partenariats, des réseaux. Certaines associations aimeraient par exemple pouvoir rebondir sur la programmation des CC ou des Grignoux par exemple, mais cela demande une communication préalable entre les structures, et pas seulement pour le scolaire.
  - o Visibiliser les compétences et savoir-faire des différents opérateurs sur le territoire, créer des ponts entre eux, fédérer le secteur associatif, pour éviter d'entrer dans des logiques de concurrence.
  - o Donner confiance aux gens, leur permettre de se réapproprier les lieux socio-culturel : « ici, c'est chez moi ».
  - o Inviter le public à investir l'espace public, autour d'événements type « auberge espagnole de la créativité ».

## 2. Les Liégeois.e.s de demain

- Il existe une vraie mixité culturelle et socio-économique sur le territoire de la ville, mais ce sont toujours les mêmes qui fréquentent « nos » lieux. Une association a cependant constaté sur base des inscriptions à ses ateliers une augmentation de la mixité socio-culturelle : les personnes touchées par ces activités viennent de milieux très divers.

- Les jeunes sont là, présents et intéressés. Iels sont curieux.ses. Il s'agit d'aller à leur rencontre, pour faire ensemble, pour faire d'eux des acteurs et pas seulement des consommateurs de l'offre culturelle.
- Les jeunes investissent des lieux qui ne sont pas ceux où existent les opérateurs culturels, et c'est dans ces lieux que se construit la culture de la jeunesse (web, réseaux sociaux comme Tik Tok ou Snapchat, par exemple).
- Certain.e.s participant.e.s s'interrogent sur un éventuel changement dans les comportements depuis la crise sanitaire et les confinements : iels ont parfois l'impression que les jeunes sont passé.e.s dans une logique de consommation pure, ce qui est contradictoire avec l'objectif des opérateurs socio-culturels, qui est de les rendre acteur.rice.s et leur apporter ouverture et autonomie.
- Freins :
  - o Utiliser le mot, la catégorie « les jeunes », parfois, peut sembler les priver de légitimité.
  - o Le constat de la fatigue, chez les jeunes et les enfants, est également posé. Iels sont souvent bien occupé.e.s (nombreuses activités scolaires et extra-scolaires) et on leur en demande beaucoup.
  - o Manque de lieux de rencontre, dans certains quartiers, où il n'y a pas de Maison des Jeunes, par exemple.
  - o Certaines institutions, comme l'Opéra par exemple, paraissent inaccessibles aux jeunes par ce qu'elles représentent. Pourtant, quand iels poussent la porte, dépassant leurs a priori, iels peuvent être surpris.e.s, si la programmation est adaptée en fonction des âges.
- Pistes :
  - o Investir l'école, qui représente une possibilité de lien entre le secteur socio-culturel et les jeunes. La contrainte scolaire permet la participation des jeunes, mais aussi de mettre en place des projets à plus long terme. Certain.e.s participant.e.s notent cependant que malgré les réformes mises en place, les différences socio-économiques entre les écoles restent importantes.
  - o Eviter de considérer « la jeunesse » comme une catégorie homogène, cette catégorie recouvre une grande diversité de profils. Dépasser les stéréotypes sur les jeunes.
  - o Investir les espaces où se construit la culture des jeunes, notamment les réseaux sociaux, en étant créatif : en proposer un usage artistique.
  - o Développer des lieux de rencontre, des tiers lieux, où être ensemble autour de rien.
  - o S'interroger sur la communication, le langage, la façon de s'adresser aux jeunes et la multiplicité des canaux de communication disponibles. Certain.e.s considèrent cependant qu'il ne faut pas s'appropriier leur langage, ou vouloir faire ce qu'on considère qu'ils aiment, vouloir aller sur leur terrain, mais plutôt prendre le temps de présenter les projets, et leur faire savoir qu'ils sont les bienvenu.e.s.
  - o Impliquer les jeunes dans la construction des actions culturelles, leur donner un vrai rôle pour plus de participation.

- S'interroger sur la façon de lier une relation, au fil du temps, avec les jeunes. Certain.e.s participant.e.s considèrent que cette relation doit se construire sur un temps long. La découverte demande quoi qu'il en soit un accompagnement, il faut pouvoir mettre le temps et les moyens à disposition pour que cet accompagnement soit qualitatif.
- Se concerter, entre les différents acteurs, pour développer des offres complémentaires plutôt que concurrentes. Possibilité de mutualisation ?
- Solliciter un soutien plus important de la part des pouvoirs publics, pour que des actes soient posés au-delà des mots.

### 3. Sa ville et ses quartiers

- Les quartiers Liégeois ont des identités multiples, l'offre culturelle y est inégalement répartie, les différents quartiers se distinguent très nettement (notamment du point de vue sociologique). Certains quartiers (Saint-Léonard, Outremeuse, Centre-Ville) ont une vie culturelle riche, alors que d'autres (Glain, Burenville, Xhovémont, Grivegnée Haut et Bas, Sainte-Marguerite), sont moins dynamiques sur le plan culturel. Une vie locale subsiste pourtant dans ces quartiers, grâce à de petites associations ou comités de quartier.
- Trois pistes sont évoquées : La mobilité, la vie culturelle dans les quartiers et les collaborations et partenariats.
  - La mobilité représente actuellement un frein important : travaux, offre de bus limitée, pas toujours de demande des habitant.e.s. C'est pourtant une volonté des associations situées à la périphérie de pouvoir emmener leurs groupes voir un spectacle ou une expo au centre, par exemple.
  - La vie culturelle dans les quartiers – Idée des quartiers comme terrains transformables, espaces de possibilité.
    - Proposer une vitrine sur ce qui se fait déjà – la question de la visibilité, de la communication est identifiée comme difficulté sur laquelle des structures comme les CC pourraient agir.
    - S'appuyer sur l'histoire et le patrimoine des quartiers pour les redévelopper.
    - Multiplier les types de propositions dans les quartiers, large variété d'activités, mais toujours adaptées au lieu.
    - Investir l'espace public, en faire un espace de réappropriation pour les habitants. Envisager l'espace public comme espace commun, partagé, comme espace d'expression. Pour les opérateurs culturels, cela signifie sortir de leurs murs pour rencontrer les gens sur les lieux où ils ont leurs habitudes.
    - Développer des tiers lieux, où se rassembler, apprendre à se connaître, où sont accueillis les besoins et envies des habitant.e.s.
    - Investir les lieux inoccupés, pour favoriser la rencontre et les échanges, susciter la curiosité et rassurer la population.

- Travailler sur la dimension multiculturelle, pour éviter le « ce n'est pas pour moi ». Développer le sentiment d'appartenance de tou.te.s les habitant.e.s pour créer l'envie de participer.
- Les collaborations et partenariats. Pour développer la vie culturelle dans les quartiers, une des pistes évoquées est celle de l'identification des forces vives au cœur de celui-ci. Plus généralement, les participant.e.s identifient un manque de dialogue entre les opérateurs culturels liégeois, alors que le vivier culturel y est très important. La création, l'élaboration de nouvelles façons d'envisager les partenariats apparaît donc comme une piste pour développer la ville et ses quartiers.
  - Développer des partenariats et nouer des liens avec des personnes ressources sur le terrain. Parvenir à identifier les forces vives dans les quartiers, savoir qui contacter pour pouvoir toucher ses voisins proches. => Importance des partenariats.
  - Etablir un protocole ou ouvrir des lieux de dialogues sains permettant d'envisager sereinement des collaborations équilibrées entre des lieux alternatifs, et des structures subsidiées comme les Centres culturels. Les uns ne doivent pas renoncer à leur militantisme, les autres ne doivent pas servir de « portefeuilles ». Dépasser les questions d'(il)légitimité qui empêchent parfois des partenariats de se créer.
  - Evaluer les besoins (en termes techniques ou de compétences, par exemple) pour mutualiser ce qui peut l'être.
  - Les Centres culturels pourraient-ils devenir facilitateur ou point de convergence entre les opérateurs culturels liégeois ?
  - Développer une plateforme permettant de rendre compte des activités foisonnantes du secteur culturel liégeois, tant pour le public que pour le secteur.

Si une seule conclusion devait être tirée de cette rencontre entre opérateurs culturels, c'est que le secteur socio-culturel liégeois est particulièrement riche et foisonnant, mais qu'il manque encore de lieux, d'espaces où les différents intervenants peuvent se rencontrer et apprendre à se connaître. Les compétences et savoir-faire de chacun sont spécifiques, mais les problématiques rencontrées sont souvent proches. L'enthousiasme ayant entouré cette matinée de rencontre, ainsi que les réflexions sur le rôle des collaborations et partenariats dans l'action culturelle, invitent les Centres culturels liégeois à réfléchir sur le rôle de point de rencontre, de convergence qu'ils pourraient occuper au cœur d'un maillage qui reste pour grande part à construire.

D'autres questions ont été soulevées de façon transversale : les lieux et espaces à investir, la mobilité, le rôle des partenariats, la visibilité des opérateurs, l'importance du travail de proximité, l'espace public, etc. Autant de questions soulevées qui permettront aux quatre Centres culturels d'alimenter leur réflexion sur le projet d'intensification.

## Annexe 23 – Appel à manifestation d'intérêt public

Publications sur le site internet du CCOM, le Facebook, et placement d'affiches dans les locaux – 16 janvier 2023



# Centre Culturel Ourthe et Meuse



[Accueil](#) [Agenda / Activités](#) [Projet "Fenêtres"](#) [Qu'est-ce qu'un centre culturel ?](#) [Associations membres](#) [Où nous trouver ?](#)

[Exprimez vous !](#)

## Exprimez-vous

*Chers Angleurois, Chers Sclessinois,  
Chers Liégeois,*

*L'équipe du CCOM, avec les instances - et plus particulièrement les membres du Conseil d'Orientation - œuvre à la constitution du dossier qui précise les futurs axes de travail (Action Culturelle Générale), prioritairement à Angleur et Sclessin. Cela se traduit notamment par une autoévaluation des actions et par un processus d'analyse partagée du territoire visant à identifier des enjeux de société sur lesquels le Centre culturel va développer certains de ses projets (2025 à 2029).*

*Au cours des prochaines semaines, se tiendra également une séance de travail qui accueillera des opérateurs culturels de notre territoire afin d'échanger autour des enjeux sociétaux pressentis, de manière à les valider ou invalider et, sur cette base, d'envisager la participation active de ces partenaires potentiels au projet du Centre culturel Ourthe et Meuse en étroite collaboration avec les autres centres culturels liégeois (les Chiroux, Chênée, Jupille-Wandre et l'Espace Georges Truffaut).*

*Si vous souhaitez plus d'informations ou contribuer à cette démarche, vous pouvez nous transmettre vos coordonnées sur l'adresse mail suivante : [ccom@proximus.be](mailto:ccom@proximus.be) ou au 04 366 10 61. Nous vous recontacterons volontiers.*

**Intro**

**Page** · Organisation à but non lucratif  
 Siège : rue d'Ougrée 71, Angleur, Belgium  
 04 366 10 61  
 ccom@proximus.be  
 centreculturelourtheetmeuse.eu  
 Promouvoir le site web

Évaluation - 5,0 (5 avis)

Suggérer des modifications

**Photos**

Toutes les photos



vous commentez en tant que Caroline Renaud - CCOM.

**Centre Culturel Ourthe et Meuse - CCOM**  
 1 j ·

Chers Angleurois, Chers Sclessinois,  
 Chers Liégeois,

L'équipe du CCOM, avec les instances - et plus particulièrement les membres du Conseil d'Orientation - œuvre à la constitution du dossier qui précise les futurs axes de travail (Action Culturelle Générale), prioritairement à Angleur et Sclessin. Cela se traduit notamment par une autoévaluation des actions et par un processus d'analyse partagée du territoire visant à identifier des enjeux de société sur lesquels le Centre culturel va développer certains de ses projets (2025 à 2029).

Au cours des prochaines semaines, se tiendra également une séance de travail qui accueillera des opérateurs culturels de notre territoire afin d'échanger autour des enjeux sociétaux pressentis, de manière à les valider ou invalider et, sur cette base, d'envisager la participation active de ces partenaires potentiels au projet du Centre culturel Ourthe et Meuse en étroite collaboration avec les autres centres culturels liégeois (les Chiroux, Chênée, Jupille-Wandre et l'Espace Georges Truffaut).

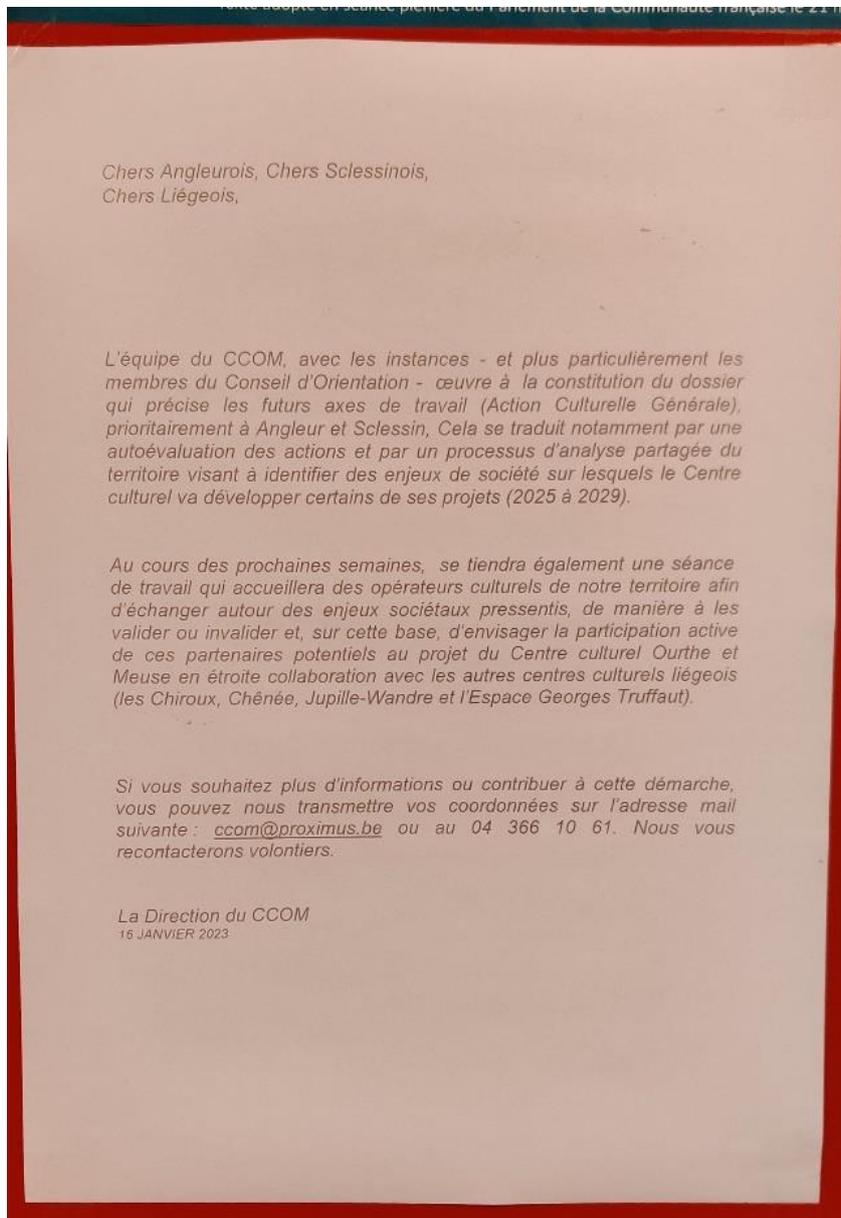
Si vous souhaitez plus d'informations ou contribuer à cette démarche, vous pouvez nous transmettre vos coordonnées sur l'adresse mail suivante : ccom@proximus.be ou au 04 366 10 61. Nous vous recontacterons volontiers.

Boostez cette publication pour toucher jusqu'à 1498 personnes en plus en dépensant 14 €.

Booster la publication

Anne-Marie El Najjar-Ghizzi et 1 autre personne

3 partages



# Annexe 24 – Comptes-rendus des rencontres du Conseil d'Orientation en lien avec l'Analyse partagée – septembre, novembre, février, avril

C.O. 08 septembre 2022

Présents : Mmes et Mrs Francis Danloy, Aurélie Nisot, Marie Agnès Thumus, Caroline Dallons, Daniel Marcolungo, Maxime Leys, Josseline Tomsin, Bénédicte Moyersoén, Isabelle Istace, Jean Claude Monisse, Barbara Ferreira, Eliane Jortay, Francine Franssen, Jacqueline Deprins, Georgette François,

Nancy, Caroline, Nora, Leila, Marine, Pascale

A Excuser : Cassien Nibaruta, Sophie Biesmans, Florence Martin, Xavier Patti, Raphaël Bley, Naïma, Anne Laure Dewit, Emilienne Pastuzenko, Odette Senden, Viviane Hardy, Maria, Elena, Gwenaëlle Laureys, Dorothy Delvaux et Pietro, Démission : Michel Jaspard

Accueil par le Président

Débat mouvant

Projection vidéo sur les cc

Présentation du rôle du CO

- Timing dossier (à rendre pour le 30 juin 2023)
- AUTOEVALUATION
- ANALYSE PARTAGÉE
- Axes de travail actuels : soutien associatifs, travail scolaire, médiation + FENETRES
- Membres du CO = experts. Ont des intuitions, entendent les citoyens de « là où ils se trouvent »...
- Proposition de 3 moments de travail : novembre, mars, mai.

Faire connaissance



Mot de conclusion

Présents : Mmes et Mrs - Isabelle, Daniel, Barbara, Eliane, Francine, Naïma, Laurent, Odette, Caroline D - Nancy, Leila, Marine, Madison, Nora, Caroline R, Pascale.

Excusés : Mmes et Mrs Francis, Marie Agnès, Aurélie, Maxime, Josseline, Bénédicte, J Claude, Georgette, Jacqueline, Dorothy, Edouard, Stephan

Objectif de la rencontre : enrichir les intuitions déjà formulées avec des citoyens par l'équipe, suite au travail d'analyse partagée, d'auto évaluation avec les propos des membres du C.O.

Un premier « jeu » du brise-glace a permis une réflexion autour d'aspects en lien avec la PARTICIPATION (« idées les plus nulles en termes de participation »). Ce qui s'est dit :

Ne connaître personne, activités liées au foot, motivation personnelle, pas de parking, devoir parler devant tout le monde, le fait que les réunions aient lieu le soir, peur de rencontrer certaines personnes, une mauvaise ambiance, le prix, la crainte de ne pas se sentir intégré au groupe, la distance, l'heure, la durée, la monopolisation de la parole, le samedi matin, les journées sont déjà longues et fatigantes, plus envie de ressortir le soir sauf en été, plus motivant si on est en groupe, à proximité on peut s'y rendre à pied, l'idéal serait une gratuité, ou paiement à un prix ouvert, conscient, mauvaise image d'un quartier, pas d'attrait, insécurité ressentie ou vécue, se sentir accueilli, moyens de transports pas tjs top, ...

Deux tables de travail ensuite en lien avec une organisation des propos exprimés par des citoyens, par des membres du CO, par l'équipe (intuitions...) sur deux axes :

UN MONDE POSSIBLE

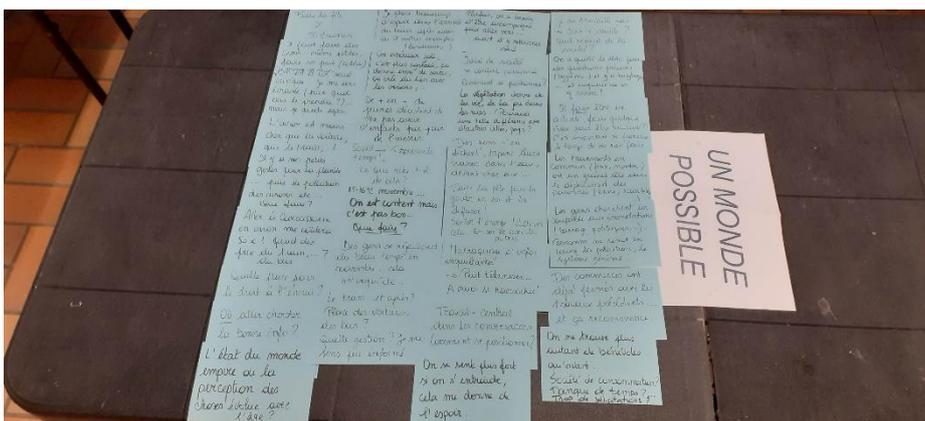
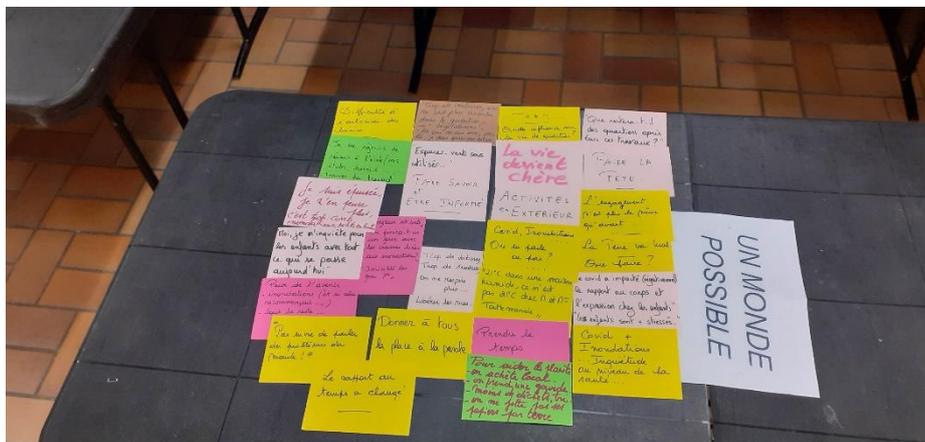
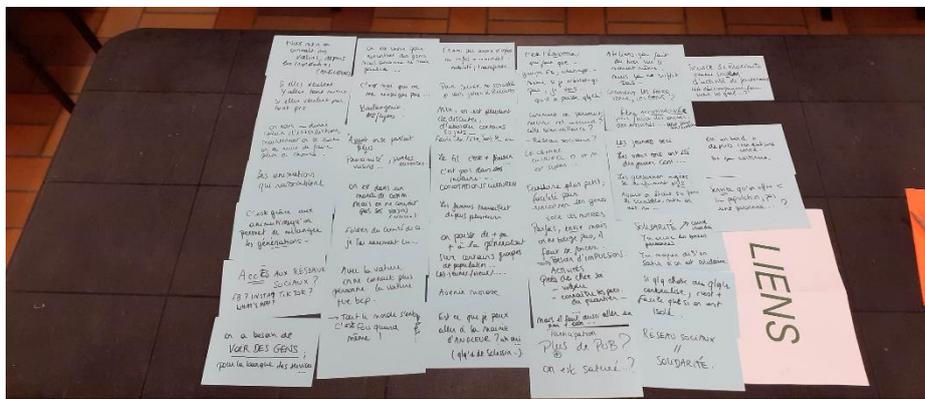
LIENS

Nous avons aussi ajouté le mot FETE : notion exprimée très fréquemment !

Ce que nous avons soumis à votre réflexion, ce sont les papiers de différentes couleurs.

Ce que vous avez suggéré, questionné, amendé... est en bleu. Voir photos en pièces jointes.





La suite

Nous nous revoyons en février : ce sera le **21 FEVRIER 18H00 A SCLESSIN** (Site des Beaux-Arts, entrée dans la cour intérieure via la rue de Berloz).

Par ailleurs, sachez que :

- Un appel à manifestation d'intérêt est publié sur les réseaux sociaux et notre site. Autrement dit, si des citoyens souhaitent rejoindre votre travail, notre co-construction commune : il y a de la place !
- Deux rencontres sont prévues entre travailleurs d'opérateurs subventionnés par la FWBxl (centre culturel, maisons de jeunes, service de la Lecture publique, ONE,...) : une au niveau local et une au niveau liégeois. Les échanges seront un prolongement de ce qui se fait au Conseil d'Orientation.
- Ensuite, l'équipe se plongera dans la rédaction du dossier qui sera soumis, aux membres du C A et de l'A G le 22 mai prochain.

Merci à vous de poursuivre le travail avec nous, La dynamique sera celle que nous construirons ensemble.

Au plaisir, L'équipe CCOM

Annexe 24 – Comptes-rendus des rencontres du Conseil d'Orientation en lien avec l'Analyse partagée – septembre, novembre, février, avril

**Présents** : Mmes et Mrs Francis, Laurent, Cassien, Daniel, Georgette, Odette, Francine, Maria, Erika, Eliane, Marie Agnès, Barbara, Caroline, Nora, Marine, Pascale - **Excusés** : Josseline, Bénédicte, Isabelle, Dorothy, Aurélie, Jean Claude, Edouard, Raphaël, Caroline, Jacqueline,

**Objectif de la rencontre** : suite au travail fait lors des rencontres précédentes au sein du C.O. qui est conjugué avec le travail d'autoévaluation et l'analyse partagée + le fruit de deux rencontres avec les opérateurs de la Fédération Wallonie Bruxelles (maisons des jeunes, CEC, ONE, Bibliothèques, GSARA, Comités de quartier...), il s'agira de vérifier, amender, consolider, modifier, les « lignes » qui se dessinent .

Après une petite **mise en mouvement** avec *Pacman*, visionnement d'une **vidéo** en lien avec les activités proposées en mode « post covid » et « post inondations ».

**Enonciation et explication de mots (balises) choisis** (au vu du travail antérieur) qui sont :

**COLLECTIF** : être ensemble/faire ensemble - **COMMUN** : faire pour moi, pour nous, et pour d'autres - **CONFIANCE** : aujourd'hui, demain et après - **FETE - EXTERIEUR, DEHORS - SOLIDAIRE - PAROLES, RECITS** : raconter nos histoires, raconter des histoires - **CREATIVITE**

Lien entre ces mots et une ou des photos proposées + Echanges en grand groupe en se positionnant de l'un ou l'autre quartier.... pourquoi ce choix, à quoi fait-il écho....**Vous avez dit...**

**Collectif - Être ensemble, faire ensemble :**

*(collectif : qui comprend ou concerne un ensemble de personne.*

*commun : qui se fait ensemble, à plusieurs. qui appartient, qui s'applique à plusieurs personnes).*

Être ensemble ok mais faire ensemble, plus compliqué. Apprendre à être ensemble.

Importance de bien connaître son quartier, ce qu'il y a à côté de chez soi. Envie de découvrir avec les gens du quartier (talents, visites maisons, gens qui ont besoin, connexion). Des intervenants sont venus dans l'école mais ce serait bien de faire aussi l'inverse. Être ensemble, faire ensemble = partenariats, liens associatifs. Liens et infos sur ce qui se passe. Lieux et espaces d'accueil. Des mamans patientes de la maison médicale viennent se faire bichonner à l'école Maria Goretti : super, à poursuivre !

A travers des rencontres intergénérationnelles (ateliers pain,...), les enfants apprennent une technique mais aussi une sociabilisation, c'est important. Permet de prendre conscience ensemble. Être seul peut aggraver les maladies mentales : échanger, comprendre qu'on n'est pas seul est crucial. Être ensemble permet des projets, une entraide, faire la fête.

Ensemble = socle. Ensemble = la base.

**Fête** : La fête ! Pour faire la fête, il faut de la créativité, il faut faire ensemble, de façon solidaire, à l'extérieur, en faisant confiance à soi (quand on chante par ex) et aux autres. La fête, c'est la vie ! Pour que demain soit une fête !

**Confiance - aujourd'hui, demain et après** : confiance entre générations différentes, entre cultures différentes,... Supprimer les barrières avec « celui qui n'est pas comme moi ».

Se faire confiance à soi-même : faire des activités qu'on ne ferait pas de prime abord, oser (chanter,..),...Pendant les inondations, confiance nécessaire pour se laisser aider par des personnes qu'on ne connaît pas et qu'on fait entrer chez soi. Souvent on a peur avant de faire confiance. La confiance = la base, permet de se lâcher et d'aller vers les gens. Il faut rester vigilants à garder une

confiance, la recevoir et la transmettre, surtout dans le contexte actuel de crises successives. Être solidaire pour continuer à avoir une confiance à être avec les autres... Presque une responsabilité.

**Extérieur, dehors :** Il est important de penser aussi aux personnes qui ne peuvent pas faire des balades, aller là où se déroulent les activités → important de proposer des choses en extérieur et en ambulatoire, devant chez les gens. Cela permet de faire sortir les personnes. Le Covid a permis de mettre en avant la grande solitude de certains. Extérieur, dehors, solidaire, créativité !

Exemple dans les villages français où il y a de plus en plus de propositions itinérantes pour aller à la rencontre de. Sortir des murs !

Dehors dans le sens de « tous ensemble ». Profiter des espaces intéressants dans les quartiers (Péralta, terril,...).

Dehors = connexion avec l'environnement, ne pas rester enfermé, pas de barrière, plus visible, pas de porte à pousser, pas de « pas » à faire.

Importance de proposer sans forcer, laisser venir.

Importance des balades dans le quartier, des espaces verts, des potagers partagés,...

**Paroles, récits - Raconter nos histoires, raconter des histoires :** On se raconte des histoires quand on est ensemble. Communiquer permet d'ouvrir des possibles. Importance de l'échange, de la transmission. La fête, la solidarité, la créativité sont aussi importantes pour rassembler et ouvrir les possibilités.

**Solidaire :** C'est bien d'être solidaire mais qu'est-ce que je peux faire ? Comment être solidaire en dehors des moments de crise ?

Les petites attentions sont cruciales, notamment envers les personnes qui n'ont pas la possibilité de sortir de chez elle (courrier, cartes postales,...).

Importance de faire se rencontrer des personnes différentes dans des activités, spectacles,... C'est là qu'on peut rencontrer l'autre.

**Créativité & Commun - Faire pour moi, pour nous, et pour d'autres**

Présents de manière transversale dans les échanges.

**la suite :** nous poursuivons le travail en équipe, avec vous, avec un accompagnateur et entamons l'écriture des axes de travail dans quelques jours.

Lors de la prochaine rencontre, nous soumettrons à votre approbation, les enjeux et axes de travail vers lesquels nous irons pour les années futures.

**Prochaine date du C.O : ANGLEUR, le JEUDI 13 AVRIL à 18h00 (siège social du CCOM, rue d'Ougrée, 71 ANGLEUR).**

*Merci*

**Présents :** Georgette, Aurélie, Francine, Barbara, Caroline D., Odette, Marie Agnès, Jean Claude, Josseline, Bénédicte, Jacqueline, Eliane, Isabelle, Laurent, Francis, Excusés : Edouard, Daniel, Dorothy, Cassien,

**Accueil :** recontextualisation du « chemin » parcouru ensemble

- AUTOEVALUATION (= évaluations des actions passées - fait en fin de chaque exercice+ focus avec un accompagnateur depuis 2021)
- L'ANALYSE PARTAGÉE (= questionner des Sclessinois et des Angleurois - intensifié entre 2020 et 2022)
- Avec ces enseignements/questions/préoccupations/envies exprimées, nous vous avons conviés à quatre reprises et avons : fait/refait connaissance (sept.2022) - proposé de travailler au départ des expressions citoyennes et des évaluations de projets (nov.2022). Au départ de mots balises en lien avec la rencontre précédente, nous avons affiné les « questions » par quartier (février 2023). Aujourd'hui, nous proposons un focus sur ce qui se dessine tant pour le travail de base que pour les deux enjeux (un pour chaque quartier).

**Mot d'introduction :** Dans un temps lointain, alors que les Belges, les Wallons plus particulièrement, les Liégeois plus précisément - dont les Angleurois et les Sclessinois plus localement - n'avaient jamais entendu parler de centre culturel, de travail de base, d'opération culturelle, nous ne sommes pas certains de leur avoir manqué. Ils faisaient culture autrement ! Selon leur lieu de vie et la matière dans laquelle étaient confectionnés leurs draps de lits, ils écoutaient soit du Bach, du chant religieux, de l'accordéon au café du coin, ils regardaient les peintures au musée, dans un magazine ou sur un emballage de chocolat,

ils apprenaient à lire à l'école, en décryptant les réclames aux devantures des magasins, ou avec un précepteur. Ils peignaient avec un pinceau, du broux de noix ou une plume.

Ils s'entraidaient d'une maison à l'autre, offraient un café dans un bol ou une jolie porcelaine.

Pourquoi a-t-on créé des centres culturels alors ? Parce qu'en faisant des lois on s'est dit qu'on allait permettre à toutes et tous de mieux profiter de tout cela, de découvrir, de se promener plus librement,

Que chacun serait mieux respecté, mieux écouté. Que ces lois nous aideraient à voir large et grand pour mieux comprendre et accepter l'autre. Qu'on parlerait des deux guerres mondiales au passé et que de telles horreurs ne se reproduiraient plus. Et plein d'autres espoirs, d'autres souhaits humains et universels se sont glissés dans ces lois, dans ces décrets qui donnent de la force aux centres culturels. Aujourd'hui il y a des guerres, des incompréhensions, des gens qui ont faim, qui ont froid, qui n'ont pas de toit.

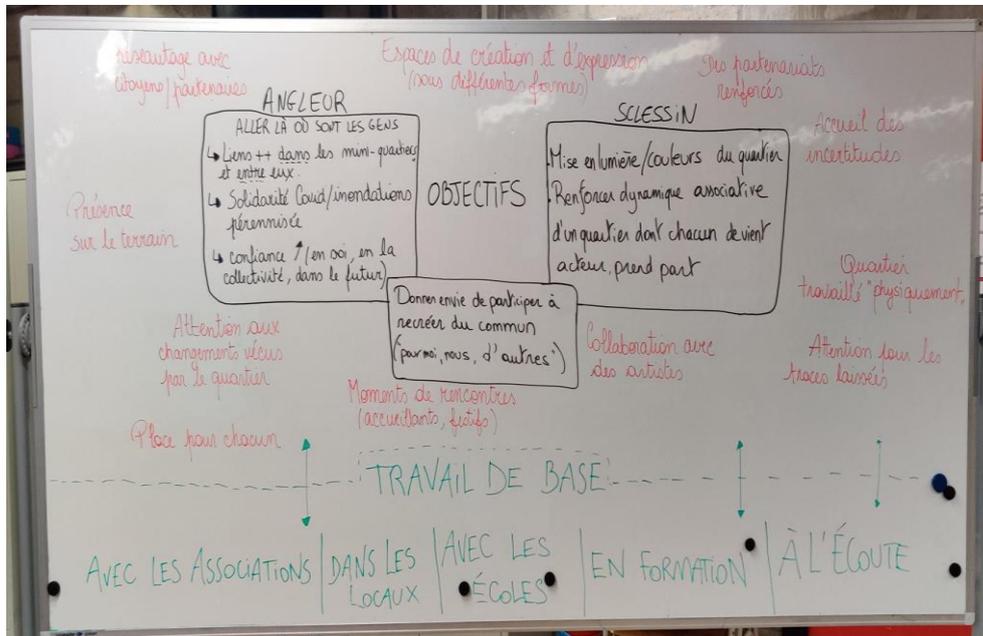
Il y a aussi des gens qui travaillent à la paix, qui se comprennent, qui s'accueillent mutuellement, qui chantent, qui dansent ensemble, qui partagent la nourriture.

Nous, en centre culturel, nous sommes des petites sentinelles, avec nos instances, avec vous, pour faire bouger le curseur des injustices, pour secouer les imaginaires, pour traverser les opéras, les chants en dialecte, les Salazar et les poèmes du voisin, les jeux qui expliquent le climat et les spectacles qui font rire et pleurer. Chacun a le droit de s'asseoir dans un fauteuil en velours rouge. Sans écraser l'autre, sans s'écraser. Chacun a le droit de parler sa langue, de donner une part, de recevoir une part, de prendre part. Chacun et Tous ont le droit et les devoirs qui incombent au vivre ensemble, au commun, à l'espace public. Ne laisser personne sur le côté, accueillir les incertitudes climatiques et sociétales, ce n'est pas rien ! C'est pour tout cela et bien d'autres choses encore que nous avons besoin de vous.

C'est pour cela que nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises ces derniers temps. Afin d'œuvrer ensemble, avec les mots et les ressentis des habitants et les vôtres. Le tout rédigé par nous, avec - nous l'espérons - une fidélité dans la retranscription de tout cela.

Aujourd'hui, nous vous proposons une première découverte du chemin qui se dessine pour les années 2025 jusqu'à 2029.

### Présentation orale du travail dit « de base » et des enjeux



### Travail en sous-groupes - réflexions et échanges,

### Réflexions ramenées sous forme de questionnement pour la suite des rencontres du C.O.

- Rencontres intéressantes entre les partenaires/citoyens lors des C.O. Comment aller plus loin dans la concrétisation de projets ? ex : ONE et représentant des habitants des logements sociaux. Quelle collaboration possible ?
- Comment travailler « sur » la co construction aux projets avec les citoyens - passer du statut de « public » à celui « d'acteur »
- Comment éviter de vouloir « faire lien » à tout prix ?
- Informations : questions en lien avec la quantité d'infos, avec les modalités pour faire passer les infos, avec un travail de journal potentiel ? comment éviter des doublons ? (journal efc Rivage, panneau déroulant, ...). COMMUNIQUER = prochain O.J. du prochain C.O.
- Difficulté pour certaines personnes à voir le « concret » en lien avec les enjeux.



Annexe 24 – Comptes-rendus des rencontres du Conseil d'Orient en lien avec l'Analyse partagée – septembre, novembre, février, avril

# Annexe 25 – APE

## Emplois Pérennisés

A la date du :

Demandes actives indexées     Demandes actives non indexées     Toutes les demandes non indexées

[Réinitialiser les données](#)

**Totaux concernant les Emplois Pérennisés à la date du : 26/04/2023**

Montant Total Indexé	Minimum ETP subsidiés	VGE de référence	Maximum ETP bruxellois
106.364,74 €	3,00	3,91	0,00

# Annexe 26 – Fonds Maribel

Mis en subs à recevoir le  
17.03.23.

## Décompte: ASBL CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE

01/00/040 - 329.02 - MAR - 2022

### Avances versées

Année	Avances
2022	4973,37 €
2022	4973,37 €
2022	4973,37 €
2022	4973,37 €

Total des avances: 19 893,48 €

### Détail des travailleurs

La liste ci-dessous contient au maximum 100 éléments. Afin de consulter toutes les données, veuillez vous référer au document Excel joint.

Travailleur	Date de début	H. rémun.	H. max	Phase	Coût employeur	Coût plafonné
PIERRET NANCY CLAUDE	23/06/2011	934,74	936,00	MS5	30310,56 €	21460,07 €

### Aperçu global

Attributions (ETP)	Plafond	Réalisés (ETP)	À charge du fonds
0,500000	42978,00 €	0,499327	21460,07 €

Total à charge du fonds: 21 460,07 €

Total des avances: 19 893,48 €

**Solde: 1 566,59 €**

en notre faveur -  
737700

16/03/2023 12:17:33

ID:34960

# Annexe 27 – Convention bâtiments Ville + Logis Social

*original .*

## CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIÈGE ET L'ASSOCIATION « CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE » RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Entre d'une part,

La Ville de Liège représentée par son Collège communal pour lequel agissent M. Roland LEONARD, Échevin des Travaux et M. Philippe ROUSSELLE, Directeur général, en exécution d'une délibération du Conseil communal du 25 juin 2018 – point n° 214

ci-après dénommée « La Ville »,

Et d'autre part,

L'association « Centre Culturel Ourthe et Meuse » – n° d'entreprise : 0453.997.909 - dont le siège social est situé rue d'Ougrée, 71 à 4031 Angleur, dont les statuts ont été coordonnés aux termes d'une assemblée générale en date du 21 décembre 2016, parus par extraits aux Annexes du Moniteur Belge en date du 25 avril 2017, dûment représentée conformément à ses statuts.

ci-après dénommée « L'Association »,  
ci-ensemble dénommées « Les Parties »,

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1. – Le Centre culturel sera accessible à tous, sans distinction aucune ;
- aucune discrimination ne sera faite entre les habitants de la Ville et ceux des autres communes de la région ;
  - Le Centre culturel constituera un lieu de rencontres, de coopération et de coordination des différentes disciplines culturelles, des groupements culturels de la région, en général de toutes initiatives tant publiques que privées en la matière ;
  - une participation à la gestion du Centre culturel sera ouverte à tous ceux qui ont à leur actif des initiatives et entreprises culturelles désintéressées d'une certaine importance ;
  - le Conseil d'administration du Centre culturel sera chargé de veiller en toute indépendance à promouvoir et à coordonner toutes initiatives susceptibles d'assurer le développement culturel de la région.
- 1.2. – Considérant qu'en répartissant les locaux dans différents bâtiments communaux, la Ville permettra à l'association de couvrir une zone géographique plus étendue et assurera la décentralisation d'activités culturelles dans ce quartier, à forte densité de population.
- 1.3. – Dans les locaux scolaires, l'association réservera une priorité absolue aux associations de la communauté éducative des établissements concernés et ce, en concertation avec les directions, ou s'il y a lieu, soumis à décision du Collège communal.
- 1.4. – Dans les locaux situés dans des bâtiments occupés par les services communaux, l'occupation sera soumise à concertation avec le responsable du bâtiment, ou s'il y a lieu, soumis

à décision du Collège communal. Ces locaux seront repris à l'article suivant de la présente convention.

1.5. – Le décret de la Communauté française du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels et ses arrêtés d'exécution sont d'application.

## Article 2. DÉSIGNATION DES BIENS ET DURÉE

La Ville s'engage à mettre à disposition de l'Association les bâtiments et les locaux décrits ci-dessous et représentés sous hachurés aux plans annexés à la présente convention pour en faire partie, à compter du jour de la signature de la présente convention par les deux Parties, et ce, pour une durée indéterminée.

L'Association s'engage à assurer une parfaite coordination des occupations et une judicieuse utilisation des locaux mentionnés ci-dessous.

### 1) LOCAUX MIS À DISPOSITION DE L'ASSOCIATION :

#### A) Locaux sis rue d'Ougrée, 71 à 4031 Angleur (Plan 1)

- Au rez-de-chaussée : les bureaux et la salle polyvalente ainsi que la verrière, les sanitaires et les couloirs (en partage avec les deux autres associations occupantes) ;
- Au sous-sol : 3 emplacements de parking.

#### B) Locaux du complexe des Beaux-Arts sis rue des Beaux-Arts 4 à 4000 Liège (Plan 2)

- Locaux au rez-de-chaussée du bâtiment : n° 36, 37, 38, 49, 50, 51, 52 et 53 ;
- Ancien club de pensionnés, accessible par la rue du Vieux-Château.

#### C) Locaux sis rue de l'Hotel de Ville, 6 à 4031 Angleur (Plan 3)

- Locaux au rez-de-chaussée du bâtiment : n° 5, 16, 17, 18, 19, 20, et une partie du 4. Les sanitaires (locaux 18 et 20) doivent être accessibles aux visiteurs en permanence.

#### D) Locaux sis rue de la Vaussale, 8 et 10-14 à 4031 Angleur (Plans 4 et 5)

- Locaux 43, 44 et 45 au rez-de-chaussée du bâtiment sis rue de la Vaussale 8
- Locaux 21, 22, 23 et 24 au rez-de-chaussée du bâtiment sis rue de la Vaussale 10-14

#### E) Bâtiment sis rue Vaudrée, 2A à 4031 Angleur (Plan 6)

- Bâtiment entièrement mis à disposition de l'Association.

2) L'Association bénéficie également de la mise à disposition du bâtiment sis place Ferrer, 14 à 4000 Liège. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention séparée (convention du 26 juin 2017).

### Article 3. AFFECTATION DES INFRASTRUCTURES MISES À DISPOSITION

Ces infrastructures seront affectées aux activités de l'Association qui en assure l'exploitation en gestion propre.

En aucun cas, la présente convention ne peut être considérée comme un bail de résidence principale et l'application de la législation relative à ce type de bail est exclue.

### Article 4. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les locaux 21 à 24 sis rue de la Vaussale, 10-14 à 4031 Angleur font l'objet d'une mise à disposition au profit de l'association « L'atelier des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active » - n° d'entreprise : 0422.677.894 en vertu d'une convention datée du 15 février 2010.

La verrière et le parking souterrain du bâtiment sis rue d'Ougrée, 71 à 4031 Angleur, sont confiés à la gestion, d'un point de vue technique, de l'association « Centre sportif local Intégré d'Angleur » n° d'entreprise : 0419.582.804, autrefois dénommée « Association Culturelle et Sportive d'Angleur », en vertu de l'avenant 1 à une convention datée du 26 février 1982. Conformément au prescrit de l'article 1 dudit avenant, 3 emplacements de parking sont réservés à l'Association.

L'association « Centre sportif local Intégré d'Angleur » est également tenue de mettre la verrière à disposition de l'Association.

L'Association veillera à coordonner ses activités avec celles des deux associations susvantes.

### Article 5. TAXES ET INDEMNITÉS

5.1. - La Ville s'engage à mettre à disposition les infrastructures, dont la liste complète est répertoriée à l'article 2 de la présente convention, au profit de l'Association à titre gratuit en raison de la qualité de l'Association et des buts qu'elle poursuit.

5.2. - La Ville prendra en charge la totalité des frais énergétiques (Mazout/gaz, électricité, ...), ainsi que la totalité des frais relatifs à la consommation d'eau de l'Association.

5.3. - La Ville prendra en charge le nettoyage des locaux mis à disposition de l'Association sis rue des Beaux-Arts, 4 à 4000 Liège. Un agent sera affecté à cette tâche à raison de 18 heures par semaine.

5.4. - L'Association prendra en charge la totalité des frais d'abonnement et de raccordement au téléphone, à la télédistribution ainsi que les frais liés à l'exploitation des technologies de l'information.

5.5. - L'Association s'engage également à payer toutes les taxes et impositions grevant les infrastructures occupées ou l'exploitation qui en est faite, hormis ce que la loi met à charge du propriétaire.

### Article 6. ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES MISES À DISPOSITION

6.1. - L'Association déclare connaître parfaitement les infrastructures pour les avoir visitées dans toutes leurs parties et les accepter dans leur état.

6.2. - Un état des lieux contradictoire sera dressé en double exemplaire entre les parties. Revêtu de leurs signatures, il est destiné à être annexé à la présente convention avec la mention « Annexe - Etat des Lieux ». L'Association ne pourra dégrader ni laisser dégrader les infrastructures. Elle les entretiendra en bon gestionnaire conformément à l'article 1728 du code

civil. Elle devra les remettre, en cas de fin de la présente convention, dans l'état décrit à l'état des lieux sans qu'il puisse être fait état de vétusté.

6.3. - La Ville prendra en charge tous les gros travaux de réparation et d'entretien.

Aucun changement aux infrastructures ni à leur destination ne peut être opéré par l'Association sans l'accord exprès de la Ville.

Tout changement ou amélioration, autorisé ou non, restera la propriété de la Ville et ce, sans aucune indemnité, à moins que la Ville ne préfère exiger la remise des lieux dans leur état initial aux frais de l'Association.

Lorsque l'Association quittera les infrastructures, celles-ci seront visitées par un technicien de la Ville et un état des lieux de sortie contradictoire sera établi, il doit être signé par l'Association ou son mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

6.4. - L'Association devra accorder toutes les facilités voulues par la Ville afin d'assurer les travaux dont celle-ci prendrait l'initiative.

6.5. – L'Association s'engage :

- à respecter les lieux, le mobilier et le matériel ;
- à veiller à ce que les occupants s'abstiennent de tout acte individuel ou collectif qui pourrait nuire à la dignité et au renom de l'établissement qui les accueille ;
- à respecter les normes et les conditions de sécurité afférentes au type d'activité qu'elle développe ;
- à n'introduire dans les locaux que le matériel nécessaire aux activités (l'introduction de tout objet ou dispositif de nature à compromettre la sécurité est strictement prohibé).

#### Article 7. ASSURANCES

Les administrations, organismes publics ou privés, groupements, associations d'élève ou d'anciens élèves, ainsi que tout occupant autorisé à occuper, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, en permanence, provisoirement ou exceptionnellement les bâtiments garantis à usage public tels que écoles, salles de fêtes, maisons de la culture, complexes sportifs et autres similaires sont tenus de souscrire une assurance incendie pour couvrir le contenu leur appartenant, ainsi que les améliorations locatives non-propriétés de la Ville.

Ces derniers bénéficiant d'un abandon de recours, le cas de malveillance excepté et à moins que les intéressés n'aient fait garantir leur responsabilité par un contrat spécial (auquel cas le recours ne pourra être exercé qu'à concurrence du montant assuré par ce contrat spécial), sont donc dispensés de souscrire une assurance de type responsabilité civile locative pour le bâtiment occupé, ainsi qu'une assurance de type « recours des tiers ».

A titre de réciprocité, ces occupants feront également prévoir dans leur contrat "incendie" un abandon de recours en faveur de la Ville et de son assureur incendie.

Les exploitants du secteur commercial et les locataires particuliers, ne bénéficient pas de l'abandon de recours et restent donc tenus de souscrire une assurance incendie de type « Police globale » couvrant le contenu leur appartenant, leur responsabilité locative et le recours des tiers.

Un exemplaire signé de la police de couverture devra être adressé par lettre recommandée à la Direction du service des Bâtiments communaux, rue de Namur, 2 à 4000 Liège, dans les deux mois de la signature de la présente convention.

## Article 8. SÉCURITÉ

La Ville fera contrôler, à ses frais et dans le respect des lois et règlements qui régissent la matière, les installations inhérentes à la sécurité des infrastructures mises à disposition (commandes de contrôle et mises en conformité des installations électriques, de chauffage, extincteurs, installations d'alerte-alarme etc...).

Le contrôle quotidien des équipements de sécurité sera effectué par la Ville (Extincteurs en place, non périmés et non dégoupillés, éclairage de secours fonctionnel, portes coupe-feu fermées, ...).

De manière générale, l'Association :

- assumera la charge de l'entretien des installations et systèmes qu'elle placera ;
- s'engage à faire contrôler, à ses frais et dans le respect des lois et règlements qui régissent la matière, tous les éléments inhérents à la sécurité des installations qui seront mises en place par elle dans le cadre de ses activités. Elle transmettra le résultat de ces contrôles au Département des Travaux-Bâtiments communaux.

## Article 9. OCCUPATION DES INFRASTRUCTURES MISES À DISPOSITION

L'Association ne peut céder tout ou partie des infrastructures mises à sa disposition. Elle ne peut davantage en donner la jouissance, totale ou partielle, ni même sous-louer, sous quelque forme que ce soit à un tiers.

L'Association pourra autoriser exceptionnellement, et pour autant qu'il y ait eu un accord préalable et écrit de la Ville, l'occupation à titre temporaire des infrastructures mises à sa disposition à d'autres associations poursuivant le même objet social.

Dans ce cas, l'Association est tenue de faire le nécessaire auprès de l'occupant temporaire, en matière d'assurances pour couvrir tous les dégâts, humains et matériels, et ce pour quelle que raison que ce soit et quelle qu'en soit l'origine.

La présente convention ne dispense pas l'Association de solliciter toutes les autorisations de police éventuellement nécessaires ainsi que les éventuelles déclarations liées à leurs activités (diffusion de musique, exposition, etc.)

## Article 10. GESTION DES CLEFS

L'Association gèrera les clefs des locaux concernées par la présente mise à disposition. Elle sera responsable de leur détention ainsi que de leur utilisation. Elle devra être en mesure de déterminer qui en est l'utilisateur à l'instant T.

En cas de perte de clef, l'association fera à ses frais changer le cylindre (juste le canon, pas la serrure entière) de sorte que la clé perdue ne fonctionnera plus.

Toute reproduction de clé est interdite. Les demandes de clé se font via le formulaire prévu à cet effet. Cela permet d'établir les commandes officielles au moyen des certificats d'identification auprès des fournisseurs reconnus. Il est formellement interdit de modifier la structure actuelle des cylindres. Toute modification doit se faire sous contrôle de l'architecte responsable de cet immeuble au sein du département des travaux-bâtiments communaux et par du personnel habilité.

#### Article 11. DROITS DE VISITE ET D’AFFICHAGE

La Ville se réserve le droit de visiter les infrastructures tous les trois mois, le premier lundi du mois.

#### Article 12. CAUTION

L’Association n’est redevable d’aucune caution.

#### Article 13. CLAUSE DE NON GARANTIE PAR LA VILLE

Dans la mesure où la Loi le permet, la Ville se dégage de toute responsabilité et de toute garantie à l’égard de l’Association, tant en raison des vices cachés des infrastructures confiées en gestion, qu’à l’égard des troubles de jouissances des tiers. L’Association s’engage en conséquence à n’exercer de ce chef aucun recours contre la Ville.

Il est expressément convenu que le mot « tiers » contenu dans l’alinéa précédent vise aussi d’autres occupants des infrastructures quelle que soit leur qualité juridique.

#### Article 14. RÉSILIATION

14.1. - La Ville se réserve le droit de mettre fin à tout moment à la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect des engagements de l’Association. Dans ce cas la Ville notifiera la résiliation avec sa motivation par recommandé. L’Association aura 15 jours calendrier pour répondre par recommandé aux griefs formulés.

14.2. - Chacune des parties a la possibilité de mettre fin à la présente convention à tout moment moyennant préavis d’un an signifié à l’autre partie par recommandé

#### Article 15. VENTE

15.1. – En cas de vente d’un des bâtiments mentionnés à l’article 2 de la présente convention, la Ville réserve à l’acquéreur la faculté de mettre fin anticipativement à l’occupation moyennant renon donné avec préavis d’un an, notifié par recommandé dans les trois mois de l’acquisition.

15.2. – La Ville s’engage à remettre à disposition de l’Association des locaux similaires afin de permettre à celle-ci de poursuivre normalement ces activités dans les quartiers de Sclessin et d’Angleur.

#### Article 16. NULLITÉ

Les parties conviennent expressément que la nullité éventuelle d’une des clauses de la présente convention n’affecte pas la validité de la convention dans son entièreté et que pour le cas où une des clauses viendrait à être déclarée nulle, elles négocieront de bonne foi la conclusion d’une nouvelle clause poursuivant dans la limite de la légalité des objectifs identiques à ceux poursuivis par la clause invalidée.

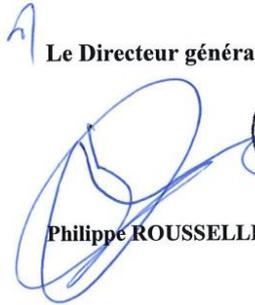
Article 17. LITIGES

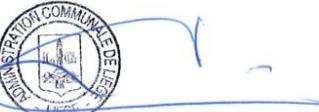
Les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sont du ressort exclusif des tribunaux de Liège.

Fait à Liège, en deux exemplaires originaux, le 27/18/2018  
Chaque partie reconnaît avoir reçu un exemplaire.

**La Ville de Liège**

**L'association « Centre Culturel  
Ourthe et Meuse »**

**Le Directeur général**  
  
**Philippe ROUSSELLE**

**L'Echevin délégué**  
  
  
**Roland LEONARD**

**Le Président**  
  
**Jean-Géry GODEAUX**

AVENANT 1 À LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LIÈGE ET L'ASSOCIATION «  
CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE » RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION  
D'INFRASTRUCTURES CULTURELLES



Entre d'une part,

La Ville de Liège représentée par son Collège communal pour lequel agissent M. Roland LEONARD, Échevin des Travaux, des Bâtiments et des Espaces publics et M. Philippe ROUSSELLE, Directeur général, en exécution d'une délibération du Conseil communal du 12 MARS 2020 P 80

ci-après dénommée « La Ville »,

Et d'autre part,

L'association « Centre Culturel Ourthe et Meuse » – n° d'entreprise : 0453.997.909 - dont le siège social est situé rue d'Ougrée, 71 à 4031 Angleur, dont les statuts ont été coordonnés aux termes d'une assemblée générale en date du 20 novembre 2019, parus aux Annexes du Moniteur Belge en date du 20 décembre 2019, dûment représentée conformément à ses statuts.

ci-après dénommée « L'Association »,  
ci-ensemble dénommées « Les Parties »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1.

A) L'article 2 de la convention du 27 août 2018 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

*« Article 2. DÉSIGNATION DES BIENS ET DURÉE*

*La Ville s'engage à mettre à disposition de l'Association les bâtiments et les locaux décrits ci-dessous et représentés sous hachurés aux plans annexés à la présente convention pour en faire partie, à compter du jour de la signature du présent avenant par les deux Parties, et ce, pour une durée indéterminée.*

*L'Association s'engage à assurer une parfaite coordination des occupations et une judicieuse utilisation des locaux mentionnés ci-dessous.*

1) *LOCAUX MIS À DISPOSITION DE L'ASSOCIATION :*

A) *Locaux sis rue d'Ougrée, 71 à 4031 Angleur (Plan 1)*

- *Au rez-de-chaussée : les bureaux et la salle polyvalente ainsi que la verrière, les sanitaires et les couloirs (en partage avec les deux autres associations occupantes) ;*
- *Au sous-sol : 3 emplacements de parking.*

B) *Locaux du complexe des Beaux-Arts sis rue des Beaux-Arts 4 à 4000 Liège (Plan 2)*

- *Locaux au rez-de-chaussée du bâtiment : n° 25, 26, 27, 36, 37, 38, 49, 50, 51, 52 et 53 ;*
- *Ancien club de pensionnés, accessible par la rue du Vieux-Château;*

C) *Locaux sis rue de l'Hotel de Ville, 6 à 4031 Angleur (Plan 3)*

- Locaux au rez-de-chaussée du bâtiment : n° 5, 16, 17, 18, 19, 20, et une partie du 4. Les sanitaires (locaux 18 et 20) doivent être accessibles aux visiteurs en permanence.

D) Locaux sis rue de la Vaussale, 8 et 10-14 à 4031 Angleur (Plans 4 et 5)

- Locaux 43, 44 et 45 au rez-de-chaussée du bâtiment sis rue de la Vaussale 8  
- Locaux 21, 22, 23 et 24 au rez-de-chaussée du bâtiment sis rue de la Vaussale 10-14

E) Bâtiment sis rue Vaudrée, 2A à 4031 Angleur (Plan 6)

- Bâtiment entièrement mis à disposition de l'Association.

2) L'Association bénéficie également de la mise à disposition du bâtiment sis place Ferrer, 14 à 4000 Liège. Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention séparée (convention du 26 juin 2017).»

B) L'article suivant est ajouté à la convention du 27 août 2018 :

« Article 16. – ENGAGEMENT GÉNÉRAL DES PARTIES EN MATIÈRE DE TRAITEMENT ET DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de la présente convention, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi que la Loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Cela implique que soient prises toutes les mesures techniques et organisationnelles permettant d'assurer le respect des principes en la matière, en ce compris la sécurité et la confidentialité des données.

Les parties garantissent en outre le respect de la réglementation précitée par leur personnel et sous-traitants éventuels. »

C) Numérotation des articles subséquents de la convention du 27 août 2018 :

L'article 16. NULLITÉ devient l'article 17.

L'article 17. LITIGES devient l'article 18.

Article 2.

Toutes les autres dispositions de la convention du 27 août 2018 non modifiées par le présent avenant, restent inchangées.

*Fait à Liège, en deux exemplaires, le 15/09/2020.*

La Ville de Liège

L'association « Centre Culturel  
Ourthe et Meuse »

Le Directeur général

L'Echevin délégué

La Présidente

Philippe ROUSSELLE

Roland LEONARD

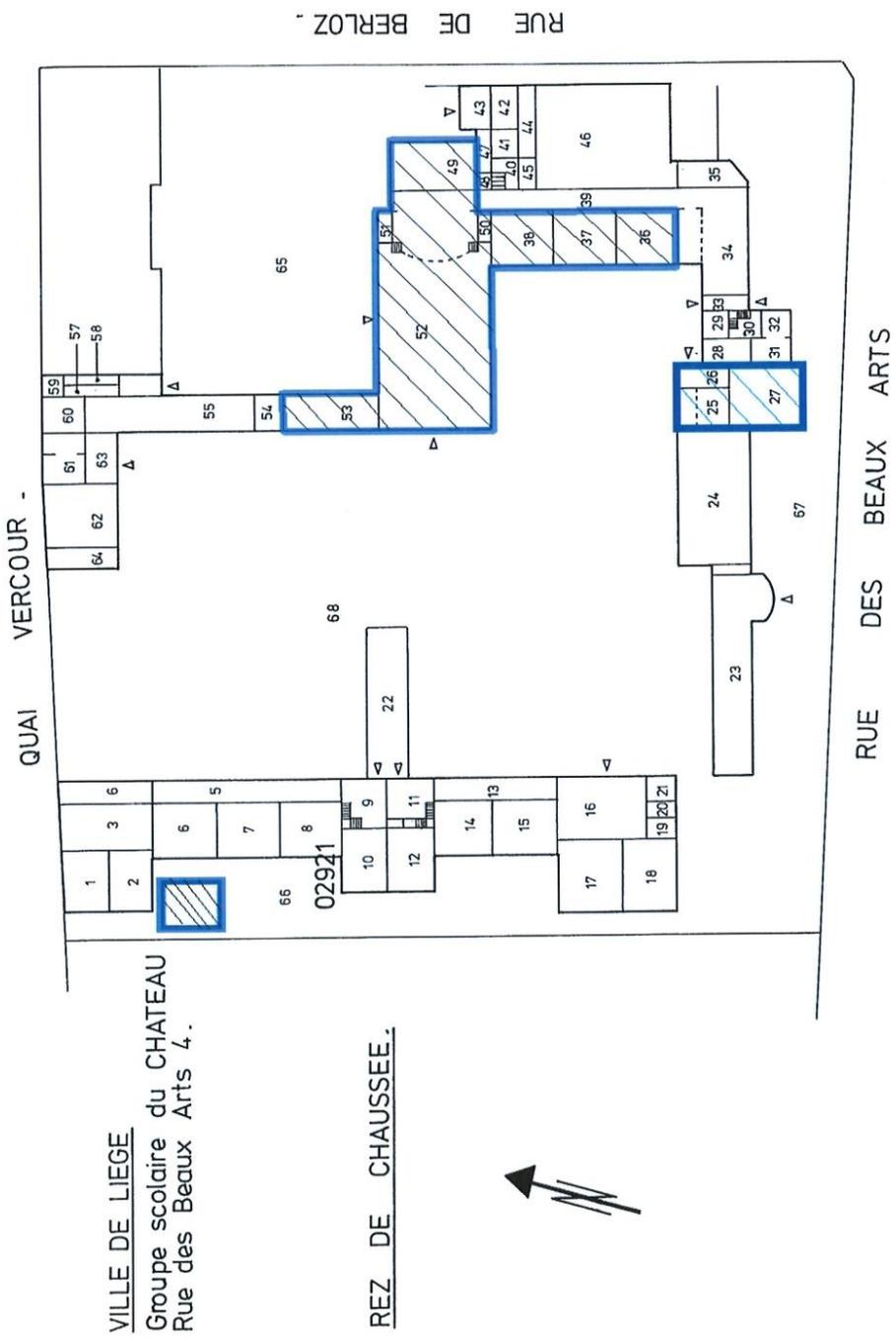
Dominiq JANS

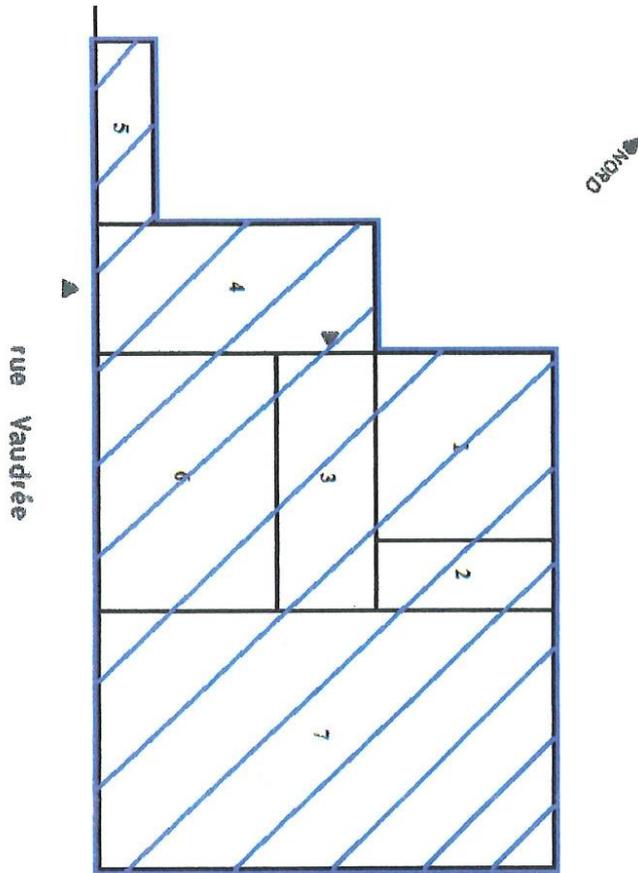
Annexe à l'avenant 1 à la convention entre la Ville de Liège et l'Association « Centre Culturel Ourthe et Meuse »

ecof

Plan 2

L'Association « Centre Culturel Ourthe et Meuse »  
 La Présidente  
 L'Échevin délégué  
 Le Directeur général  
 La Ville de Liège





- REZ DE CHAUSSEE**
- 1) Cuisine
  - 2) Débaras
  - 3) Hall
  - 4) Cour couverte
  - 5) Sanitaires
  - 6) Bureau
  - 7) Restaurant

La Ville de Liège

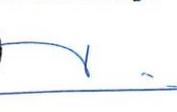
L'association « Centre Culturel  
 Ourthe et Meuse »

Le Directeur général

L'Echevin délégué

Le Président

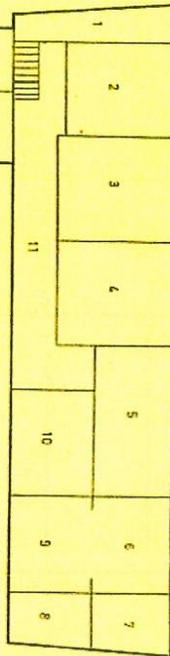
  
 Philippe ROUSSELLE

  
  
 Roland LEONARD

  
 Jean-Géry GODEAUX

VILLE DE LIEGE  
ENS. SPECIAL "A. JADOUILLE"  
Rue de la Vaussale 10 / 14

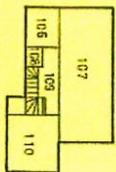
REZ DE CHAUSSEE



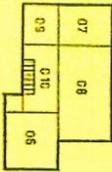
REZ DE CHAUSSEE

- 1) Hall
- 2) Classe
- 3) Classe
- 4) Classe
- 5) Classe
- 6) Classe
- 7) Réfectoire
- 8) Local femmes de service
- 9) Sanitaires
- 10) Réfectoire
- 11) Déplacement
- 12) Bureau
- 13) Bureau
- 14) Bureau
- 15) Bureau
- 16) Hall
- 17) WC et sas
- 18) Bureau

1 ETAGE



SOUS - SOL



- 1er ETAGE
- 106) Classe
  - 107) Bureau
  - 108) WC
  - 109) Déplacement
  - 110) Bureau

2ème ETAGE

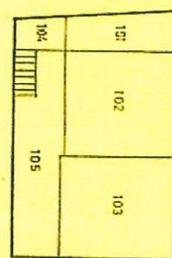


- 201) Bureau
- 202) Classe
- 203) Palier

SOUS SOL

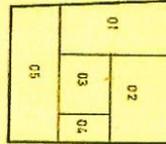
- 06) Cave
- 07) Cave
- 08) Cave
- 09) Cave
- 010) Cave

1 ETAGE



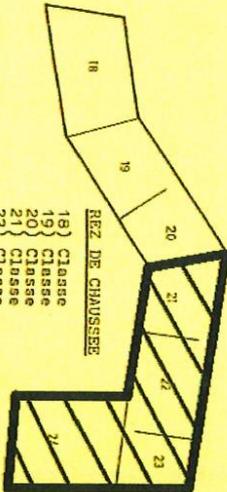
- 1er ETAGE
- 101) Bureau
  - 102) Classe
  - 103) Classe
  - 104) Sas
  - 105) Déplacement

SOUS - SOL



- SOUS SOL
- 01) Chauffage
  - 02) Cave
  - 03) Citerne
  - 04) Sas
  - 05) Cave

REZ DE CHAUSSEE



REZ DE CHAUSSEE

- 18) Classe
- 19) Classe
- 20) Classe
- 21) Classe
- 22) Classe
- 23) Classe
- 24) Classe

La Ville de Liège

L'association « Centre Culturel  
Ourthe et Meuse »

Le Directeur général

L'Echevin délégué

Le Président



Philippe ROUSSELLE

Roland LEONARD

Jean-Géry GODEAUX

Annexe à la convention entre la Ville de Liège et l'association  
Centre culturel Ourthe et Meuse

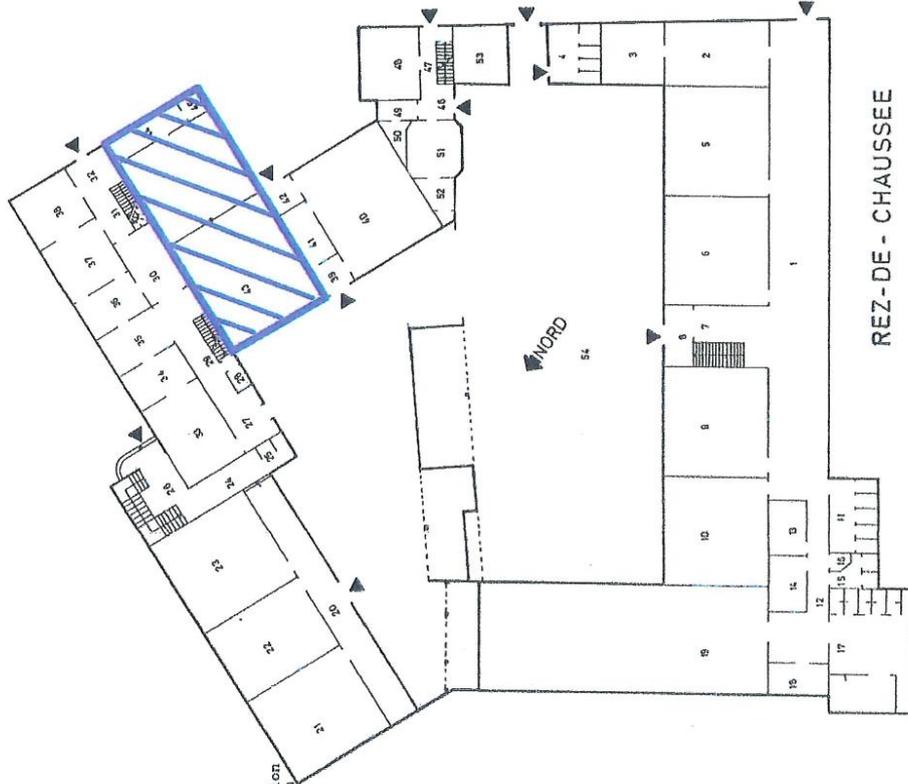
Plan 4

**VILLE DE LIEGE**  
**Groupe scolaire du centre**  
**rue de la Vausale**

**REZ-DE-CHAUSSEE**

- 1 ) Couloir 02541
- 2 } Bureau
- 3 } Sanitaires
- 4 } Réserve
- 5 } Classe
- 6 } Classe
- 7 } Cage d'escalier
- 8 } Déplacement
- 9 } Classe
- 10 } Classe
- 11 } Sanitaires
- 12 } Déplacement
- 13 } Vestiaire
- 14 } Vestiaire
- 15 } Sanitaires
- 16 } Remise
- 17 } Douches
- 18 } Saunerie
- 19 } Salle de gymnastique 02542
- 20 } Couloir
- 21 } Classe de récréation
- 22 } Classe de récréation
- 23 } Déplacement
- 24 } Sanitaires
- 25 } Hall + cage d'escaliers
- 26 } Hall
- 27 } Sauneries
- 28 } Déplacement
- 29 } Cage d'escalier
- 30 } Déplacement
- 31 } Cage d'escalier
- 32 } Hall
- 33 } Local
- 34 } Vestiaires
- 35 } Vestiaires
- 36 } Local
- 37 } Cabinet médical
- 38 } Bureau
- 39 } Hall
- 40 } Réfectoire
- 41 } Cuisine
- 42 } Bibliothèque
- 43 } Bibliothèque
- 44 } Réserve
- 45 } Sanitaires
- 46 } Hall
- 47 } Cage d'escalier
- 48 } Séjour

- 49 } Rangement
- 50 } Sanitaires
- 51 } Salle à manger
- 52 } Cuisine
- 53 } Cabine haute tension
- 54 } Cour de récréation + préau



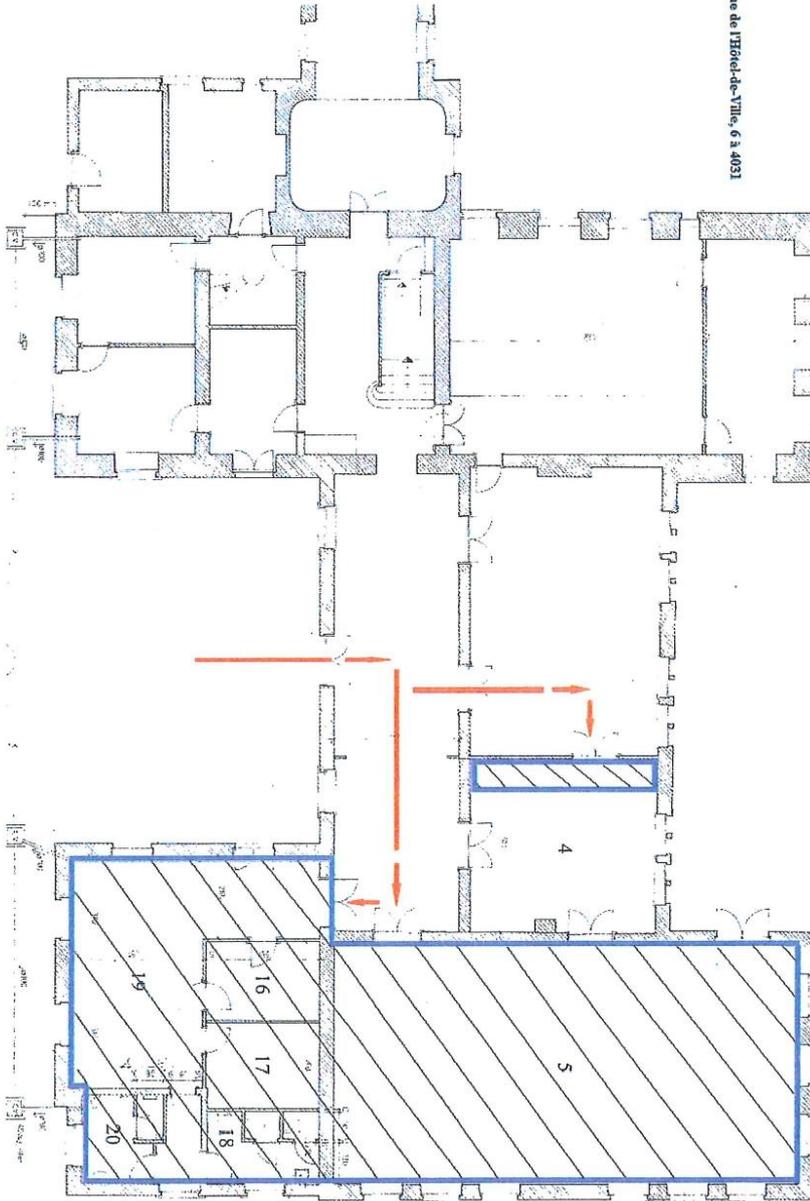
La Ville de Liège  
L'Association « Centre Culturel  
Ourthe et Meuse »

Le Directeur général  
Philippe ROUSSELLE

L'Échevin délégué  
Roland LEONARD



Le Président  
Jean-Cy GODEAUX



La Ville de Liège

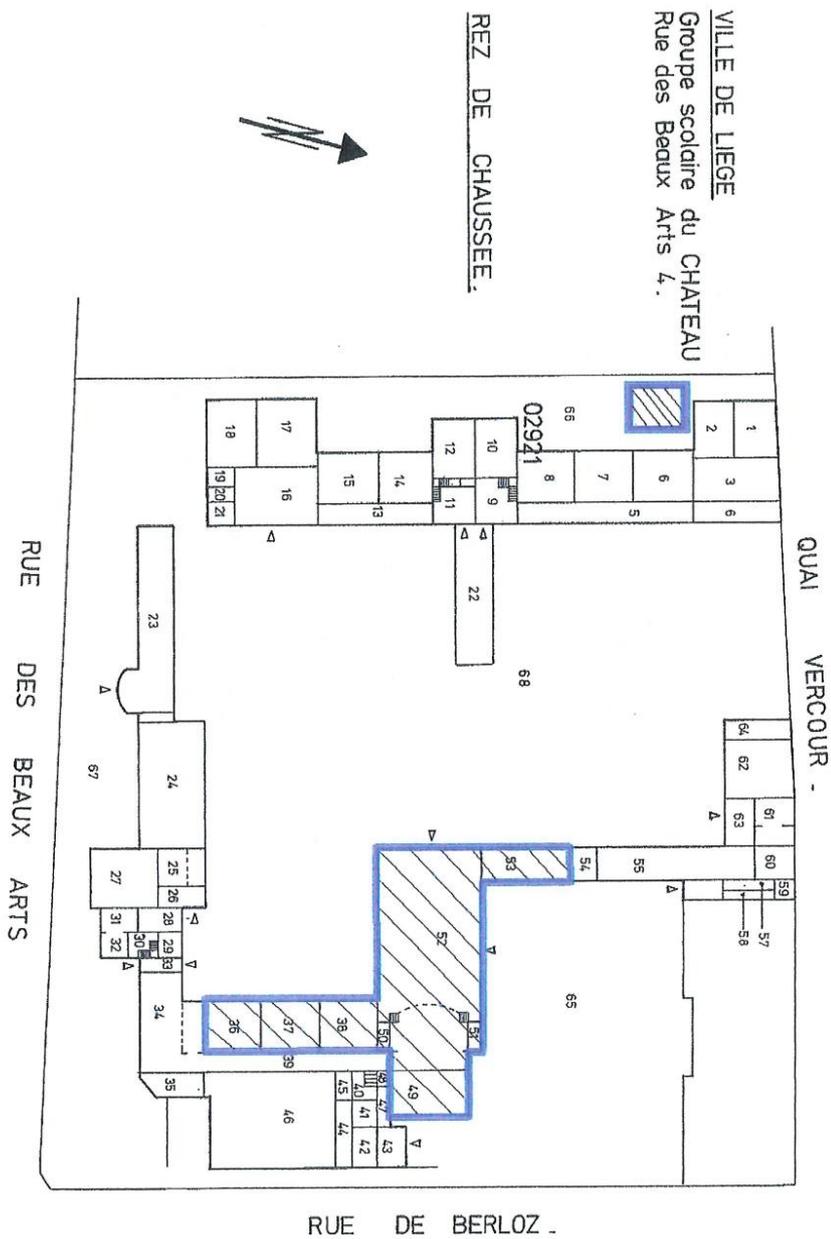
L'association « Centre Culturel  
Ourthe et Meuse »

Le Directeur général  
Philippe ROUSSELLE



Le Echevin délégué  
Roland LEONARD

Le Président  
Jean-Cyril CODEAUX



La Ville de Liège

L'association « Centre Culturel  
 Ourthe et Meuse »

Le Directeur général  
  
 Philippe ROUSSELLE



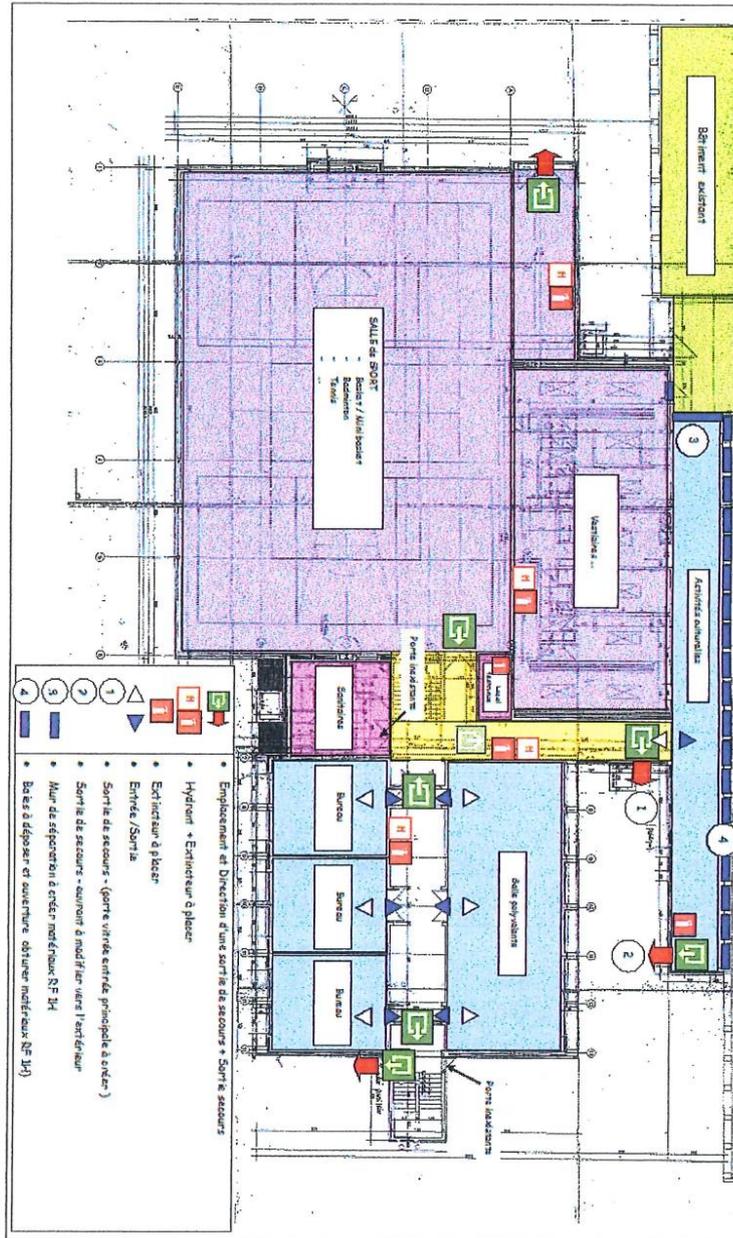
L'Echevin délégué  
  
 Roland LEONARD

Le Président  
  
 Jean-Céry CODEAUX

Annexe à la convention entre la Ville de Liège et le Centre Culturel Ourthe et Meuse

Plan 1

Bâtiment sis rue d'Ougrée, 71 à 4031 Angleur



La Ville de Liège

L'association « Centre Culturel  
Ourthe et Meuse »

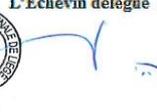
Le Directeur général

L'Echevin délégué

Le Président

  
Philippe ROUSSELLE



  
Roland LEONARD

  
Jean-Géry CODEAUX

## CONVENTION D'OCCUPATION

ENTRE :

La SCRL LE LOGIS SOCIAL DE LIEGE, ayant son siège social rue des Alisiers, 12 à 4032 CHENEE  
ici représentée par Monsieur Roland LEONARD, Président et Madame Stéphanie CHRISTIAENS, Directrice-Gérante,

ci-après dénommée « la société »

ET

Le CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE, ayant son siège social rue d'Ougrée, 71 à 4031 ANGLEUR  
Ici représenté par Madame Dominique JANS, Présidente et Madame Pascale PIERARD, Animatrice Directrice,

ci-après dénommé « l'occupant »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### 1. OBJET - DESCRIPTION - ETAT

La société met à disposition de l'occupant un local sis rue du Vallon, 1B/002 à 4031 ANGLEUR.

L'occupant indique qu'il a visité attentivement les biens mis à sa disposition et qu'il n'en réclame pas plus ample description. Il est déclaré que les biens sont délivrés en bon état d'entretien, de sécurité, de salubrité et d'habitabilité.

Il sera dressé entre les parties, un état des lieux détaillé d'entrée et de sortie.

### 2. DUREE

L'immeuble est mis à disposition de l'occupant à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et jusqu'au 30 septembre 2023. Trois mois avant l'expiration du terme, le preneur pourra solliciter des prolongations successives du bail, chacune d'une durée de deux ans.

### 3. DESTINATION - CESSION - OCCUPATION

Le bien est destiné à accueillir des familles, des personnes isolées (adultes) et enfants et à proposer des activités individuelles, collectives ou communautaires de type créatives, artistiques, culturelles, intergénérationnelles, ... conformément à la convention cadre signée entre le Centre Culturel Ourthe et Meuse et le Logis Social de Liège.

Aucune modification de la destination par l'occupant ne sera permise.



L'occupant ne pourra céder ses droits à quiconque, la présente convention présentant un caractère intuitu personae.

#### 4. INDEMNITE D'OCCUPATION - CHARGES

L'indemnité d'occupation est fixée à 320,00 euros (trois cent vingt euros) par mois payable pour le dix de chaque mois, par ordre permanent et par anticipation, sur le compte BE33 0910 0166 0446, jusqu'à nouvelle instruction.

Des provisions pour charges communes sont fixées au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

La société se réserve le droit de réviser le montant du loyer à l'échéance du présent contrat.

#### 5. AUTRES CHARGES

Tous abonnements et contrats afférents à des services individualisés et à fins privées, tels que télédistribution, téléphone, électricité ou location de compteurs seront à charge exclusive de l'occupant.

#### 6. MONTANTS NON PAYES A L'ECHEANCE

En cas de retard de paiement quelconque dû, l'occupant sera redevable, dès l'échéance, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de douze pour cent l'an, l'intérêt étant compté chaque fois pour l'entièreté du mois entamé.

#### 7. IMPOSITIONS

Tous les impôts et taxes généralement quelconques portant directement ou indirectement sur le bien mis à disposition précaire de l'occupant seront dus par lui, à l'exception du précompte immobilier.

#### 8. ASSURANCES

Le Preneur sera tenu de se faire dûment assurer, pendant toute la durée de son occupation, contre les risques locatifs, tels que l'incendie, les dégâts de l'eau et le bris de glaces. Il devra en plus s'assurer contre le recours des voisins. Il communiquera à la société, à la demande de celle-ci, la preuve de la souscription d'une assurance valable et en cours.

#### 9. ENTRETIEN ET REPARATIONS

L'occupant prendra à sa charge les réparations dites locatives et de menu entretien, ainsi que les travaux incombant à la société, mais résultant de son fait ou d'une personne dont il est responsable. Il fera procéder, entre autres, à l'entretien des détecteurs de fumée requis, des cheminées et autres conduits d'évacuation, selon la fréquence requise par le mode de chauffage utilisé. Il procédera à l'entretien des parties accessibles des installations sanitaires. Toutes les installations, conduites et appareils devront être maintenus par l'occupant en bon



état de fonctionnement et devront être préservés du gel et autres risques habituels. Il remplacera toutes vitres brisées ou fêlées. Il entretiendra les terrasses.

#### 10. VISITES - AFFICHAGES

Le bien donné est destiné à la location de telle sorte qu'il est expressément convenu que la société, sera en droit de faire procéder à la visite du bien à raison de deux heures consécutives, à convenir avec l'occupant.

Des affiches peuvent être apposées sur le bien et doivent être tolérées par l'occupant.

La société est également habilitée à prendre rendez-vous avec l'occupant, dans le but de contrôler la bonne exécution de ses obligations, ou dans celui de faire visiter le bien par un professionnel de l'immobilier, entrepreneur, architecte, etc.

Fait à CHENEE, le ..... en autant d'exemplaires originaux que de parties.

La SCRL LE LOGIS SOCIAL DE LIEGE

La Directrice-Gérante,

Le Président,

  
Stéphanie CHRISTIAENS

Roland LEONARD

Le CENTRE CULTUREL OURTHE ET MEUSE

La Animatrice Directrice,

La Présidente,

*Lu et approuvé*  
  
Pascale PIERARD

*Lu et Approuvé*  
  
Dominique JANS

(Signature, éventuellement qualifiée, le tout précédé de la mention « Lu et Approuvé » plus paraphe sur chaque page)

Le CENTRE CULTUREL OURTHE & MEUSE  
71, rue d'Ougrée  
1331 - FOLLEUILLE  
Tél : 0475 66 10 61 - Fax : 0475 66 10 83  
e-mail : ccom@skynet.be

## Annexe 28 – Dossier complet Intensification

### 3.1. Intensification – éléments contextuels : le territoire et les institutions concernées

#### 3.1.1. Cheminement vers l'Action Culturelle Intensifiée

Le dossier de reconnaissance déposé en 2017 présentait l'historique de la collaboration entre les quatre Centres culturels de la Ville de Liège, qui a abouti à la proposition d'action culturelle intensifiée présentée dans le même dossier. Nous reviendrons ici sur les grandes lignes de cet historique, et en particulier sur la spécificité du modèle de déconcentration que représente la réalité des Centres culturels liégeois.

Liège, quatrième commune la plus importante en termes de nombre d'habitantes de Belgique, deuxième en région wallonne, présente la particularité de compter sur son territoire quatre Centres culturels reconnus par la FWB, dont aucun ne fut « Régional », contrairement à ceux de la plupart des grandes villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon la définition établie par le décret, le territoire d'implantation de ces quatre Centres culturels est identique : la Ville de Liège. Pourtant, si les quatre Centres culturels et le Comité culturel Droixhe-Bressoux, qui s'est joint à la démarche d'intensification, attirent un public provenant de l'ensemble (ou presque) du territoire de la Ville de Liège, l'action culturelle qu'ils développent ne peut toucher l'entièreté de ce territoire : certains quartiers n'en bénéficient que très peu.

Le nouveau décret du 21 novembre 2013 et la possibilité qu'il offrait de développer une action culturelle intensifiée est, dès lors, apparu comme une opportunité pour des équipes qui ne se côtoyaient que rarement. Les 4 Centres culturels font cependant partie de la Coopération Culturelle liégeoise, qui rassemble depuis 2009 les dix Centres culturels reconnus de l'agglomération liégeoise (Ans, Chênée, Flémalle, Jupille-Wandre, Liège - Les Chiroux, Ourthe et Meuse, Seraing, Soumagne, Sprimont et enfin Herstal, reconnu en janvier 2020). Les origines de cette coopération se trouvent au début des années 2000, avec la création d'une *Agence Régionale de Développement Culturel du Pays de Liège* qui devait donner lieu à la création d'un Centre culturel régional, qui ne verra jamais le jour. Cette agence sera liquidée en 2007 et le projet de coopération lui succède.<sup>1</sup>

Le travail de concertation et de coopération au niveau des Centres culturels implantés sur la Ville de Liège est entamé en 2014 et aboutit (une première fois) en 2017 avec le dépôt du dossier d'intensification commun aux Centres culturels de Chênée, Jupille-Wandre, Ourthe et Meuse et les Chiroux, ainsi qu'aux Ateliers 04 et au Comité culturel de Droixhe-Bressoux. Le projet vise à changer de paradigme et, concrètement, consiste à décloisonner l'impact territorial des quatre Centres culturels liégeois et du Comité culturel Droixhe-Bressoux afin de toucher un maximum d'habitantes de Liège.

Ce nouveau dossier commun s'inscrit dans la continuité de ce travail de coopération et de concertation entamé dans la foulée du nouveau Décret et poursuit les mêmes objectifs. L'expérience de ces cinq

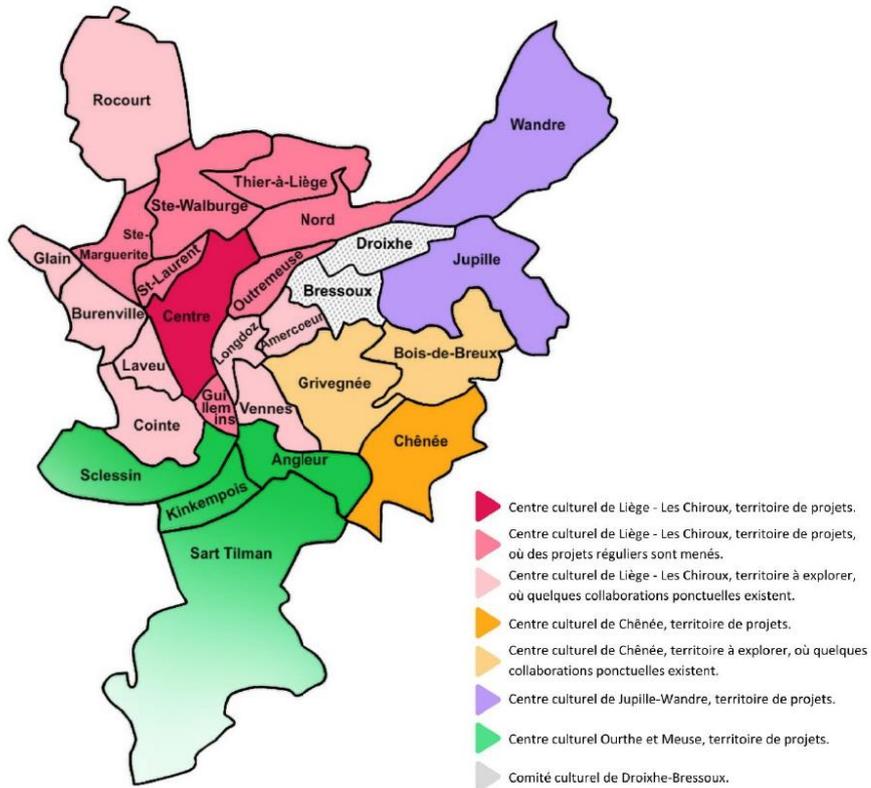
---

<sup>1</sup> Un historique est disponible sur le site de la CCR Liège: <https://ccrliège.be/qui-sommes-nous/#histoire>.

dernières années et l'évolution du contexte permet cependant de réajuster et d'affiner le projet d'action culturelle intensifiée. Nous allons y venir.

### 3.1.2. Territoire et institutions concernées

Les quatre Centres culturels liégeois et le Comité culturel Droixhe-Bressoux développent principalement leur action culturelle générale sur certains quartiers du territoire de la Ville de Liège :



Centre culturel de Chênée

Le Centre culturel de Chênée, initié dès 1971 et reconnu en 1974, se trouve sur le site de l'ancienne verrerie de Chênée. Il est intégré dans un vaste complexe socioculturel et éducatif sur le site du Parc Sauveur : le Centre a pour voisins directs une maison de jeunes, une crèche, un pavillon intergénérationnel, une école fondamentale et une Académie.

Organisé en trois espaces distincts, au cœur de Chênée, le Centre culturel dispose d'une salle de spectacles, d'espaces d'exposition, de réunion, de répétition, de rangement et d'accueil ainsi que d'une cafétéria. Ces infrastructures ont été déterminantes, au même titre que le profil de l'équipe d'animation et des directions qui se sont succédées à sa tête, quant aux orientations culturelles privilégiées par le Centre : autrefois ancrées sur le vivier associatif et la diffusion de spectacles, le Centre culturel aujourd'hui développe une attention plus particulière pour le travail des artistes, la création, la créativité et l'expression des droits culturels des plus jeunes.

#### Centre culturel Ourthe et Meuse

Début des années 90, des personnes investies dans le quartier d'Angleur et soucieuses de sa dynamique associative souhaitent recréer un Centre culturel. Elles se constituent en association sans but lucratif et signent avec la Ville de Liège une convention. Au cours de la même période, le Foyer culturel du Sart-Tilman, qui avait vu le jour dans les années septante, est en phase de dissolution. Jusqu'en 1986, il avait travaillé sur le territoire de l'ancienne commune d'Angleur en termes de développement culturel et de développement communautaire, avec les habitant-es et les organismes d'action culturelle et sociale implantés sur ce territoire. En 1994, le Foyer culturel d'Angleur obtient une reconnaissance par la Communauté française. Henri Schlitz (Bourgmestre de Liège – ancien Administrateur de l'ULg) insiste pour qu'il y ait une continuité entre l'action de développement culturel entamée par le Foyer culturel du Sart-Tilman et celle du nouveau Foyer culturel d'Angleur. Au moment de la signature de la convention Communauté française/ Ville /Province, la Communauté française évoque alors le souci de la grandeur du territoire et Liège aurait proposé d'y joindre Sclessin afin de le résoudre. Le Foyer culturel va dès ce moment construire un travail sur les deux rives du fleuve. Aujourd'hui, la situation a énormément évolué et le Foyer Culturel d'Angleur, devenu depuis octobre 2005 Centre culturel Ourthe et Meuse, mène un important travail associatif et de terrain où une dynamique de quartier est en marche dans chacune des deux entités.

#### Foyer culturel de Jupille-Wandre

Les fondements du Foyer culturel de Jupille-Wandre sont mis en place par un groupe de jeunes Jupillois dans la moitié des années 1960. Désireux de répondre aux besoins et vœux de plusieurs

centaines d'adolescent·es, ce groupe crée de sa propre initiative une « Maison des Jeunes et de la Culture » à Jupille (septembre 1967). Portés par les Ministres de la Culture de l'époque et aidés par les pouvoirs publics, les animateurs de la Maison des Jeunes créent le Foyer culturel de Jupille vers 1975. L'association étend ses actions sur le territoire de Wandre en 1995 avant de prendre un nouveau souffle en se modernisant et en apportant de nouvelles collaborations et un nouveau public pour participer à ses activités. Aujourd'hui, le Foyer culturel de Jupille-Wandre est avant tout une équipe de professionnel·les au service du public, des associations et des artistes. Il propose et prend en charge des activités d'éducation permanente et de formation, des actions citoyennes, des spectacles divers pour petits et grands, des ateliers, des accueils en résidence, des actions de diffusion, de promotion, de communication... Avec comme objectif majeur : La Culture par tou·tes et pour tou·tes !

#### Centre culturel de Liège – Les Chiroux

Fondé en 1971 par la Ville de Liège, l'ASBL Maison de la Culture de Liège - les Chiroux sera reconnu en tant que Centre culturel par la Communauté française en 1988. Depuis, les Chiroux sont à l'initiative de plusieurs opérations et événements culturels (Babillage, l'art, la culture et les tout-petits – TempoColor – Quartiers sensibles...) et portent également de nombreux projets favorisant la citoyenneté locale et mondiale, notamment via la cellule Ilo Citoyen. Les Chiroux et son secteur arts plastiques proposent également une vaste programmation d'expositions, dans l'espace expo du Centre culturel et à la Galerie Satellite au cinéma Churchill (Grignoux), ainsi que l'organisation de la Biennale de l'Image Possible-BIP. Le Centre d'expression et de créativité Les Ateliers 04 est intégré au Centre culturel, en collaboration avec les autres Centres culturels liégeois.

Les Chiroux développent également un projet de diffusion des arts de la scène au départ d'une salle de 188 places et d'une série de salles associées. Au centre de ce projet artistique se retrouvent des propositions orientées jeune public et/ou musique d'écoute, ainsi que de nombreuses résidences d'artistes.

#### Comité culturel de Droixhe-Bressoux (Espace Georges Truffaut)

Le Comité culturel Droixhe-Bressoux est fondé au printemps 2004 pour créer un pôle d'activité culturelle autour de la salle des fêtes de Droixhe, l'Espace Georges Truffaut.

Cette asbl émane d'un partenariat entre la Ville de Liège, le Centre culturel de Liège - Les Chiroux, le Foyer culturel de Jupille-Wandre et les associations du quartier. Le Comité Culturel Droixhe-Bressoux est un lieu d'accueil, d'échanges, de créativité et de découvertes culturelles. C'est un point de rencontre entre des citoyen·nes d'âges, d'origines et de cultures différentes, ainsi qu'un espace de collaboration avec les associations du quartier et de Liège. Des projets variés sont menés auprès de publics divers et en collaboration avec des partenaires associatifs et culturels. Lieu de diffusion, espace de création, l'Espace Georges Truffaut est autant un lieu de promotion et de revalorisation du quartier qu'une vitrine de la Ville de Liège.

#### Les Ateliers 04

Situés entre la création et les pratiques artistiques en amateur, l'animation culturelle et les démarches d'éducation permanente, Les Ateliers 04 sont un Centre d'expression et de Créativité (CEC), adossé au Centre culturel Les Chiroux. Les Ateliers 04, anciens Ateliers d'Art Contemporain, ont pour vocation de faire le lien entre tous les publics et l'Art, par le renforcement des capacités d'expression de chacun et chacune et la pratique active de la créativité. Le CEC propose un programme de stages, d'ateliers et de workshops pour tous les âges, menés par des artistes-animateur·rices, dans une multitude de disciplines. Les bureaux de l'équipe sont situés au Centre culturel Les Chiroux, mais les Ateliers 04 occupent d'autres locaux, à plusieurs endroits de Liège, pour leurs activités.

### 3.1.3. Ambition du projet d'action culturelle intensifiée

L'ambition du projet d'action culturelle intensifiée se résume, d'un point de vue territorial, à une phrase : faire de son territoire d'implantation, dans son entièreté, son territoire de projet. Un projet à l'échelle de la Ville de Liège, au-delà des frontières historiques des anciennes communes et/ou quartiers.

Pour ce faire, le travail mené par les différents Centres culturels liégeois constitue évidemment un atout. Aussi bien du point de vue territorial, que du point de vue des compétences, expertises et pratiques développées par les six structures au fil du temps : celles-ci se complètent et se renforcent, comme les portraits esquissés ci-dessus le laissent percevoir.

Le terreau est donc idéal pour mutualiser, renforcer et co-construire un projet commun et cohérent à l'échelle de la Ville de Liège, dans l'optique d'augmenter l'exercice des droits culturels de la population. Ce constat est renforcé par les résultats des autoévaluations et analyses partagées réalisées au sein

des différentes structures, qui mettent en lumière les similitudes, parfaitement logiques, entre les réalités territoriales et les publics des quatre Centres culturels.

L'autoévaluation de cette intensification permet en outre de réaffirmer la pertinence de ce travail commun et complémentaire, tout en soulevant certaines difficultés et certains points d'attention pour les cinq prochaines années.

## 3.2. Autoévaluation de l'action culturelle intensifiée

### 3.2.1. Eléments contextuels

La mise en place de l'intensification, en janvier 2019, s'est déroulée dans un contexte particulièrement défavorable. D'abord, le subventionnement obtenu pour la reconnaissance de l'action culturelle intensifiée était bien moindre qu'espéré : 100 000 euros sur les 200 000 euros demandés. Cette donnée a orienté le travail réalisé, en particulier la première année : le projet a dû être repensé, certains axes ont dû être priorisés par rapport à d'autres. Les directions et l'animatrice chargée de la coordination de l'intensification (que nous désignerons dans ce dossier comme "notre coordinatrice") se sont régulièrement réunies à cette fin, mais ce processus a inévitablement retardé la mise en œuvre du projet et réduit les ambitions présentées en 2017.

En 2020 et 2021, le travail d'intensification est à nouveau ralenti, voire paralysé, par la crise sanitaire et les confinements successifs. En plus de l'annulation inévitable de nombreuses activités, l'intensification souffre du manque de contacts entre les équipes : si la coordination au sein de chaque structure est déjà rendue difficile par le travail à distance, elle l'est d'autant plus dans le cadre de l'intensification, dont les activités demandent encore à être consolidées à ce moment-là. Les équipes regrettent d'ailleurs que le début d'émulation autour de l'intensification qui avait émergé à l'occasion de la journée de rencontre entre les équipes du 10 septembre 2019 ait été interrompue en 2020.

Suite aux inondations de juillet 2021, les Centres culturels Ourthe et Meuse et de Chênée, dont les territoires d'implantation ont été gravement touchés, ont répondu à d'autres préoccupations, plus urgentes, au plus près des personnes touchées. Cet épisode critique pour la région de Liège a donc entraîné, du côté des Centres culturels, un chamboulement dans le cours des activités, mais a surtout remis à l'ordre du jour l'urgence à (re)créer du lien social. Les équipes de ces deux Centres culturels soulignent par ailleurs la façon dont ces événements ont reconfiguré leur relation aux habitants et habitantes et ont mis en avant d'autres facettes de leur travail. Ces crises successives ont évidemment un impact sur la population, dont les perspectives d'avenir semblent incertaines. Nous reviendrons sur ce dernier point dans l'analyse partagée.

En 2022, alors que chacun pensait pouvoir relancer ses activités « normalement », c'est une crise énergétique et économique qui remet à nouveau une partie de celles-ci en question. Les citoyens et citoyennes rencontrent des difficultés et sont moins enclin-es à fréquenter les lieux culturels, *a fortiori* pour des activités payantes ou des propositions moins attendues, qui font appel à leur curiosité.

Il faut enfin noter que sur la durée du contrat-programme, trois animatrices (à mi-temps) se sont succédées pour la prise en charge de l'intensification. Les deux premières étaient en tout début de carrière et ce poste leur a permis de trouver un temps-plein comme animatrice dans des Centres

culturels de l'arrondissement. Chacune à son tour a dû prendre ses marques, se familiariser avec le projet et se l'approprier, ce qui demande du temps. La continuité a cependant été assurée.

Malgré les obstacles rencontrés, le projet de l'intensification s'est consolidé peu à peu, avec les moyens financiers et humains à disposition, mais plus lentement et modestement qu'espéré lors du dépôt du dossier en 2017.

### 3.2.2. Évaluation du travail de coopération

#### 3.2.2.1. Une dynamique de collaboration

Depuis 2017, et le dépôt du dossier de demande de reconnaissance de l'action culturelle intensifiée, une belle dynamique s'est instaurée entre les Centres culturels, dont le travail commun s'appuie sur de fréquentes rencontres. Le contraste avec la situation antérieure au nouveau décret et à l'opportunité qu'il offrait de développer un projet commun est frappant : précédemment, chaque Centre culturel travaillait principalement de son côté, peu de concertation avait lieu entre les structures se partageant le territoire de la Ville de Liège.

Ainsi, les directions des 4 Centres culturels, qui pilotent ensemble le projet, se sont rencontrées 5 à 8 fois par année. Le rythme est passé à une à deux fois par mois à l'occasion du travail sur le présent dossier. Ces rencontres sont à la fois l'occasion de penser l'adaptation et le développement du projet d'intensification par rapport au contexte (en particulier en 2019), aux évolutions en cours sur le territoire liégeois, mais aussi un lieu d'échange et de réflexion sur les pratiques : quel rôle pour les Centres culturels en période de crise sanitaire ? Comment repenser le métier d'animateur-riche socioculturel-le suite à cette crise ? Quelles nouvelles façons de travailler devraient être pérennisées ? Elles permettent également à chacun-e de se tenir au courant de ce qui se passe chez ses voisins liégeois. Les quatre directions s'accordent pour souligner la bonne entente qui règne et la qualité du travail réalisé en commun.

Une rencontre entre les équipes d'animation a également été organisée le 10 septembre 2019, autour du projet de centre de ressources (dont il sera question dans la partie 2.3.1). Cette journée fut le point de départ d'un travail de réflexion mené par notre coordinatrice sur le partage des dispositifs d'animation et leur transposition à d'autres lieux. Cette dernière a échangé avec les différentes équipes d'animation à de nombreuses reprises pour établir une fiche par dispositif. Si la dynamique lancée à l'occasion de la journée du 10 septembre a été interrompue par la crise sanitaire, les équipes de chaque Centre culturel estiment que des réflexes d'échanges, d'entraide et de collaboration ont été mis en place depuis 2019 et sont devenus plus naturels.

La participation de notre coordinatrice à une série de formations, de réunions d'information et de rencontres, desquelles elle rend compte à toutes les équipes, permet par ailleurs à chaque Centre culturel d'être informé et représenté quand se discutent des sujets importants pour le secteur. C'est par exemple le cas lors des Rencontres de l'Astrac (29 janvier 2019 et 25 janvier 2021), du webinaire « Soutenir la santé mentale des jeunes » (17 mai 2021), de la formation Step Entreprendre au travail collaboratif (8 et 21 janvier, 4 et 25 février 2020), ou encore de la formation sur la réforme des asbl organisée par la CCR (16 mai 2019).

Ces éléments, ainsi que l'autoévaluation des opérations culturelles (voir point 2.4), témoignent de la dynamique positive engagée depuis 2019. Il faut cependant noter que la perception du projet de l'intensification varie grandement en fonction des équipes et des postes occupés au sein de celles-ci. Certains le considèrent comme une « couche en plus », une charge de travail supplémentaire, alors que d'autres y voient au contraire des ressources permettant dans une certaine mesure la facilitation de leur travail. La position des Ateliers 04 et de l'Espace Georges Truffaut par rapport au pilotage du projet et la prise de décision pourrait également être clarifiée. La lisibilité du projet, de ses intentions et de la stratégie mise en place pour les équipes reste donc un enjeu important pour les prochaines années.

De la même façon, construire un projet commun demande de nombreux moments de concertation, des réunions, des prises de décision communes, ce qui est très chronophage pour les directions, d'où l'importance d'établir des processus de communication fluides et une méthode de travail efficace. Depuis 2022, une personne référente par « axe » de l'intensification a été désignée parmi les directions, elle est l'interlocuteur-riche privilégié-e pour notre coordinatrice. Cela a contribué à faciliter la prise de décision, mais du chemin reste encore à parcourir.

#### 3.2.2.2. Des Centres culturels complémentaires

Le territoire de la Ville de Liège a pour particularité, nous l'avons vu, d'abriter quatre Centres culturels dont les spécificités propres sont, de l'avis de chacun et chacune, complémentaires, ce qui est une vraie force pour le projet de l'intensification.

Les territoires d'implantation et les infrastructures, le matériel disponible ainsi que la taille des équipes, d'abord, sont particulièrement contrastés. Ces éléments ont en grande partie déterminé l'orientation du travail de chaque Centre culturel, chacun ayant une approche de l'action culturelle qui lui est propre, en fonction de laquelle des compétences et expertises ont été développées. Alors que Jupille-Wandre revendique une approche « plaisir » spécialisée dans la diffusion et le jeune public, Ourthe et Meuse met plutôt en avant le travail de proximité, appuyé sur les relations entretenues avec les habitantes et habitants. À Chênée, une expertise s'est développée du côté des résidences d'artistes et du jeune public (programmation scolaire et projets tout public), alors que les Chiroux sont reconnus pour leur travail avec les tout-petits, sur les arts plastiques (avec la Biennale de l'Image Possible) et pour leur approche de la culture et de la citoyenneté, portée par l'opération TempoColor. Les portes d'entrée vers l'action culturelle sont donc différentes, mais les enjeux et objectifs poursuivis peuvent souvent se rencontrer, comme cela sera développé dans le point 3.3.1.

Les parcours, profils et réseaux très variés des 4 directeurs et directrices jouent également un rôle dans l'intensification. Chacun-e y apporte un regard alimenté par une expérience propre. Grâce à l'implication de leurs directions dans le secteur socioculturel, les 4 Centres culturels fréquentent différentes plateformes et lieux de décisions, telles que l'Astrac, l'Association des Centres Culturels, la Commission de l'Action Culturelle et Territoriale, la Commission Musique, ou divers Conseils d'Administration. Ils sont également représentés dans de nombreux organes sur le territoire liégeois, comme la Commission Consultative Accueil Temps Libre ou Angleur Sports. Cette implication de chacun-e leur confère une certaine reconnaissance dans le secteur, et leur permet d'obtenir la confiance des partenaires.

Prendre cette complémentarité comme point de départ, plutôt que le commun, permet d'éviter de s'installer dans des logiques de concurrence et de s'appuyer sur les forces, les ressources, les compétences de chacun pour construire un projet partagé, au bénéfice de l'entièreté du territoire liégeois.

### 3.2.2.3. Visibilité de la coopération

Rendre visible ce travail de collaboration et les actions et projets qui en découlent aux yeux du public, en particulier le public liégeois, est un défi : comment se saisir de sa matérialité pour la rendre visible ? Comment en faire une entité à part entière, sans perdre le lien aux Centres culturels qui la composent ? En 2022, l'appellation "Centres culturels liégeois" a été définie en référence à la fois à ce travail commun et aux actions respectives de chaque structure. Un logo a par ailleurs été créé, à partir duquel des objets promotionnels et deux bâches ont été réalisées. Celles-ci ont notamment été déployées à l'occasion de Retrouvailles<sup>2</sup>. Le *Be Bap Bus*, dont il sera question dans la partie 2.4.2, peut également constituer un outil pour la communication et la visibilité de l'intensification.

La collaboration avec le Festival de Liège, amorcée en 2022 (voir point 2.4.4), constitue une autre façon de donner une existence à l'intensification auprès du public du festival, mais aussi des professionnel·les du secteur.

### 3.2.2.4. Conclusions

La richesse de cette collaboration entre des Centres culturels implantés sur la même ville mais aux réalités quotidiennes très différentes est reconnue par toutes les parties prenantes. Le dépôt d'un premier dossier d'action culturelle intensifiée a permis de fluidifier les échanges et coups de main entre équipes voisines aux outils et compétences complémentaires, et de mutualiser certaines ressources.

La vision commune du projet d'intensification et de ses objectifs, ainsi que la place à y prendre pour chacun·e, pourraient cependant être clarifiées pour les équipes, qui suivent parfois le projet de (très) loin. La méthode de travail en collaboration nécessite de la même manière quelques ajustements, afin de faciliter les processus de prise de décision et ainsi gagner en efficacité.

Enfin, l'identification par le public et le secteur socio-culturel liégeois de cette action intensifiée et, surtout, de ce qu'elle recouvre, mérite d'être développée et mieux partagée dans le futur.

### 3.2.3. Pertinence du projet

Malgré les difficultés contextuelles rencontrées (voir point 3.2.1), le projet de l'intensification reste pertinent pour chacun des Centres culturels impliqués, ainsi que pour l'Espace Georges Truffaut et les Ateliers 04, pour diverses raisons.

---

<sup>2</sup> Foire des loisirs actifs et de qualité qui se déroule chaque premier week-end de septembre dans le parc de la Boverie.

D'abord, la première et la plus évidente, est le fait que l'action culturelle combinée des acteurs concernés ne permet pas la couverture du territoire liégeois dans son entièreté. Or, les autoévaluations et analyses partagées de chacun montrent à quel point il est indispensable de construire des projets tenant compte de la spécificité de chaque quartier, mais aussi les difficultés rencontrées par les Liégeoises et Liégeois pour se déplacer. Le manque de temps et de moyens pour investir les différents quartiers dont l'offre culturelle est moins développée est un obstacle pour le développement de l'expression des droits culturels sur le territoire de la Ville de Liège, notamment pour le Centre culturel de Chênée, qui a amorcé un travail à Grivegnée-Bas, ou pour les Chiroux qui n'ont pas les ressources suffisantes pour développer Quartiers Sensibles seuls, tels que prévu dans le précédent dossier, ce qui a donné lieu à Quarti[e]mouvant dans le centre-ville. Aussi, par exemple, le Comité culturel de Droixhe-Bressoux, dont les ressources sont limitées, salue la possibilité offerte dans le cadre de l'intensification d'offrir aux habitantes et habitants l'accès à des projets ou spectacles de qualité au cœur de leur quartier.

La mutualisation des ressources et compétences est une deuxième raison avancée, à la fois en termes de personnel et de matériel. L'intensification offre la possibilité d'échanger certaines compétences spécifiques, certains outils, propres aux équipes de chaque Centre culturel. Par exemple, dans le cadre d'un projet spécifique, un des Centres culturels pourrait bénéficier des compétences d'un régisseur lumières issu d'une autre structure.

La mutualisation passe également par la prise en charge commune de certains événements plus ponctuels : par exemple, en 2022, une séance d'information à destination des enseignantes et enseignants concernant la programmation scolaire a été organisée en commun, ce qui permet de sortir des logiques de concurrence d'une part et d'optimiser la communication envers le monde scolaire d'autre part.

Enfin, la définition d'une politique culturelle cohérente et concertée, à partir des spécificités propres mais aussi des enjeux et objectifs communs aux différents acteurs socioculturels du territoire, semble être une stratégie porteuse pour assurer la pérennité du secteur.

### 3.2.4. Évaluation quantitative et qualitative des opérations culturelles

#### 3.2.4.1. Sorties Autorisées

##### 3.2.4.1.1. Description et données quantitatives

Le centre de ressources en ligne est le principal projet mené dans le cadre de l'opération Sorties Autorisées. Au moment de la rédaction de ce dossier, le site web qui l'héberge existe bien mais n'a pas encore été mis en ligne.

L'objectif de ce centre de ressources est de mettre à disposition des acteurs du secteur socioculturel et associatif (de Liège mais aussi d'ailleurs) des dispositifs d'animation sur la thématique du quartier, qui ont déjà été testés et éprouvés sur le terrain. Les équipes d'animation des Centres culturels se sont ainsi réunies une première fois le 10 septembre 2019 pour réfléchir à la meilleure façon de rendre les dispositifs d'animation transposables dans d'autres contextes. À partir du travail réalisé lors de cette journée, notre coordinatrice a rencontré les différentes équipes d'animation pour réaliser les fiches pédagogiques qui figurent dans le centre de ressources. Le premier objectif était d'en réaliser une par Centre culturel par année, à partir d'une animation sélectionnée pour sa pertinence par rapport à la

thématique, ce qui a été fait en 2019. Les années 2020 et 2021 ayant été pauvres en activités pour cause de crise sanitaire, le centre de ressources n'a pas pu être réalimenté et a donc été mis en pause.

En 2021, une exposition itinérante a par ailleurs été créée, « Voyagez confiné-es ». Celle-ci, constituée à partir de contributions de citoyens et citoyennes liégeois-es ayant mis à profit les confinements pour réaliser un projet artistique, a circulé pour être installée successivement dans les quatre Centres culturels.

#### *3.2.4.1.2. Droits culturels*

Quatre objectifs relatifs aux droits culturels avaient été définis pour l'opération culturelle Sorties Autorisées : Renforcer l'expression des citoyens et des associations en vue de créer des identités collectives par quartier; Renforcer l'accès aux patrimoines locaux et les valoriser; Faire émerger de nouvelles formes d'expression collectives; Mettre en place des outils (nouveaux canaux?) de communication entre l'ensemble des Liégeois-es, en vue de renforcer la circulation de l'information et une auto-gestion de celles-ci.

Force est de constater que le contexte général n'a pas permis le déploiement prévu de cette opération, et que ses objectifs en termes de droits culturels n'ont été que très partiellement remplis. Quelques éléments peuvent toutefois être soulignés.

Des intentions ont été formulées et les premiers jalons ont été posés. Le site web hébergeant le centre de ressources n'a pas encore été mis en ligne, néanmoins, les démarches entamées s'inscrivent dans l'objectif de mettre en place des outils pour permettre une appropriation et auto-gestion de dispositifs d'animation invitant les citoyen-nés à exercer leur droit à la participation active à la vie culturelle et améliorant leur accès économique, physique et surtout géographique à la culture.

Des fiches d'animation ont en effet été réalisées et pensées pour permettre cette appropriation. Ainsi, toute personne ou association souhaitant répliquer un dispositif d'animation ayant fait ses preuves dans les Centres culturels liégeois aura à sa disposition les informations nécessaires pour y parvenir. L'objectif premier est de permettre aux dynamiques enclenchées dans les quartiers couverts par les 4 Centres culturels d'essaimer dans d'autres quartiers, et ainsi d'augmenter l'accès à la vie culturelle et le droit à la participation active à la vie culturelle.

Les trois premiers objectifs résonnent particulièrement avec des dispositifs comme Quartiers Sensibles (et en particulier sa déclinaison Quarti[e]mouvant) aux Chiroux ou Fenêtres au Centre Culturel Ourthe et Meuse. Ceux-ci se sont véritablement installés dans les quartiers (Centre pour Quarti[e]mouvant ; Angleur et Sclessin pour Fenêtre), sur une période plus longue, pour faire émerger la créativité des habitantes et habitants. Si ces projets ne relèvent pas de l'intensification à proprement parler, ils constituent certainement une source d'inspiration, un matériau pour nourrir la démarche et un ensemble de compétences à mobiliser ailleurs sur le territoire liégeois.

#### *3.2.4.1.3. Enjeux*

L'enjeu couvert par cette opération est « **Quelle ville pour demain ?** », défini en deux parties :

- **En s'appuyant sur un devenir commun « Liège Métropole », transformer les représentations, les habitudes culturelles et sociales ainsi que les habitudes de mobilité qui, aujourd'hui,**

entretiennent dans les faits un triple cloisonnement réciproque : entre centre et hypercentre, entre centre et périphéries, entre les périphéries elles-mêmes. Afin de dépasser ces cloisonnements, activer des pratiques culturelles et sociales intégrées, des brassages multiples entre hypercentre et centre, entre centre et périphérie, périphéries entre elles et au-delà favorisant l'appropriation par toutes et tous des multiples potentialités de la ville.

- Favoriser l'appropriation par les citoyen·nes de la métropolisation de Liège, les rendant acteurs et concepteurs de la Ville Métropole et nourrir leur implication par les questions urbaines et sociétales qui traversent la planète aujourd'hui : quelle ville pour quel monde demain ?

La dimension de l'enjeu relative à la mobilité des habitants et habitantes au cœur de la ville et au décroisement entre centre et hypercentre, entre centre et périphéries et entre les périphéries elles-mêmes n'a pas été explorée par l'opération Sorties Autorisées. Au fil du temps, il semble que cette dimension ait été laissée de côté. On peut cependant noter que cet enjeu de la mobilité inter-quartiers des habitantes et habitants, qui émergeait des analyses partagées des 4 Centres culturels, peut aujourd'hui être questionné au regard du travail effectué par ceux-ci durant les cinq dernières années, travail qui invite à s'interroger sur la pertinence, le besoin, d'œuvrer à ce décroisement, alors que la réalité de chaque quartier est tout à fait spécifique. L'exemple du projet Fenêtre, mené par le CCOM, montre que faire circuler les habitants d'un quartier à un autre (Angleur à Sclessin et vice versa) pose de nombreuses difficultés logistiques, et ne répond pas toujours aux attentes des citoyen·nes. Ainsi, la mobilité inter-quartiers deviendrait un outil, lorsqu'il est pertinent dans le cadre de certains projets d'aller « voir ailleurs » (visiter une expo à Jupille ou participer à un ciné-débat aux Chiroux, dans le cadre d'un projet mené par le CCOM, par exemple), mais plus une fin en soi. Lors de l'Appel à Manifestation d'intérêt du 14 février 2023, plusieurs participants et participantes, représentant des opérateurs culturels liégeois de la périphérie, ont cependant mis en avant leur besoin, envie, de pouvoir circuler plus régulièrement et facilement vers le centre-ville. Il reste donc là un enjeu à explorer. Il faut enfin noter que l'Opération Quarti[e]mouvant menée par les Chiroux au Centre-ville a permis de remettre en question la distinction entre centre et hypercentre, qui ne paraît plus très pertinente au regard du vécu des habitants et habitantes.

Le Centre de ressources constitue en revanche toujours une opportunité de décroiser les différents quartiers liégeois par la mobilité des dispositifs. Mutualiser, transposer des dispositifs d'animation demande cependant une attention particulière, notamment aux spécificités (géographiques, sociales, culturelles...) de chaque quartier. Porter des projets communs dans différents lieux devrait permettre de faire émerger des regards spécifiques aux quartiers, tout en créant du lien entre ceux-ci.

La référence à Liège Métropole pose également question, cette structure ayant perdu de sa pertinence depuis 2017, elle ne semble plus pouvoir endosser le rôle structurant qui lui avait été attribué au moment de la rédaction du premier projet d'intensification. Si l'appellation « Liège Métropole » n'a désormais plus le même impact, la réalité qu'elle recouvre reste : Liège vit aussi par des connexions avec celles et ceux qui ne sont pas strictement liégeois·es, avec le « Grand Liège ». La Coopération Culturelle Régionale (CCR) a cependant repris à son compte les enjeux relatifs à l'arrondissement de Liège, rassemblant les 10 Centres culturels concernés. L'implication des citoyen·nes dans la conception de la ville, dans la réflexion sur leur environnement direct, est plus que jamais d'actualité.

Chaque Centre culturel a bel et bien œuvré à l'appropriation par les citoyen-nés de leur ville, de leur quartier, à travers différents dispositifs, mais sur quelques territoires seulement. On peut penser à *Bocalocal* (Droixhe), *Retour sur Terre* (Sainte-Marguerite), *Quarti[e]mouvant* (Centre)<sup>3</sup>, *Escapes* (Chênée)<sup>4</sup>, ou encore au *Rallye des Cortils* (Jupille)<sup>5</sup> et à *Fenêtres* (Angleur et Sclessin)<sup>6</sup>. Ces dispositifs œuvrent principalement à la liberté de s'exprimer de manière créative et au droit à la participation active à la vie culturelle, et alimentent le projet d'intensification. Du côté de l'Espace Georges Truffaut, l'animatrice souligne d'ailleurs l'intérêt d'avoir travaillé en partenariat avec Les Chiroux sur Bocalocal : en travaillant avec une animatrice apportant ses compétences, un projet que l'Espace Georges Truffaut n'aurait pas pu mettre en place seul a été mené à bien. Après cette première édition, l'animatrice de l'EGT pourra le reprendre à son compte pour en faire profiter d'autres publics au sein du même quartier. La dynamique dans le quartier pourra donc être pérennisée grâce à ce partenariat.

#### 3.2.4.1.4. Conclusions

Si l'opération « Sorties Autorisées » n'a pas pu tenir toutes ses promesses, pour les raisons qui ont été évoquées, son autoévaluation met en avant quelques éléments importants pour poursuivre les objectifs précédemment énoncés en termes d'enjeux et de droits culturels, et plus généralement le travail entamé sur le territoire de la Ville de Liège.

Il semble que pour se saisir de ceux-ci, et permettre à l'opération Sorties Autorisées de se déployer, plusieurs portes d'entrées sont envisageables. D'abord, celle de la mobilité, du décloisonnement, qui peut elle-même se décliner de deux façons : la mobilité des habitants et habitantes et celle des dispositifs.

La question de la mobilité des habitants et habitantes, du décloisonnement entre la périphérie et le centre en particulier reste un enjeu fondamental. Il y a une volonté de la part de certains opérateurs culturels de pouvoir circuler avec leur public, quand il semble utile d'aller voir ailleurs dans le cadre de certains projets, mais pas d'outils ou de dispositifs qui le permettent. Comment expérimenter ce décloisonnement ?

La mobilité de dispositifs d'animation ayant déjà fait leur preuve est une autre porte d'entrée, qui est celle empruntée par le projet de centre de ressources. Ces dispositifs d'animation peuvent voyager vers d'autres lieux, d'autres quartiers où ils pourront être appropriés par d'autres. C'est un travail de mise en réseau (au sens propre et au sens figuré) qui est alors mis en avant.

Enfin, *prendre appui sur et appuyer* la vie culturelle des quartiers est la dernière porte d'entrée vers les objectifs présentés. À partir des associations, des comités de quartier, de l'histoire, des envies des habitantes et habitants d'un quartier, et des compétences et savoir-faire acquis dans le cadre d'opérations culturelles telles que Quartiers Sensibles ou Fenêtre, la vie culturelle dans les quartiers

<sup>3</sup> Voir partie 2 dossier Chiroux.

<sup>4</sup> Dispositif d'animation mis en place au Centre culturel de Chênée mais destiné à voyager d'un quartier à l'autre, comprenant une barque dans laquelle peut embarquer un-e artiste, ainsi que des casques audios pour le public.

<sup>5</sup> Activité annuelle qui consiste en une balade ludique ponctuée de jeux, de contes et légendes en lien avec le territoire de Jupille.

<sup>6</sup> Opération culturelle développée par le CCOM durant son précédent contrat-programme.

deviendrait le lieu où s'expérimentent les enjeux formulés. C'est alors un travail de proximité qui est privilégié.

Ces portes d'entrée ne sont cependant pas mutuellement excluantes, il s'agira de réfléchir à la façon dont on souhaite les faire intervenir dans le projet d'action culturelle intensifiée.

### 3.2.4.2. Be Bap

#### 3.2.4.2.1. Description et données quantitatives

L'opération Be Bap englobe l'axe « expression et créativité » du projet d'intensification, et est principalement prise en charge par le Centre d'Expression et Créativité Les Ateliers 04. Trois projets-phares sont à souligner, en plus de quelques activités ponctuelles.

**Drôles d'Oizos**, d'abord, est un collectif d'associations singulières et créatives<sup>7</sup> « chapeauté » dans le cadre de ce projet par les Ateliers 04. Ces associations liégeoises (CEC ou autres) accompagnent leurs participant-es dans la réflexion, la création et le récit d'une vision du monde, à partir d'un thème commun. Les réalisations sont ensuite exposées ensemble, dans le cadre de la Biennale des Arts Participatifs. Ce processus est l'occasion pour les Ateliers 04 de visiter la plupart des ateliers et lieux de création participants, mais aussi de se rendre compte de la vitalité de ces associations et de la créativité du public amateur sur le territoire liégeois. Si les réunions, prises de décision et expositions ont lieu au centre-ville, c'est bien dans les locaux des différents partenaires, disséminés partout sur le territoire, que le processus créatif prend vie.

Les **ateliers créatifs et stages en délocalisation** sont le deuxième pan de l'opération Be Bap. Dans le cadre de l'intensification, Les Ateliers 04 ont en effet organisé une série d'activités en délocalisation : création d'une chanson lors de « Langue française en fête » à Glain, atelier Stop Motion à Jupille, ateliers d'écriture à Droixhe, ateliers réguliers au sein du Musée des Transport en Commun, etc. Ces activités sont principalement organisées en partenariat. La communication et les tarifs sont adaptés au public visé, afin de favoriser la mixité : l'idée est de pouvoir toucher des personnes qui ne viendraient pas aux ateliers organisés à l'Académie, par exemple. Ces ateliers incluent les paramètres de l'expression citoyenne et de l'espace public, tout comme les stages d'été organisés en délocalisation. Ces stages accueillent pour une semaine des enfants autour d'un projet créatif et citoyen. Par exemple, en juillet 2022, le stage « Musée à ciel ouvert » a permis à un groupe d'enfants de réaliser un parcours artistique au sein du parc Péralta à Angleur, à partir de matériaux récupérés dans le quartier, touché par les inondations l'année précédente.

Le **Be Bap Bus**, ensuite, est un dispositif qui a été élaboré par les Ateliers 04, en collaboration avec notre coordinatrice et le Musée des transports en commun. Ce projet, qui rejoint aussi l'opération Sorties Autorisées, est aujourd'hui remis en question. Après un travail de réflexion et d'élaboration de l'outil, celui-ci a été mis en service pendant l'été 2021, durant lequel il a effectué cinq sorties (Fête de

<sup>7</sup> Par exemple, lors de l'édition qui a abouti en mai 2022 : 48fm, Tabane, CCOM, Animation et Créativité, L'atelier Graffiti, Interra, Revers, Cap Migrants, Le Babibar, La Baraka, La Bicoque, Camera-etc, Le Créahm, La Marelle et La Lumière.

la Musique à Sainte-Marguerite ; deux sorties à l'Espace Georges Truffaut ; week-end Retrouvailles et Place Making des Carmes) au cours desquelles 6 animations ont été proposées, pour le tout public.

Le bus a été aménagé pour voyager dans les quartiers liégeois, avec l'objectif d'aller à la rencontre des citoyen-nes et de susciter des moments de partage au travers de l'expression créative et de l'expérimentation artistique. Lors de ces sorties, les animations proposées invitaient les gens à partager leurs expériences du quotidien et de leurs quartiers. Il a par ailleurs constitué un point de rencontre et une accroche pour les passants et passantes, par sa visibilité. Sa mobilité reste en revanche toute théorique et pose une série de problèmes organisationnels, qui ont limité le nombre de sorties en 2021 (5 sorties sur les 14 prévues initialement) et ont tout à fait mis en suspens le projet en 2022 (aucune sortie réalisée). Pour tout déplacement, il faut en effet prévoir une demande d'autorisation auprès de la ville, un lieu permettant les manœuvres et le stationnement du bus, ainsi qu'un chauffeur agréé pour le conduire. Ce dernier point est particulièrement délicat, puisqu'il s'est avéré que la tournante prévue entre les chauffeurs ne pourrait pas être organisée, un seul d'entre eux étant compétent pour conduire ce bus. Aujourd'hui, il est clair que le dispositif est trop rigide pour constituer un bon outil d'animation. Son rôle doit donc être repensé.

#### 3.2.4.2.2. Droits culturels

Quatre objectifs relatifs aux droits culturels avaient été définis pour l'opération culturelle *Be Bap* : Organiser la participation active des populations à la définition et à la mise en œuvre de politiques culturelles visant la cohésion et la transformation sociale; Favoriser toute démarche soutenant la création et la créativité avec une attention particulière à la diversité culturelle; Soutenir le patrimoine culturel sous toutes ses formes, qu'il nous vienne du passé ou qu'il soit en pleine émergence; qu'il soit matériel ou immatériel; Œuvrer à une citoyenneté responsable par le biais de langages créatifs permettant l'occupation de l'Espace public.

Dans le cadre de Drôles d'Oïzos, par exemple, les participant-es sont invité-es à s'exprimer sur un sujet de société de façon créative, à partir des référents de leur choix, des moyens d'expression qu'ils maîtrisent ou qu'ils souhaitent explorer. Les réalisations sont ensuite mises en valeur dans le cadre d'une exposition collective, réalisée en co-construction, ce qui encourage la liberté de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et de les promouvoir. Le fait de travailler de façon décentralisée avec de nombreux CEC et associations et de développer des partenariats favorisent par ailleurs l'accès physique, géographique et symbolique à la culture.

Ce projet annuel explore un peu moins le droit à participer à la prise de décision en matière culturelle, contrairement à Liège Souffle Vert, un projet qui avait pour ambition de relayer vers les pouvoirs publics, à travers la réalisation et l'installation dans l'espace public d'une « butte comestible et sonore », de nouveaux possibles, de nouvelles formes de « vivre en ville ».

Concernant le *Be Bap Bus*, son potentiel d'action sur l'accès à la culture et le droit à la participation active à la vie culturelle est entravé par les limitations techniques du dispositif. L'organisation de stages et ateliers créatifs en délocalisation et en partenariat a en revanche permis de développer ces mêmes droits, ainsi que la liberté de s'exprimer de manière créative. L'attention portée dans les projets à la citoyenneté et à l'expression dans l'espace public permet également de rencontrer les objectifs propres à l'opération culturelle.

Enfin, comme Sorties Autorisées, Be Bap avait un objectif de soutien au patrimoine, qui a finalement été peu exploré.

#### 3.2.4.2.3. Enjeux

L'enjeu couvert par cette opération est « La création artistique et la créativité », défini comme suit : Susciter la création artistique et la créativité de toutes et tous pour apporter un écho à une autre façon de voir et de vivre le rapport aux concitoyens, au travail et au non-emploi, aux nouvelles technologies, aux cultures... Bref, déconstruire pour reconstruire autrement.

Les différents aspects de l'action des Ateliers 04 dans le cadre de l'intensification explorent la relation entre citoyenneté et créativité, entre société et expression artistique, et par là, entre l'individu et le collectif. Les thèmes et sujets de société choisis sont variés, et autorisent toujours plusieurs portes d'entrée. Par exemple, dans le cadre de la Biennale de l'Image Possible en 2020, les Ateliers 04 ont proposé des ateliers invitant les visiteurs et visiteuses à mettre en scène leur vision de leur identité. Les animations proposées dans le cadre du Be Bap Bus ont quant à elles été conçues autour des thématiques du quartier et du vivre ensemble. Elles invitaient les participant-es à partager un regard sur leur quartier, à partir d'une activité créative. Pour le projet Drôles d'Oizos 2023-2024, le thème choisi est la décolonisation, thème que chaque CEC participant s'appropriera à sa façon.

Les Ateliers 04 sont par ailleurs intervenus en soutien sur diverses initiatives des Centres culturels liégeois, dans une perspective d'échanges de compétences et de délocalisation des activités. Ce fut le cas notamment pour « En avant les enfants » à Jupille-Wandre ou dans le cadre de « 15 au carré », en partenariat avec le Centre culturel Ourthe et Meuse. Des quartiers habituellement peu animés culturellement ont également été investis par les Ateliers 04, tel que Glain dans le cadre de la Fête de la Langue Française en 2020. Néanmoins, pour que les Ateliers 04 puissent davantage encore étendre leur action à l'entièreté du territoire, il conviendrait de disposer de davantage de ressources. Ils font en effet face à un manque de temps de travail à consacrer à l'animation, face à la charge administrative qui repose sur eux.

#### 3.2.4.2.4 Conclusions

Par bien des aspects, la mise en œuvre de l'opération Be Bap rejoint aussi les objectifs formulés dans le cadre de l'opération Sorties Autorisées. Si Be Bap œuvre à l'expression créative et artistique des citoyen-nes, c'est aussi en tissant des liens sur l'entièreté du territoire liégeois et en « décloisonnant » les territoires, les quartiers.

Ainsi, le collectif Drôle d'Oizos, rassemblant des associations membres issues de différents quartiers liégeois, permet de concevoir un projet commun respectant les spécificités propres à chaque structure, avec et pour des publics qui, *a priori*, ne se côtoient pas. Les participant-es et leurs réalisations voyagent vers le centre-ville, où a lieu la Biennale des Arts Participatifs. La vitalité du collectif pourrait cependant constituer un appui pour aller encore plus loin dans la démarche, et pour penser des déplacements vers les lieux d'implantation des associations.

L'autoévaluation a montré que le Be Bap Bus n'était pas l'outil à privilégier pour investir les zones les moins bien loties en termes de propositions culturelles. Des stages et activités en délocalisation

ont en revanche pu être organisés, grâce à des partenariats, mais cela n'est pas (encore) possible dans tous les quartiers : les locaux disponibles manquent souvent. L'idée d'un dispositif mobile ne doit dès lors pas être abandonnée, et pourrait au contraire être remise sur le métier pour aboutir à une proposition plus réaliste et plus en adéquation avec les besoins du terrain, quitte à être moins rutilante que le très beau Be Bap Bus, qui pourrait quant à lui être affecté à une fonction de communication.

Les délocalisations sont par ailleurs, actuellement, mises en place en fonction des opportunités de partenariat qui se présentent, ou de la disponibilité des locaux. Avec un dispositif mobile, certaines contraintes pourraient être levées, ce qui permettrait d'intervenir plus librement dans un quartier ou un autre. Il pourrait alors être utile d'objectiver les besoins dans les différents quartiers, en fonction des opérateurs culturels présents et des activités proposées. Cette démarche permettrait également d'identifier les personnes ressources dans chaque quartier. On fait ici le lien avec le centre de ressources et l'opération Sorties autorisées.

Une dernière piste de développement est peut-être à trouver du côté du soutien au patrimoine culturel matériel et immatériel, qui n'a pas été traité frontalement dans le cadre de l'opération Be Bap. Les quartiers et leur patrimoine pourraient représenter un appui dans ce cadre.

#### 3.2.4.3. Culture-Ecole

Les ambitions relatives à cet enjeu ont été largement revues à la baisse en raison de la limitation du subventionnement de l'intensification. C'est la CCR (Coopération Culturelle Régionale Liège) qui l'a repris à son compte, notamment en se positionnant comme porteuse du consortium qui anime la plateforme PECA pour la région liégeoise.

L'intensification n'a néanmoins certainement pas laissé cet enjeu de côté - ne fût-ce qu'en raison de l'important travail réalisé avec les écoles par chaque Centre culturel. Concrètement, ceux-ci sont d'ailleurs présents au sein du Consortium liégeois à la manœuvre de cet important chantier, via la direction des Chiroux. De plus, notre coordinatrice contribue à la réflexion sur l'implémentation du PECA par une participation active aux réunions de la plateforme, ainsi qu'à diverses rencontres, événements et formations (Salon de l'éducation ou journées organisées par l'ASTRAC par exemple). Ce travail reste donc plus que jamais d'actualité.

On rappellera enfin qu'en 2022, une soirée de présentation scolaire a été organisée à destination des enseignantes et enseignants. Lors de celle-ci, le Centre culturel les Chiroux, le Centre culturel de Chênée, le Centre culturel Jupille-Wandre, l'Espace Georges Truffaut ainsi que la Courte Echelle et l'Ilo Citoyen ont présenté leurs programmations pour le monde scolaire. Ce moment convivial permet de sortir d'une logique de concurrence pour aller vers plus de coopération et d'efficacité dans les propositions de chaque structure.

#### 3.2.4.4. Nouvelles opportunités d'action

Les Centres culturels liégeois sont également restés attentifs aux nouvelles opportunités d'action qui se sont présentées. Ainsi, la contribution au **Festival de Liège**, par le soutien à un spectacle (*Musique for Trees* de Garrett List proposé par Orchestra Vivo! qui avait répété pendant un an au Centre culturel de Chênée dans le cadre d'une résidence artistique, en 2022, puis *Flesh* en 2023), est apparue comme pertinente, notamment pour visibiliser l'existence de la collaboration auprès du public liégeois et des institutions culturelles partenaires.

Un soutien a été fourni par l'intensification à l'opération « **Place aux artistes** », initiative conjointe de la Ville de Liège, la Province de Liège et du Théâtre de Liège qui rencontre certains de nos objectifs : tous les samedis de l'été, des artistes se produisent dans l'espace public, donnant lieu à des moments conviviaux et accessibles à tou-tes. Un représentant de l'intensification a intégré le jury qui a sélectionné ces artistes, à la demande des organisateurs. Ce type d'activité permet à des artistes émergents et locaux de diffuser et promouvoir leurs créations, et de favoriser l'accès à la culture pour tou-tes. Le public était d'ailleurs au rendez-vous.

Enfin, depuis juillet 2022, l'intensification prend également en charge l'organisation de **cours de guitare** à Angleur. Suite à la fin des activités de l'asbl Diapason, les Centres culturels ont été approchés pour permettre la continuité de ces cours. Cette activité rejoint l'objectif de promouvoir l'expression et la créativité au cœur des quartiers. De plus, une cession de subvention accompagnait cette reprise, qui devrait nous permettre d'augmenter progressivement la part d'emploi liée à l'action intensifiée.

Ces exemples montrent la capacité de l'intensification à répondre aux sollicitations reçues qui sont pertinentes par rapport à son projet. Cette collaboration entre les 4 Centres culturels offre un potentiel pour se saisir d'opportunités qui n'auraient pas pu l'être individuellement. Ces opportunités participent par ailleurs à mettre en lumière, plus largement, l'action conjointe et singulière des Centres culturels liégeois.

#### 3.2.5. Conclusions de l'autoévaluation

À partir des premiers jalons posés lors des cinq dernières années, le projet d'intensification ne demande qu'à se développer. L'objectif principal, qui est de déployer une action culturelle sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège pour permettre à tou-tes les Liégeois et Liégeoises d'avoir la possibilité d'exercer leurs droits culturels, doit rester au cœur du projet. La pertinence du projet a été établie et la collaboration entre les différentes parties prenantes (et en particulier, les 4 Centres culturels) fonctionne. Cela n'était pas gagné d'avance, après de nombreuses années à cohabiter sur le même territoire en se rencontrant très peu.

Les enjeux à partir desquels déployer cet objectif général peuvent en revanche être repensés et affinés à partir des **questions soulevées par l'autoévaluation** :

- *Comment poursuivre les ambitions relatives aux quartiers, à leur patrimoine et aux droits culturels de leurs habitantes et habitants, telles qu'elles avaient été formulées dans le cadre de l'opération Sorties Autorisées ? Comment (mieux) ancrer l'exercice de la citoyenneté au cœur des quartiers ?*

- Comment s'emparer de l'enjeu de la mobilité, à partir des outils et compétences qui sont ceux des Centres culturels et d'un CEC ? Comment expérimenter le décloisonnement ? À partir des dispositifs ? À partir des personnes ?
- Comment développer encore la création artistique et la créativité dans les zones peu dotées en propositions culturelles, au-delà des projets en délocalisation déjà proposés par les Ateliers 04 ? Quels outils, quels dispositifs mettre en place pour intervenir dans ces zones ? Comment choisir où et avec qui intervenir ?
- Quel rôle l'intensification peut-elle jouer au sein du tissu socioculturel liégeois, dans un contexte de crises successives qui pèse sur les perspectives d'avenir de chacun et chacune ? Comment mettre les compétences acquises et le réseau construit au profit du paysage culturel de la Ville de Liège ? Quelle visibilité pour le projet d'intensification ?

### 3.3. Analyse partagée du territoire et définition des enjeux

Cette partie s'appuiera, au-delà de l'autoévaluation ci-dessus, d'une part sur les analyses partagées et la définition des enjeux des quatre Centres culturels, et d'autre part sur les réflexions ayant émergé de l'appel à manifestation d'intérêt du 14 février 2023.

#### 3.3.1. Enjeux et questionnements communs aux 4CC

Voici les enjeux qui ont été définis dans les dossiers propres à chaque Centre culturel :

##### Centre culturel de Chênée:

Un enjeu : « Comment le Centre culturel peut-il accompagner la population vers un dépassement du manque de perspectives dans un contexte où les crises se succèdent et leurs conséquences s'installent, engageant ainsi le citoyen à chercher sa place dans un monde en constante mutation ? »

Trois hypothèses d'action :

- Se retrouver pour mieux s'ouvrir au monde.
- S'ouvrir au monde et le questionner.
- Investir l'espace public.

Trois opérations culturelles relatives à ces hypothèses :

- « Foyer Ardent »
- « Et si on en parlait ? »
- « Allez, tous dehors ! »

Deux actions culturelles spécialisées :

- Aide à la création.

- Culture/école.

Deux actions culturelles relatives à ces spécialisations :

- « Escales »
- « La quinzaine des ateliers »

#### Centre culturel Ourthe et Meuse :

Un enjeu et une opération culturelle par quartier, à partir d'un constat : « Quartiers en chantier. Les repères des habitants d'Angleur et Sclessin ont été ébranlés : Covid, inondations, chantier du tram... Cela a provoqué des changements à de nombreux niveaux : relationnel, urbanistique, patrimonial, démographique, culturel, familial, amical, associatif, financier, socio-médical... qui laissent apparaître une prégnance de plus en plus marquée aux incertitudes. Ces changements vont se vivre, avec ou sans l'implication des habitants. En Centre culturel, nous défendons l'option "avec !" »

À Sclessin :

- Un enjeu : « Ensemble, une (re)mise en lumière et en couleurs via une (re)connexion des uns et des autres. En s'appuyant sur un tissu associatif riche et au travers d'une dynamique participative et collective ».
- Une opération culturelle : « Fenêtres... sur les richesses sclessinoises »

À Angleur :

- Un enjeu : « Avec des citoyens et des partenaires, une (re)construction d'un commun vivant. Pour moi, pour nous, pour d'autres - ici, ailleurs, aujourd'hui et demain ».
- Une opération culturelle : « Fenêtres... au coin de nos rues »

#### Foyer culturel de Jupille-Wandre :

Un enjeu : « Décoder et soutenir ce qui est culture aux yeux des Jupillois/Wandruziens tout en développant une vie culturelle diversifiée et inclusive au sein des quartiers de notre territoire, cette démarche globale intégrant une réflexion critique sur nos vécus en évolution. »

Une opération culturelle : « Quartiers en culture », déclinée en 4 volets : « En avant les enfants », « Enchanter son territoire », « Construire des citoyens de demain », « Peca ».

Centre culturel de Liège - Les Chiroux :

Deux enjeux<sup>8</sup>: « Les jeunes, opérateurs culturels à part entière » et « Les Liégeois-es, à l'écoute d'un monde en transformation pour une ville à ressentir, à réfléchir et à créer, à l'image de leurs aspirations ».

Trois opérations culturelles :

- « Babillage »
- « TempoColor »
- « Quarti[e]mouvant »

Une action culturelle spécialisée en Diffusion des Arts de la Scène.

Les enjeux définis par chacun des quatre Centres culturels émergent d'un contexte à la fois commun (un contexte général de manque de perspective face à des crises successives ; et un contexte local dans le cadre des transformations que vit la Ville de Liège) et spécifique. Trois pistes d'enjeux se dégagent pour le projet d'intensification, qui ont été discutées lors de l'appel à manifestation d'intérêt du 14 février 2023. Celles-ci se situent logiquement dans la lignée du dossier précédent.

---

<sup>8</sup> Voir Partie 2, point 2.3.1.

### Contexte: Crises successives - Quelles perspectives?



### 3.3.2. Appel à manifestation d'intérêt

Lors de cette rencontre, une soixantaine d'acteurs et actrices du secteur socioculturel et artistique liégeois ont été invité-es à s'exprimer sur les trois thématiques, définies à partir des autoévaluations et analyses partagées respectives de chaque Centre culturel et à partir de l'autoévaluation de l'intensification : Création artistique et créativité ; Les Liégeois et Liégeoises de demain ; La ville et ses quartiers.

L'intérêt et l'enthousiasme des personnes présentes pour ces thématiques témoignent de leur pertinence et de leur actualité et permettent de dégager certaines pistes de réflexion. Ces retours positifs font également écho à une demande du secteur de pouvoir se rassembler, en tant qu'opérateurs culturels et de proximité. De nombreux participants et participantes constatent un

manque de concertation et de dialogue à Liège, et se réjouissent dès lors de cette opportunité de se retrouver.

Voici une synthèse en trois points des témoignages et opinions exprimés lors de cet atelier.

### ***Sa ville et ses quartiers***

Les participants et participantes s'accordent généralement sur le constat suivant : Les quartiers liégeois ont des identités multiples, l'offre culturelle y est inégalement répartie, les différents quartiers se distinguent très nettement (notamment du point de vue sociologique). Certains quartiers (Saint-Léonard, Outremeuse, Centre-Ville) ont une vie culturelle riche, alors que d'autres (Glain, Burenville, Xhovémont, Grivegnée Haut et Bas ou Rocourt), sont moins dynamiques sur le plan culturel, mais il y existe pourtant bien une vie locale, de quartier, grâce à de petites associations ou comités de quartier. Pour améliorer l'exercice des droits culturels dans ces "zones", deux axes principaux sont évoqués : celui de la mobilité et celui de l'appui à la vie culturelle dans les quartiers.

La mobilité représente cependant un frein important, accentué depuis 2019 et le début des travaux du tram, mais qui existait déjà bien auparavant. L'offre limitée de bus, le sentiment d'insécurité, la difficulté à se déplacer avec un groupe d'enfants/de jeunes, les nombreux obstacles entravant la mobilité douce, ou encore l'absence d'envie de la part des gens sont des facteurs qui limitent les déplacements d'un quartier à l'autre et de la périphérie vers le centre.

Différentes pistes sont en revanche évoquées concernant l'appui par l'intensification à la vie culturelle au niveau très local, en envisageant les quartiers comme terrains transformables/transférés/en transformation. Une première piste est celle de la visibilité de ce qui s'y passe déjà : valoriser le travail entamé par les très petites structures qui manquent parfois d'outils de communication, mais aussi leur permettre de se rencontrer, d'échanger et éventuellement de travailler ensemble. Les partenariats avec les personnes ressources, sur le terrain, apparaissent d'ailleurs comme un facteur clé pour rencontrer les habitantes et habitants d'un quartier. Pouvoir identifier les forces vives dans un quartier, savoir qui contacter pour toucher ses voisins est un élément très important. Une seconde piste évoquée est celle de l'appui sur l'histoire et le patrimoine de chaque quartier : la réaffectation de certains lieux permet parfois, comme pour le Kultura en Outremeuse, le redéveloppement d'une activité qui s'était essouffée au fil du temps. L'investissement de l'espace public, en tant qu'espace commun, partagé, en tant qu'espace d'expression appartenant à tou-tes représente une troisième piste évoquée. La question des lieux de la culture est revenue à plusieurs reprises dans les discussions, notamment à travers l'idée du développement de tiers lieux : les tiers lieux, en tant qu'endroits où se rassembler, apprendre à se connaître, mais aussi accueillir les besoins et envies des gens, seraient selon certain-es des ressources culturelles importantes au cœur des quartiers. Les participantes et participants ont par ailleurs évoqué la possibilité de multiplier le type de propositions dans les quartiers, l'importance de varier le type d'activités, toujours en s'adaptant aux spécificités du lieu. Enfin, la question de l'envie de participer, associée à celle du sentiment d'appartenance doit également être investiguée : pourquoi certain-es considèrent-ils que « ce n'est pas fait pour eux » ? Comment dépasser ce sentiment de certain-es habitant-es pour semer l'envie de participer ?

### ***La création artistique et la créativité***

Les participantes et participants insistent sur le rôle essentiel des pratiques artistiques, expressives et de création, dès le plus jeune âge : travailler l'imaginaire permet d'ouvrir des espaces de résistance citoyenne, de développer la confiance en soi et en les autres. Le rôle des acteurs socioculturels est alors de nourrir la curiosité, de pousser à la découverte en prenant appui sur le travail des artistes.

Plusieurs freins au développement de la création artistique et de la créativité ont été identifiés (communication et visibilité ; difficultés de mobilité et transport pour les groupes plus éloignés, espaces et lieux à disposition limités et limitants, manque de moyens humains et financiers), mais une série de propositions a également été formulée. D'abord, l'importance de la présence sur le terrain, en face à face, pour développer la relation aux publics, qui passe aussi par la connaissance et la confiance réciproque, et donc une approche de proximité. Ensuite, la façon de s'adresser et de considérer les jeunes et leurs pratiques a été abordée : certain-es attirent l'attention sur l'importance de tenir compte des référents culturels des jeunes sans pour autant les caricaturer et les enfermer dans des stéréotypes. Les réseaux sociaux, sont par exemple des espaces de créativité qui pourraient être investis par le secteur, mais il est aussi possible de confronter les jeunes à des formes qui leur sont moins familières, sans craindre de provoquer du débat. L'espace public est, par ailleurs, identifié comme un lieu à investir. Enfin, la constitution de réseaux, la construction et la consolidation de partenariats dans une optique de décentralisation, de mutualisation des ressources et compétences et de communication est la troisième piste abordée.

### ***Les Liégeois-es de demain***

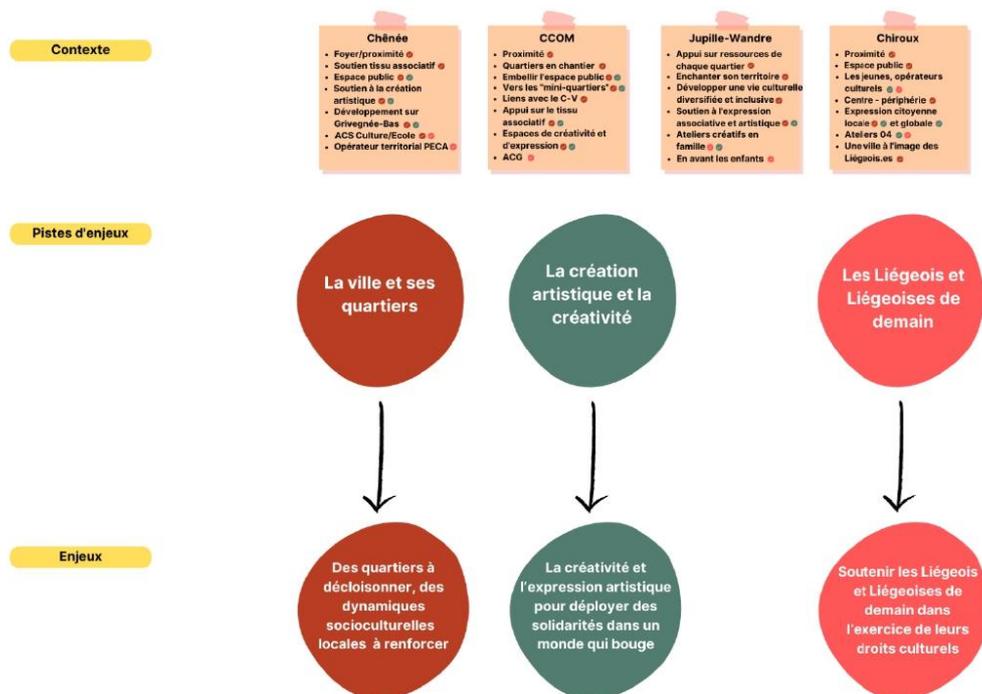
Un premier constat est tiré par plusieurs participant-es : il existe sur le territoire de la Ville de Liège une vraie mixité culturelle et socio-économique, que l'on ne retrouve pas forcément dans les lieux culturels. Pourtant, les jeunes sont bien là, présent-es et intéressé-es. Il s'agit d'aller à leur rencontre, pour faire ensemble, pour faire d'elles-eux, à tout âge, des acteur-rices (et non pas des consommateur-rices) de l'offre culturelle.

Pour ce faire, plusieurs pistes sont évoquées. La première concerne l'école, qui représente une possibilité de lien entre le secteur socioculturel et les jeunes (mixité). Il semble ensuite nécessaire de s'interroger sur la communication, le langage utilisé, et la façon de s'adresser aux jeunes, sans pour autant les cantonner à des stéréotypes (la catégorie "les jeunes" recouvre une grande diversité). La possibilité de prendre le temps de construire des relations, sur le long terme, est également évoquée. Certain-es proposent par ailleurs de développer des lieux de rencontre, semblables à des tiers lieux, simplement pour être ensemble. Enfin, les possibilités de penser entre les différents acteurs du secteur des offres culturelles complémentaires a également été mise sur la table.

### 3.3.3. Définitions des enjeux du projet d'intensification

« La culture est un moyen, grâce à l'éducation permanente, d'émancipation culturelle et collective. [...] Liège est une Ville pionnière en termes de participation, notamment avec son Projet de Ville. [...] Le politique est là pour accompagner, guider. Tant mieux quand les citoyens se saisissent d'un concept, d'un projet et que celui-ci tombe dans le domaine public. On sait que cela sera **merveilleux** puisqu'on sait que cela sera la rencontre entre la science, la culture et la participation ».

Willy Demeyer, 30 mars 2023 (Rêvons Liège 2030)



À partir des réflexions menées autour de ces trois pistes, les enjeux du projet d'action culturelle intensifiée ont été définis.

### 3.3.3.1. La ville et ses quartiers

Les analyses partagées des 4 Centres culturels mettent en avant un contexte de crises successives (sanitaire, écologique, climatique, financière, etc.), qui affecte les citoyen·nes et les mettent face à un manque de perspectives d'avenir<sup>9</sup>. Au CCOM, l'enjeu défini pour Angleur invite à dépasser cette situation en œuvrant à la reconstruction d'un « commun vivant », en travaillant autour d'un sentiment de sérénité. À Chênée, c'est notamment à travers la notion de foyer que l'on retrouve en filigrane cette ambition : développer un lieu où se sentir bien, comme point d'appui à l'exercice de la citoyenneté.

À travers ces approches se profile également la question de la proximité. Cette confiance en l'avenir, le développement de nouvelles perspectives, se construit à partir de lieux familiers et accueillants. L'autoévaluation et l'analyse partagée des Chiroux mettent en avant l'importance de la proximité, des choses simples et proches des gens. Les Chiroux proposent en outre de travailler sur la citoyenneté à deux niveaux : global, mais aussi (très) local. Le Foyer culturel de Jupille-Wandre met quant à lui les "Quartiers en culture" au cœur de ses préoccupations, en proposant de soutenir une vie culturelle diversifiée et inclusive.

L'échelle du quartier, pour aborder la relation à la ville et au monde, semble à ces égards pertinente, malgré le fait que le découpage administratif tel qu'il existe à Liège puisse être remis en question puisque les bassins de vie dépassent parfois ces frontières<sup>10</sup>. Au regard de l'expérience de terrain acquise par les 4 Centres culturels, les Ateliers 04 et le Comité culturel de Droixhe-Bressoux, mais aussi des conclusions de l'appel à manifestation d'intérêt, les quartiers liégeois ont des identités multiples, les différents quartiers se distinguent très nettement (notamment du point de vue sociologique), d'autant plus lorsqu'on s'intéresse aux quartiers ayant rejoint Liège à l'occasion de la fusion des communes<sup>11</sup>. L'offre culturelle y est par ailleurs inégalement répartie. Enfin, La ville est actuellement en transformation, et ces transformations affectent chaque quartier différemment.

Ainsi, pour un Centre culturel, développer des projets dans un quartier liégeois qui n'est pas celui (ou ceux) dans lequel il est implanté ne va pas de soi. Cela demande du temps et des moyens humains : il faut pouvoir identifier les forces vives dans un autre quartier, où les réseaux de sociabilité sont parfois bien différents, identifier les besoins et envies des habitants et habitantes, mais aussi porter attention à des aspects plus pragmatiques, tels que trouver des lieux adaptés. Le Centre culturel de Chênée a par exemple la volonté de développer son action culturelle sur le quartier de Grivegnée-Bas, où des projets ont été lancés, mais ce développement est freiné par un manque de ressources à y consacrer.

L'autoévaluation de l'opération *Quartiers Sensibles* des Chiroux souligne également la nécessité de prendre le temps de s'implanter dans un quartier. Au CCOM, qui couvre Sclessin et Angleur, on note que les réalités et problématiques de chacun de ces quartiers sont de plus en plus contrastées, notamment suite aux inondations qui ont touché Angleur et au risque de gentrification qu'entraîne l'arrivée du tram à Sclessin. À partir de ce constat, l'équipe du CCOM a d'ailleurs choisi de travailler sur deux enjeux distincts, un par quartier. Le Foyer Culturel de Jupille-Wandre constate de son côté qu'il

---

<sup>9</sup> Voir aussi à ce sujet les résultats de l'enquête « Noir, Jaune, Blues », publiés par Le Soir et la RTBF en janvier 2023.

<sup>10</sup> Voir Partie 2, point 2.2.2.1.3

<sup>11</sup> Bien que celle-ci ait eu lieu en 1977, soit il y a presque 50 ans, elle n'a pas gommé les identités de chaque quartier, comme en témoignent les discours de certain·es habitant·es, notamment à Jupille et à Wandre.

existe peu de liens entre les deux quartiers dans lesquels il est implanté, mais aussi que son public est peu enclin à se déplacer, notamment vers le centre-ville. Les projets doivent donc être pensés en fonction de spécificités très locales.

Prendre les quartiers comme point de départ, c'est à la fois tenir compte de réalités très locales dans notre approche de la Ville de Liège, être cohérent par rapport aux enjeux développés par chaque Centre culturel et aux objectifs du projet d'intensification, et s'appuyer sur l'expertise acquise durant les cinq dernières années (dans le cadre d'opérations culturelles telles que *Be Bap* et *Sorties Autorisées* pour l'intensification, *Quartiers Sensibles* pour les Chiroux ou *Fenêtre* pour le CCOM; mais aussi dans le cadre de dispositifs plus ponctuels, comme *Escapes* à Chênée ou *Le Rallye des Cortils* à Jupille ou encore par la participation de l'EGT à la dynamique du quartier de Droixhe-Bressoux à travers son implication dans le Collectif Autour de l'étang).

Comme pressenti par l'autoévaluation et confirmé lors de l'appel à manifestation d'intérêt, il y a deux façons d'envisager les relations entre les habitant·es, la ville et les quartiers. La **première**, c'est par le **décloisonnement** entre les quartiers, et en particulier entre la périphérie et le centre, en encourageant la mobilité des gens, les rencontres et découvertes inter-quartiers, l'appropriation par chacun·e des possibilités offertes aux quatre coins de la Ville de Liège. On pense par exemple ici à la volonté du CCOM de travailler sur les liens entre Sclessin et le centre-ville, ou à un des constats de « Jeunesse Ardente »<sup>12</sup>, qui note de la part des jeunes Liégeois·es une envie prononcée de « découvrir autre chose, de sortir du quartier, de rencontrer d'autres personnes ». Décloisonner peut aussi passer par la mobilité des dispositifs d'animation, des outils, des compétences, comme cela avait été prévu dans le cadre du dossier d'action générale intensifiée précédent.

La **seconde** façon d'envisager les relations entre les habitant·es, la ville et les quartiers consiste à prendre appui sur, mais aussi soutenir, la **vie locale**, le patrimoine, les envies et besoins des habitants et habitantes pour favoriser l'exercice des droits culturels, au cœur du quartier. C'est ainsi que le Foyer culturel de Jupille-Wandre compte s'appuyer sur « ce qui est culture aux yeux [des habitant·es] ». Les opportunités offertes par l'espace public, à cet égard, sont explorées par Les Chiroux au centre-ville (dans le cadre de *L'Autre Festival* et de *Quartije]mouvant*, notamment); par le Centre culturel de Chênée (dans le cadre de la future opération *Allez, tous dehors!*); par le Foyer culturel de Jupille-Wandre (dans le cadre de la *Fête des Enfants*); par le Centre culturel Ourthe et Meuse (notamment dans le cadre d'un objectif de « mise en lumière et en couleurs » du quartier de Sclessin, souvent décrit comme gris et triste) ou encore par l'EGT (qui investit notamment l'espace public dans le cadre de la *Fête du quartier*).

Ces deux façons d'envisager ces relations se rejoignent cependant partiellement, puisque, par exemple, soutenir la vie locale d'un quartier devrait encourager la volonté de découvrir ce qu'il s'y passe, et donc la mobilité des habitant·es. De la même façon, la mobilité des dispositifs, outils et compétences développés par les Centres culturels devrait permettre de renforcer les dynamiques socioculturelles dans d'autres quartiers. Nous aboutissons donc à la formulation d'un enjeu unique.

---

<sup>12</sup> Voir Partie 2, point 2.2.2.3.1.

### ENJEU 1 : Des quartiers à décloisonner, des dynamiques socioculturelles locales à renforcer

*Inviter les Liégeois et Liégeoises à poser un autre regard sur leur Ville, à explorer ses potentialités, à découvrir les ressources qui s'y trouvent, mais aussi à s'approprier celles-ci au mieux; Inviter les citoyen-nes à s'en saisir, qu'elles soient patrimoniales, artistiques et/ou socio-culturelles; Disséminer des outils, expériences et compétences nés dans certains quartiers ailleurs dans la ville et l'arrondissement de Liège; S'inspirer pour cela de ce qui se fait ailleurs, dans d'autres villes.*

*Si les Centres culturels n'ont pas dans leurs pouvoirs celui d'améliorer la mobilité sur le territoire de la ville, ils peuvent en revanche accompagner les transformations en cours sur celui-ci et œuvrer à mettre en valeur et en lumière des trajectoires possibles, des liaisons existantes, pour le [re]lier. Ils peuvent également soutenir et visibiliser les initiatives locales en développant certaines fonctions culturelles (diffusion, création et créativité) pour mettre en avant les attraits artistiques et culturels de chaque quartier et ainsi favoriser les déplacements.*

=> Cette dimension de l'enjeu sera explorée par l'opération 1: **Sorties autorisées**

*Inviter les habitantes et habitants à se réapproprier leurs lieux de vie, avec une attention particulière pour l'espace public, espace commun et partagé. En s'appuyant sur les richesses et ressources existantes, faire des lieux de vie des lieux chaleureux, accueillants, où échanger, où défendre et exercer ses droits, et en particulier ses droits culturels. Encourager la participation des habitants et habitantes aux prises de décisions qui concernent leurs quartiers. Favoriser la rencontre et les liens entre les habitant-es et les usager-ères de chaque quartier. Soutenir et développer les dynamiques socioculturelles locales.*

=> Cette dimension de l'enjeu sera explorée par l'opération 2 : **Quartiers Pluriels**

#### 3.3.3.2. La création artistique et la créativité

Comme souligné lors de l'Appel à Manifestation d'intérêt, l'imaginaire permet l'ouverture d'espaces de résistances, mais aussi de donner de la confiance. Le rôle des acteurs culturels est alors de nourrir la curiosité de chacun-e. Dans une société qui fait face à des crises successives, travailler l'imaginaire, la créativité semble être une piste vers « un dépassement du manque de perspectives » (Chênée), vers « une réponse des Liégeois-es à l'impact des crises » (Chiroux), pour repenser « nos vécus en évolution » (Jupille-Wandre), pour « l'implication des habitant-es [dans ces changements] » (CCOM), tel que le formulent les différents dossiers des Centres culturels liégeois.

L'articulation entre expression artistique, créativité et citoyenneté est d'ailleurs une préoccupation pour chacun de ces Centres culturels. Tous les quatre témoignent dans leurs dossiers respectifs d'un intérêt pour le développement des pratiques artistiques et créatives : on note qu'à Chênée, les ateliers artistiques sont plutôt organisés à destination des enfants, mais l'ambition de développer l'expression

artistique et la créativité plus largement se retrouve dans l'opération culturelle *Allez, tous dehors!*. Les résidences artistiques sont une autre façon de répondre à cette préoccupation, qui sera encore développée à l'avenir. Le Foyer Culturel de Jupille-Wandre soutient l'expression associative et artistique par différentes activités et partenariats et, par ailleurs, un atelier créatif pour les familles a été mis en place. Enfin, au CCOM, l'expression créative se trouve également au cœur des perspectives pour le prochain contrat-programme, dans la continuité du travail accompli jusqu'à maintenant, puisqu'elle est envisagée comme un terreau grâce auquel les participants et participantes peuvent se connecter avec leur « pouvoir d'agir ».

À cet égard, la participation d'un CEC tel que Les Ateliers 04 à l'action culturelle intensifiée représente une opportunité dont le projet d'intensification s'est saisi. L'autoévaluation de l'intensification a d'ailleurs montré que l'opération culturelle **Be Bap** s'est déployée ces cinq dernières années sans interruption et de façon tout à fait satisfaisante, malgré le contexte difficile. Ainsi, la troisième édition de Drôles d'Oizos est en cours, et l'organisation des ateliers et stages en délocalisation fait désormais partie des habitudes des Ateliers 04. Des possibilités de développement ont également été pointées pour cette opération : le *Be Bap Bus* s'est par exemple montré décevant à l'usage, mais pourrait laisser la place à un dispositif mobile plus flexible et adapté au terrain.

Enfin, cet enjeu recouvre également le soutien des Centres culturels liégeois à la création artistique, qu'elle soit professionnelle ou en amateur·rice, installée ou émergente. Il s'agit là, certes, d'une mission de base, mais que l'intensification compte développer davantage et soutenir à travers plusieurs projets concrets.

#### **ENJEU 2 : La créativité et l'expression artistique pour déployer des solidarités dans un monde qui bouge**

*Offrir à tous les Liégeois et toutes les Liégeoises la possibilité de s'exprimer de manière artistique et créative sur ses aspirations citoyennes, à l'échelle de son quartier, de sa ville ou du monde, en diminuant les obstacles géographiques, symboliques et économiques à ces pratiques. Mettre en valeur les productions réalisées pour faire écho à ces expressions, les diffuser largement. Soutenir les dynamiques locales existantes par des propositions créatives et initier/développer/renforcer les initiatives socioculturelles dans des quartiers moins riches en opérateurs culturels.*

=> Cet enjeu sera exploré principalement par l'opération 3, **BE BAP**, mais aussi par l'opération 2, **Quartiers Pluriels**.

#### 3.3.3.3. Les Liégeois·es de demain

La volonté de toucher le public scolaire est partagée par l'ensemble des acteurs du projet de l'intensification, et elle reste tout à fait pertinente sur un territoire qui rassemble de nombreuses écoles, en particulier dans le cadre de l'implémentation prochaine du PECA. Depuis 2020, la CCR/Liège porte le consortium de médiation culturelle au sein de l'arrondissement de Liège, dans le cadre du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA). La question du PECA est donc partiellement

renvoyée vers la CCR. L'intensification continuera néanmoins d'y jouer un rôle actif, en tant que membre du consortium liégeois.

D'autre part, chaque Centre culturel, dans le cadre de son action culturelle générale, porte une attention importante au jeune public. Le Centre culturel de Chênée propose par ailleurs dans son dossier le développement d'une action culturelle spécialisée sur cette question. Il a également été désigné « opérateur territorial PECA » pour l'arrondissement de Liège. Les Chiroux ont aussi identifié un enjeu directement lié aux jeunes, vus comme opérateur·rices culturel·les.

L'action culturelle intensifiée ne propose donc pas d'opération culturelle spécifique autour de cet enjeu, qui sera abordé de façon transversale. Cela dit, un soutien pourra être apporté aux initiatives de chaque Centre culturel qui explorent ces questions et, dans le cadre des opérations *Quartiers Pluriels* et *Be Bap*, une attention particulière sera portée à la participation des jeunes.

### **ENJEU 3 : Soutenir les Liégeois·es de demain dans l'exercice de leurs droits culturels**

*Soutenir les jeunes Liégeois·es, et en particulier les ados, dans l'expression créative de leurs visions du monde, de leur ville, de leur quartier. Les impliquer dans la construction de projets socioculturels. Se saisir des opportunités offertes par le PECA à cet égard.*

=> Cet enjeu sera exploré de façon transversale, à travers les trois opérations culturelles, mais aussi à travers le travail de la Coopération Culturelle Régionale.

#### **3.3.4. Un défi institutionnel**

Outre ces trois enjeux, l'autoévaluation et l'analyse partagée ont attiré notre attention sur un défi institutionnel, à l'échelle de la Ville de Liège, qui nous semble relever du projet d'intensification. Les 4 Centres culturels, le Comité culturel Droixhe-Bressoux et les Ateliers 04 ne sont évidemment pas les seuls opérateurs socioculturels sur le territoire de la Ville de Liège, loin s'en faut : ce champ, à Liège, est particulièrement riche et foisonnant. Les partenariats avec d'autres acteurs sont d'ailleurs nombreux et bien ancrés dans les pratiques de chaque structure, comme en témoignent les rapports d'activités de chacune de celles-ci.

Il a par ailleurs été indiqué, dans l'autoévaluation, que grâce aux carnets d'adresses spécifiques et complémentaires de chaque Centre culturel, mais aussi grâce à l'implication des directeurs et directrices dans divers organes structurants, les Centres culturels liégeois disposent d'une certaine *connaissance du* et *reconnaissance dans* le secteur socioculturel.

L'appel à manifestation d'intérêt et l'engouement qu'il a suscité (de la part d'acteurs aux positionnements très variés, de l'Opéra au secteur de la petite enfance; du KulturA au Comité de quartier de Grivegnée-Bas; de la Fédération des Maisons de Jeunes au Musée de la Boverie) confirment, d'une part, ce positionnement particulier, permettant aux Centres culturels liégeois de faire se croiser les différents acteurs du secteur, mais aussi, d'autre part, la volonté, le besoin ou le désir de ces différents opérateurs de se connaître et de se rencontrer. Les échanges ont confirmé que

30

les compétences et savoir-faire de chacun sont spécifiques, mais que les problématiques rencontrées sur un même territoire sont souvent proches.

Les Centres culturels liégeois semblent donc pouvoir tenir un rôle de point de rencontre, de point de convergence au cœur d'un maillage entre les acteurs socioculturels de Liège, dans toute leur diversité, qui reste pour grande part à construire.

La question de l'identification par le public et le secteur professionnel de cette action intensifiée et, surtout, de ce qu'elle recouvre a été soulevée par l'autoévaluation. Elle pourra être explorée dans le cadre de cet enjeu.

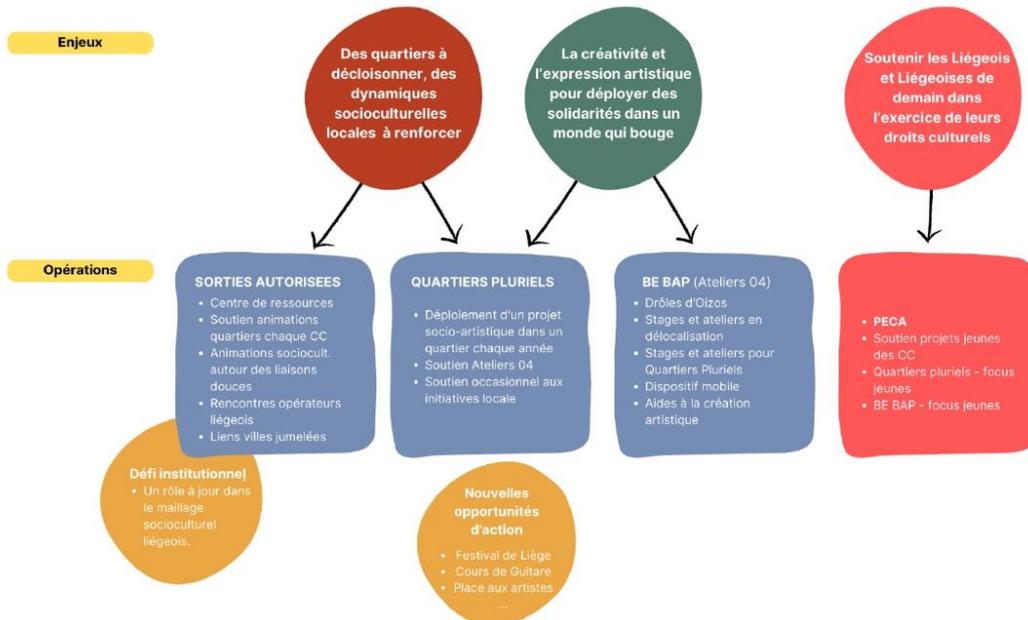
Ce « défi institutionnel » s'inscrit pleinement dans le cadre posé par les trois premiers enjeux : le relever facilitera le développement des trois autres opérations, en favorisant les partenariats et notre connaissance des acteurs implantés dans chaque quartier.

**DÉFI INSTITUTIONNEL : Un rôle à jouer dans le maillage socioculturel liégeois**

Organiser et articuler un réseau pour les opérateurs socioculturels sur le territoire de la Ville de Liège, fait de moments de rencontres et d'échanges, pour favoriser le dialogue et les possibilités de construire ensemble. Dépasser les logiques de concurrence pour instaurer un esprit de collaboration, à l'échelle de la Ville. Rendre visible les nombreux acteurs et nombreuses initiatives culturelles existantes à Liège, au bénéfice de toutes les Liégeois-es.

=> Ce défi sera notamment exploré à travers l'opération 1 : **Sorties Autorisées**

**3.4. Le projet d'action culturelle intensifiée**



### 3.4.1.1. Sorties Autorisées

#### 3.4.1.1.1. Enjeu rencontré

**Des quartiers à décroisser, des dynamiques socioculturelles locales à renforcer.**

**Un défi institutionnel : Un rôle à jouer dans le maillage socioculturel liégeois.**

#### 3.4.1.1.2. Principe général

Sorties Autorisées, c'est d'abord un Centre de ressources, mettant à disposition des fiches d'animation permettant à d'autres structures ou personnes de s'approprier des dispositifs d'animation déjà éprouvés par les Centres culturels liégeois, pour les expérimenter dans d'autres lieux. Le Centre de Ressources hébergera également un répertoire et un agenda organisés par quartier, afin de visibiliser les initiatives qui existent déjà dans les quartiers liégeois.

Sorties Autorisées, c'est aussi la rencontre, "physique" cette fois, des opérateurs socioculturels actifs sur le territoire de la Ville de Liège, autour de problématiques qui les relient.

Sorties Autorisées, c'est encore une invitation aux Liégeois-es à circuler d'un quartier à l'autre et à s'approprier ce qui les relie physiquement à la Ville, par la mise en valeur des liaisons douces (existantes ou nouvelles) grâce à des dispositifs socioculturels et/ou artistiques.

L'opération Sorties Autorisées consiste donc, d'une part, à mettre en réseau, physiquement et virtuellement, des forces vives, des compétences, des outils, des approches, qui co-existent à Liège sans nécessairement se rencontrer, et d'autre part, à investir et mettre en valeur les liaisons douces sur le territoire de la Ville de Liège qui relient les quartiers entre eux pour encourager la mobilité.

#### 3.4.1.1.3. Objectifs

##### 3.4.1.1.3.1. Objectifs institutionnels

- Accompagner les transformations en cours sur le territoire liégeois, notamment en termes de mobilité, pour [re]lier entre eux les différents quartiers de la ville.
- Rester en éveil permanent quant aux tensions, aux questions, aux problématiques qui traversent la ville.
- Participer au renforcement du dialogue, de la concertation entre les différents opérateurs socioculturels du territoire, et ainsi positionner les Centres culturels liégeois au cœur du maillage socioculturel de la Ville de Liège.
- Partager les outils, expériences et compétences développées par les 4 Centres culturels avec d'autres structures poursuivant des objectifs semblables.
- Créer des relations avec certaines villes jumelées à la Ville de Liège pour pouvoir échanger sur les problématiques communes aux opérateurs culturels, mais aussi s'inspirer de bonnes pratiques expérimentées ailleurs.

#### 3.4.1.1.3.2. Objectifs en termes de droits culturels :

- Favoriser l'accès géographique et symbolique des Liégeois et Liégeoises aux ressources patrimoniales, socioculturelles et artistiques à l'échelle de la ville entière.
- Multiplier les possibilités et opportunités de participer activement à la vie et aux pratiques culturelles en visibilisant et soutenant des dynamiques locales existantes.
- Mettre en avant la vivacité du patrimoine culturel des Liégeois et Liégeoises en donnant à voir les propositions et créations issues du tissu associatif local.

#### 3.4.1.1.4. Projets, activités, calendrier et partenariats<sup>13</sup> :

- Mise en ligne du **Centre de ressources**; ajouts réguliers de fiches d'animation; ajout d'une rubrique « agenda » et « répertoire » par quartier. Pour alimenter ces rubriques, un travail d'exploration quartier par quartier devra être mené.
- Promotion de cet outil auprès d'autres organisations, liégeoises ou internationales (villes jumelées, par exemple).
- Organisation annuelle d'une rencontre entre les animateur·rices des 4 Centres culturels pour mener une réflexion sur la façon d'alimenter le centre de ressources.
- Organisation annuelle d'une demi-journée de rencontre et d'échanges pour les opérateurs socioculturels liégeois, autour des problématiques rencontrées sur le territoire.
- Organisation d'un événement (bis) annuel pour mettre en valeur les liaisons douces, mais aussi inviter les Liégeois·es à se les approprier : Concerts dans le tram, Parade sur le Ravel, Exposition à travers les Piétonniers, Spectacle sur la navette fluviale, etc. : en fonction des opportunités, des partenaires et des autres projets en cours.
- Participation à divers événements fédérateurs : Retrouvailles, fêtes de quartiers, etc.
- Partenaires à solliciter : Comités de quartier, Ville de Liège, opérateurs socioculturels liégeois dans leur diversité.

#### 3.4.1.2. Quartiers Pluriels

##### 3.4.1.2.1. Enjeux rencontrés

**Des quartiers à décroquer, des dynamiques socioculturelles locales à renforcer.**

**La créativité et l'expression artistique pour déployer des solidarités dans un monde qui bouge.**

**Soutenir les jeunes dans l'exercice de leurs droits culturels.**

##### 3.4.1.2.2. Principe général

À l'image de Quarti[e]mouvant, mis en place dans le centre-ville par les Chiroux depuis 2021, Quartiers Pluriels s'installera durant deux années dans un quartier liégeois pour tenter de faire émerger et mettre en valeur les perceptions qu'ont les habitant·es de leur quartier, mais aussi de renforcer les atouts de celui-ci.

---

<sup>13</sup> Des fiches projets par activité ont été réalisées, elles se trouvent en Annexe, au point 3.6.

Durant la première année, des contacts seront pris au cœur du quartier choisi, dans lequel il s'agira d'identifier les forces vives, les personnes-ressources et plus généralement les partenaires avec qui co-construire le projet, qui sera spécifique au quartier. Dans cette démarche de co-construction, une thématique générale sera identifiée, à partir du passé et du présent du quartier, de son patrimoine, des problématiques qui le traversent, des envies et des questionnements de ses habitants et habitantes, etc. Une attention particulière sera portée dès cette étape aux jeunes qui vivent ou fréquentent le quartier, ainsi qu'aux écoles qui s'y trouvent. Un projet adapté aux spécificités du quartier sera imaginé, en commun. Les Centres culturels liégeois, qui coordonnent le processus, veilleront à la faisabilité du projet.

Durant la deuxième année, le projet sera réalisé. Des lieux, espaces et dispositifs d'animation favorisant l'expression créative seront mis en œuvre dans le quartier, avec notamment l'appui des Ateliers 04.

Le projet se clôturera de façon festive, autour de la mise en valeur des productions réalisées. Celles-ci peuvent prendre des formes variées, cette mise en valeur devra donc être pensée en amont. Une intervention dans l'espace public, au cœur du quartier, sera quoi qu'il en soit prévue, ainsi qu'un écho de ces productions en centre-ville.

#### *3.4.1.2.3. Objectifs*

##### *3.4.1.2.3.1. Objectifs institutionnels*

- Développer de nouvelles dynamiques au cœur de quartiers moins dotés en propositions culturelles et soutenir les dynamiques existantes, grâce à de nouveaux partenariats avec les acteurs implantés dans ces quartiers. Parvenir à pérenniser ces dynamiques.
- Se positionner comme un partenaire durable dans le développement des propositions socioculturelles locales.

##### *3.4.1.2.3.2. Objectifs en termes de droits culturels*

- Encourager l'expression créative par les habitants et habitantes d'un quartier, en particulier les jeunes, d'un regard sur celui-ci. Multiplier les formes d'expression et la diversité des regards sur ce quartier, les faire se rencontrer.
- En ouvrant des espaces d'échanges, de co-construction et de création *à propos de et au cœur du* quartier, permettre aux habitant·es de participer aux prises de décisions qui les concernent, en particulier en matière culturelle.
- Rendre visible, promouvoir le quartier ainsi que son patrimoine à travers le regard que portent sur lui ses habitant·es.

#### *3.2.1.2.4. Projets, activités, calendriers et partenariats*

Les activités ne peuvent être déclinées à ce stade, puisqu'elles émanent d'un processus de co-construction au cœur du quartier. Les balises fixées sont les trois étapes générales du projet : prise de contact, choix d'une thématique et construction d'un projet; phase de création et d'expression - via ateliers et stages notamment; événement de clôture en espace public visant à valoriser le quartier et les productions artistiques émanant du projet.

Partenaires à solliciter : Comités de quartier, écoles secondaires, maisons des jeunes, bibliothèques locales, CEC, services de proximité de la Ville de Liège, etc.

### 3.4.1.3. Be Bap

#### 3.4.1.3.1. Enjeu rencontré

**La créativité et l'expression artistique pour déployer des solidarités dans un monde qui bouge.**

#### 3.4.1.3.2 Principe général

L'opération culturelle Be Bap, portée principalement par le CEC les Ateliers 04, développe des projets qui allient citoyenneté, expression et créativité, aux quatre coins de Liège. Il s'agira de poursuivre et développer encore le travail entamé durant le contrat-programme précédent.

#### 3.4.1.3.3. Objectifs

##### 3.4.1.3.3.1. Objectifs institutionnels

- Développer des propositions d'ateliers et de stage en délocalisation afin de couvrir autant que possible le territoire liégeois.
- Fédérer les acteurs (socio)culturels liégeois autour de projets socioartistiques valorisants et chargés de sens.

##### 3.4.1.3.3.2. Objectifs en termes de droits culturels

- Soutenir les démarches qui relèvent de la création et de la créativité avec une attention particulière à la diversité culturelle.
- Soutenir, valoriser et promouvoir les formes d'expression des artistes amateurs et/ou émergents.
- Encourager et faciliter l'expression du vécu, des ressentis, des émotions, mais aussi des aspirations citoyennes des Liégeois et Liégeoises, et en particulier les jeunes, par la créativité.

#### 3.4.1.3.4. Projets, activités, calendrier et partenariats

- Le projet **Drôles d'Oizos 2022-2024** sur le thème de la décolonisation est en cours, il aboutira lors de la Biennale d'Art Participatif au printemps 2024, par une exposition dans l'espace public dans le cadre de L'Autre Festival. La prochaine édition débutera en septembre 2024. Les Ateliers 04 coordonneront 2 ans de travail sur la thématique qui sera choisie par le collectif.
- Chaque année, un stage ou un atelier sera co-organisé avec chacun des Centres culturels, en **délocalisation**.
- Mise en œuvre d'une dynamique créative avec des workshops et ateliers dans le cadre de **Quartiers Pluriels**, en délocalisation dans le quartier concerné.
- Reprise d'une réflexion sur la pertinence et la forme d'un **dispositif mobile**, qui permettrait d'intervenir ponctuellement dans certains quartiers. Différentes options peuvent être envisagées, en fonction des besoins et moyens à disposition : création d'une équipe mobile, avec une malle/un véhicule/un vélo cargo, par exemple.
- Partenaires : CEC et autres associations membres de Drôles d'Oizos.

### 3.4.1.3. Nouvelles opportunités d'action

Les Centres culturels liégeois souhaitent conserver leur flexibilité, leur possibilité de réagir quand une nouvelle opportunité d'action se présente et que celle-ci correspond aux objectifs du projet développé.

Au-delà des projets déjà lancés (Festival de Liège, Place aux artistes et les cours de guitare), un soutien pourra par exemple être apporté dans le cadre de projets relevant de la jeunesse, du scolaire, ou de l'aide à la création, comme expliqué précédemment.

### 3.4.2. Plus-value de l'action culturelle intensifiée

Selon l'article 11 du décret du 21 novembre 2013, « outre une action culturelle générale, un Centre culturel peut exercer, seul ou conjointement avec un ou plusieurs autres Centres culturels, une action culturelle intensifiée. L'action culturelle est intensifiée notamment par l'**ampleur** du projet d'action culturelle, l'**approfondissement de la participation** des populations ou la **diversification et la consolidation des actions et des partenariats** avec les opérateurs culturels sur un territoire de projet. »

Le projet déployé dans le cadre du renouvellement de reconnaissance de l'action culturelle intensifiée des Centres culturels liégeois permet de rencontrer ces différents critères, dans la continuité du projet tel qu'il a été mené jusqu'à ce jour.

Comme expliqué précédemment, les quatre Centres culturels implantés sur la Ville de Liège, héritiers de l'ancien découpage des communes, ne développent pas leur action culturelle générale sur l'ensemble du territoire liégeois, bien que certaines de leurs activités rayonnent au niveau de la Ville et au-delà. L'action culturelle intensifiée permet quant à elle de développer un travail de proximité, d'aller à la rencontre des gens, en fournissant des moyens supplémentaires pour étendre le territoire effectivement investi par les Centres culturels (et le Comité culturel Droixhe-Bressoux). C'est là l'**ampleur** du projet d'action culturelle qui est visée.

On note ensuite que la **participation** des populations est au moins au cœur de deux des trois opérations culturelles. Be BAP, et en particulier Drôle d'Oizos, co-construit un projet créatif collectif, pour aboutir à l'exposition des productions des participant-es, qui sont associé-es à l'entièreté de la démarche. Quartiers Pluriels est un projet socioculturel d'ampleur, au cœur d'un quartier, qui est co-construit par les forces vives locales et les habitant-es du quartier concerné (en particulier les jeunes). Sorties Autorisées, dans une moindre mesure, tend à augmenter la participation des Liégeois-es à la vie culturelle en les invitant à s'approprier les ressources existantes à l'échelle de la ville entière.

Enfin, les **partenariats** avec des organisations actives dans les domaines culturel et artistique, mais aussi social ou éducatif par exemple, sont diversifiés et consolidés grâce à l'action culturelle intensifiée. On pense ici évidemment au collectif Drôles d'Oizos, aux dynamiques à enclencher dans différents quartiers pour Quartiers Pluriels, mais surtout à Sorties Autorisées, qui donne aux Centres culturels liégeois un rôle proactif dans le tissage d'un maillage socioculturel à l'échelle de la Ville de Liège.

Ce projet d'action culturelle intensifiée s'inscrit par ailleurs dans le prolongement et l'approfondissement des actions culturelles générales respectives de chacun des 4 Centres concernés, comme l'a montré le point 3.1.

### 3.4.3. Autoévaluation du projet d'Action Culturelle Intensifiée

L'autoévaluation du projet sera réalisée de façon continue, en suivant le programme d'évaluation proposé pour l'Action Culturelle Générale des Chiroux, présenté dans la partie 2.3.9.1. du présent dossier. Les mêmes outils de travail pourront être utilisés pour la réalisation de ces volets.

Nous laisserons cependant de côté la première étape de ce parcours, qui est celle de l'évaluation du Centre de ressources culturelles, qui s'attache aux « services culturels de base » réalisés par chaque Centre, pour entamer ce parcours lors de la saison 2023-24, en tenant compte des spécificités de l'intensification.

En marge de cela, une partie quantitative sera bien entendu réalisée sur base des rapports d'activités annuels.

#### 3.4.3.1. 2024-25 : Organisation et institution

Ce premier volet d'analyse vise à se pencher sur le fonctionnement interne des Centres culturels liégeois, et notamment sur l'organisation de la collaboration entre les différentes structures prenant part au projet. La question de la visibilité et de la lisibilité du projet d'intensification (son image) à la fois en interne (pour les équipes) et en externe (pour le public) a été soulevée dans le cadre de l'autoévaluation réalisée, elle pourra être remise sur la table à cette occasion.

#### 3.4.3.2. 2025-26 : Centre de démocratie culturelle

Il s'agira d'évaluer la participation et la co-construction, telles qu'elles sont vécues dans le cadre des activités de l'action culturelle intensifiée, à la fois au niveau des équipes, du "public" et des partenaires.

#### 3.4.3.3. 2026-27 : Les droits culturels

L'impact du projet sur l'exercice des droits culturels de la population sera au cœur de l'évaluation lors de la saison 2026-27, avec pour point de départ, d'une part, les objectifs en termes de droits culturels tels que formulés au point 3.4.2, et d'autre part, le baromètre des droits culturels, qui malgré ses limites, permettra d'élargir la discussion au-delà de la question des opérations culturelles.

#### 3.4.3.4. 2027-28 : Centre d'action culturelle

Cette dernière étape portera sur les trois enjeux définis dans ce dossier, en s'interrogeant à partir des objectifs en termes d'enjeux tels que formulés au point 3.4.3, et en particulier sur la façon dont le projet a permis de faire bouger, faire évoluer ceux-ci. Peut-on identifier des effets de nos actions en ce qui concerne les enjeux ? Quelles évolutions peut-on remarquer ?

Cette étape d'évaluation arrive en fin de parcours, elle sera réalisée en relation avec la prochaine analyse partagée. Durant la saison 2027-28, un retour sur les conclusions des champs d'investigation précédents sera réalisé afin d'en vérifier la pertinence et d'y apporter d'éventuelles mises à jour.

### 3.4.4. Faisabilité

Ce projet d'action culturelle intensifiée est ambitieux, et repose sur l'hypothèse de l'octroi de la subvention demandée. Celle-ci permettra en effet, en plus du maintien de l'emploi à mi-temps de notre coordinatrice, l'engagement d'un-e animateur-riche chargé-e de la coordination de l'opération Quartiers Pluriels. Cette personne pourrait cependant déjà entrer partiellement en fonction en septembre 2023, grâce à une cession de subvention APE qui viendrait consolider encore un peu plus notre dispositif. Une manière de concrétiser certaines de nos ambitions et déployer cette opération avant la nouvelle reconnaissance.

## 3.5. Subvention

### 3.5.1. Subvention demandée

Nous demandons une subvention annuelle de 200.000€ pour laquelle la Ville de Liège et la Province sont à même de garantir la parité tout au long du Contrat-programme (voir point suivant). Pour rappel, ce même montant était déjà celui que nous demandons lors de notre première reconnaissance.

### 3.5.2. Parité

En 2025, les Pouvoirs locaux assureront une intervention de 1 105 496,75 € pour une intervention de 990 052,52 € de la FWB (comprenant les 200.000 € sollicités). La parité est donc largement assurée. En 2029, avec la poursuite de l'augmentation de 2%/an, la FWB atteindra 1 071 664,69 € quand les Pouvoirs locaux apporteront 1 152 509,38 €. Là encore, le principe de parité est rencontré.

<b>Parités année 2023</b>						<b>Totaux</b>
<b>FWB</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Actions culturelles générales et Action culturelle spécialisée*	301.425,66	124.976,59 106.727,00	124.976,59	124.976,59	0,00	
<b>Sous total</b>	<b>301.425,66</b>	<b>124.976,59</b>	<b>124.976,59</b>	<b>124.976,59</b>	<b>0,00</b>	<b>676.355,43</b>
Action culturelle intensifiée						124.975,59
<b>TOTAL</b>						<b>801.331,02</b>
<b>POUVOIRS LOCAUX</b>						
<b>Ville de Liège</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Subvention ordinaire 4CC	175.842,00	132.700,00	60.389,00	63.000,00	51.607,00	
CEC At04	15.000,00					
Aides indirectes	241.687,25	125.992,44	87.279,20	93.213,72		
<b>Total</b>	<b>432.529,25</b>	<b>258.692,44</b>	<b>147.668,20</b>	<b>156.213,72</b>	<b>51.607,00</b>	<b>1.046.710,60</b>
<b>Province de Liège</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Subvention ordinaire CC	9.420,00					
Subvention ACI	5.000,00	7.240,00	7.240,00	7.240,00		
<b>Total</b>	<b>14.420,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36.140,00</b>
<b>TOTAL</b>						<b>1.082.850,60</b>

\* non soumise à la parité

<b>Parités année 2024</b>						<b>Totaux</b>
<b>FWB</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Actions culturelles générales et	307.454,17	127.476,12	127.476,12	127.476,12	0,00	
Action culturelle spécialisée*	0,00	108.861,54	0,00	0,00	0,00	
<b>Sous total</b>	<b>307.454,17</b>	<b>236.337,66</b>	<b>127.476,12</b>	<b>127.476,12</b>	<b>0,00</b>	<b>798.744,08</b>
Action culturelle intensifiée						127.475,10
<b>TOTAL</b>						<b>926.219,18</b>
<b>POUVOIRS LOCAUX</b>						
<b>Ville de Liège</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Subvention ordinaire 4CC	175.842,00	132.700,00	60.389,00	63.000,00	51.607,00	
CEC At04	15.000,00					
Aides indirectes	246.520,99	128.512,29	89.024,78	95.077,99		
<b>Total</b>	<b>437.362,99</b>	<b>261.212,29</b>	<b>149.413,78</b>	<b>158.077,99</b>	<b>51.607,00</b>	<b>1.057.674,06</b>
<b>Province de Liège</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Subvention ordinaire CC	9.420,00					
Subvention ACI	5.000,00	7.240,00	7.240,00	7.240,00		
<b>Total</b>	<b>14.420,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36.140,00</b>
<b>TOTAL</b>						<b>1.093.814,06</b>

\* non soumise à la parité

<b>Parités année 2025</b>						<b>Totaux</b>
<b>FWB</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Actions culturelles générales et	399.975,59	130.025,64	130.025,64	130.025,64		
Actions culturelles spécialisées*		161.038,77				
<b>Sous-total</b>	<b>399.975,59</b>	<b>130.025,64</b>	<b>130.025,64</b>	<b>130.025,64</b>		<b>790.052,52</b>
Action culturelle intensifiée						200.000,00
<b>TOTAL</b>						<b>990.052,52</b>
<b>POUVOIRS LOCAUX</b>						
<b>Ville de Liège</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Subvention ordinaire 4CC	190.842,00	132.700,00	60.889,00	63.000,00	51.607,00	
Aides indirectes	251.451,41	131.082,53	90.805,28	96.979,55		
<b>Total</b>	<b>442.293,41</b>	<b>263.782,53</b>	<b>151.694,28</b>	<b>159.979,55</b>	<b>51.607,00</b>	<b>1.069.356,78</b>
<b>Province de Liège</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Subvention ordinaire CC	9.420,00					
Subvention ACI	5.000,00	7.240,00	7.240,00	7.240,00		
<b>Total</b>	<b>14.420,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36.140,00</b>
<b>TOTAL</b>						<b>1.105.496,78</b>

\*non soumises à la parité

<b>Parités année 2026</b>						<b>Totaux</b>
<b>FWB</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Actions culturelles générales et	407.975,10	132.626,16	132.626,16	132.626,16		
Actions culturelles spécialisées *		164.259,55				
<b>Sous-total</b>	<b>407.975,10</b>	<b>132.626,16</b>	<b>132.626,16</b>	<b>132.626,16</b>	<b>0,00</b>	<b>805.853,57</b>
Action culturelle intensifiée						204.000,00
<b>TOTAL</b>						<b>1.009.853,57</b>
<b>POUVOIRS LOCAUX</b>						
<b>Ville de Liège</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Subvention ordinaire 4CC	190.842,00	132.700,00	60.889,00	63.000,00	51.607,00	
Aides indirectes	256.480,44	133.704,19	92.621,38	98.919,15		
<b>Total</b>	<b>447.322,44</b>	<b>266.404,19</b>	<b>153.510,38</b>	<b>161.919,15</b>	<b>51.607,00</b>	<b>1.080.763,15</b>
<b>Province de Liège</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Subvention ordinaire CC	9.420,00					
Subvention ACI	5.000,00	7.240,00	7.240,00	7.240,00		
<b>Total</b>	<b>14.420,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36.140,00</b>
<b>TOTAL</b>						<b>1.116.903,15</b>

\*non soumises à la parité

<b>Parités année 2027</b>						<b>Totaux</b>
<b>FWB</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Actions culturelles générales et	416.134,60	135.278,68	135.278,68	135.278,68		
Actions culturelles spécialisées *		167.544,74				
<b>Sous-total</b>	<b>416.134,60</b>	<b>135.278,68</b>	<b>135.278,68</b>	<b>135.278,68</b>	<b>0,00</b>	<b>821.970,64</b>
Action culturelle intensifiée						208.080,00
<b>TOTAL</b>						<b>1.030.050,64</b>
<b>POUVOIRS LOCAUX</b>						
<b>Ville de Liège</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Subvention ordinaire 4CC	190.842,00	132.700,00	60.889,00	63.000,00	51.607,00	
Aides indirectes	261.610,05	136.378,27	94.473,81	100.897,53		
<b>Total</b>	<b>452.452,05</b>	<b>269.078,27</b>	<b>155.362,81</b>	<b>163.897,53</b>	<b>51.607,00</b>	<b>1.092.397,65</b>
<b>Province de Liège</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Subvention ordinaire CC	9.420,00					
Subvention ACI	5.000,00	7.240,00	7.240,00	7.240,00		
<b>Total</b>	<b>14.420,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36.140,00</b>
<b>TOTAL</b>						<b>1.128.537,65</b>

\*non soumises à la parité

<b>Parités année 2028</b>						<b>Totaux</b>
<b>FWB</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Actions culturelles générales et	424.457,30	137.984,25	137.984,25	137.984,25		
Actions culturelles spécialisées *		170.895,63				
<b>Sous-total</b>	<b>424.457,30</b>	<b>137.984,25</b>	<b>137.984,25</b>	<b>137.984,25</b>	<b>0,00</b>	<b>838.410,06</b>
Action culturelle intensifiée						208.080,00
<b>TOTAL</b>						<b>1.046.490,06</b>
<b>POUVOIRS LOCAUX</b>						
<b>Ville de Liège</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Subvention ordinaire 4CC	190.842,00	132.700,00	60.889,00	63.000,00	51.607,00	
Aides indirectes	266.842,25	139.105,83	96.363,29	102.915,48		
<b>Total</b>	<b>457.684,25</b>	<b>271.805,83</b>	<b>157.252,29</b>	<b>165.915,48</b>	<b>51.607,00</b>	<b>1.104.264,85</b>
<b>Province de Liège</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Subvention ordinaire CC	9.420,00					
Subvention ACI	5.000,00	7.240,00	7.240,00	7.240,00		
<b>Total</b>	<b>14.420,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36.140,00</b>
<b>TOTAL</b>						<b>1.140.404,85</b>

\*non soumises à la parité

<b>Parités année 2029</b>						<b>Totaux</b>
<b>FWB</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Actions culturelles générales et	432.946,44	140.743,94	140.743,94	140.743,94		
Actions culturelles spécialisées *		174.313,54				
<b>Sous-total</b>	<b>432.946,44</b>	<b>140.743,94</b>	<b>140.743,94</b>	<b>140.743,94</b>	<b>0,00</b>	<b>855.178,26</b>
Action culturelle intensifiée						216.486,43
<b>TOTAL</b>						<b>1.071.664,69</b>
<b>POUVOIRS LOCAUX</b>						
<b>Ville de Liège</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Subvention ordinaire 4CC	190.842,00	132.700,00	60.889,00	63.000,00	51.607,00	
Aides indirectes	272.179,09	141.887,95	98.290,55	104.973,79		
<b>Total</b>	<b>463.021,09</b>	<b>274.587,95</b>	<b>159.179,55</b>	<b>167.973,79</b>	<b>51.607,00</b>	<b>1.116.369,38</b>
<b>Province de Liège</b>	<b>Chiroux</b>	<b>Chênée</b>	<b>Jupille</b>	<b>Ourthe-et-Meuse</b>	<b>Droixhe</b>	
Subvention ordinaire CC	9.420,00					
Subvention ACI	5.000,00	7.240,00	7.240,00	7.240,00		
<b>Total</b>	<b>14.420,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>7.240,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36.140,00</b>
<b>TOTAL</b>						<b>1.152.509,38</b>

\*non soumises à la parité

### 3.5.3. Emploi de la subvention

L'emploi de la subvention concernera en priorité la mise en place de nos opérations et des activités de chaque Centre culturels liégeois qui y sont liées. Ce qui, inévitablement, passe aussi par une augmentation des ressources humaines à disposition – élément intégré par ce budget prévisionnel.

Pour ce faire, nous pouvons déjà compter sur un soutien de la Région wallonne via une subvention APE, reprise dans le poste Subventions et partenariats.

	2.025
<b>REPORT - SUBVENTION - PROVISIONS</b>	<b>261.294,14</b>
Report de résultat	0,00
Subventions et partenariats	261.294,14
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>-110.980,07</b>
Frais de représentation et matériel	-1.040,40
Communication - Générale	-5.239,60
Coordination	-22.500,00
Personnel	-82.200,07
<b>LA VILLE ET SES QUARTIERS</b>	<b>-73.970,16</b>
Communication - Site / plateforme	-2.910,32
Sorties autorisées	-27.500,00
Quartiers pluriels	-43.559,84
<b>LA CREATION ARTISTIQUE ET LA CREATIVITE</b>	<b>-55.050,12</b>
Festival de Liège - Factory - ...	-5.000,00
<b>LES LIEGEOIS DE DEMAIN</b>	<b>-20.000,00</b>
Axe Jeune	-20.000,00
<b>AUTRES ACTIONS</b>	<b>-1.000,00</b>
Autres actions	-1.000,00
Cours de guitare	0,00
<b>RESULTAT ANNEE</b>	<b>293,79</b>

### 3.6 Annexes – Fiches projets

<b>Projet/Activité</b>	<b>Centre de Ressources</b>
<b>Description</b>	Mise en ligne et promotion du Centre de Ressources, plateforme web qui rassemble et met à disposition des fiches descriptives de différents dispositifs d'animation conçus par les Centres culturels liégeois, mais aussi un répertoire du tissu associatif local et un agenda organisé par quartier.
<b>Opération(s) culturelle(s)</b>	Sorties Autorisées
<b>Enjeu(x)</b>	Des quartiers à décroquer, des dynamiques socioculturelles locales à renforcer. Défi : un rôle à jouer dans le maillage socioculturel liégeois.
<b>Public</b>	Opérateurs associatifs et socioculturels.
<b>Objectifs à cibler</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager les outils, expériences et compétences développées par les 4 Centres culturels avec d'autres structures poursuivant des objectifs semblables.</li> <li>• Mettre en avant la vivacité du patrimoine culturel des Liégeois-es en donnant à voir les propositions et créations issues du tissu associatif local.</li> <li>• Multiplier les possibilités et opportunités de participer activement à la vie et aux pratiques culturelles en visibilisant et soutenant des dynamiques locales existantes.</li> </ul>
<b>Fonctions culturelles rencontrées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vie associative</li> <li>• Médiation/animation</li> <li>• Information</li> </ul>
<b>Indicateurs/balises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un suivi du nombre de consultations du site est-il réalisé ?</li> <li>• Le Centre de Ressources est-il régulièrement réalimenté et remis à jour par de nouveaux dispositifs?</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Mise à jour permanente du Centre de Ressources et de son agenda.
<b>Partenaires</b>	Comités de quartier, Ville de Liège, opérateurs socioculturels de Liège...
<b>Lien avec les autres dispositifs</b>	Action culturelle générale de chacun des partenaires de l'intensification.
<b>Remarques</b>	

<b>Projet/Activité</b>	<b>Rencontre des opérateurs socioculturels liégeois</b>
<b>Description</b>	Organisation d'une rencontre annuelle entre les opérateurs socioculturels actifs sur le territoire de la Ville de Liège, autour de problématiques territoriales qui les relient: rencontres, échanges, conférences, séminaires, ateliers... plusieurs formats sont possibles pour nourrir les débats.
<b>Opération(s) culturelle(s)</b>	Sorties Autorisées
<b>Enjeu(x)</b>	Des quartiers à décroquer, des dynamiques socioculturelles locales à renforcer. Défi institutionnel : un rôle à jouer dans le maillage socioculturel liégeois.
<b>Public</b>	Professionnel·les et bénévoles du secteur socioculturel.
<b>Objectifs à cibler</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rester en éveil permanent quant aux tensions, aux questions, aux problématiques qui traversent la ville.</li> <li>• Participer au renforcement du dialogue, de la concertation entre les différents opérateurs socioculturels du territoire, et ainsi positionner les Centres culturels liégeois au cœur du maillage socioculturel de la Ville de Liège.</li> <li>• Créer des relations avec certaines des villes jumelées à la Ville de Liège pour pouvoir échanger sur les problématiques communes aux opérateurs socioculturels, mais aussi s'inspirer de bonnes pratiques expérimentées ailleurs.</li> </ul>
<b>Fonctions culturelles rencontrées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vie associative</li> </ul>
<b>Indicateurs/balises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces rencontres ont-elles permis le renforcement ou la création de partenariats ?</li> <li>• Ont-elles permis d'identifier des problématiques communes ou de partager des idées stimulantes ?</li> <li>• La fréquentation à ces journées d'échanges est-elle en augmentation/diminution? De nouveaux opérateurs arrivent-ils?</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Organisation annuelle.
<b>Partenaires</b>	Opérateurs socioculturels liégeois.
<b>Lien avec les autres dispositifs</b>	
<b>Remarques</b>	L'endroit de ces journées peut varier, de manière à découvrir de nouvelles structures et de nouveaux lieux.

<b>Projet/Activité</b>	<b>Liaisons</b>
<b>Description</b>	Organisation d'un événement annuel ou bisannuel pour mettre en valeur les liaisons douces, nouvelles ou existantes, entre les différents quartiers de Liège.
<b>Opération(s) culturelle(s)</b>	Sorties Autorisées
<b>Enjeu(x)</b>	Des quartiers à décroquer, des dynamiques socioculturelles locales à renforcer. Défi : un rôle à jouer dans le maillage socioculturel liégeois.
<b>Public</b>	Tout public.
<b>Objectifs à cibler</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès géographique et symbolique des Liégeois et Liégeoises aux ressources patrimoniales, socioculturelles et artistiques à l'échelle de la ville entière.</li> <li>• Accompagner les transformations en cours sur le territoire liégeois, notamment en termes de mobilité, pour [re]lier entre eux les différents quartiers de la ville.</li> <li>• Multiplier les possibilités et opportunités de participer activement à la vie et aux pratiques culturelles en visibilisant et soutenant des dynamiques locales existantes.</li> </ul>
<b>Fonctions culturelles rencontrées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion</li> <li>• Médiation/animation</li> <li>• Education permanente</li> <li>• Vie associative</li> </ul>
<b>Indicateurs/balises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les événements organisés ont-ils permis de mettre en valeur les liaisons douces nouvelles ou existantes sur le territoire de la Ville de Liège ?</li> <li>• Les Liégeois et Liégeoises se sont-ils montrés enthousiastes lors de ces événements ?</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Organisation annuelle d'un événement.
<b>Partenaires</b>	Ville de Liège, GRACQ Liège...
<b>Lien avec les autres dispositifs</b>	
<b>Remarques</b>	

<b>Projet/Activité</b>	<b>Quartiers Pluriels – Projet annuel</b>
<b>Description</b>	Au cœur d'un quartier liégeois moins doté en propositions socioculturelles, coconstruction de projets pour faire émerger et mettre en valeur les perceptions qu'ont les habitant-es de ce quartier et renforcer les atouts de celui-ci. Au départ d'une thématique en prise sur les réalités d'un quartier, mise en projet des participant-es (habitant-es, associations, écoles...), grâce à l'accompagnement d'artistes-animateur-rices, pour parvenir à une production collective à valoriser dans l'espace public, lors d'un événement de clôture.
<b>Opération(s) culturelle(s)</b>	Quartiers Pluriels
<b>Enjeu(x)</b>	Des quartiers à décroquer, des dynamiques socioculturelles locales à renforcer. La créativité et l'expression artistique pour déployer des solidarités dans un monde qui bouge. Soutenir les jeunes dans l'exercice de leurs droits culturels.
<b>Public</b>	Habitants et habitantes du quartier concerné, avec une attention particulière pour les jeunes. Public associatif et scolaire.
<b>Objectifs à cibler</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer de nouvelles dynamiques au cœur de quartiers moins dotés en propositions culturelles et soutenir les dynamiques existantes, grâce à de nouveaux partenariats avec les acteurs implantés dans ces quartiers. Parvenir à pérenniser ces dynamiques.</li> <li>• Encourager l'expression créative par les habitants et habitantes d'un quartier, en particulier les jeunes, d'un regard sur celui-ci. Multiplier les formes d'expression et la diversité des regards sur ce quartier, les faire se rencontrer.</li> <li>• En ouvrant des espaces d'échanges, de co-construction et de création à propos de et au cœur du quartier, permettre aux habitant-es de participer aux prises de décisions qui les concernent, en particulier en matière culturelle.</li> </ul>
<b>Fonctions culturelles rencontrées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médiation/animation</li> <li>• Expression et créativité</li> <li>• Citoyenneté/vie associative</li> </ul>
<b>Indicateurs/balises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une dynamique participative, de co-construction a-t-elle vu le jour dans le quartier concerné ?</li> <li>• Le quartier perçu et vécu par ses habitant-es a-t-il été mis en valeur par le projet réalisé ?</li> <li>• Les dynamiques enclenchées ont-elles pu être pérennisées ?</li> <li>• Quelle fréquentation et quel suivi lors des animations/activités? Quelle fréquentation lors de l'événement de clôture?</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Durant deux saisons culturelles, à partir de septembre. Année 1: contact avec les forces vives du quartier choisi, choix de la thématique, identification des objectifs. Année 2: mise en projet et activités, clôture fin de saison, et prise de contact dans un autre quartier.
<b>Partenaires</b>	Comités de quartier, écoles secondaires, maisons des jeunes, bibliothèques locales, CEC, services de proximité de la Ville de Liège...
<b>Lien avec les autres dispositifs</b>	En parallèle avec Quart[i]mouvant. Reboot/Divers cités CCR Liège pour l'activité de clôture.

<b>Remarques</b>	
<b>Projet/Activité</b>	Quartiers Pluriels - Événement de clôture
<b>Description</b>	Clôture festive du projet annuel (Quartiers Pluriels), au cœur du quartier concerné, avec de la diffusion dans l'espace public et une mise en valeur des productions réalisées.
<b>Opération(s) culturelle(s)</b>	Quartiers Pluriels
<b>Enjeu(x)</b>	Des quartiers à décloisonner, des dynamiques socioculturelles locales à renforcer. Soutenir les jeunes dans l'exercice de leurs droits culturels.
<b>Public</b>	Habitants et habitantes du quartier concerné, avec une attention particulière pour les jeunes, et tout public.
<b>Objectifs à cibler</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se positionner comme un partenaire durable dans le développement des propositions socioculturelles locales.</li> <li>• Encourager l'expression créative par les habitants et habitantes d'un quartier, en particulier les jeunes, d'un regard sur celui-ci. Multiplier les formes d'expression et la diversité des regards sur ce quartier, les faire se rencontrer.</li> <li>• Rendre visible, promouvoir le quartier ainsi que son patrimoine à travers le regard que portent sur lui ses habitant·e-s.</li> </ul>
<b>Fonctions culturelles rencontrées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médiation/animation</li> <li>• Diffusion</li> <li>• Citoyenneté/vie associative</li> </ul>
<b>Indicateurs/balises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'événement de clôture a-t-il permis de rassembler les habitant·es du quartier dans un moment festif et convivial ?</li> <li>• Le quartier et son patrimoine ont-ils été mis en valeur ?</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Chaque année dans un quartier différent, à la fin de la saison culturelle.
<b>Partenaires</b>	Comités de quartier, écoles secondaires, maisons des jeunes, bibliothèques locales, CEC, services de proximité de la Ville de Liège, etc.
<b>Lien avec les autres dispositifs</b>	En parallèle avec Quarti[e]mouvant, Reboot et Divers Cités (CCR Liège).
<b>Remarques</b>	

<b>Projet/Activité</b>	<b>Drôles d'Oizos</b>
<b>Description</b>	Projet bisannuel du collectif d'associations singulières et créatives « Drôles d'Oizos » qui, à partir d'un thème commun, accompagnent leurs participant-es dans la création d'une vision du monde. Ces Oizos qui se renouvellent d'édition en édition, réfléchissent notre société, découvrent de nouvelles formes artistiques, s'expriment en espace public.
<b>Opération(s) culturelle(s)</b>	BE BAP
<b>Enjeu(x)</b>	La créativité et l'expression artistique pour exprimer des solidarités dans un monde qui bouge.
<b>Public</b>	Public des associations du collectif, avec une attention particulière pour les jeunes.
<b>Objectifs à cibler</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédérer les acteurs (socio)culturels liégeois autour de projets socioartistiques valorisants et chargés de sens.</li> <li>• Soutenir les démarches qui relèvent de la création et de la créativité avec une attention particulière à la diversité culturelle.</li> <li>• Soutenir, valoriser et promouvoir les formes d'expression des artistes amateurs et/ou émergents.</li> <li>• Encourager et faciliter l'expression du vécu, des ressentis, des émotions, mais aussi des aspirations citoyennes des (jeunes) Liégeois et Liégeoises par la créativité.</li> </ul>
<b>Fonctions culturelles rencontrées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education Permanente</li> <li>• Expression et créativité</li> <li>• Citoyenneté/vie associative</li> </ul>
<b>Indicateurs/balises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque association membre a-t-elle trouvé sa place dans le collectif et le projet ?</li> <li>• Les associations ont-elles rencontré de nouveaux partenaires? A-t-on intégré des nouveaux venus? Quelle proportion d'associations du champ social vs socioculturel?</li> <li>• La programmation choisie pour nourrir les projets a-t-elle permis de nourrir la créativité des participant-es ?</li> <li>• Les associations participantes sont-elles parvenues à mobiliser leurs publics respectifs à la dynamique?</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Chaque projet s'étale pendant deux saisons culturelles. Le collectif travaille deux ans sur la thématique choisie, jusqu'à l'exposition qui est présentée dans le cadre de L'Autre Festival.
<b>Partenaires</b>	Les associations membres de Drôles d'Oizos et du collectif TempoColor, 48FM
<b>Lien avec les autres dispositifs</b>	TempoColor CEC Ateliers 04
<b>Remarques</b>	

<b>Projet/Activité</b>	<b>Ateliers et stages en délocalisation</b>
<b>Description</b>	Organisation par les Ateliers 04 de divers stages et d'ateliers en délocalisation sur le territoire liégeois, en partenariat avec les Centres culturels.
<b>Opération(s) culturelle(s)</b>	BE BAP
<b>Enjeu(x)</b>	La créativité et l'expression artistique pour exprimer des solidarités dans un monde qui bouge.
<b>Public</b>	Tout public, avec une attention particulière pour les jeunes Liégeois et Liégeoises.
<b>Objectifs à cibler</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des propositions d'ateliers et de stage en délocalisation afin de couvrir autant que possible le territoire liégeois.</li> <li>• Soutenir, valoriser et promouvoir les formes d'expression des artistes amateurs et/ou émergents.</li> <li>• Encourager et faciliter l'expression du vécu, des ressentis, des émotions, mais aussi des aspirations citoyennes des (jeunes) Liégeois et Liégeoises par la créativité.</li> </ul>
<b>Fonctions culturelles rencontrées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médiation/animation</li> <li>• Expression et créativité</li> <li>• Éducation Permanente</li> </ul>
<b>Indicateurs/balises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un stage ou un atelier a-t-il au moins été conçu chaque saison en partenariat avec les 4 Centres culturels ou avec un partenaire de l'intensification ?</li> <li>• De nouveaux territoires sont-ils explorés avec ces propositions?</li> <li>• Ces délocalisations ont-elles permis de toucher un public cible (jeunes, fragilisés...)?</li> <li>• Ces délocalisations ont-elles permis de renforcer ou de créer de nouveaux partenariats ?</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Variable, en fonction du projet : de l'atelier en « one shot » de quelques heures à l'atelier hebdomadaire, en passant par les stages de plusieurs jours.
<b>Partenaires</b>	Artistes-animateur-rices, opérateurs associatifs du territoire de chaque CC
<b>Lien avec les autres dispositifs</b>	Les Ateliers 04 (CEC) Les opérations culturelles des CC de l'intensification
<b>Remarques</b>	

<b>Projet/Activité</b>	<b>Dispositif d'animation mobile</b>
<b>Description</b>	Reprise de la réflexion sur la pertinence d'un dispositif d'animation mobile - suite au projet avorté du BE BAP Bus. Si celle-ci est avérée, conception du dispositif.
<b>Opération(s) culturelle(s)</b>	BE BAP
<b>Enjeu(x)</b>	La créativité et l'expression artistique pour exprimer des solidarités dans un monde qui bouge. Des quartiers à décroquer, des dynamiques socioculturelles locales à renforcer.
<b>Public</b>	Habitants et habitantes des quartiers liégeois moins dotés en propositions culturelles. Public fragilisé et population de quartiers moins bien desservis en propositions culturelles.
<b>Objectifs à cibler</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager et faciliter l'expression du vécu, des ressentis, des émotions, mais aussi des aspirations citoyennes des Liégeois et Liégeoises par la créativité;</li> <li>• Créer des dispositifs d'animations modulables et reproduisibles à différents endroits, moments;</li> <li>• Rendre plus visible et lisible le rôle et les activités des Centres culturels liégeois.</li> </ul>
<b>Fonctions culturelles rencontrées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médiation/animation</li> <li>• Expression et créativité</li> </ul>
<b>Indicateurs/balises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La réflexion menée a-t-elle abouti à une proposition concrète ?</li> <li>• Si un dispositif a été réalisé, répond-il aux attentes et aux besoins mis en avant par la réflexion menée ?</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Réflexion à entamer lorsque les nouveaux projets de l'action générale intensifiée auront été mis en place, durant la saison 2025-2026.
<b>Partenaires</b>	A déterminer.
<b>Lien avec les autres dispositifs</b>	/
<b>Remarques</b>	





# Centre Culturel Ourthe et Meuse



Province  
de Liège



COOPÉRATION  
CULTURELLE  
RÉGIONALE  
/ LIÈGE

Centre Culturel Ourthe et Meuse asbl  
Rue d'Ougrée 71 – 4031 Angleur  
04 366 10 61 – [ccom@proximus.be](mailto:ccom@proximus.be)  
[www.centreculturelourtheetmeuse.eu](http://www.centreculturelourtheetmeuse.eu)